

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire

2019



RAPPORT SUR LES
ETABLISSEMENTS ET
ENTREPRISES PUBLICS

RAPPORT
SUR LES ETABLISSEMENTS
ET ENTREPRISES PUBLICS

"Il convient aussi de mettre en place de nouveaux mécanismes susceptibles de renforcer la contribution du secteur privé dans la promotion du Social, et de l'inciter à prendre une part active dans l'amélioration des prestations offertes aux citoyens. Cette contribution doit se faire aussi bien dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises qu'à travers le lancement de Partenariats Public-Privé dans le domaine social"

Extrait du Discours Royal lors de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 3^{ème} année législative, vendredi 22 Safar 1440 (12 octobre 2018)

Executive summary	1
2ÈME Partie COMPOSITION ET PERFORMANCES DU PORTFEUILLE PUBLIC	17
I. PORTFEUILLE PUBLIC	17
1.1. Composition du portefeuille public	17
1.2. Evolution du portefeuille public	18
1.3. Répartition par groupes homogènes	19
1.3.1. BEP marchands	19
1.3.2. BEP non marchands	19
1.3.3. Institutions Financières Publiques	19
1.3.4. Organismes sociaux	20
1.4. Analyses sectorielle et territoriale	20
II. PERFORMANCES DU PORTFEUILLE PUBLIC	22
II.1. Evolution des investissements	23
II.2. Analyse des investissements par groupes homogènes	24
II.3. Analyse des investissements par secteurs d'activité	26
II.4. Répartition régionale des investissements	27
II.5. Aggrégation des principaux indicateurs des BEP	28
II.6. Analyse globale des principaux indicateurs économiques et financiers des BEP	29
II.7. Principaux indicateurs économiques et financiers des BEP par groupes homogènes	30
III. RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE L'ÉTAT ET LES BEP	43
III.1. Transferts budgétaires de l'État aux BEP	44
III.2. Autres concours financiers affectés aux BEP	46
III.3. Produits versés par les BEP au BOE	47
3ÈME Partie LES BEP, ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS	50
Fonds National pour le Développement Économique et Social, acteur clé dans l'au engagement des crédits des BEP	50
I. DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURES	53
1.1. Réseau des Transports	53
1.1.1. Transport aérien (ADP)	53
1.1.2. Transport ferroviaire (SNCF)	56
1.1.3. Déplacements urbains	57
1.1.3.1. Case Transports	58
1.1.3.2. Société Nationale de Réseaux de Transport (SNRT)	59
1.1.4. Transport urbain (STAMP)	60
1.2. Infrastructures Pétrolières et Adjuvantes	61

1.2.1. Agence Nationale des Ports (ANP)-	61
1.2.2. Agence Nationale Tanger Med (ATM)-	63
1.2.3. Societe d'Exploitation des Ports (SOCEP)-	64
1.2.4. Nacire West Med-	65
1.2.5. Societe d'Aménagement pour le Recouvrement de la Zone-Portuaires de Tanger (SAPRT)-	66
1.2.6. Office National des Aéroports (ONOA)-	67
II. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES	68
II.1. Agriculture-	69
II.1.1. Agence pour le Développement Agricole (ADA)-	69
II.1.2. Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)-	70
II.1.3. Societe Nationale de Commercialisation de Semences (SONACOS)-	71
II.2. Pêche - Office National des Pêches (ONP)-	73
II.3. Mines, Energie et Eau-	74
Programme Prioritaire de l'Eau-	74
II.3.1. Groupe OCP-	75
II.3.2. Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)-	78
II.3.3. Promotion des Energies Renouvelables (MARREN)-	79
II.3.4. Production et distribution d'Electricité et d'Eau potable-	82
II.3.4.1. Office National de l'Electricité et de l'Eau-potable (ONEE)-	82
II.3.4.2. Réseaux de Distribution-	86
II.3.4.3. Agences de Bassins Hydrauliques (ABH)-	88
II.4. Tourisme-	88
II.4.1. Societe Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT)-	88
II.4.2. Office de Mouvements (Office-Capital)-	89
II.4.3. Office National Marocain du Tourisme (ONMT)-	90
II.5. Télécommunications, Services Postaux et Audiovisuel-	91
II.5.1. Télécommunications-	91
II.5.2. Poste-	93
II.5.3. Audiovisuel-	94
II.5.3.1. Societe Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT)-	94
II.5.3.2. Societe d'Etudes et de Realisations Audiovisuelles (SONEAD)- (SA)	95
III. RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	96
III.1. Education, Formation Professionnelle et Santé-	96
III.1.1. Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF)-	96
III.1.2. Universités-	98
III.1.3. Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPP)-	99
III.1.4. Centres Hospitaliers Universitaires (CHU)-	101
III.2. Prévoyance Sociale-	102
III.2.1. Caisse Marocaine des Retraites (CMR)-	102
III.2.2. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)-	103
III.3. Promotion du Monde Rural-	104
III.3.1. Programme d'Electrification Rurale Graduelle (PERG)-	104

M.3.2. Programme d'Apprentissage Rural en Eau Potable des Populations Rurales (PAAPER)	105
M.3.3. Programme National des Routes Rurales (PNRR 2)	106
M.4. Habitat, Urbanisme et Politique de la Ville	107
M.4.1. Mapping de Qualité (MQC)	107
M.4.2. Agence des Logements et des Équipements Urbains (ALEU)	109
M.4.3. Urban Tekou	110
M.4.4. Agences Urbaines (AU)	111
M.5. Développement des Investissements et Promotion de l'Offre Marocaine	112
M.5.1. Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMIDE)	112
M.5.2. Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (Morocco Pooled)	113
M.6. Développement Régional et compétitivité des territoires	113
M.6.1. Agences Régionales (Exécution des Projets (AREP))	114
M.6.2. Agences de Développement Régional	115
M.6.3. Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bas Régis (AVVR)	116
M.6.4. Société Rabat Région Aménagement « SRRRA »	117
M.6.5. Agence et Société Marjona	118
M.6.6. Société Casa-Aménagement	120
IV INSTITUTIONS FINANCIÈRES PUBLIQUES	121
IV.1. Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	121
IV.2. Caisse Agricole du Maroc (CAM)	122
IV.3. Caisse Centrale de Garantie (CCG)	123
IV.4. Fonds d'Équipement Communal (FEC)	124
SEMI partie: CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE GESTION DES EEP	127
I. CONSOLIDATION DE L'ANCRAGE STRATÉGIQUE	127
I.1. Implémentation de la gestion active du portefeuille public	128
I.2. Consolidation de la demande contractuelle	129
II. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSPARENCE DU PORTFOLLE PUBLIC	130
II.1. Chambres, mises à disposition de la gouvernance des EEP et l'efficacité du contrôle financier de l'Etat sur les EEP	131
II.1.1. Projet de réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP	131
II.1.2. Actualisation du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP	131
II.1.3. Renforcement des audits externes	133
II.1.4. Suivi des risques des EEP	134
II.1.5. Instruments de gestion	134
II.1.6. Digitalisation et Dématérialisation des procédures	135
II.1.7. Normalisation et Profession Comptables	136
II.2. Interactions avec les Institutions de Contrôle	137
II.2.1. Parlement	137

8.2.2. Cour des Comptes	138
9EME Partie: OUVERTURE AU SECTEUR PRIVE ET AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES	140
I. PRIVATISATION ET SYNERGIES AVEC LE SECTEUR PRIVE	141
1.1. Privatisations et investitures de capital	141
1.1.1. Bilan de la Privatisation	141
1.1.2. Perspectives	143
1.2. Optimisation des opérations de portefeuille	144
1.2.1. Bilan des opérations de création de filiales et de prises de participations sur la période 2000-2007	145
1.2.2. Perspectives	146
II. DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	147
II.1. Etat des lieux	147
II.1.1. Cadre global des PPP au Maroc	147
II.1.2. Implémentation de la loi n° 88-12 relative aux PPP	148
II.2. Amendement du cadre juridique et de gouvernance des PPP	149
III. ACTIONS POUR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES	150
III.1. Nouvelle Charte de l'investissement et Réforme des Centres Régionaux d'investissement	150
III.2. Opérationnalisation de l'Observatoire des Délais de Paiement (ODP)	151
III.3. Mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration des délais de paiement des ERP	152
ANNEXES	154
ANNEXE 1) Liste des Etablissements Publics	155
ANNEXE 2) Liste des Sociétés Anonymes à Participation Directe du Trésor	158
ANNEXE 3)	
Liste des Etablissements et entreprises publics marchands	159
Liste des établissements et entreprises publics non marchands	160
Liste Institutions financières publiques et des organismes sociaux	162
ANNEXE 4) Liste des Etablissements et Entreprises Publics en cours de liquidation ou de dissolution	163
ANNEXE 5) Bilan des opérations de privatisation	166
ANNEXE 6) Autorisations de création de filiales et d'opérations de participations au capital dans le cadre de l'article 8 de la loi n° 88-12 relative au transfert d'entreprises Publiques au Secteur Privé - Années 2007 et Janvier à Juin 2008	167
ANNEXE 7) Principaux Indicateurs Economiques et Financiers des Etablissements et Entreprises Publics - Réalisations 2006-2007	171
ANNEXE 8) Transferts Budgétaires de l'Etat aux ERP: Prévisions Actualisées de la loi de Finances 2008 et Réalisations au titre des Lois de Finances 2007 et 2008	173
ANNEXE 9) Produits provenant des Etablissements et Entreprises Publics au profit de l'Etat - Réalisations 2007 - Prévisions 2008 et 2009	174
ANNEXE 10) Produits provenant des Etablissements et Entreprises Publics au profit de l'Etat - Réalisations 2007 - Prévisions 2008 et 2009	178

ANNEXE 10 Répartition des investissements des IEP par secteur	179
ANNEXE 11 Fiches réglementaires des principaux IEP	181
ANNEXE 12 Liste des établissements et entreprises publics soumis au contrôle financier de l'Etat classés par type de contrôle	200
Contrôle Préventif	
I- Etablissements Publics	
II- Autres Organismes Publics	
Contrôle D'accompagnement	
Contrôle Conventuel	
Contrôle Spécifique	
I- Etablissements Publics	
II- Autres Organismes Publics	
Contrôle Contractuel	

EXECUTIVE SUMMARY

La Majesté le Roi avait souligné, dans son Discours du 13 octobre 2017 devant le Parlement, l'urgence d'une réforme du modèle de développement du Maroc en vue de réviser l'ordre des priorités donné à certains chantiers économiques et à des programmes sociaux spécifiques, et ce, pour mettre tout modèle en phase avec les évolutions que connaît notre pays et l'écarter de nouvelles perspectives de développement à la hauteur de ses atouts et ses aspirations, mais aussi à la mesure des défis et des enjeux auxquels il se trouve confronté.

Dans ce cadre, les Discours Royaux, à l'occasion de la Fête du Trône du 30 juillet 2018 et du 65th anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple du 30 août 2018, sont venus rappeler les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi sur la nécessité d'une réforme globale et profonde des programmes en matière d'appui et de protection sociale ainsi qu'en ce qui concerne l'application entre formation et emploi dans le but d'améliorer l'efficacité des actions et des politiques publiques en faveur des catégories sociales vulnérables et de réduire le chômage.

Sa Majesté le Roi a ainsi mis en exergue, outre le besoin urgent de renforcer la protection sociale, la nécessité de placer les questions de la jeunesse au cœur du nouveau modèle de développement et d'élaborer une stratégie intégrée dédiée aux jeunes, qui permettrait de définir les moyens d'une promotion efficace de leur condition à travers particulièrement la généralisation de la scolarisation, la lutte contre la dépendance sociale et plus spécifiquement la réforme globale des mécanismes et programmes visant l'application entre éducation, formation et emploi.

À cette fin, Sa Majesté le Roi que Dieu Le Dirige a donné ses Hautes Directives pour agir avec célérité en vue d'entamer la nouvelle Charte de l'investissement et d'activer la réforme des Centres Régionaux d'investissement en les transformant en établissements publics et en leur accordant les prérogatives nécessaires, à même de leur permettre de remplir leurs missions conformément et mettre en place les mesures d'appui à l'investissement créateur de richesses et au développement du tissu productif national avec un appui particulier aux Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Cette accélération exemplaire de l'investissement privé est accompagnée d'une réorientation qualitative de l'investissement des Établissements et Entreprises Publiques (EEP). En effet, après près d'une décennie de croissance continue, cet investissement est appelé à être réorienté en fonction des objectifs de renforcement de l'inclusion sociale, de création d'emplois et de richesses et de développement de l'entreprise, et ce, parallèlement à la consolidation des grands acquis en termes de réseaux, d'équipements et d'infrastructures. L'attention sera désormais portée sur une meilleure exploitation des

infrastructures routières, un renforcement de leur maintenance et une plus grande rentabilisation des efforts consentis en la matière.

Ainsi et en application des Hautes Orientations Royales, la priorité sera accordée aux politiques sociales dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi ainsi qu'aux programmes de protection sociale, en plus de l'accélération du dialogue social et du soutien au pouvoir d'achat des citoyens.

Parallèlement, les efforts seront poursuivis en vue de préserver les équilibres macro-économiques et d'assurer les conditions de l'accélération du développement économique à travers l'appui à l'investissement et l'accompagnement de l'entreprise, en poursuivant, notamment les grands chantiers et les stratégies sectorielles ainsi que les réformes institutionnelles et structurelles dont la mise en application de la régionalisation avancée, de la déconcentration administrative et de la réforme administrative.

Dans ce sillage, lors du Conseil des ministres du 10 octobre 2018 consacré à la présentation des orientations générales du projet de loi de finances au titre de l'année 2019, Sa Majesté le Roi a bien voulu donner ses Hautes Orientations pour examiner les propositions et mesures à même de permettre au secteur public de consolider ses capacités d'investissement, de jouer ses rôles stratégiques et de contribuer à la dynamique de l'économie nationale. A cette occasion, Sa Majesté s'est également inquiète des mesures envisagées pour que les EEP, particulièrement ceux qui connaissent des difficultés financières, puissent honorer leurs engagements et l'acquiescer de leurs dettes et arriérés cumulés. Sa Majesté le Roi a, en outre, demandé des éclaircissements au sujet du paiement des arriérés des remboursements relatifs à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

En application de ses Hautes Orientations Royales, le Ministère de l'Économie et des Finances demeure pour la mise en place et l'application d'un plan d'action visant la restructuration de certains EEP, notamment à travers la révision du statut des États et des sociétés qui ne sont pas directement liés à l'état principal desdits EEP, ainsi qu'à travers la rationalisation de leurs dépenses, et ce, dans le cadre de contrats-programmes avec l'État. Sur un autre plan, ledit Ministère a lancé une opération de règlement immédiat des crédits de TVA au profit des entreprises des secteurs privé et public, et ce, à travers un partenariat avec le secteur bancaire, étant précisé que l'impact financier de cette opération sur le budget de l'État sera évalué sur les six prochaines années.

Sur un autre niveau, et en application des Hautes Orientations Royales, un travail de fond est en voie d'être entrepris concernant le modèle économique même de certains EEP et ce, sur le plan institutionnel et au niveau de leur politique d'investissement et de leur plan d'affaires. À ce titre, les EEP doivent mieux cibler leurs interventions en formes d'investissement en vue d'en améliorer l'efficacité et l'impact sur les populations et de diversifier les sources de financement en recourant en formes d'ingénierie financière, en créant des arbitrages judicieux entre le court, le moyen et le long termes et en développant toutes les formes d'implication du secteur privé, notamment, à travers le recours aux contrats de Partenariat Public-Privé (PPP). De même, l'intervention de ces entités doit tenir

compte des impératifs en matière d'égal accès des citoyens et des entreprises à des services publics de qualité et de contribution à l'aménagement du territoire et à la réduction des disparités sociales et territoriales. Pour sa part, l'État accompagnera ces efforts à travers, notamment l'appurement du crédit de TVA et d'autres mesures visant l'optimisation du portefeuille public et l'encouragement de la complémentarité entre les secteurs public et privé.

Dans ce cadre, le portefeuille public, composé de 209 Établissements Publics, 44 Sociétés Anonymes à Participation Directe du Trésor et 486 Filiales ou Participations Publiques, connaît une dynamique continue en relation avec les opérations de création, de transformation, de fusion et de liquidation rendues nécessaires pour les besoins du développement sectoriel, des stratégies publiques et des réformes engagées.

En phase avec l'objectif essentiel de renforcement de la transparence et de la reddition des comptes à travers la publication d'une information comptable et financière fiable et de meilleure qualité, le présent rapport sur les EEP intègre pour la première fois, les comptes consolidés des groupes publics dont les comptes consolidés étaient selon les normes IFRS notamment ceux des groupes OCP, COG, ACPH et OMOF. Ainsi, l'impact, pour l'exercice 2017, de la prise en considération des comptes consolidés selon les normes IFRS dans le calcul des indicateurs du secteur des EEP fait ressortir des variations relatives positives des principaux indicateurs de performance des EEP (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, résultat net ...).

Dans ce cadre, les EEP affichent, en 2017, des performances globalement en amélioration. Ainsi, le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée du secteur des EEP ont connu une hausse respective d'environ 8% et 7% en passant de 210 MMDH et 80 MMDH en 2016 à 227 MMDH et 85 MMDH, respectivement. En revanche, les résultats d'exploitation des EEP ont enregistré une diminution de 9% en 2017 par rapport à 2016 et les résultats nets bénéficiaires du secteur marquant une légère hausse de 0,8% pour la même période avec 11,7 MMDH en 2017. Les résultats nets déficitaires, quant à eux, ont connu une évolution favorable puisqu'ils ont reculé de 3,7% passant de 2,7 MMDH en 2016 à 2,6 MMDH en 2017.

Les probabilités de clôture de l'année 2018 confirment la tendance d'amélioration du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée, qui sera confortée au cours de la période 2019-2021, et de, parallèlement à la progression des résultats d'exploitation et des résultats nets.

De même, l'optimisation des relations financières entre l'État et les EEP, par la renouveau et la mise en place progressive d'une politique pluriannuelle des dividendes et des autres contributions au Budget Général de l'État (BGE), représente l'un des objectifs majeurs du développement de la Gestion Active du Portefeuille. Cette politique devra constituer le cadre de conciliation entre les besoins de financement des EEP contributeurs et les intérêts patrimoniaux de l'État actionnaire, en veillant à assurer une visibilité à court et moyen terme sur la juste rémunération de l'État actionnaire. Elle devra être également évaluée sur une base pluriannuelle en tenant compte de la mission et des éléments relatifs à l'activité de l'EEP concerné, à sa situation financière et à ses perspectives de développement.

D'un autre côté, l'effort d'ajustement du niveau des subventions de l'Etat à certains EEP ou du niveau des dédotages à leur profit, est mené en prenant en compte le niveau de leur dépenses, le taux de réalisation de leurs investissements, leurs besoins effectifs de paiement et le niveau de développement de leurs recettes propres.

Par ailleurs, le rôle du portefeuille public en matière d'investissement n'est pas à diminuer puisque les réalisations annuelles de l'année 2017 et 2018 dépassent les 60 MMDH, sachant qu'il est prévu d'investir près de 60 MMDH en 2019. Toutefois, le taux de réalisation des investissements des EEP affiche une dégradation en 2017 de 5 points par rapport à 2016 pour se situer à environ 60%, ce qui exige une meilleure programmation et un suivi plus rapproché de l'exécution desdits investissements.

En relation avec le financement des investissements, les dettes de financement des EEP, hors dettes sociales, ont atteint 206 MMDH en 2017, soit une hausse de 6% par rapport à 2016. Une réflexion est menée autour de la problématique de l'endettement des EEP, et plus particulièrement pour les uns qui enregistrent des niveaux d'endettement élevés (ONEE, ACPH, ONCP, HASEH et CFE) pour trouver et implémenter les solutions adéquates.

Ainsi et compte tenu des ressources relativement limitées, dédiées à l'intervention patrimoniale de l'Etat (restructurations, subventions, taxes affectées, garantie des emprunts extérieurs) et des arbitrages que les pouvoirs publics seront amenés à opérer à ce sujet, la nécessité s'impose aujourd'hui pour la généralisation des projets d'investissement publics en général et ceux des EEP en particulier, et ce, en termes de capacités réelles de financement et sur la base des impacts économiques, en matière de création d'emplois et de richesses ainsi que de qualité des services rendus au citoyen.

Il est important de rappeler que les EEP accroissent de plus en plus leurs interventions dans le cadre de l'ouverture à l'international. A cet égard, la coopération entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne a été marquée par l'implication de nombreux EEP marocains dans la mise en œuvre de différents projets de développement dans les secteurs de l'économie des pays africains, tels que les infrastructures, l'habitat, l'énergie et les mines, les énergies renouvelables, le tourisme, les télécommunications, l'électronique, l'eau potable et l'assainissement ainsi que le secteur bancaire.

Ces entités ont également mis à la disposition de ces pays leurs compétences et leur savoir-faire à travers des programmes de formation, des échanges d'expériences et d'expertise, de l'assistance technique, du transfert de technologies et de l'aide au développement. Parmi les EEP ayant entrepris des actions d'investissement et de coopération avec les pays africains figurent l'ONCP, l'ONEE, HASEH, IAH, Maroc Air, l'ORSTP, la SAH, l'ANOC, l'ONPC, Bank Al-Raghib, l'ONETH, Maroc Capital et le CHESTEN.

Sur un autre plan, les EEP intervenant dans le domaine social sont appelés à mobiliser les moyens susceptibles d'améliorer la condition sociale et territoriale. A ce titre, le rôle des organismes d'éducation et de formation est appelé à être renforcé davantage à travers une réforme en profondeur du système éducatif visant le développement des compétences et la

promotion de l'employabilité pour une meilleure adéquation entre formation et emploi, sans, toutefois, omettre d'encourager la recherche, etc de sorte de l'innovation.

Ainsi, les Établissements Publics d'Éducation et de Formation sont appelés à contribuer au déploiement du nouveau programme de soutien à la scolarité en vue de réduire le taux de dispersion scolaire au niveau du primaire et du secondaire. Ils doivent également concourir activement à l'effort d'adéquation entre formation et emploi, notamment par la diversification de l'offre pédagogique et son adaptation aux besoins du marché du travail et la mise en place d'une nouvelle conception pour les établissements universitaires à accès ouvert.

De même, ces organismes devraient déployer leurs efforts pour institutionnaliser et consolider la formation en alternance, la création d'une nouvelle génération de centres de formation professionnelle qui répondent également aux besoins des acteurs économiques, la révision des mécanismes et des programmes d'appui à l'emploi (des jeunes ainsi que la mise en place d'un système efficace et actif d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire.

Dans ce cadre, le Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social, en tant qu'acteur de soutien en faveur du développement du pays visant l'appui à l'investissement et à l'emploi, est engagé à contribuer à la construction et à l'équipement de ces nouveaux centres de formation professionnelle.

À cet égard, Sa Majesté le Roi a donné Ses Hautes Directives le 2 octobre 2018 pour le développement de nouvelles formations dans les secteurs et métiers porteurs tout en mettant à niveau les formations dans les métiers dits classiques, qui demeurent les principaux fournisseurs d'emplois pour les jeunes, tels que ceux liés aux secteurs de l'industrie, des services, du BTP, de l'agriculture, de la pêche, de l'eau, de l'énergie et de l'artisanat.

L'intervention des EEP dans le monde rural n'est pas en reste puisqu'elle devrait se poursuivre en 2019 dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre du programme national pour la réduction des disparités sociales et territoriales. Ainsi, les EEP interviennent dans le monde rural concrètement leurs contributions en vue d'améliorer les programmes des routes rurales (PNRR R), de l'électrification rurale (PERR) et de la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural (PACER) ainsi que le programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées (PNA) qui concernent aussi bien le milieu urbain que les petits centres.

Les efforts dans le secteur de l'eau seront renforcés davantage suite aux Hautes Instructions Royales données, en juin 2018, au Chef du Gouvernement en vue de contraindre le phénomène de raréfaction de l'eau notamment l'eau potable dans les zones dépendant de sources souterraines et celles d'eau d'irrigation. Dans ce cadre, le Gouvernement a élaboré un programme d'urgence et d'accélération des investissements

dans le domaine de l'eau qui a été présenté à Sa Majesté le Roi le 05 juin 2018. Ce programme sera dédié au renforcement de l'offre, au développement de la gestion et de la valorisation de l'eau et au renforcement de l'alimentation en Eau potable Rural.

En parallèle à ces actions et dans le cadre des efforts pour l'amélioration continue de la compétitivité et de la connectivité de l'économie nationale, les EEP ont déployé des efforts considérables pour le développement de réseaux de transports autoroutiers, ferroviaires et aériens ainsi que pour le renforcement des réseaux portuaires et aéroportuaires.

La réalisation du programme autoroutier national a permis d'atteindre un niveau de près de 1800 km, acquis important qui exige de la part de l'opérateur public (AONE), la mise en place d'un nouveau modèle d'exploitation et des efforts en matière de qualité de service, de maintenance et de valorisation du réseau en service, sachant que cette entreprise a connu, en 2017, sa première année bénéficiaire grâce à un plan de restructuration mis en place dès 2016 et portant sur l'allongement de la durée des concessions autoroutières à 30 ans, l'adoption de l'amortissement dégressif en fonction du trafic ainsi que les actions de refinancement de la dette et de couverture du risque de change. En vue de la poursuite de l'entretien réseau autoroutier nécessitant des investissements capitalistiques, la réflexion est engagée pour identifier des leviers de financement alternatifs permettant l'accès à des ressources en capital ou à des financements de longue maturité comme les Organismes de Placements Collectifs en Infrastructures ou les PPP.

Le Maroc a également investi dans son infrastructure ferroviaire avec la première ligne ferroviaire à grande vitesse du continent africain dont l'entrée en service effective est prévue vers fin 2018. En effet, après la mise en service technique le 18 juin 2018 et l'entrée en phase de pré-exploitation, la nouvelle Ligne à Grande Vitesse (LGV), reliant Tanger à Casablanca, a été baptisée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'Assiste, par le nom hautement symbolique d'« Al BORDJ ». De même, des efforts sont entrepris en vue du renforcement des capacités du réseau, du développement de la maintenance ainsi que pour le développement d'un nouveau modèle d'exploitation de l'ONCF.

En effet, l'ONCF doit faire face aux enjeux afférents, notamment, aux exigences croissantes et légitimes en termes de réajustage sur la mission de base, de qualité de service, de transformation digitale, de rentabilisation des projets d'investissements, et ce, outre la gestion des risques de trésorerie et de change en liaison avec son endettement extérieur. Sur un autre plan, et au regard aux limites du modèle actuel ne permettant plus de faire face aux défis liés aux investissements substantiels nécessaires pour les extensions ferroviaires, des évaluations sont en cours en vue d'une réforme institutionnelle pour s'aligner sur les meilleures pratiques préconisant la séparation entre l'exploitation et le développement de l'infrastructure ferroviaire en se basant sur des financements de longue maturité et en recentrant les interventions de l'Office sur leur mission de base.

Pour sa part, la BAM poursuit ses efforts pour l'accompagnement des stratégies sectorielles, notamment le secteur du tourisme. En vue d'une concertation générale de sa situation financière, la Compagnie est en cours de finalisation d'un plan de développement pour

développer de manière sensible la flotte à l'horizon 2020, et devenir ainsi un transporteur global, avec un hub performant et un système de croissance résilient. Ce plan devra également s'inscrire dans le cadre d'une démarche reposant sur une coordination poussée entre les intervenants pour garantir une cohérence des stratégies sectorielles et des plans d'actions des différents intervenants (Département chargé du tourisme et du transport aérien, Région, CRHT, ONDA...). Le financement de ce plan de développement devra reposer sur des solutions innovantes à travers des ressources en quasi-capital et des partenariats stratégiques, selon un plan d'actions à définir dans le cadre d'un nouveau contrat-programme Etat-BAH.

En ce qui concerne l'ONDA, et afin de concourir à la réussite du plan de développement de la BAH en renforçant les échanges entre les deux entités, il est appelé à réaliser, en particulier, un hub régional à prévoir, notamment dans le cadre du projet de contrat-programme Etat-ONDA devant être conclu dès l'achèvement des études en cours de réalisation portant sur le nouveau modèle institutionnel et économique de l'Office d'une part et l'introduction des PPP dans le domaine aéroportuaire d'autre part.

Au niveau portuaire, le port de Tanger Med, ouvert en 2007, attire un trafic croissant et constitue aujourd'hui l'une des principales portes d'entrée de la Méditerranée en soulignant que le Groupe THSA a confié à la State TH2, créée en avril 2010, la réalisation, en deux phases, du projet du Port Tanger Med 2, composé d'un port à deux Terminaux à conteneurs d'un quai de 2.800 m et d'une capacité globale de 6,5 millions EVP, pour un coût global de 14.000 M€ et dont la mise en service est prévue pour début 2019 (TC4) et fin 2019 (TC3). De même, la société MMH poursuit la réalisation du projet du port Rabat West Med devant être achevé en 2020 et qui constituera une plateforme à l'appui des stratégies de développement de la région de l'Oriental. Pour leur part, l'AMF et Marsa Maroc doivent à réaliser les objectifs fixés dans leur plan d'actions, appelé à être formalisé dans un contrat-programme avec l'Etat, pour la première et dans le plan de développement présenté à l'occasion de son introduction en bourse pour la deuxième.

Au niveau de l'agriculture et depuis le lancement du Plan Maroc Vert (PMV) en avril 2008, de nombreux EEP (CRHVA, ADA, SOHACOB, CRSSA, ANADON...) contribuent activement à la dynamique entamée par ce plan qui a permis un investissement global dans le secteur agricole (hors PPP) de 55 M€ à fin juin 2018, sachant que l'objectif consiste à drainer des investissements de 50 M€ à l'horizon 2020 (75 M€ au titre des projets du pilier 1 relatif à l'agriculture à haute valeur ajoutée et 20 M€ concernant le pilier 2 dédié à l'agriculture résiliente) sachant que malgré ses multiples réussites, ce plan reste confronté à de nombreux défis que les parties concernées doivent à traiter. Il s'agit, particulièrement du renforcement de la qualité, d'une meilleure valorisation et commercialisation des produits, du développement des exportations et de la pérennisation de la dynamique entamée au cours de 2020.

Pour sa part, le dépassement de la stratégie « Halieutis » pour le développement du secteur de la pêche maritime se poursuit depuis 2009, avec comme pour objectif majeur la valorisation de la richesse halieutique marocaine et le déploiement du PIB du secteur pour le porter de 8,5 MDCM en 2009 à près de 22 MDCM en 2020. L'impact de cette stratégie est certain en matière de création de revenus et d'emplois, et ce, en plus de la dynamique de modernisation des infrastructures et des équipements permettant de meilleures perspectives pour le développement du secteur de la pêche maritime. Sur un autre plan, l'année 2018 a connu la réadoption de la convention de concession d'exploitation des ports de pêche qui consacre l'abandon par l'ONP de l'activité de gestion des ports et leur restitution à l'ANP, ce qui permettra le recentrage de l'ONP sur ses missions de base liées à la valorisation des produits de la pêche, alors que l'Agence veillera à l'amélioration de la qualité de service et des performances du patrimoine portuaire.

Concernant la politique de l'Etat en matière d'habitat et d'aménagement urbain, les EEP (chargés de la mise en œuvre de cette politique) œuvrent à renforcer leurs interventions, notamment en matière d'aménagement du foncier et d'équipement des terrains, de production de logements sociaux, d'habitatation des bidonvilles et de mise à niveau urbaine ainsi que du traitement des habitats menaçant ruine, de réhabilitation des frigos anciens et de création de nouveaux pôles urbains et de villes nouvelles. Ces chantiers visent, essentiellement l'amélioration des conditions de vie des citoyens qui constitue une préoccupation majeure de la Maâjma le Roi qui a donné ses Hautes Orientations en vue de la promotion de l'accès à l'habitat à travers les programmes des logements sociaux, des villes nouvelles et des villes sans bidonvilles ainsi que par la mise place des équipements nécessaires.

A cet égard, le dépassement des insuffisances dont souffre ce secteur nécessite entre autres une réforme des textes juridiques et urbanistiques relatifs à l'habitat, la mise en place d'un cadre de planification urbaine, la révision du cadre contractuel actuel et l'instauration de mécanismes d'accompagnement social mais également la révision du modèle économique des intervenants publics dans le domaine dont le HAO.

Le pays poursuit la mise en œuvre de la stratégie énergétique nationale visant la réduction de la dépendance énergétique, le développement des énergies renouvelables (ENR) et le renforcement de l'efficacité énergétique (EE).

A ce titre, MAJEN, assurent désormais le portage de l'ensemble des ENR (solaire, éolien, hydraulique...), poursuit la réalisation, à un rythme soutenu, de son programme de développement visant l'atteinte d'une part des ENR dans le mix électrique de 52% en 2030 (20 000 MW). Le programme en cours de lancement porte sur une capacité de plus de 3 000 MW.

De même, l'ONEE est appelé à poursuivre son plan d'action pour le développement de nouvelles capacités de production, notamment dans le cadre du projet « Gas to Power » qui présente plus de souplesse en matière de gestion de flotte en relation avec les effets d'intermittence liés aux ENR.

Le plan de développement de FONEE pour la période 2019-2023 devra être focalisé sur la consolidation des équilibres de FONEE, la maîtrise des pertes d'énergie, le renforcement de la qualité du service et la restructuration institutionnelle du secteur par la séparation entre les fonctions de production, de transport et de distribution, et ce, en relation avec le projet structurant du modèle multiservices régional de distribution. L'entité en exercice de l'Agence Nationale de Régulation de l'Électricité (ANRE) est de nature à favoriser l'émergence d'un nouveau modèle économique plus efficient basé sur le réajustage de FONEE sur ses principales missions et le recours à d'autres modes de financement (PPP...).

Concernant le secteur minier, FOCOP, leader mondial des phosphates, poursuit l'exécution de son programme de développement industriel dans le cadre d'une stratégie intégrée visant la consolidation du leadership du Groupe sur le marché mondial des phosphates et le renforcement de ses capacités de résilience et d'adaptation aux mutations et exigences du marché. Ainsi, les diligences sont en cours pour le lancement de la 2ème vague de son programme d'investissement (qui sera doublé au renforcement des capacités de production minière et chimique des axes du Sud et du Centre ainsi qu'en Afrique en renforçant ses opérations antérieures concernant la création de plusieurs filiales et Joint Ventures dans des pays africains, notamment, l'Éthiopie, le Nigeria et le Rwanda pour le développement de plateformes intégrées de production d'engrais).

Également de la problématique du crédit de TVA qu'a connue FONEE, il est à souligner qu'en application de Hautes Orientations Royales en vue de payer le dû de l'État, des EEP et des Collectivités Territoriales aux entreprises, les concertations entre le Ministère de l'Économie et des Finances et FOCOP ont été couronnées par la signature en date du 10 octobre 2018, d'un arrangement entre les deux parties pour le remboursement du crédit de TVA déduit par FOCOP pour un montant de 20.500MCH, dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Par ce dit contrat, FOCOP cède sa créance aux banques qui seront remboursées par l'État selon un échéancier étalé de 2018 à 2022. Cette opération porte en elle un signal fort de l'État pour l'amélioration du climat des affaires, l'écosystème de FOCOP devant être impacté par cette injection de ressources. Par ailleurs, cet arrangement a été couplé à un autre accord signé le même jour et qui fixe une politique de dividendes État-OCF couvrant la même période.

Concernant le secteur du tourisme, l'accent est mis sur la nécessité de mettre en œuvre un plan d'accompagnement, étant les engagements des objectifs retenus lors de la mise en œuvre de la vision 2023, en vue de donner une forte impulsion aux performances du secteur. La priorité est donnée, notamment à la redynamisation de l'investissement touristique, à l'accompagnement de la politique de diversification et à la réalisation des études de repositionnement de certaines stations touristiques en vue de conforter la résilience et l'attrait du Maroc dans ce domaine, et ce, en concertation avec l'ensemble des acteurs, notamment les professionnels et les opérateurs régionaux. En termes de perspectives, la mise en œuvre de restructurations institutionnelles et opérationnelles revêt un caractère urgent pour déployer le potentiel de développement des synergies nécessaires entre tous les opérateurs publics (RAM, ONDA, ONRT, Maroc Capital, SMIT, Maison de l'Artisan...), d'une part et entre ces derniers et le secteur privé, d'autre part. Ainsi, le renforcement des

performants s'impose visent la mutualisation des ressources et des moyens, la diversification des marchés destinataires de flux touristiques et l'adoption de stratégies et de plans d'action avec des financements adéquats.

Par ailleurs et dans le cadre du développement du système productif national, le secteur de l'industrie et celui de la promotion économique sont appelés à connaître des mutations devant contribuer à adopter le nouveau modèle de développement du Maroc.

A cet égard et conformément aux Hautes Instructions Royales, le projet de loi cadre portant charte de l'investissement vise la réforme du cadre juridique régissant les investissements et l'amélioration du climat des affaires afin de le rendre plus compétitif et performant, et ce, à travers la simplification des procédures et l'accélération des flux de l'investissement national et étranger. De même, le projet de réforme des Centres Régionaux d'Investissement (CRI) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations relatives à l'investissement. Ce projet vise la transformation des CRI en Établissements Publics dotés de compétences leur permettant de jouer pleinement leurs rôles de facilitateur et de catalyseur de l'investissement au niveau territorial.

En matière de promotion économique, l'avènement de l'ANPE en 2017 vient mettre fin à la dispersion des efforts des ex-CEPE, CPEC et ANCI favorisés en son sein, renforçant ainsi l'action de la nouvelle Agence pour la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat en matière de développement, d'incitation et de promotion des investissements nationaux et étrangers ainsi que des exportations. De même, l'ANPE (Ministère Pêche) a lancé la mise en place d'une nouvelle stratégie de promotion des exportations des produits agricoles, agri-alimentaires et de la pêche visant la conquête des marchés et l'ouverture de nouveaux débouchés pour les exportations desdits produits qui constituent plus de 27% des exportations nationales.

Sur le plan régional, l'intervention des Agences Régionales d'Exécution des Projets (AREP) vise à donner une impulsion notable au chantier de la mise en œuvre de la régionalisation avancée en vue de permettre aux Conseils des Régions de concrétiser leurs programmes de développement et d'assurer les conditions de réussite du transfert de compétences au profit des régions. Dans ce cadre, le Ministère de l'Économie et des Finances, en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, a assuré un accompagnement rapproché de ces entités durant la phase de leur démarrage, consistant de certains défis. Ainsi, et pour répondre aux spécificités du nouveau modèle de développement, les AREP sont appelées à moderniser leurs mécanismes d'intervention régionaux, et ce, par le développement de nouvelles approches de gouvernance de leurs projets d'investissement et de leur mode d'intervention. Cette gouvernance devrait, ainsi, assurer une meilleure allocation des ressources financières, la réduction des dépenses territoriales et l'amélioration de la compétitivité des régions.

Dans ce même cadre, et afin de tenir compte du nouveau contexte né de la création des AREP, le devenir des trois Agences de Développement Régional devra être tranché saufment que ces dernières ont été appelées à assurer uniquement l'achèvement de leurs

programmes lancés avant la création des ASEP et de ne plus initier de nouveaux programmes et ce, afin d'éviter tout chevauchement au niveau des interventions des opérateurs publics au niveau des régions.

Par ailleurs et dans le cadre de l'accompagnement des politiques publiques en matière d'amélioration de l'accès au financement et d'appui à l'inclusion financière, les institutions financières publiques, à l'instar de CDS, CAM, CCO et FIC continuent à intervenir (chaque dans son domaine de compétence).

Le CDS, organisme financier public à forte impulsion socio-économique, a mis en place un nouveau plan stratégique à l'horizon 2023, privilégiant de nouveaux positionnements en ligne avec les nouveaux enjeux économiques du modèle de croissance du Maroc. Ce plan vise d'une part, la consolidation du modèle de croissance du Groupe en tant que Co-financeur, notamment des PME et investisseur dans les secteurs stratégiques, et d'autre part, la participation à la régénération agricole, à travers sa contribution au financement des collectivités territoriales et sa participation au financement des projets PPP territoriaux. Ce plan vise également à apporter un appui à la transition énergétique vers le développement d'une économie verte à travers la mobilisation de financements verts dans les énergies renouvelables et les PPP verts.

Pour sa part, le CAM poursuit le déploiement de sa stratégie AFAN 2021 qui vise des objectifs en ligne avec la stratégie du plan Maroc Vert dont le développement de la banquisation du monde rural et le renforcement du soutien à l'agriculture et à l'agro-industrie. En outre, le CAM a engagé la réflexion en vue de la migration vers un modèle de régénération de son organisation par la création de banques régionales coopératives, devant adapter leurs interventions aux spécificités et aux besoins de chaque Région et contribuer de manière plus efficace au développement socio-économique du monde rural.

À un niveau global, force est de constater qu'entre les enjeux et défis liés à leur ancrage stratégique, les EEP sont également au cœur de la réflexion sur le nouveau modèle de développement de notre pays, et ce, au regard à leur fort engagement en matière de renforcement de la gouvernance et de la transparence de leurs actions. Les préoccupations en matière de responsabilité sociale et environnementale ainsi qu'en ce qui concerne la consolidation du capital immatériel du Maroc s'inscrivent également dans ce cadre.

Ainsi et en matière d'amélioration de l'ancrage stratégique des EEP, la mise en place d'une gestion active du portefeuille public continue, visant un meilleur encadrement du rôle de l'Etat actionnaire. Elle représente désormais un chantier majeur ayant pour finalité la création de valeur, l'amélioration de la compétitivité, le développement de l'investissement, l'amélioration du rendement des fonds propres, l'optimisation des résultats et la maîtrise des risques. Le déploiement de cette approche à l'échelle du périmètre concerné est entamé d'une manière progressive depuis 2018 à travers la conduite de dialogues stratégiques avec

des entités et leur future technique, l'objectif étant d'aboutir à une vision concertée EEP-TSE-Tubelle au sujet de la stratégie et son évolution à moyen et long termes.

Dans cette optique, la contractualisation des relations entre l'Etat et les EEP, notamment ceux portant des projets ayant des enjeux socio-économiques d'envergure, constitue le support idéal de pilotage stratégique pour la coordination des efforts de leur restructuration ou encore pour mettre en œuvre des mesures de rationalisation et d'optimisation de leurs interventions.

Dans ce cadre, il est à signaler que l'instauration des relations contractualisées avec certains EEP constitue le cadre pertinent pour les restructurer, et ce, en ligne avec le plan d'action proposé devant le Parlement le 10 mai 2017, lors du Conseil des ministres tenu le 10 octobre 2018.

Dans ce cadre, les travaux relatifs à la conclusion de nouveaux contrats programmés et à l'évaluation des contrats signés se poursuivent, notamment avec des EEP emblématiques (ONCP, ONSE, RAN, ONDA, CHB, CHSA, ANP...).

L'année 2018 devrait connaître l'adoption des réformes qui sont prévues ou en cours de mise en œuvre dans l'objectif d'améliorer davantage la gouvernance des EEP, de renforcer l'efficacité de leurs actions et la qualité de leurs interventions et d'optimiser leurs relations contractualisées avec l'Etat.

En effet, l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des EEP demeure une préoccupation constante, et ce, à travers, notamment la poursuite du déploiement du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP et le lancement effectif avant fin 2018 du processus de son actualisation en vue de tenir compte des évolutions du contexte national et international liées, en particulier à la publication en 2018, des nouvelles lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) sur la gouvernance des entreprises publiques et à l'élaboration du projet de réforme du dispositif de contrôle financier et de gouvernance des EEP.

Ainsi, certains aspects en matière de gouvernance des EEP méritent une noble mise à niveau, notamment en ce qui concerne la taille géographique et la composition inadéquate des conseils d'administration de certains EEP, ce qui limite la professionnalisation et l'efficacité des travaux de ces organes. D'autres limites sont liées à l'absence d'un dispositif réglementaire clair et bien défini précisant les conditions de nomination des représentants de l'Etat au sein des organes délibérants de certains établissements publics et des administrateurs indépendants au sein des organes de gouvernance et la prise en compte relativement limitée de l'approche genre dans la désignation des représentants de l'Etat. Ces efforts sont à compléter également en vue de promouvoir les évaluations indépendantes des performances des conseils d'administration et des comités spécialisés.

De même, les EEP sont appelés à redoubler d'efforts pour améliorer leurs pratiques de gouvernance en termes de diffusion régulière d'informations financières et extra-financières pertinentes et actualisées.

Afin de consolider la dynamique entamée, le processus d'amélioration de la gouvernance des EEP se poursuivra à travers l'introduction de nouvelles dispositions se rapportant à la gouvernance au niveau du projet de loi relatif au dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP. Ce projet de réforme qui s'inscrit dans le cadre du programme gouvernemental au titre de la période 2016-2021 est le résultat d'une réflexion en profondeur menée dans le but d'assurer une évolution constructive du système de contrôle et de gouvernance, en intégrant les préoccupations majeures d'une gouvernance efficace pour contribuer à l'amélioration des performances du secteur public. Cette réforme vise également à renforcer l'efficacité du contrôle financier de l'Etat sur les EEP et à faire évoluer ce dispositif vers les préoccupations de maîtrise des risques et de sauvegarde du patrimoine, et ce, en fonction de trois critères fondamentaux : niveau de la participation publique, concours financiers de l'Etat et nature du dispositif de gouvernance et du contrôle interne de l'EEP. Par ailleurs, ce dispositif est appelé à prendre en considération les enjeux et les risques majeurs se rapportant à l'investissement des EEP et à leur endettement et les orienter vers les aspects les plus performants et qui ont des impacts significatifs sur la situation des EEP et des deniers publics ainsi que sur l'économie nationale dans son ensemble.

En attendant, les Etablissements Publics soumis au contrôle financier préalable sont appelés, dans le cadre de l'implémentation de la loi 09-02 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes, à améliorer leurs dispositifs de gouvernance et de contrôle interne, dans le but d'assurer la migration vers le contrôle d'accompagnement comme preuve de l'efficacité desdits dispositifs basés sur le renforcement et la consolidation des responsabilités des organes délibérants et des gestionnaires de ces Etablissements.

Par ailleurs, les opérations d'audit interne des EEP se poursuivront en mettant l'accent, en plus de la régularité et de la conformité de la gestion des EEP avec les missions, sur l'amélioration de la gouvernance, le suivi des performances, l'adéquation du cadre institutionnel et stratégique, la prévention des risques et la préservation des ressources. Ces opérations d'audit interne constituent, également un outil de diagnostic pour l'identification des EEP à restructurer dans le but de consolider leur viabilité économique et financière ou d'éviter éventuellement leur capital à des performances stratégiques.

Dans le même cadre, les EEP sont accompagnés pour la mise à jour et l'amélioration de leurs instruments de gestion, notamment en vue de l'harmonisation de leurs règlements des marchés avec la réglementation des marchés publics et la mise à jour de leurs statuts de personnel et organigrammes. Cet accompagnement est assuré également à travers l'actualisation des arrêtés portant organisation financière et comptable des Etablissements Publics soumis au contrôle préalable ainsi que pour l'amendement des nomenclatures des pièces justificatives concernant l'engagement et le paiement de leurs dépenses, étant précisé que toutes ces actions visent l'harmonisation des méthodes de travail, la simplification des procédures et la facilitation des actes.

Dans le même cadre, des efforts en cours pour réussir la transformation numérique du HEP, plusieurs actions sont en cours, notamment en vue de faciliter et fluidifier les relations et les échanges avec les EEP et les autres partenaires. Les actions chef de file en la matière ont trait au développement de la dématérialisation des marchés des EEP, le déploiement de l'information des Partenaires des Etablissements Publics soumis au contrôle préalable et au contrôle spécifique, la généralisation à partir de 2019, des échanges de données informatiques avec les partenaires avec leur infoméa automatisés, via le système d'information « HALLAM » logé à la CEPP.

Le contexte de carence des ressources publiques à dédier à l'investissement requiert, outre l'amélioration de la transparence, le développement de la capacité de mobilisation des fonds, la maîtrise de l'endettement des EEP et par conséquent, le développement de la complémentarité entre les secteurs public et privé dans le but d'assurer l'optimisation de l'intervention gouvernementale de l'Etat, notamment dans les secteurs prioritaires et secteurs à valeur ajoutée.

A cet égard, le projet de loi de finances au titre de l'année 2019 dont les Orientations Générales ont été présentées lors du Conseil des ministres du 10 octobre 2018, propose la relance du programme des transferts d'entreprises publiques au secteur privé. Cette relance est de nature à contribuer à l'effort d'optimisation du portefeuille public et de recentrage de l'Etat sur ses missions régaliennes, à la dynamisation du marché des capitaux et au renforcement de la gouvernance des entités privatisées. Ce programme est également un vecteur pour l'alimentation, en ressources financières additionnelles, du Fonds Massali E pour le Développement Economique et Social et, en cas de mise à niveau du dispositif relatif afférent à la privatisation, du Budget Général de l'Etat.

En parallèle, les EEP de leur côté, doivent procéder à l'optimisation de leur portefeuille par la cession de leurs participations et filiales dont l'activité s'écarte de leurs missions légales ainsi que par la cession des actifs non nécessaires à l'exploitation. Toutefois, l'Etat continuera à accompagner ces EEP en accord moyennant l'autorisation de créations de filiales et de prises de participations nécessaires et ce, sur la base, notamment d'études stratégiques et chaque fois que cette autorisation assure le développement de synergies intelligentes favorisant non seulement la rentabilité économique et financière, mais également la création d'emplois, une meilleure répartition territoriale de l'effort d'investissement public, le renforcement de la gouvernance des entreprises, l'incitation de certains secteurs d'activité et le financement de l'innovation pour une justice sociale inclusive et durable.

Par ailleurs, et afin de consolider la contribution du secteur privé à l'effort de réalisation des investissements publics, les EEP devront privilégier le recours aux contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) en tant que nouveaux mode de gestion de la commande publique qui constitue dans le contexte actuel, un financement alternatif incontournable pour contribuer à l'effort de réalisation des investissements publics. Dans le cadre de la dynamisation du recours à ce mode de réalisation des investissements, le cadre légal y afférent est en cours

d'amendement), après des consultations ciblées, pour dynamiser davantage le recours à ce mode de financement et renforcer l'effort de réalisation des investissements publics.

À cet effet, un projet de loi portant amendement de certaines dispositions de la loi n° 88-12 régissant les contrats de PPP a été préparé et mis dans le circuit d'adoption. Ce projet vise, principalement la création d'une haute instance ayant pour mission de statuer sur l'opportunité et la priorité des projets dans le but d'établir un programme annuel du pluriannuel des projets à réaliser dans le cadre des contrats de PPP ainsi que l'amélioration de la gouvernance et des procédures pour la conclusion de ces contrats.

En relation avec l'amélioration du climat des affaires, des actions seront accélérées en vue de développement continu des instruments de gestion des EEP, de la convergence vers les normes comptables internationales et de l'amélioration de leurs relations avec les parties prenantes à même de contribuer à la facilitation de la pratique des affaires au Maroc.

Évoquant des délais de paiements, il est à rappeler que le Maroc le Roi a souligné dans son Discours du 20 août 2018, à l'occasion du 65^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple que «...les administrations publiques, et les collectivités territoriales en particulier, doivent acquitter leur dû aux entreprises. Car tout retard de paiement peut entraîner des cas de faillite et, par conséquent, de nombreuses pertes d'emplois ».

En application des Hautes Orientations Royales en la matière, une attention particulière est accordée à cette problématique et la circulaire du Chef du Gouvernement relative à l'élaboration du projet de Loi de Finances pour l'exercice 2018 a insisté sur la nécessité de veiller au paiement des dettes échues des PME et des TPE dans les délais réglementaires. De même, la circulaire du Ministre de l'Économie et des Finances du 18 septembre 2018 a été adressée aux dirigeants des EEP en vue de les sensibiliser sur la question des délais de paiement et sur la nécessité de faire preuve d'exemplarité en matière de règlement des dettes fournisseurs et de réduction des délais de paiement des EEP.

La feuille de route du Ministère à ce propos comporte une panoplie d'actions dont la revue des procédures des EEP en matière de paiement des fournisseurs dans le sens de plus de simplification et de détermination des responsabilités des acteurs, la mise en place au niveau des EEP, d'un système informatique pour assurer le suivi des dettes échues et des délais de paiement, la publication de rapports réguliers en la matière, la veille sur le traitement des réclamations des fournisseurs des EEP dans le cadre de la plateforme électronique y afférente et l'implication des organes de gouvernance et des agents de contrôle.

Dans ce sens, le Ministère de l'Économie et des Finances a, après la création de l'Observatoire des Délais de Paiements en 2007, mis en ligne, le 8 octobre 2018, la plateforme électronique (<https://portal.finances.gov.ma>), permettant de traiter les réclamations des fournisseurs concernant les délais de paiement des EEP.

Toutefois, il convient d'élever à un niveau plus global, au traitement de la problématique des délais de paiement passés nécessairement, pour certains EEP, par une réforme en

profondeur de leur modèle économique, portant, notamment sur trois volets : institutionnel, politique d'investissement et plan d'affaires.

Le présent rapport sur les EEP, établi conformément à l'article 88 de la loi organique n° 150-13 relative à la loi de finances, est structuré en quatre parties :

- La première partie présente un aperçu global du portefeuille public classé selon la nomenclature de consommation des statistiques des finances publiques distinguant entre EEP marchands, EEP non marchands, institutions financières publiques et Organismes sociaux. Cette partie présente la composition dudit portefeuille et les faits saillants ayant caractérisé son évolution ainsi que ses performances économiques et financières en termes de réalisations de 2017, de réalisations au titre du premier semestre 2018, de prévisions de clôture pour l'année 2018 et de perspectives pour la période triennale 2018-2021.
- La deuxième partie du rapport retrace et analyse la contribution des EEP au développement économique et social du pays et les enjeux auxquels ils font face. Elle est dédiée à l'analyse des évolutions enregistrées par les EEP en matière de réalisation des stratégies sectorielles en vue d'accompagner la dynamique de réformes affirmée par notre pays pour la période 2017-2018 et en termes de perspectives 2018-2021 ainsi qu'à la revue de certains programmes et actions spécifiques dont ceux en faveur du monde rural.
- La troisième partie traite des principales actions qualitatives entreprises en matière de consolidation de la gouvernance et de renforcement de l'efficacité de la gestion des EEP. À ce titre, les principaux axes mis en œuvre portant sur la consolidation de l'architecture stratégique des EEP et l'amélioration de la gouvernance et de la transparence des EEP. Les relations et les interactions du MEP avec les institutions supérieures de contrôle des finances publiques (Parlement et Cour des Comptes) sont évoquées en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.
- La quatrième partie du rapport relate les principales actions menées et celles qui sont prévues en vue d'accompagner le processus à suivre en matière de développement des complémentarités entre les secteurs public et privé, et ce, à travers la relance du processus de privatisation, l'optimisation des relations des États et des privés de participations, le développement des PPP ainsi que la contribution à l'amélioration du climat des affaires, notamment à travers le règlement des différends commerciaux et la réduction des délais de paiements.

1^{ÈRE} Partie : COMPOSITION ET PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Le secteur des EEP occupe une place de premier plan dans le processus de développement socio-économique du pays. Il constitue un véritable levier de planification et d'implémentation des politiques publiques. Il se caractérise par la constance et la diversité des organismes qui le composent, constituant ainsi son rôle d'acteur et d'accompagnateur des programmes structurants de l'Etat. Il est enfin porteur d'impacts économiques et financiers en termes de rentabilité, d'investissement de relations financières avec l'Etat.

I. PORTEFEUILLE PUBLIC

1.1. Composition du portefeuille public

Le portefeuille public connaît une dynamique continue suite aux opérations de création, de fusion, de transformation et de liquidation ou de liquidation en relation avec les besoins de développement sectoriel, de partage des stratégies publiques et des réformes engagées.

L'inventaire des EEP à fin septembre 2018 fait ressortir l'existence de 208 Établissements Publics (EP)¹ et 44 Sociétés Anonymes à Participation Directe du Trésor².



Par ailleurs, certains EEP obtiennent des Primes ou Participations publiques qui sont déduites majoritairement par des participations directes et indirectes de l'Etat à hauteur de 65% contre 45% déduites minoritairement.

¹ Il s'agit de personnes morales de droit public issues de la personnalité juridique et de l'autonomie financière qualifiées en tant qu'établissement public par leur mode de création ou organismes publics soumis à la réglementation régissant les établissements publics.

² Il s'agit de sociétés de droit privé dont le capital est détenu directement par l'Etat totalement ou partiellement.

En outre, il y a lieu de signaler que 21 Sociétés Anonymes relèvent des Collectivités Territoriales.

1.3. Évolution du portefeuille public

Le portefeuille public a enregistré, durant la période 2017-2018, l'entrée de 3 unités³ (2 EEP : l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations et l'Agence de Développement du Digital et TSA ; Fonds Marocain de Placement) et la sortie de 3 EEP (AMDA, CMFC et CMFC).

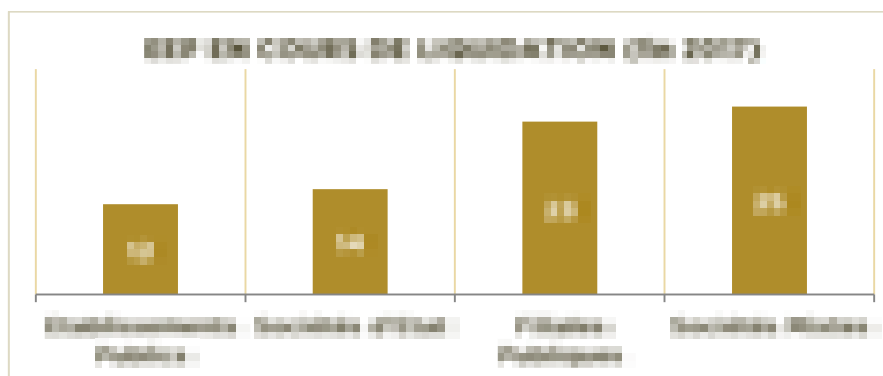
Quant aux États, on note la création de 18 nouvelles unités (dont 14 créations et/ou prises de participation dans le cadre de l'autorisation prévue par l'article 8 de la loi de la loi n° 20-09 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé (CI, CMAJ au niveau de la partie IC) avec en revanche la sortie du portefeuille de 3 unités.

Il est à noter que les États créés opèrent dans des secteurs d'activité ayant des liens avec les métiers de base des EEP marocains.

En termes de perspectives, ce portefeuille est appelé à connaître, entre autres, l'ajout de 12 nouveaux établissements publics (Centres Régionaux d'Investissement (CRI) en cours de transformation en établissements publics). À rappeler à ce propos, que ce portefeuille a connu sur les quatre dernières années la création de nombreux EEP, ce qui a été accompagné d'une multiplication par six du montant des subventions de l'État aux EEP, passant de 5 à plus de 30 milliards de dirhams.

Pour ce qui est des opérations de liquidation des EEP, la dynamique d'accélération de ces opérations s'est poursuivie à travers la mobilisation des partenaires concernés par ces opérations (autorités publiques, liquidateurs, ministères de tutelle...) et la mise en œuvre des actions nécessaires pour conclure ces opérations dans les meilleures conditions et délais possibles.

À fin 2017, le portefeuille public en cours de liquidation a connu la radiation de 5 États publics ramenant ainsi l'effectif des EEP en liquidation à 14 unités.



³ Publication du décret-loi N°2.18.781 portant création de la Caisse marocaine de l'assurance maladie en 10 octobre 2018.

Voilà l'ampleur et la complexité du processus de liquidation des EEP. L'élaboration d'un projet de plan de réforme du cadre régissant ces opérations et d'une feuille de route pour sa mise en œuvre sont en cours.

1.1 Répartition par groupes homogènes

Une classification des EEP a été introduite en 2007, et s'inspire des standards du Fonds Monétaire International (FMI). Il s'agit de quatre groupes homogènes organisés selon des critères liés à la nature des activités exercées sans considération du statut juridique (Marchand, Non Marchand, Institutions Financières Publiques et Organismes Sociaux).

La répartition du portefeuille public par groupes homogènes au titre des exercices 2007 et 2008 est présentée dans les tableaux ci-après :

1.1.1 EEP marchand

	December 2007	September 2008
Établissements Publics-	19	19
Sociétés Anonymes à participation directe de l'État	28	28
Filiales et participations:	227	237

1.1.2 EEP non marchand

	December 2007	September 2008
Établissements Publics-	185	184
Sociétés Anonymes à participation directe de l'État	9	9
Filiales et participations:	30	30

1.1.3 Institutions Financières Publiques

	December 2007	September 2008
Établissements Publics-	3	3
Sociétés Anonymes à participation directe de l'État	6	7
Filiales et participations:	194	199

2.2.4. Organismes sociaux

	Décembre 2017	Septembre 2018
Établissements Publics	3	3
Sociétés Anonymes à participation directe de l'État	-	-
Filiates et participations	-	-

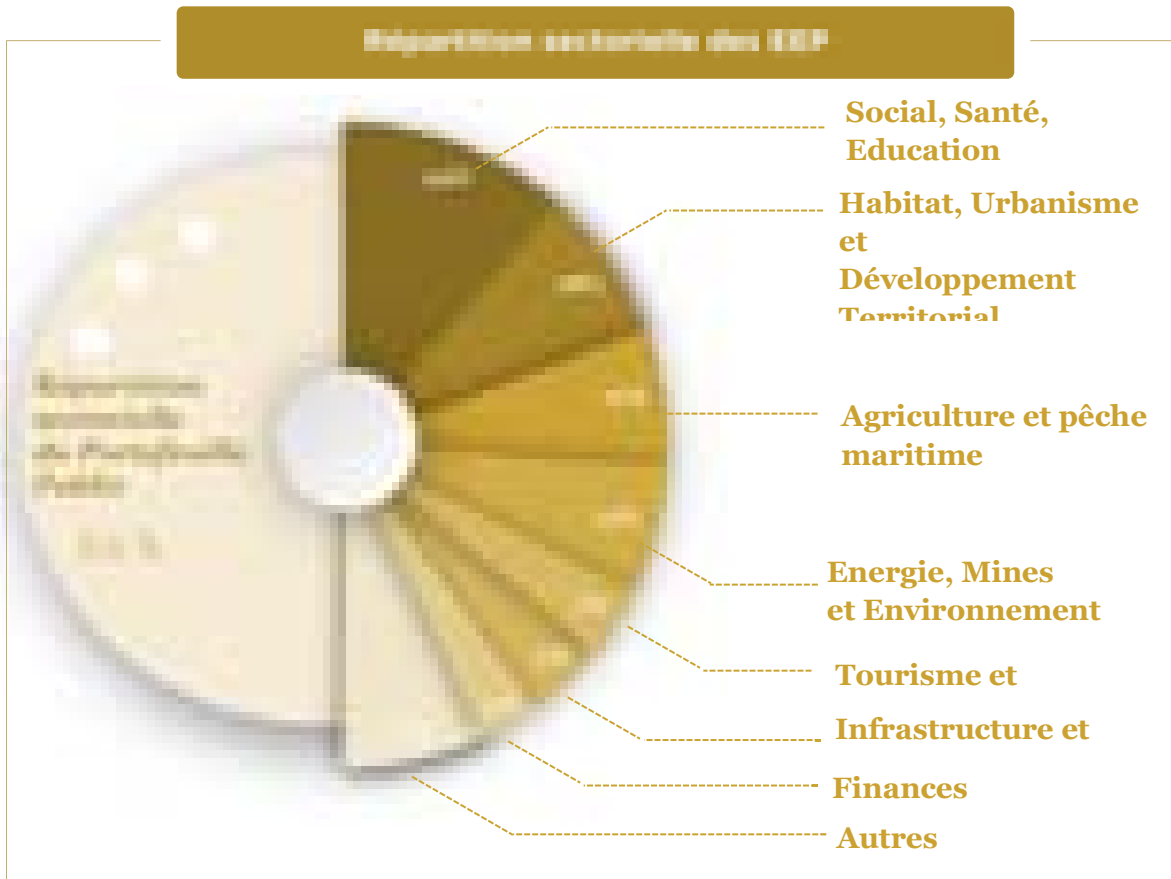
En termes de représentativité des EEP par groupes homogènes, on note que :

- Les EEP marchands représentent 17% du portefeuille public et détiennent 17% des États ;
- Les EEP non marchands représentent 78% du portefeuille des EEP et détiennent 8% des États ;
- Les EEP représentent 8% du portefeuille et détiennent 47% des États et participations ;
- Les organismes sociaux représentent 1% du portefeuille et n'ont pas de États.

2.4. Analyses sectorielle et territoriale

Les orientations stratégiques quant à la répartition du portefeuille public sont fondées principalement sur la libéralisation de l'économie, le recentrage des EEP sur leurs missions économiques et sociales de base et l'amélioration de leurs performances économiques et financières.

Au niveau sectoriel, les EEP sont présents dans la majorité des branches clés de l'économie (énergie, infrastructures, agriculture, pêche maritime, tourisme, industrie, éducation, enseignement, santé, numérique, formation professionnelle ...).



Le portefeuille est fortement ancré aux niveaux local et régional puisque 82,8% des EEP ont une assise territoriale, contribuant ainsi au renforcement de la régionalisation. Cette forte présence a été notamment renforcée par la mise en œuvre des programmes de développement orientés (dans les grandes agglomérations).

En plus, une présence grandissante s'affiche à l'international avec 79 States, dont 20% nouvellement implantées en Afrique au regard aux enjeux stratégiques du Continent.

Au niveau national, les EEP se concentrent à 54% sur deux grandes Régions (Région Nord-Centre et Casablanca-Settat), étant entendu que l'essentiel de ces EEP ont une compétence nationale (OCP, SAN, ONSE, ADM, ONAF, CDG...) et leurs activités et interventions bénéficient également aux autres régions du Royaume.

Ci-après, la répartition régionale des établissements publics et des sociétés anonymes à participation directe du Trésor, composant le portefeuille public :



♦ ♦ ♦ ♦

II. PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE PUBLIC :

Les performances du portefeuille public sont analysées à travers les investissements et les indicateurs financiers des EEP. Cette analyse est effectuée en termes globaux dans un premier temps pour faire ressortir les évolutions et les taux de réalisation. Dans un deuxième temps, l'analyse détaillée (desdits indicateurs est) déclinée en groupes homogènes en vue d'une évaluation plus pertinente.

2.1. Evolution des investissements

En 2017, les investissements réalisés par les EEP totalisent 61.266 MCH, soit un taux de réalisation spatialement limité de 40% (marginalement amo), un recul de 5 points par rapport à 2016 et qui s'explique par les principaux faits suivants :

- L'achèvement du programme des autoroutes et l'ajournement des projets autoroutiers autour de Casablanca en ce qui concerne ADM (taux de réalisation de 47%) ;
- Les retards dans la concrétisation des travaux des réseaux de PWH (46%) ;
- La lenteur du processus de lancement des appels d'offres et des études préliminaires des tracés des nouvelles routes de la CPE (25%) ;
- La lenteur des études de reconstruction et la complexité des lignes de tramway concernant Casa Transport (46%) ;
- Le retard de plusieurs projets de STEP en relation avec le Foncier des Régies de distribution (47%).

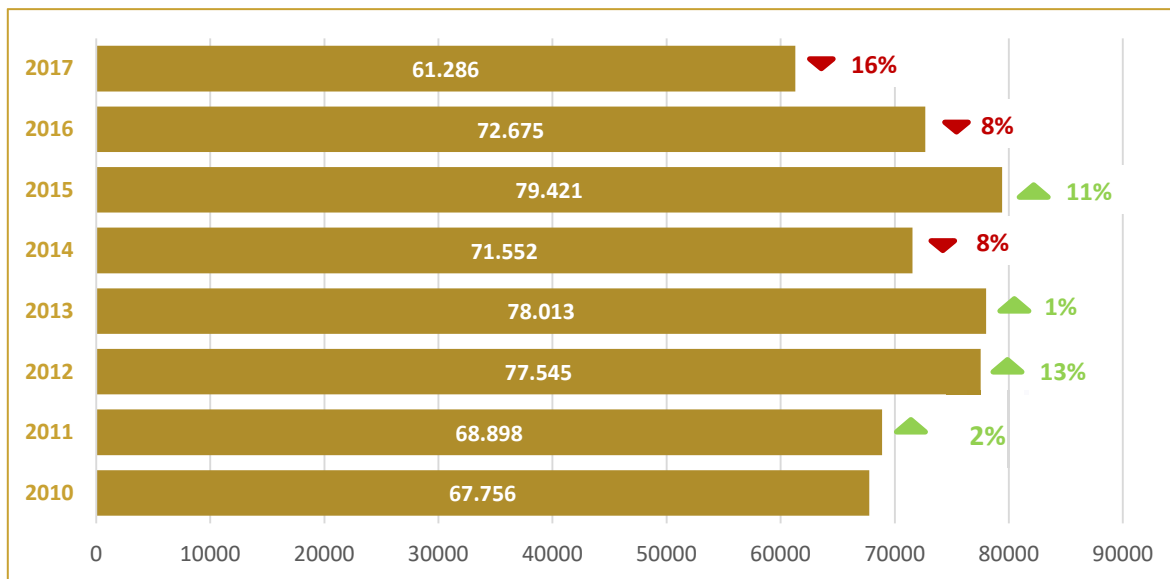
En termes d'évolution par rapport à 2016, l'investissement du secteur des EEP au titre de 2017 a enregistré une baisse de 15,7% après un recul de 8% en 2016 par rapport à 2015.

Cette diminution résulte du recul de l'investissement de l'OPRE (-38% avec 6.650 MCH en relation avec le glissement constaté lors de la réalisation de certains projets d'énergie renouvelable), de ADM (-43% avec 603 MCH pour des raisons relatives l'ajournement des projets autoroutiers autour de Casablanca), de la RAM (-47% avec 1.475 MCH en raison de la diminution du nombre d'événements organisés jusqu'en 2016, RAM à moins 2 B 787 Dreamliner pour un montant de 2.400 MCH alors qu'en 2017 elle n'a réalisé que des acquisitions pour 1.400 MCH), du Groupe THSA (-48% avec 1.096 MCH due principalement à la baisse du rythme d'investissement du groupe après l'achèvement du projet TH1 et l'engagement de la phase 2 du projet TH2) et de la SARA (-47% avec 192 MCH due aux prévisions 2017 dépassant la capacité nette d'entretien du réseau de la SARA sachant que les prévisions de 2017 tendaient à rattraper le retard cumulé durant les années 2014-2016).

Le graphique ci-après, retrace l'évolution des investissements réalisés par les EEP durant la période 2010-2017 :

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LES EEP

2010-2017 (MCH)



Les prévisions de clôture de l'exercice 2018 dépassent les 60.000 MCH, soit un taux de réalisation prévisionnel de 85%, confirmant ainsi le maintien des investissements en termes de réalisation, au même palier actuel.

Pour l'exercice 2018, le volume d'investissement prévisionnel des EEP s'élève à près de 60.000 MCH manquant ainsi une baisse de 8% par rapport aux prévisions initiales de 2018 et traduisant la volonté d'améliorer davantage la priorisation et la programmation des investissements des EEP en veillant à la satisfaction des critères indissociables en termes d'équilibre du budget, de mobilisation des financements et de disponibilité des études préliminaires.

Quant aux exercices 2020 et 2021, les volumes d'investissement prévisionnels des EEP seront de l'ordre de 66.000 MCH et 61.000 MCH, respectivement.

Cette évolution devrait prendre avantage de l'avènement du nouveau mode de priorisation des projets d'investissement publics en général et ceux des EEP en particulier relatif au nouveau système de gestion des investissements publics (SGIP) et dont la mise en œuvre devrait permettre de répondre aux impératifs d'une meilleure sélection des projets présentés au financement public et aussi, le recours au Partenariat Public-Privé.

3.2. Analyse des investissements par groupes thématiques

La répartition des investissements des EEP par groupes thématiques en termes de réalisations et de prévisions, se présente comme suit :

En M€	Montants 2017	Poids (%)	Montants de prévision 2018	Poids (%)	Montants 2017	Poids (%)	Montants 2018	Poids (%)	Montants 2017	Poids (%)
IEP Marchands	37 476	63,4	32 502	62,4	37 476	62,7	32 479	62,5	37 476	63,4
IEP non Marchands	16 450	26,6	19 464	36,7	16 454	27,0	24 627	46,6	16 450	26,6
IEP	4 794	7,8	5 037	9,5	5 030	8,4	5 847	11,1	5 748	9,5
Engagements à l'étranger	34	0,1	298	0,5	298	0,5	248	0,5	298	0,5
Total Investis	59 254	100	52 261	100	59 258	100	52 384	100	59 254	100

6.2.1 Investissements des IEP Marchands

En 2017, les IEP marchands ont réalisé des investissements de l'ordre de 37.476 M€, représentant ainsi 63% du total des investissements du secteur des IEP pour la même année.

Plus de 66% de ces investissements ont été réalisés par 6 IEP : le Groupe COP (75.534 M€), FORSE (16.450 M€), FONCF (16.274 M€), le Groupe HAO (15.204 M€), la SAM (14.474 M€) et FONDA (1.322 M€).

Pour l'année 2018, les IEP marchands sont en voie de réaliser 62% du total des prévisions de l'année 2018 en matière d'investissement avec un montant de 32.502 M€.

L'investissement de l'exercice 2018 s'élève à 32.479 M€, soit 62% du total du secteur des IEP.

Concernant les années 2020 et 2021, les prévisions en matière d'investissement de ce groupe représentent respectivement 63% et 64% du total des prévisions du secteur des IEP avec des montants respectifs de 32.479 M€ et 32.450 M€.

6.2.2 Investissements des IEP non Marchands

Les réalisations d'investissement des IEP à caractère non marchand au titre de l'exercice 2017 sont de l'ordre de 16.450 M€, soit 27% du total du secteur des IEP. Plus de 57% de ces investissements concernent les IEP suivants : ORMVA (2.465 M€), AREP (1.954 M€), CPE (1.492 M€), NWH (1.458 M€), ANCHOC (1.354 M€) et ANP (1.137 M€).

Les prévisions d'investissement de l'exercice 2018 de ce groupe représentent 37% des prévisions totales du secteur avec un montant prévisionnel de 19.464 M€.

Pour l'année 2018, les IEP non marchands prévoient des investissements de l'ordre de 19.464 M€ (37%).

Les prévisions d'investissement au titre des exercices 2020 et 2021 des EEP non marchand représentent 13% et 10% du total des prévisions du secteur des EEP avec des montants respectifs de 26.895 MCH et 27.950 MCH.

II.2.3. Investissements des Institutions Financières Publiques

En 2017, les Institutions Financières Publiques ont réalisé un volume d'investissement de 4.786 MCH représentant près de 8% des investissements réalisés par le secteur des EEP. Le Groupe COG d'accapare 94% de ces réalisations.

En 2018, ces institutions comptent de réaliser 3.687 MCH dont 3.560 MCH par le groupe COG.

Pour l'année 2019, les années de ce groupe prévoient de réaliser 3.688 MCH, soit 6% du total du secteur des EEP, et leurs investissements prévisionnels affichent une quasi-stagnation pour les années 2020 et 2021.

II.2.4. Investissements des Organismes Sociaux

En 2017, les Organismes Sociaux ont réalisé un volume d'investissement de 24 MCH représentant près de 0,7% des investissements réalisés par le secteur des EEP.

Ce groupe prévoit de réaliser 208 MCH en 2018, soit 0,3% du total du secteur.

Pour l'année 2019, le dit groupe prévoit de réaliser 208 MCH avec une quasi-stagnation pour les années 2020 et 2021.

II.3. Analyse des investissements par secteurs d'activité

L'effort d'investissement des EEP est axé pour l'essentiel, aux politiques publiques ou aux stratégies sectorielles du pays couvrant des secteurs hétérogènes. Ainsi, la répartition sectorielle montre que 90% des investissements des EEP seront dédiés, en 2018, aux secteurs de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement, des infrastructures et des transports, de l'habitat, de l'urbanisme et du développement territorial, de l'agriculture et de la pêche maritime ainsi qu'aux secteurs socio-éducatifs.



II.4. Répartition régionale des investissements

Concrètement, la répartition régionale des investissements prévus des EEP au titre de 2018 connaît une amélioration, passant d'un montant global prévu en 2018 de 107.050 MCH à un montant prévisionnel de 110.018 MCH en 2019. En termes de part dans le montant global des investissements des EEP, les seules régions qui connaîtront une amélioration sont celles de Casablanca-Séfiat (en passant de 20% en 2018 à 26% en 2019 marquant une progression de 7 points) et de Beni Mellal-Khénifra (en passant de 5% en 2018 à 6% en 2019 gagnant un point) alors que les régions de Marrakech-Safi (10%), Fès-Meknès (1%), Sous-Massa (4%), Laâyoune-Sakia El Hamra (1%), Dordj-Bordj (1%), Ouest-Morocco (1%) et Oujda-El-Bayadh (1%) connaîtront une stabilité de leur part.

Parallèlement, les régions suivantes connaîtront une baisse de leur part entre 2018 et 2019 : Rabat-Sale-Kénitra (-4 points), FOMental (-2 points) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (-2 points).

REPARTITION REGIONALE DES INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS DES IEP 2018

Région	Montant (MDA)	Pour	Investissement par habitant (prévisionnel)
Casablanca - Settat	35 357	36%	5 153
Rabat - Salé - Kenitra	16 773	17%	3 662
Marrakech - Safi	9 891	10%	2 188
Oriental	7 809	8%	3 374
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	7 409	7%	2 083
Beni Mellal - El-Hodna	5 819	6%	2 308
Fes - Meknes	4 564	5%	1 077
Troun - Fesoua	3 901	4%	1 457
Ladyoune - Salou El Hamra	3 422	3%	9 306
Draa - Tafilalet	2 418	2%	1 479
Guelmim - Oued Bouh	993	1%	2 289
Dakhla - Oued Ed-Dehaj	655	1%	4 578
TOTAL	99 071	100%	2 825

Le tableau ci-dessus fait ressortir des investissements par capitaux qui dépassent le moyennage national (2 825 MDA/habitant), notamment au niveau des régions de Ladyoune-Salou El Hamra, Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kenitra, l'Oriental et Dakhla-Oued Ed-Dehaj.

II.3 Agrégation des principaux indicateurs des IEP

Les états financiers des IEP constituent une présentation agrégée de leur situation financière et des opérations qu'ils réalisent. Toutefois, la traduction comptable des principaux indicateurs de ces IEP se fait, à l'instar des entreprises en général, selon des normes diverses, faisant ressortir ainsi certaines hétérogénéités, divergences de lectures et des difficultés lors de l'agrégation des données du portefeuille public.

L'amélioration de l'information comptable et financière des entreprises constitue un objectif essentiel du projet de convergence du CGPC vers les normes IFRS en vue de :

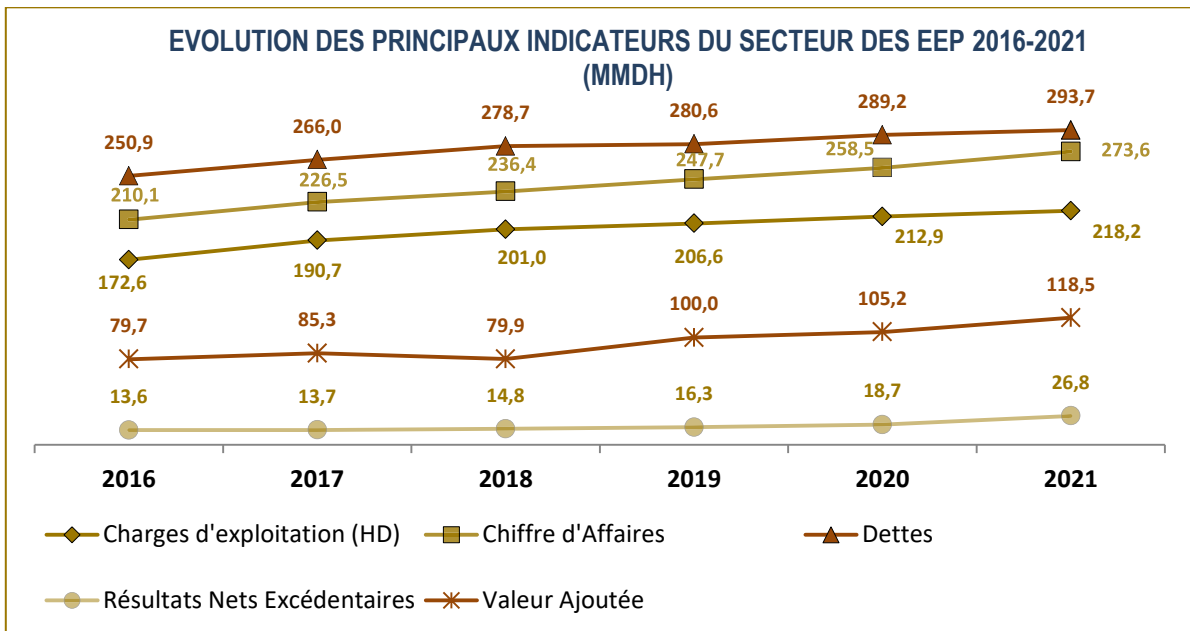
- la généralisation du principe de prééminence qui privilégie la réalité économique des opérations pour décider de leur traduction comptable ;
- l'introduction du concept de juste valeur, censé aboutir à des valeurs comptables plus proches des valeurs réelles, pour accroître la transparence des informations économiques émises.

Cette année et pour la première fois, lesdits indicateurs intègrent les données des groupes publics qui consolident leurs comptes selon les normes IFRS, notamment celles des Groupes OCP, CDG, ADG, OANP et CAH.

MILLIARDS DE DHC	2016	2016	Variation	
	(2016-2015)	(2016)	en valeur	en %
Chiffre d'Affaires	212 364	210 130	+2 234	+1%
Charges d'Exploitation (*)	176 083	172 404	+3 679	+2%
Autres Charges de Personnel	13 514	12 875	+639	+5%
Dotations de Financement	240 223	250 898	-10 675	-4%
Produits Financiers	142 054	136 242	+5 812	4%
Total des Dotations	1 219 587	1 265 462	-45 875	-4%
(*) Hors déduction				

3.3. Analyse globale des principaux indicateurs économiques et financiers des EEP

Le graphique ci-après récapitule l'évolution des principaux indicateurs économiques et financiers des EEP :



L'examen des principaux agrégats économiques et financiers des EEP, au titre de la période 2017-2021, permet de constater que des évolutions globalement favorables sont enregistrées.

Ainsi, le chiffre d'affaires (CA) et la valeur ajoutée (VA) du secteur des EEP ont connu en 2021, une hausse respective de 8% et 7% en passant de 210.130 MMDH et 79.740 MMDH en 2016 à 236.523 MMDH et 85.303 MMDH. Les prévisions de clôture de l'année 2021 font ressortir un CA et une VA de 258.542 MMDH et de 79.813 MMDH respectivement, alors que la période 2019-2021 enregistrera une progression favorable par rapport à 2018 qui permettra d'atteindre une moyenne de prix de 258.542 MMDH pour le CA et de 79.813 MMDH pour la VA.

Les Charges d'exploitation hors dotations (CEHD) ont connu une augmentation de 15% en passant de 121.826 MOH en 2016 à 140.723 MOH en 2017. Cette situation est due à l'augmentation des CEHD du Groupe COP (+10% avec 56.025 MOH suite à l'augmentation de l'activité et de la production ainsi qu'à l'augmentation des prix des matières premières, notamment le soufre), de FONDE (+10% avec 27.276 MOH), du Groupe BAM (+12% avec 16.271 MOH) et du Groupe MHO (+8% avec 4.686 MOH). Au titre de l'année 2018 et en termes de probabilité de clôture, Les charges d'exploitation attendraient 201.019 MOH, soit une hausse de 15% par rapport à 2017. La tendance haussière continuera sur la période 2018-2021.

Les résultats d'exploitation bénéficiaires et les résultats courants bénéficiaires du secteur des EEP en 2017, s'élevaient, respectivement à 20.848 MOH et 18.897 MOH, soit une hausse respective de 6,4% et de 5,1% par rapport à 2016. Par contre les résultats nets bénéficiaires ont connu une hausse de 1% (13.894 MOH) en 2017. Les prévisions de clôture de 2018, font ressortir une augmentation des résultats d'exploitation (75.789 MOH), des résultats courants (25.078 MOH) et résultats nets (12.217 MOH). Les résultats d'exploitation bénéficiaires, les résultats courants bénéficiaires et les résultats nets bénéficiaires connaîtront une progression sur la période 2018-2021.

Les fonds propres des EEP ont atteint 540.031 MOH en 2017, restant à un même niveau qu'en 2016 (536.242 MOH). En termes de probabilité de clôture de 2018, les fonds propres resteront quasi-stables pour afficher un montant de 546.800 MOH. Durant la période 2018-2021, les fonds propres connaîtront une hausse continue mettant fin à la quasi-stabilité enregistrée auparavant.

À fin 2017, le total des actifs des EEP s'élève à 1.432.767 MOH, enregistrant une appréciation de 1% par rapport à 2016. Les prévisions de clôture de 2018 montrent une stabilité du total des actifs des EEP (1.432.647 MOH). En 2018-2021, le total des actifs des EEP reprendra la hausse sur toute la période.

Dans le cadre du financement de leurs programmes d'investissement, les EEP recourent aux emprunts. Ainsi, en 2017, les dettes de financement du secteur, hors dettes sociales, ont atteint 249.942 MOH, en augmentation de 8% par rapport à 2016. La même tendance haussière sera enregistrée au cours des années 2018-2021.

2.2. Principaux indicateurs économiques et financiers des EEP par groupes homogènes

L'analyse de l'évolution des performances par groupe homogène permet de relever les principaux constats suivants.

2.2.1. Les EEP Marchands

Au cours de la période 2016-2021, les performances économiques et financières des EEP Marchands enregistrent globalement une progression constante.

Chiffre d'affaires (CA)

Le CA des EEP Marchands a connu une hausse de 8% passant de 126,908 MCH en 2016 à 137,089 MCH en 2017. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation du chiffre d'affaires :

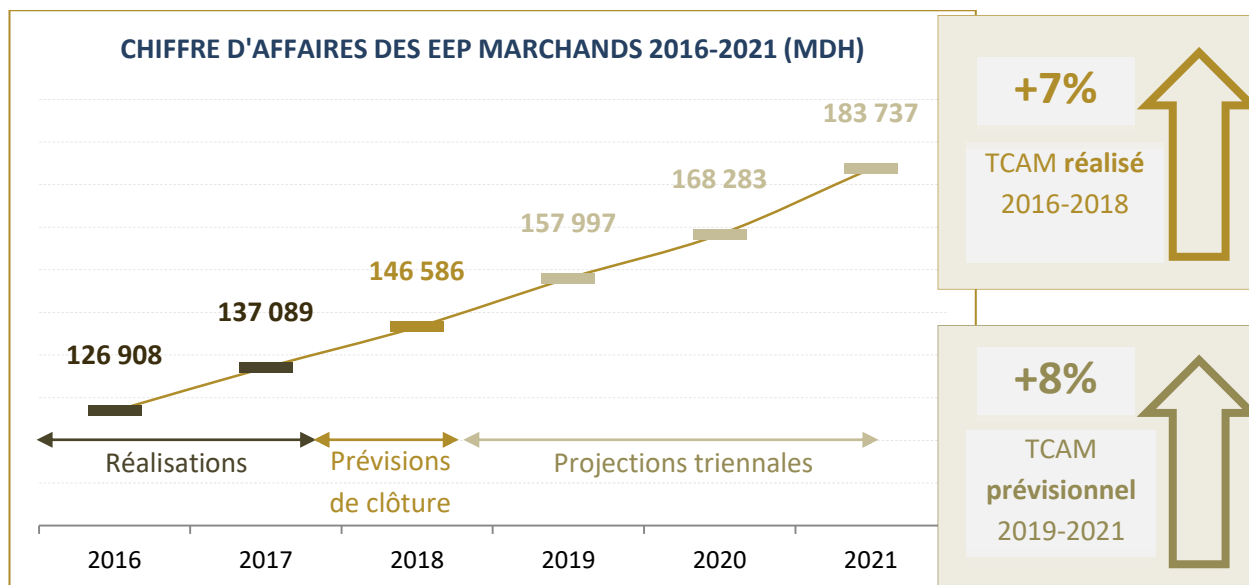
- du Groupe OCP (+18% avec) 48,503 MCH suite au retour de l'OCP au plein volume pour compenser l'effet des prix, qui représente à lui seul 35% du total du CA du groupe des EEP marchands et 32% du secteur des EEP ;
- de l'ONEE (+8% avec) 37,058 MCH sous l'effet de l'augmentation des volumes vendus et des révisions des tarifs d'électricité effectuées en 2017 dans le cadre du Contrat Programme (CP) ;
- du groupe BAM (+19% avec) 15,881 MCH suite à l'augmentation du trafic et à l'amélioration du taux de remplissage suite à la mise en œuvre du plan d'accélération de la compagnie ;
- des Régies de Distribution (+8% avec) 8,495 MCH en raison de l'accroissement des ventes d'eau et de la vente des travaux (en relation avec les extensions et les nouvelles constructions) ;
- de l'ONDA (+10% avec) 3,748 MCH en relation avec l'amélioration du mouvement des avions et du nombre de voyageurs.

D'un autre côté, le CA du MAO a enregistré une baisse de 5% avec) 5,048 MCH sous l'effet, notamment de la chute du CA de l'activité tourisme de 5%, passant de 3,733 MCH en 2016 à 3,495 MCH en 2017.

Il est à signaler que près de 90% du CA est le résultat des EEP Marchands susmentionnés.

Les prévisions de clôture de l'année 2018 font ressortir un CA des EEP Marchands de 149,586 MCH en augmentation de 7% par rapport à 2017, qui s'explique, essentiellement par l'amélioration du CA de plusieurs EEP marchands notamment l'ONEE, le Groupe BAM, les Régies de Distribution, le Groupe MAO, l'ONDA, et le Groupe OMOF.

Le CA prévisionnel des EEP Marchands pour la période 2019-2021, s'établira à 157,997 MCH en 2019, 166,263 MCH en 2020 et 163,717 MCH en 2021, soit respectivement, une hausse de 5%, 5% et 2% par rapport à 2018.

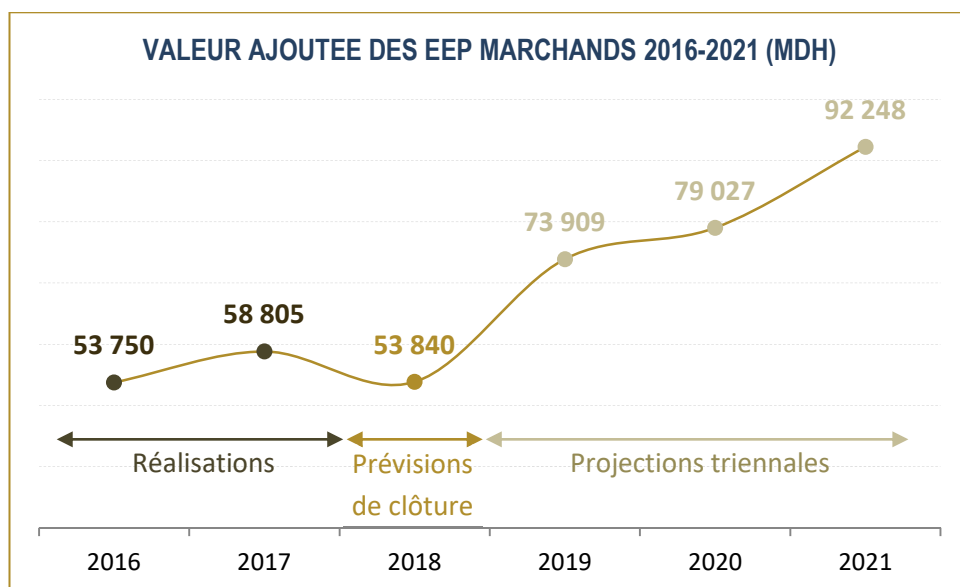


Valeur ajoutée (VA)

La VA des EEP Marchands a atteint 58,808 MDH en 2017 contre 53,760 MDH en 2016, soit une hausse de 9% due essentiellement à l'accroissement de la VA du Groupe OCP (+8% avec 21,584 MDH), de FORÉE (+3% avec 13,895 MDH en raison de la hausse du chiffre d'affaires suite à l'augmentation des tarifs d'électricité), du Groupe THSA (7,548 MDH en 2016 et 8,760 MDH en 2017, soit une augmentation de +157% en relation avec la dynamique connue par le port), des Régies de Distribution (+4% avec 3,234 MDH en raison de l'accroissement des ventes d'eau et d'électricité pour satisfaire les besoins des clients industriels) et de FONDA (+13% avec 3,004 MDH) et du Groupe OMCOP (+5% avec 2,555 MDH). Cette hausse a été atténuée par le recul de la VA du Groupe RAM (-7% avec 4,482 MDH) et du Groupe SOCFP (-2% avec 1,836 MDH).

En 2018, la VA des EEP Marchands est appelée à croître, en termes de probabilité de clôture, à 53,840 MDH soit une baisse de 9% par rapport à 2017, en relation notamment avec la diminution de la VA de FORÉE, du Groupe THSA, et du Groupe HAO.

La VA prévisionnelle des EEP Marchands pour la période 2019-2021 serait de 73,400 MDH en 2019, 79,027 MDH en 2020 et 92,248 MDH en 2021, soit une progression prévisionnelle respective de 37%, 7% et 17% par rapport aux prévisions des années précédentes.



+0,1

TCAM réalisé
entre 2016 et
2018

+12%

TCAM
prévisionnel
entre 2019 et
2021

Par rapport au PIB, la VE du groupe des EEP marchands a représenté 0,5% en 2017 enregistrant une légère hausse de 0,2% par rapport à 2016 (0,3%).

Résultats nets

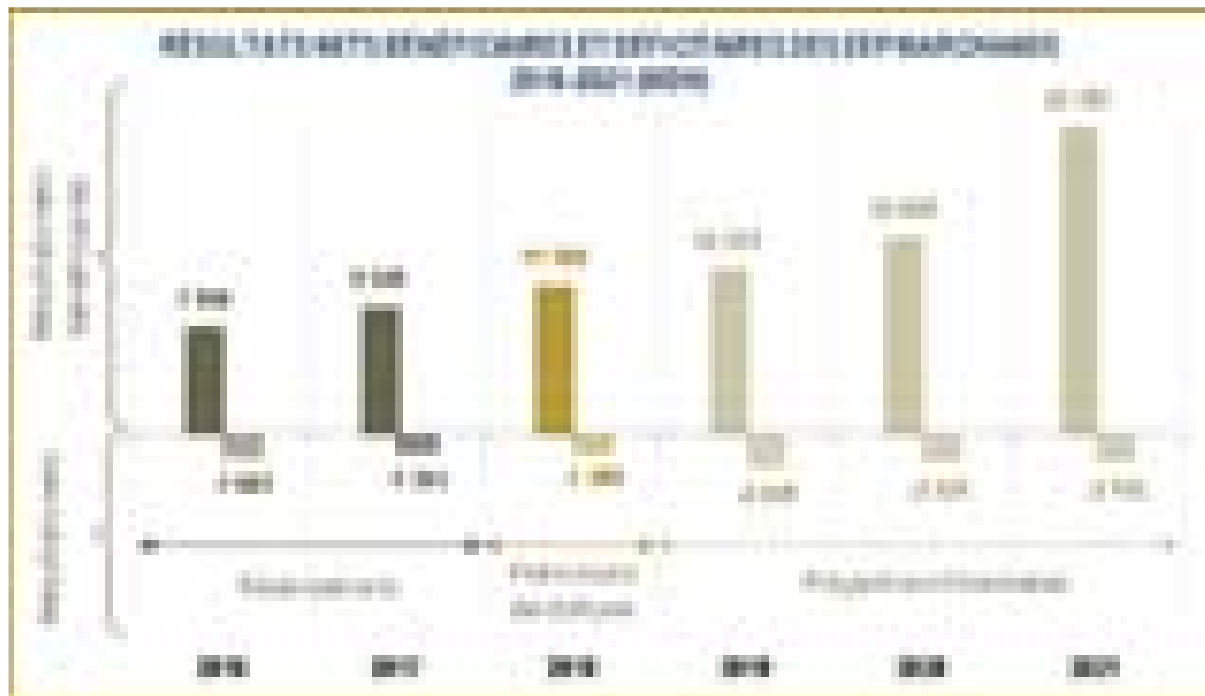
Les résultats nets bénéficiaires des EEP Marchands ont enregistré une hausse de 20% passant de 7.946 MDH en 2016 à 9.530 MDH en 2017.

Ainsi, les principales évolutions constatées en 2017 sont ressortir une hausse des bénéfices de FONER (9.170 MDH contre 790 MDH en 2016 en relation notamment avec la baisse des prix des combustibles et le retournement des tarifs de l'électricité), des Régies de Distribution (+58% avec 98 MDH), du Groupe THSA (+88% avec 142 MDH en raison de l'évolution de l'activité de la filiale THSA), du Groupe SOOEP (+3% avec 59 MDH), de FONDA (+15% avec 55 MDH). Cette progression a été, toutefois, contrebalancée par le recul des bénéfices du Groupe HAO (-40% avec 25 MDH sous l'effet de l'augmentation disproportionnée de la perte de change suite à la nouvelle politique de flexibilité des changes en plus de l'augmentation des charges d'intérêt de 27% et du Groupe SAM (-37% avec 17 MDH suite à l'augmentation des charges du personnel et de l'augmentation de la charge carburant) avec en contrepartie une légère croissance des recettes.

Le total des résultats nets bénéficiaires a connu une évolution favorable puisqu'il est passé de 6.641 MDH en 2016 à 7.848 MDH en 2017, soit une amélioration de 17%.

Les prévisions de clôture de 2018 des résultats nets des EEP Marchands font ressortir des bénéfices en augmentation atteignant 11,58 MDH (+17%) et des pertes en amélioration de -8% se situant aux alentours de 1.508 MDH. Cette évolution est due, principalement à la hausse prévisionnelle du bénéfice du Groupe ODF, de FONER, de FONDA, du Groupe HAO et du Groupe SAM et à la baisse prévisionnelle des résultats du Groupe THSA et des Régies de Distribution.

Pendant la période 2015-2017, les résultats nets bénéficiaires des EEP Marchands poursuivirent leur tendance haussière globale à l'instar des années antérieures.



Dettes de Financement (DF)

Les dettes de financement des EEP Marchands ont atteint 232,577 M\$ en 2017, en augmentation de 8% par rapport à 2016. Les variations des dettes de financement enregistrées en 2017 s'expliquent, essentiellement par des mouvements à la hausse qui sont le fait de du Groupe OROP (-21% avec 34,405 M\$ en relation avec l'accélération des paiements des travaux de la LCN), de HASEM (-25% avec 19,883 M\$ en raison de la modification des financements révoqués aux SPC en charge des projets de développement des centrales solaires en cours), du Groupe THSA (+18% avec 11,270 M\$ sous l'effet du recours à un emprunt obligatoire pour écouler le plan de financement du projet TH2) et de Cass Transport (+33% avec 2,470 M\$ suite au financement de la ligne T2 et, notamment le matériel roulant et la plateforme de la voie ferrée).

Par ailleurs, près de 50% de ces dettes sont le fait du Groupe OCP, de FOMIE, de Groupe ADM, du Groupe OROP, de HASEM et du Groupe THSA.



Rendement des EEP Marchands

Le rendement financier (Return On Equity - ROE = Résultat Net/Fonds Propres) et la rentabilité des actifs (Return On Assets - ROA = Résultat Net/Total Actif) des EEP Marchands ont connu une hausse entre 2016-2018. Ainsi, le ROE et le ROA ont augmenté respectivement de 0,8 et de 0,3 point en 2017 et s'ajustent de 0,6 et de 0,3 point en 2018.

En 2019, le rendement financier et la rentabilité des actifs ont eu une tendance baissière pour reprendre leur augmentation en 2020 et 2021.



4.7.2. Les EEP Non Marchands

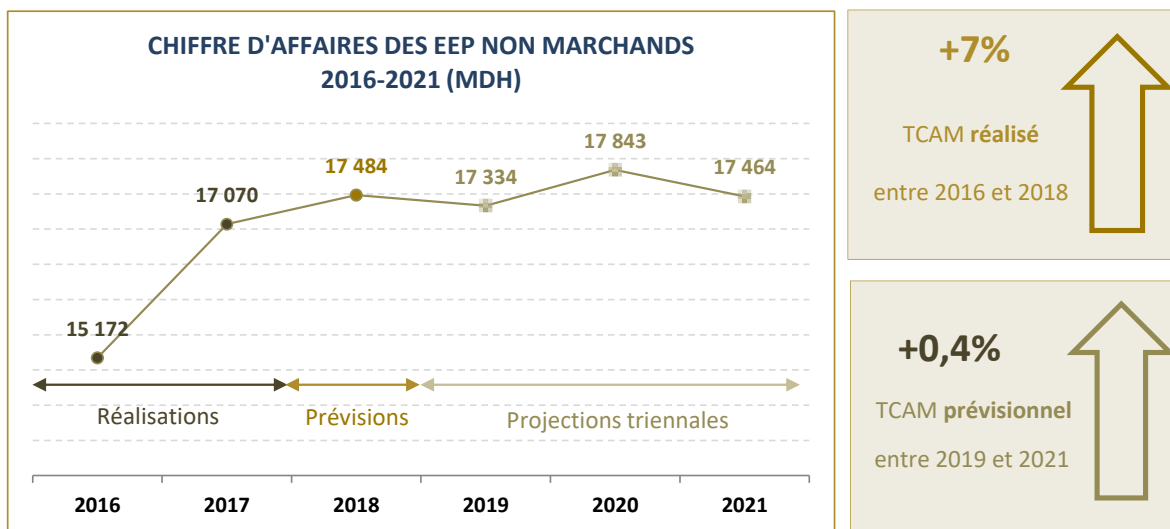
L'évolution des principaux indicateurs des EEP non Marchands va connaître des résultats relativement stables sur la période 2016-2021.

Chiffre d'affaires (CA)

À fin 2018, le chiffre d'affaires (CA) des EEP Non Marchands a connu une augmentation de 15% passant de 15.172 MDH en 2016 à 17.464 MDH. Cette hausse résulte principalement de la hausse du CA de l'ANCPCC (+10% avec 5.674 MDH sous l'effet des révisions des tarifs appliqués), de l'OPPPT (+15% avec 2.795 MDH), du groupe ANP (+2% avec 1.882 MDH), de l'ANPM (1.765 MDH contre 885 MDH en 2016) sous l'effet de l'augmentation des contributions de ses partenaires pour les projets dont elle assure la maîtrise d'ouvrage et de l'augmentation de la taille des activités allouées à l'Agence suite à son déménagement de Rabat à Tanger matérialisée par la réalisation de plusieurs autres projets importants principalement le projet « Al Hojama Marjana Al Moudawana », le projet métropole, le projet du grand Tétouan ainsi que la participation de l'Agence dans d'autres projets notamment l'ANPM et les projets à réaliser dans le cadre du Fonds de Développement Rural (FDR) et de l'ARMT (+34% avec 178 MDH).

Les probabilités de clôture de l'exercice 2018 font ressortir un CA des EEP Non Marchands de 17.484 MDH, en augmentation de 2% par rapport à 2017, qui s'explique, essentiellement par celle du chiffre d'affaires du groupe ANP, de l'ANM, de l'ALEM et des OMBVA.

Pour la période 2019-2021, le chiffre d'affaires prévisionnel des EEP Non Marchands continuera sur la même tendance que celle des années 2017 et 2018 pour se stabiliser autour de 17.500 MDH sur la période 2019-2021.



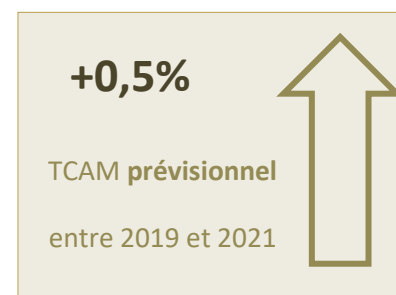
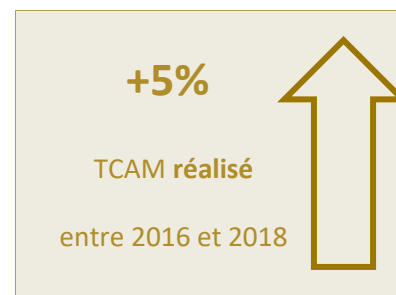
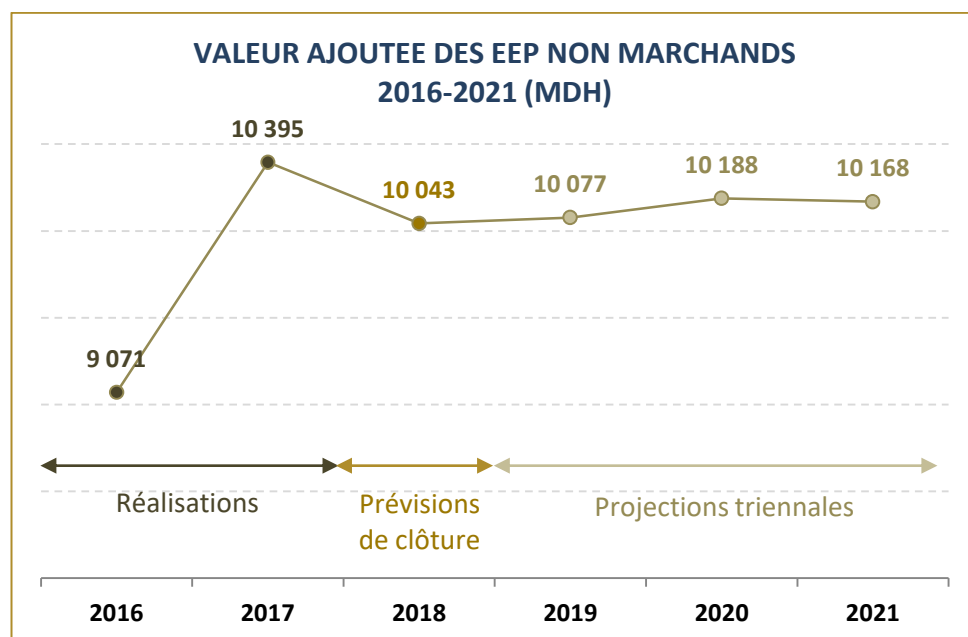
Valeur ajoutée (VA)

Au cours de l'exercice 2018, la VA des EEP Non Marchands a enregistré une augmentation de 15% passant de 5.071 MDH en 2016 à 5.839 MDH. Cette augmentation est due essentiellement à la hausse de la VA de l'ANCPCC (+10% avec 1.575 MDH), de l'ANPM (1.744 MDH contre 81 MDH en 2016) et de l'ARMT (+30% avec 867 MDH). Cette hausse est atténuée par la baisse de la VA de l'OPPPT (-28% avec 1.907 MDH en raison de l'achat de

matières et fournitures pour l'opération de formation-production de matériel de Bureau du groupe des ASEP) et du groupe ANP (-17% avec 1308 MDH).

En 2018, la VA des EEP Non Marchands est apparue à l'échelle, en termes de productivité de clôture, à 10 043 MDH, soit une diminution de 3% par rapport à 2017, en relation notamment avec la baisse de la VA de du groupe ANP, de l'ONHYM, de l'OC et de l'ONP.

Pour la période 2019-2021, la VA prévisionnelle des EEP Non Marchands, sera aux alentours de 10 168 MDH, restant ainsi, dans le même niveau que celle de 2018.



Résultats nets (RN)

L'année 2017 a enregistré un RN des EEP Non Marchands de 1 488 MDH, en baisse de 8% par rapport à 2016 (1 794 MDH). Les résultats nets bénéficiaires des EEP Non Marchands s'élevaient à 2 882 MDH en 2017 contre 3 795 MDH en 2016, tandis que le total des résultats nets déficitaires des EEP Non Marchands s'est aggravé pour atteindre 1 276 MDH en 2017 contre 1 028 MDH l'année d'avant.

Les principales évolutions constatées en 2017 sont :

- Le recul des bénéfices des EEP suivants : ANCPCC (-27% avec 888 MDH), Fonds Hassan II (-17% avec 405 MDH), OFFPT (-83% avec 160 MDH) et groupe ANP (-35% avec 181 MDH). Cette baisse a été, toutefois, atténuée par une augmentation des bénéfices de l'ANPT (+87% avec 361 MDH), de l'ONUSA (708 MDH contre 61 MDH en 2016), de l'INRA (75 MDH contre 25 MDH en 2016) et des Agences Locales (+7% avec 54 MDH).

- L'aggravation des résultats déficitaires, notamment du groupe AAYBB (-132 M€) contre -81 M€ en 2018), de l'ANODE (-132 M€ contre 26 M€ en 2018) sous l'effet de la comptabilisation des dépenses sur la base des engagements, à titre exceptionnel vu le contexte de la fusion de l'ANODE avec l'OPIC et le CHSE pour donner lieu à l'ANODE, au lieu d'être comptabilisées sur la base du service fait ce qui a engendré l'augmentation des charges comptabilisées de 100 M€ relative au paiement de la taxe sur la valeur ajoutée, de la SAFT (-54 M€ contre -37 M€ en 2018) et de l'ONHT (-68 M€ contre 7 M€ en 2018). Il est à signaler que le résultat déficitaire de l'ONHT s'est respectivement amélioré pour passer -293 M€ en 2018 à -65 M€ en 2019.

Les prévisions de clôture de 2019 (2.458 M€) font ressortir une diminution des bénéfices des EEP non Marchands de 14% par rapport à l'exercice 2017 (2.882 M€). Cette baisse sera le résultat du recul des bénéfices de l'ANRT, des Agences Urbaines, de l'OPIC et des Changés et du groupe ANP. Le total des résultats nets déficitaires des EEP non marchands continuera à s'aggraver pour afficher un montant de -1.244 M€, en diminution de 2% par rapport à 2017.

Pour la période 2019-2021, le total des résultats nets bénéficiaires prévisionnels des EEP non Marchands est appelé à enregistrer une augmentation par rapport aux prévisions de clôture de l'exercice 2018. Par contre, le total des résultats nets déficitaires prévisionnels des EEP non Marchands s'améliorera en 2019 et affichera une tendance baissière en 2020 et 2021.



Dettes de Financement (DF)

En 2017, les Dettes de Financement, hors dettes sociales, des EEP non Marchands se sont stabilisées par rapport à 2016 pour afficher un montant de 17.782 M€.

Il est à signaler que certains EEP non Marchands ont vu leur dettes augmenter notamment, pour l'ARAFB (+44% avec 1.000 M€), l'ANP (+50% avec 2.855 M€), contre une baisse des

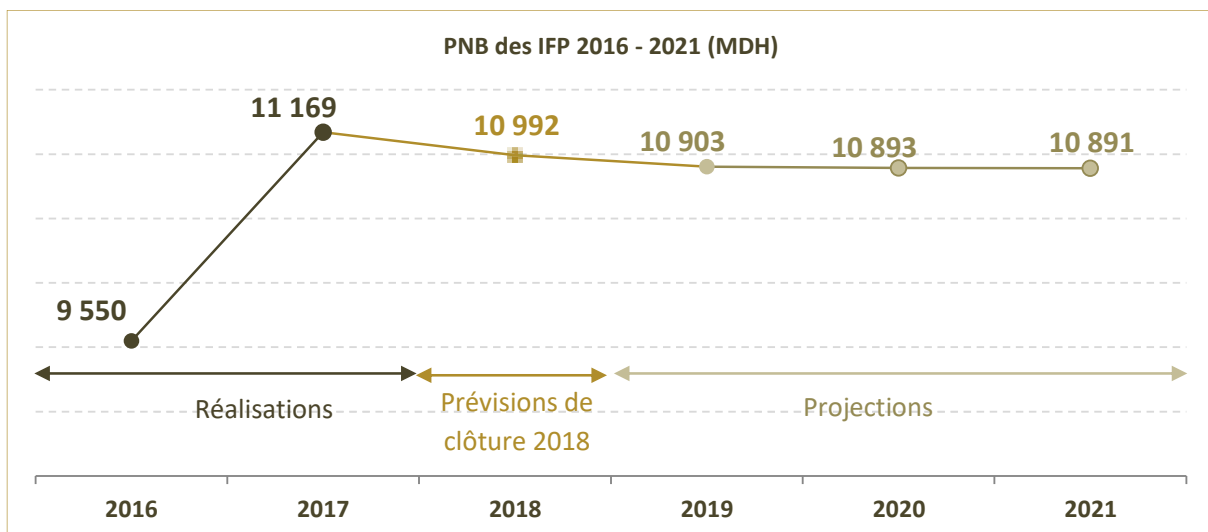
dettes des CDF/CR (127% avec 658 MDH), de l'AL/EP (154% avec 360 MDH) et de l'ONAF (146% avec 284 MDH).

2.7.2. Institutions Financières Publiques (IFP)

L'examen des principaux agrégats économiques-financiers des institutions financières publiques au titre de l'exercice 2017, permet de relever les principales évolutions suivantes :

Produit Net Bancaire (PNB)

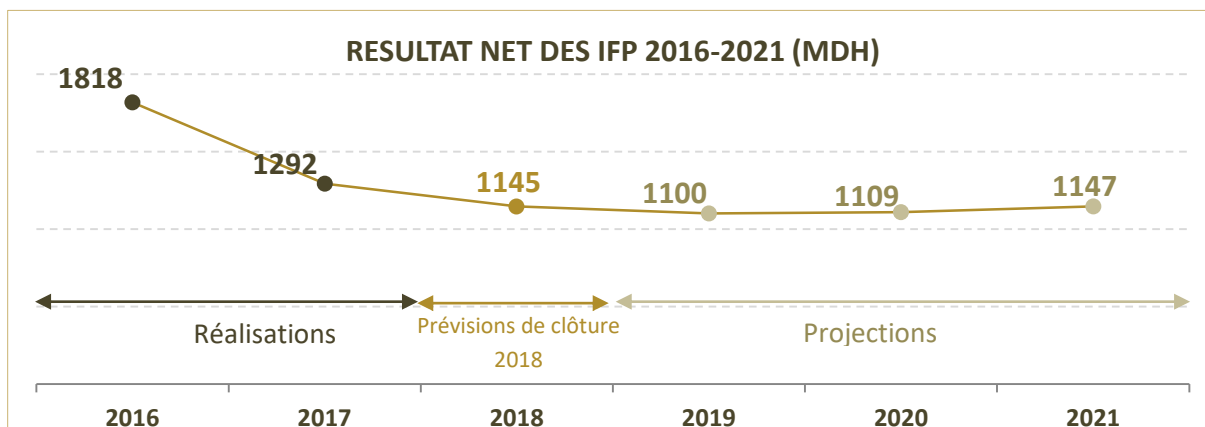
En 2017, le Produit Net Bancaire (PNB) a connu une augmentation de 17% par rapport à 2016 enregistrant ainsi un montant de 11 169 MDH. Cette hausse résulte, principalement, de l'augmentation du PNB des groupes CDS et CAH.



En 2018, le PNB prévisionnel des IFP enregistrera une légère baisse de 2%, pour ensuite s'élever jusqu'en 2021.

Résultats nets (RN)

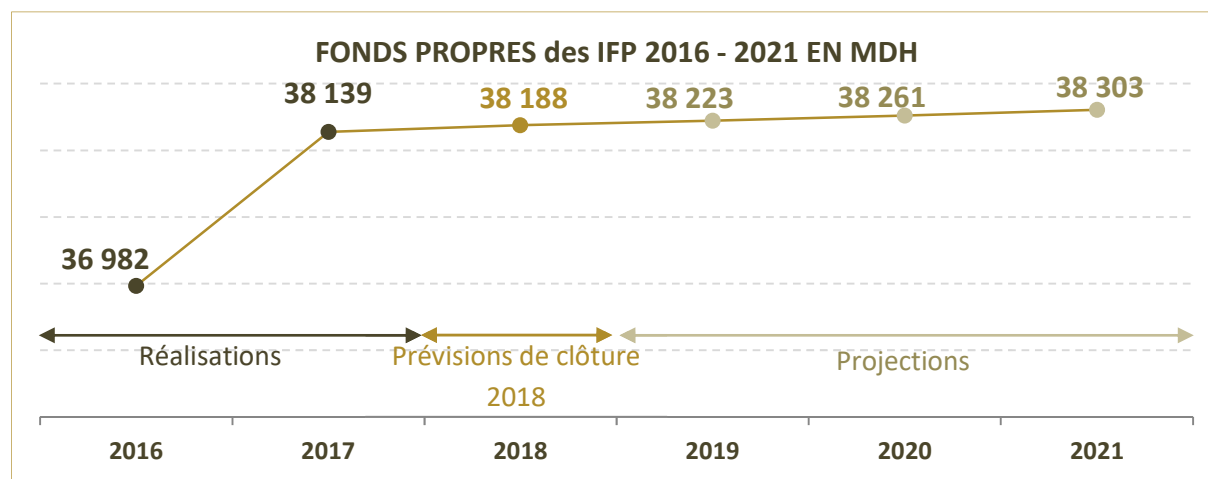
Les résultats nets bénéficiaires des institutions financières publiques s'élevaient à 1 292 MDH en 2017, contre 1 898 MDH en 2016, soit une baisse de 32% qui résulte, essentiellement, de la baisse du résultat net du groupe CDS (-87% avec 88 MDH). Après de ce recul enregistré en 2017, les résultats nets bénéficiaires des IFP devraient connaître une légère hausse à partir de 2018.



La tendance baissière constatée entre 2017 laissera place à une légère augmentation à partir de 2018.

Fonds propres (FP)

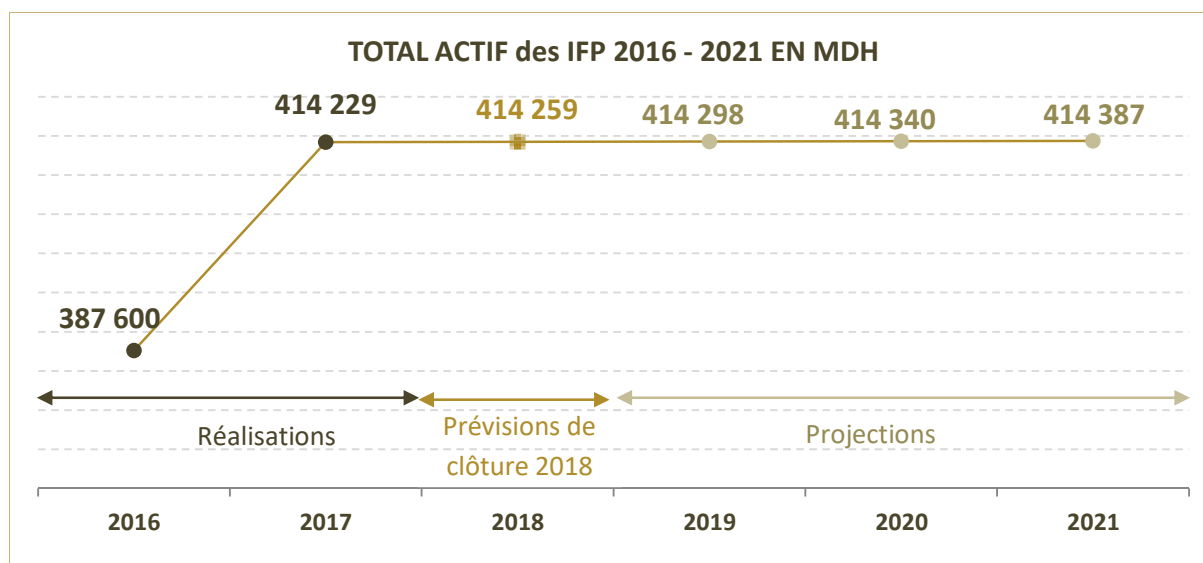
En 2017, le montant des fonds propres des IFP s'élève à 38 139 MDH, enregistrant une hausse de 3% rapport à 2016.



Les prévisions font ressortir une légère augmentation du montant des fonds propres qui passeront de 38 188 MDH en 2018 à 38 303 MDH en 2021, soit une augmentation de 0,3%.

AUTRES

À fin 2017, le total des autres des IFP a atteint à 474 329 MDH, soit une augmentation de 3% par rapport à 2016, qui a concerné la quasi-totalité des IFP.



Les prévisions de 2018 sont issues d'une dégradation du total des actifs des IFP et cette dernière se prolongera jusqu'en 2021.

Le rendement financier (ROCF)

Le rendement financier des institutions financières publiques, mesuré par le ROCF suit un trend baissier puisqu'il passe plus d'un point en glissement annuel en passant de 5% en 2016 à 3% en 2017. Cette baisse est imputée à la baisse du résultat net du groupe COG (-57%).

Les prévisions de clôture de 2018 tablent sur une augmentation des fonds propres et une dégradation des résultats nets et, par conséquent le trend baissier du rendement se poursuivra.

3.2.4. Organismes sociaux

Institutions (MDH)	2016	2017	Évolution (en points)
Cotisations et contributions	50 239	52 789	5,1%
Pensions et prestations	48 636	52 735	8,4%
Résultat technique	1 500	54	-96,4%
Fonds propres	189 553	191 508	1,0%
Total Actif	50 239	52 789	5,1%

À fin 2017, les cotisations et contributions des Organismes sociaux (OS) ont connu une hausse due principalement à la hausse des cotisations collectées par le CMI et le CMIS en relation avec l'augmentation des affiliés (sous régime collectif) et au relèvement de 4% du taux de cotisations.

La hausse globale constatée en 2017 des pensions et des prestations des OS est due à l'augmentation du nombre des retraités de 7% et des pensions de 5%.

Le résultat technique a connu une forte baisse due à l'aggravation du résultat technique de la CRR en relation avec la forte augmentation des prestations par rapport aux cotisations.

En 2017, les fonds propres des CR ont enregistré une hausse et se sont élevés à 194,508 MCH en relation, notamment avec la hausse des fonds propres de la CNSS (+9% avec 84,738 MCH).

Pour sa part, le total des actifs des CR a enregistré un recul en relation avec la baisse du total actif de la CRR, passant de 84,818 MCH en 2016 à 81,288 MCH en 2017.

Trésorerie et Placements

En 2017, la trésorerie des EEP a enregistré une hausse de 47% avec 37,488 MCH par rapport à 2016 (25,438 MCH).

La trésorerie des EEP Non Marchands a atteint 28,538 MCH en 2017 contre 24,988 MCH en 2016, soit une amélioration de près de 14% qui est due essentiellement à l'accroissement de disponibilités de la CFR dont la trésorerie est passée de 1,370 MCH en 2016 à 3,826 MCH en 2017 et de l'OPPT dont la disponibilité en trésorerie est passé de 894 MCH en 2016 à 1,040 MCH en 2017. Cette hausse est atténuée par la baisse de la trésorerie de la Caisse de Compensation de 45% qui est passée de 2,058 MCH en 2016 à 1,136 MCH en 2017.

La trésorerie positive des EEP Marchands a atteint 12,062 en 2017 contre 10,455 MCH en 2016 soit une amélioration de près de 16%. Cette amélioration est essentiellement due aux disponibilités du groupe THSR qui sont passés de 800 MCH en 2016 à 2,738 MCH.

La trésorerie négative de EEP Marchands a enregistré un solde de 3,708 MCH en 2017 contre -10,298 MCH en 2016, soit une amélioration de 64% due, essentiellement aux disponibilités de l'ONCF et de l'ONSS qui se sont améliorées entre 2016 et 2017 en passant de -3,535 MCH et -4,072 MCH à -2,450 MCH et -348 MCH, respectivement.

En 2017, les dépôts des EEP à la TGR ont atteint 28,498 MCH. Il est à souligner que 77% de la trésorerie positive des EEP est le fait des EEP Non Marchands (28,540 MCH dont 77% déposés à la TGR) et 23% concerne les EEP Marchands (12,062 MCH dont 29% déposés à la TGR).

En 2017, les principales disponibilités de trésorerie des EEP se présentent comme suit (en MCH) :

EEP	Total trésorerie	Dont dépôt à la TGR	Taux de dépôt à la TGR (%)	Catégorie
OPPPT	3.973	1.118	28%	Non Marchand
CFR	3.826	3.826	100%	Non Marchand
Régies de distribution (12)	3.715	1.787	48%	Marchands
APD (3)	2.754	2.754	100%	Non Marchand

EEP	Total trésorerie	Dont dépôt à la TGR	Taux de dépôt à la TGR (%)	Catégorie
CHU (5)	2.620	2.620	100%	Non Marchand
AREF (12)	1.447	1.447	100%	Non Marchand
UNIVERSITES (13)	1.174	1.174	100%	Non Marchand
ORMVA (9)	1.102	770	70%	Non Marchand

Par ailleurs, les placements des EEP ont atteint 13.058 MDCD en 2019 contre 17.174 MDCD en 2018 soit, une baisse de 24%. Environ 80% de ce montant correspondent aux placements de la CHU (8.204 MDCD), de la CHSS (2.445 MDCD), du Groupe COP (2.184 MDCD), de Poste Maroc (7.048 MDCD) et du Fonds Hassan II (2.500 MDCD).

III. RELATIONS FINANCIERES ENTRE L'ETAT ET LES EEP

Le portefeuille public entretient avec l'Etat des relations financières de diverses natures, se traduisant par des flux financiers de l'Etat vers les EEP, sous forme notamment de subventions allouées à ces organismes par le budget général de l'Etat et de taxes parafiscales affectées, d'une part, et de versements des EEP à l'Etat sous forme de dividendes, de parts de bénéfices, de produits de monopoles, de redevances pour l'occupation du domaine public et d'autres redevances.

A cet égard, la circulaire adressée par le Ministre de l'Economie et des Finances aux dirigeants des EEP au sujet de la préparation des projets de budgets des EEP au titre de l'exercice 2019, a mis l'accent sur les principales orientations suivantes en matière de transferts Etat-EEP :

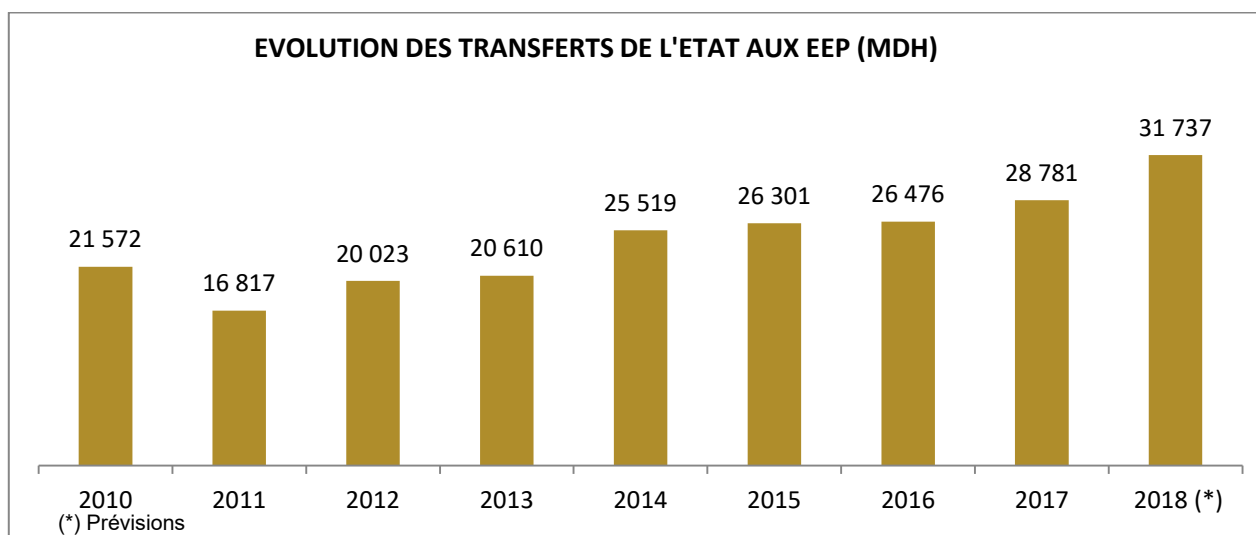
- l'optimisation de la programmation et du déblocage des subventions au profit des EEP en fonction du rythme et du niveau de réalisation de leurs projets d'investissement, de leur trésorerie prévisionnelle ainsi que de leurs engagements en termes de paiement des dettes échues envers les tiers et de réduction des délais de paiement ;
- la nécessité d'une programmation pluriannuelle de la contribution des EEP au BGE, et ce en vue de garantir une meilleure visibilité sur les produits provenant de ces entités ;
- le versement des contributions des EEP au BGE toutes de leur prélevement fiscal et la liquidation des dettes pour leur versement en trois tranches (avant les mois de mars, juin et septembre de chaque année).

Par ailleurs, les transferts budgétaires entre l'Etat et les EEP reflètent la structure du portefeuille public. Ainsi, les EEP à caractère marchand contribuent au Budget Général de l'Etat alors que les EEP non marchands recourent, principalement, au BGE pour financer leurs dépenses en termes de fonctionnement et d'équipement.

III.1. Transferts budgétaires de l'Etat aux EEP

L'appui budgétaire de l'Etat, qui contribue de manière significative au financement des investissements des EEP et de leur fonctionnement dans certains cas, a connu une hausse soutenue sur la période 2010-2017, due, essentiellement à la création de nouvelles entités ayant des missions de service public et à l'importance accrue des secteurs sociaux.

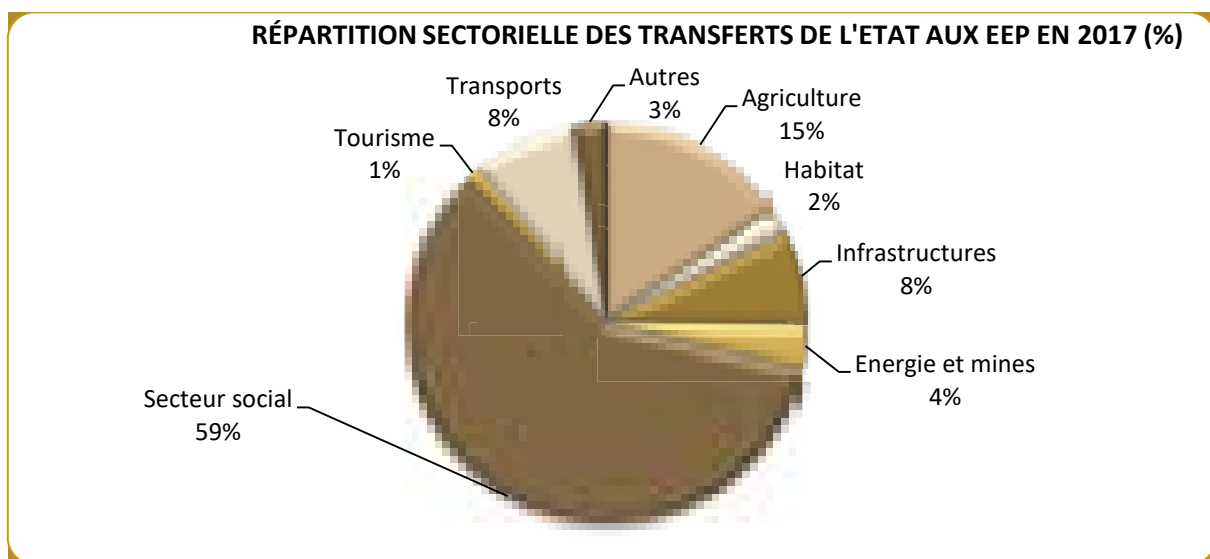
Ainsi, durant la période 2010-2017, le volume des subventions a connu un taux de croissance annuel moyen de 4,2% :



Concernant l'évolution de la loi de Finances 2017, le total des subventions versées aux EEP a atteint 28.781 MDH enregistrant une augmentation de 8,7% par rapport à 2016 en raison, principalement des augmentations enregistrées au niveau des subventions allouées aux ASEP. De même, 50% des transferts au titre de 2017 ont été destinés au fonctionnement, 40% à l'équipement et 10% aux dotations de capital, gardant ainsi, la même structure qu'en 2016. Ces transferts représentent 10,6% du BCF y compris les dépenses d'investissement.

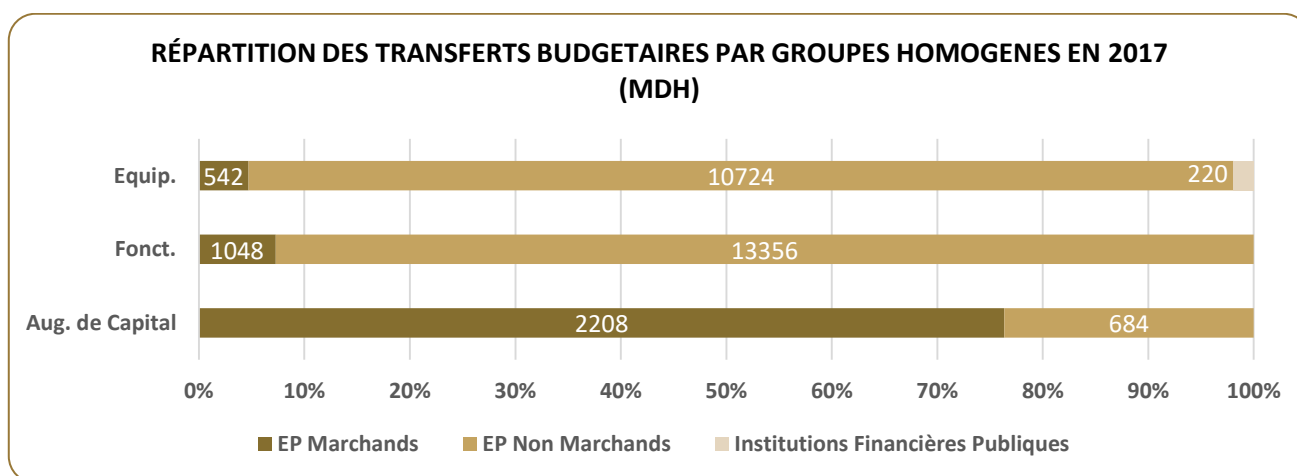
Les transferts budgétaires de l'Etat aux EEP sont, essentiellement destinés aux secteurs prioritaires, à savoir le secteur social (17.005 MDH), l'agriculture (4.453 MDH), le transport (2.415 MDH) et l'énergie et les mines (3.008 MDH).

Le graphique, ci-après, récapitule la répartition sectorielle des subventions aux EEP au titre de 2017 :



Les principaux organismes bénéficiaires des transferts budgétaires à fin décembre 2017, sont les ASEP (8.348 MDH), les CHU (2.527 MDH), FONCUSE (2.235 MDH), les OMFSA (2.231 MDH), FONCF (1.908 MDH), les Universités et les Établissements de l'Enseignement Supérieur (1.810 MDH), la CFE (1.760 MDH), la SMT (1.317 MDH), FONUSA (889 MDH), les Agences Urbaines (758 MDH) et ACPH (480 MDH).

La répartition des subventions allouées en 2017, aux EEP classés par groupes homogènes, est récapitulée (comme suit) :



Cette répartition montre que 70% des transferts budgétaires au titre des augmentations de capital, sont destinés aux EEP Marchands tels que FONCF et la SMT tandis que 93% des subventions de fonctionnement et d'équipement sont destinés aux EEP Non Marchands, dont les ASEP, les CHU et les Universités et les Établissements de l'Enseignement Supérieur.

Les principaux bénéficiaires des décaissements budgétaires sont les EEP Non Marchands avec un total de 24.753 MDH (dont 13.356 MDH destinés au fonctionnement, 10.724 MDH pour l'équipement tandis que le reste (684 MDH) est destiné aux augmentations de capital.

Quant aux EEP Marchands, ils ont bénéficié de transferts budgétaires limités de 3,758 MCH (dont 58% destinés aux augmentations de capital, 28% pour le fonctionnement et 14% pour l'équipement). Les organismes financiers ont reçu un total de 200 MCH au titre de l'équipement.

Par rapport à 2016, les transferts budgétaires versés aux EEP Marchands ont connu en 2017, une augmentation de 12%, contre une baisse de 8% pour les EEP Non Marchands.

Au titre de la loi de finances 2018, les subventions débloquées au profit des EEP ont atteint 17,262 MCH à fin août 2018, soit un taux de réalisation de 54% par rapport aux prévisions de l'année 2018 (31,787 MCH).

Les principaux débloquages cumulés à fin août 2018, se présentent comme suit :

- ASEP : 2,487 MCH (dont 2,079 MCH au titre de l'équipement 5,378 MCH au titre du fonctionnement) ;
- CHU : 1,591 MCH au titre de fonctionnement sur des prévisions globales de 2,437 MCH ;
- SART : 1,111 MCH (dont 811 MCH au titre du fonctionnement et 300 MCH au titre de l'augmentation de capital sur des prévisions globales de 1,717 MCH) ;
- CENYSA : 1,089 MCH (dont 999 MCH au titre de l'équipement) sur des prévisions globales de 2,238 MCH ;
- CRCP : 888 MCH au titre de la dotation de capital sur des prévisions globales de 991 MCH ;
- Universités et Établissements de l'Enseignement Supérieur : 1,026 MCH (dont 334 MCH au titre de l'équipement et 692 MCH au titre du fonctionnement) sur des prévisions globales de 2,017 MCH ;
- ONSSA : 912 MCH (dont 203 MCH au titre du fonctionnement) sur des prévisions globales de 995 MCH ;
- CFE : 490 MCH au titre de l'équipement sur des prévisions de 1,470 MCH.

III.2. Autres concours financiers affectés sur EEP

Outre les subventions budgétaires allouées directement par le BOE, certains EEP bénéficient de produits des taxes parafiscales imputées à leur profit.

D'une manière générale, les taxes parafiscales perçues au profit des EEP ont connu une tendance haussière durant la période 2004-2017 passant de 1,771,3 MCH à 4,436,1 MCH, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de près de 7%.

Les principaux EEP bénéficiaires des taxes parafiscales en 2017 sont :

- FOFIPT est le premier bénéficiaire avec un montant de 2,096,7 MCH au titre de la Taxe sur la Formation Professionnelle (ce qui représente plus de 50% du montant total des taxes parafiscales perçues par les EEP) و
- FOFMT : 570 MCH (dont 433 MCH au titre de la Taxe Adversive) ;
- FOFIP avec 284,8 MCH au titre de la Taxe sur le Processus Pétrolier et de la Taxe de Sur/Pan/che Matérialique et d'Affrètement) ;

- la SERT avec 379 MDH au titre de la Taxe pour la Promotion du Tourisme Authentique National (TPTAN), collectée par l'ONAT, les règles de distribution et les déductions obligatoires ;
- le CNPAC avec 194,2 MDH au titre des diverses taxes inclues à son profit (Taxe des Assurances, Assurances, Automobile, Centre de Visite Technique et Auto-école) ;
- l'Entente Nationale avec 127,8 MDH dont 115,7 MDH au titre du Pari Mutuel Urbain Harasien ;

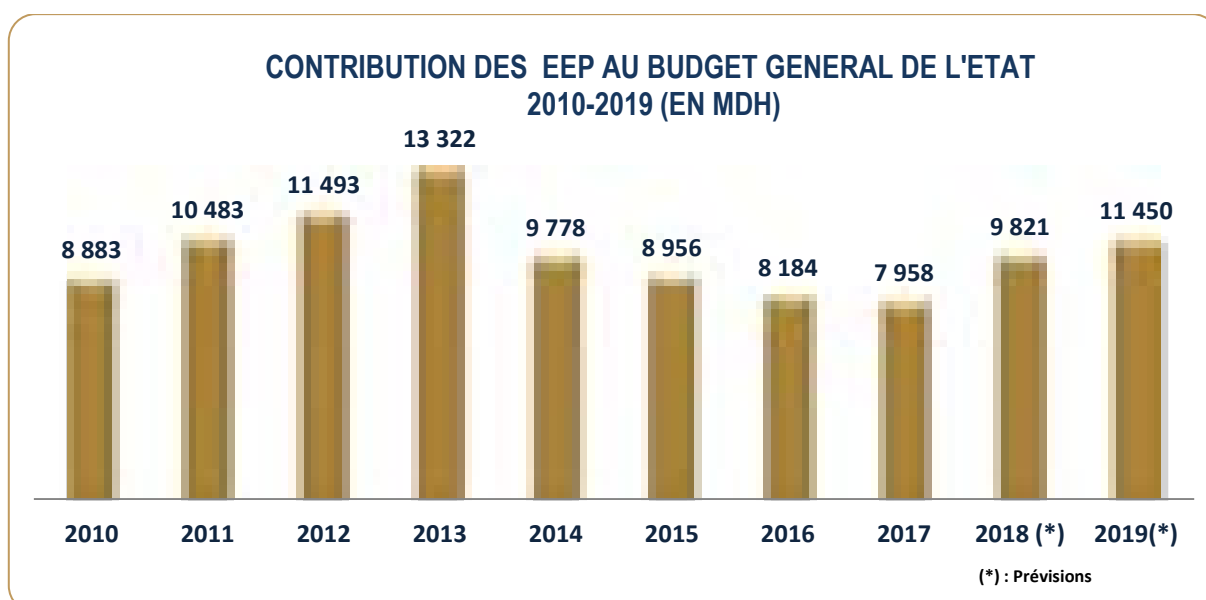
A noter que les produits au titre de la Taxe Parafiscale à l'Importation en 2017, s'élevaient à 236,7 MDH répartis comme suit : l'ARODE (209 MDH), l'ARODE (85,8 MDH), l'ANPHE (28,8 MDH) et la HDA (23,1 MDH).

3.1.1. Produits versés par les EEP au BGE

Certains EEP, principalement ceux à caractère marchand, contribuent au BGE au titre des dividendes, des produits de monopoles, des parts de bénéfices, des redevances domaniales et d'autres redevances et contributions. Ainsi, entre 2010 et 2017, les EEP ont versé au BGE, un montant moyen annuel de 9.882 MDH et ce, outre les versements de nature fiscale de ces organismes. A ce titre, cinq EEP demeurent les principaux contributeurs avec, en moyenne, près de 70% des produits versés au BGE sur la période 2010-2017. Il s'agit de l'ANCPCC, de l'OCIP, de l'AM, de la COG et de Bank Al-Maghrib.

Le portefeuille des EEP contribuant au BGE est passé de 18 entités à 28 entre 2010 et 2018.

Le graphique suivant résume l'évolution des produits provenant des EEP sur la période 2010-2019 :



L'analyse par type d'EEP contributeurs révèle que le niveau de contribution des EEP au BGE a enregistré une baisse continue depuis plus d'une décennie (2.813 MDH en 2010 contre 374 MDH à fin 2017).

Ainsi, l'évolution de la contribution de certaines IFP a été caractérisée par une certaine stabilité et les versements de ces entités ont été enrégistrés à la baisse. À titre d'exemple, la contribution de Bank Al-Maghrib a marqué une baisse importante de 7,7% en passant de 2.028 MOH en 2016 à 1.868 MOH en 2017. De même, la COH n'a pas contribué au BOE durant la période 2016-2017 en raison des résultats déficitaires de ses filiales. Par contre, l'Office des Changes a maintenu un niveau de contribution moyen de 228 MOH sur la période 2016-2017.

Les EEP, autres que les IFP, ont vu leur contribution au BOE augmenter de 6.278 MOH en 2016 à 7.243 MOH en 2017, sous essentiellement par les versements des grands EEP tels que l'CCP, l'ANCPCC, l'ANP et l'ONDA.

Les réalisations de la loi de Finances pour l'année budgétaire 2017 au titre des produits à provenir des EEP sont de 7.958 MOH (contre 8.784 MOH cumulées à fin décembre 2016), soit un taux de réalisation de 91% des prévisions initiales (9.247 MOH), contre un taux de 98% enregistré à fin 2016. L'écart entre les réalisations et les prévisions de la loi de Finances de 2017 (-1.108 MOH) est le résultat des moins-values constatées de 1.892 MOH et concernent principalement l'CCP SA (-658 MOH), la COH (-272 MOH), Bank Al-Maghrib (-200 MOH au titre des parts de bénéfices), l'ONPHE (-150 MOH), le FEC (-100 MOH) ainsi que les Exploitants des Réseaux Publics de Télécommunications - ERPT (-100 MOH).

Ces moins-values ont été atténuées par des plus-values de 582 MOH provenant, essentiellement de l'ANCPCC (+400 MOH) et de l'AR (+17,5 MOH).

Les prévisions de la loi de Finances pour l'année budgétaire 2018 sont de 9.821 MOH en augmentation de 8% par rapport à la LF 2017 (+758 MOH). Les prévisions actualisées, au 08 octobre 2018, sont de 9.489,2 MOH, en retrait de 331,8 MOH par rapport aux prévisions initiales et compte tenu de plus-values et de moins-values enregistrées au niveau des contributions de certains EEP (qui se présentent comme suit) :

- plus-values atteignant 578,8 MOH provenant, essentiellement des dividendes provenant de SARL (-322,6 MOH) et de Marsa Marsa (-170,8 MOH), de l'ANPT (-145,6 MOH) et du CHPAC (+40 MOH) ;
- moins-values constatées de 920,8 MOH et concernent, principalement l'ANCPCC (-500 MOH), Bank Al-Maghrib (-108 MOH au titre des parts de bénéfices), l'ONPHE (-200 MOH) et le CAM (-100 MOH).

Les réalisations cumulées à fin septembre 2018 sont de 7.245,1 MOH (contre 8.021,2 MOH cumulées à fin septembre 2017), soit un taux de réalisation de 78% des prévisions initiales. Ces contributions sont versées, essentiellement par l'CCP (2.000 MOH), par SARL et SOCP (1.892 MOH) et par l'ANCPCC (1.250 MOH).

Au titre du projet de loi de Finances 2018, les prévisions s'élèvent à 8.450 MOH⁴ et marquent une hausse de 17% par rapport aux prévisions de la loi de Finances de 2016 (9.821 MOH).

⁴ Hors recettes de cession des participations de l'Etat (Cf. 4^{ème} Partie du présent Rapport).

Les principaux EEP contributeurs sont :

ANCFDC	[1.000 MCH, soit le même montant prévu par la LF 2018 et ce, compte tenu de l'accroissement soutenu de son chiffre d'affaires (1.018 MCH en 2016, 1.674 MCH en 2017 et 6.000 MCH prévus en 2018).
OCF SA	[2.500 MCH de dividendes, contre 2.000 MCH en 2016.
Sarek Al-Maghrib	[602 MCH dont 262 MCH au titre des parts de bénéfices et 340 MCH au titre de la commission de change.
CPDCA	[500 MCH dont 400 MCH au titre des parts de bénéfices, contre 520 MCH prévus en 2016, et ce, compte tenu des difficultés de trésorerie de l'Office.
ANRT	[300 MCH au lieu de 100 MCH prévus initialement en 2016 et ce, compte tenu d'une contribution actualisée à 245 MCH pour 2016.
ANP	[250 MCH dont 150 MCH au titre des parts de bénéfices contre 300 MCH prévus en 2016, sachant que les résultats de l'Agence sont en baisse continue et compte tenu de la pression sur sa trésorerie en lien avec le programme d'investissement massif (projets Wroua).
HAO	[250 MCH contre 300 MCH en 2016 compte tenu de la situation financière du Groupe, sachant que les dividendes prévus en 2016 constitueront 100% du Résultat Net du Groupe.
Sarek Al-Maghrib	[170 MCH contre 150 MCH prévus en 2016 et ce, compte tenu de la remontée des dividendes de la filiale ABB.
COG	[100 MCH, enregistrant une importante baisse de 50% par rapport aux prévisions de la loi de Finances 2016.
FEC	[100 MCH, soit le même montant prévu en 2016.

Par ailleurs, les projections au titre des années 2020 et 2021 s'élevaient, respectivement, à 10.547 MCH et 11.098 MCH.

2^{ÈME} Partie : LES EEP, ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS

Depuis le début des années 2000, le Maroc a investi massivement dans de grands projets d'infrastructures qui ont permis d'appuyer le déploiement des grandes stratégies sectorielles tout en préservant l'équité, réduisant la pauvreté et facilitant l'accès aux services publics de base.

Dans ce sens, les EEP jouent le rôle de porteurs de stratégies publiques, de mise en place, de réhabilitation et de modernisation des infrastructures et des équipements de base. À cet effet, ces entités mobilisent des investissements (souvent) capitalistiques notamment dans leurs domaines d'activité.

Conscients des retombées positives d'une infrastructure moderne et de services publics performants sur les principaux indicateurs socio-économiques, les efforts déployés par les EEP se poursuivent à travers le portage de différents projets structurants du pays impactant directement et de manière significative la compétitivité de l'économie nationale et ayant une forte complémentarité avec les objectifs de développement durable et de valorisation du capital humain et immatériel.

Faite aux niveaux des caractérisant l'é développement économique national et international (embellir, contenu en croissance, enjeu social et territorial...), les EEP doivent prendre leurs décisions d'investissement en infrastructure non seulement sur la base des conséquences économiques immédiates de ces investissements, mais également en fonction de leurs effets potentiels sur la croissance globale de notre pays et de l'impact sur le climat. À cet égard, l'évaluation de la pertinence des plans d'investissement des EEP revêt une priorité que les pouvoirs publics doivent consacrer davantage d'intérêt et d'efforts pour un investissement public efficace, efficient et socialement responsable.

Avant d'entamer l'analyse sectorielle des interventions des EEP, il est à souligner le rôle primordial du Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social qui intervient de manière transversale en appui à la dynamique de réformes et aux programmes stratégiques pour soutenir la croissance, l'investissement et l'emploi de notre pays.

Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social, acteur clé dans l'accompagnement des projets des EEP

Le Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social a pour objet d'apporter son soutien aux secteurs sociaux et au développement économique du pays par le biais de conventions conclues avec les différents partenaires et bénéficiaires. À cet effet, le Fonds est

habilité à apporter ses concours sous forme de prêts de participations financières, d'avances ou de prêts remboursables ou de contributions financières non remboursables.

À fin 2017, le Fonds Hassan II a enregistré un cumul de ressources financières de 55,371 MCH dans 39,819 MCH versés par l'État, 15,843 MCH au titre de produits financiers et 3,714 MCH de remboursement des avances et prêts. Ces ressources ont connu une hausse de 5,7% par rapport à l'année 2016.

Les engagements cumulés du Fonds à fin 2017, ont atteint 40,768,8 MCH qui, rapportés à la période 2000-2017, correspondent à un rythme d'engagement annuel moyen de 2,230 MCH. Dans ce total, la part des prêts de participation est de 42,5%, alors que celles des avances non remboursables et des avances remboursables/ prêts (constituant) respectivement, 35,3% et 21,8%. À noter que le Fonds Hassan II a obtenu en 2017 des engagements additionnels de 370 MCH dans le cadre de :

- La convention relative à la réalisation du Musée National de l'Archéologie et des sciences de la terre à Rabat (300 MCH) ;
- La convention relative à la réalisation du programme d'aménagement des parcs, de réhabilitation des espaces publics et d'installation d'un dispositif d'information dans la médina de Fez (70 MCH).

Concernant la répartition des engagements par domaine d'intervention, le Fonds Hassan II apporte son concours financier principalement à la promotion de l'investissement (27,408,8 MCH), aux grandes infrastructures (26,265,8 MCH) et à la promotion sociale, culturelle et sportive (8,484,8 MCH).

Les contributions allouées au domaine de la promotion de l'investissement (27,408,8 MCH) ont concerné, notamment les secteurs de l'industrie (programme des plateformes industrielles intégrées, mécanisme d'appui à l'investissement...), de tourisme (stations touristiques relevant du plan Azur, Fonds Maroc Al Nassim...), de l'énergie (programmes de développement des énergies renouvelables) et du transport (développement de la RAM). Ces secteurs absorbent, à eux seuls, 54,4% du total des engagements dans ce domaine.

L'enveloppe de 16,265,8 MCH consacrée au domaine des grandes infrastructures, a été destinée au financement de plusieurs grands projets (ports, routes, autoroutes, chemins de fer, aménagement de périmètres irrigués et forestiers et grands aménagements urbains). Une part représentant 36,4% de ce montant a été affectée aux seuls projets de développement des infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires et portuaires.

Dans le domaine de la promotion sociale, culturelle et sportive, plusieurs projets ont bénéficié du concours financier du Fonds (8,484,8 MCH) dont les principaux sont les projets d'habitat et d'équipement des 3 stades de football de Tanger, Marrakech et Agade, le projet du Grand stade de Casablanca et celui du développement des infrastructures d'athlétisme ainsi que de nombreux projets culturels (Grands Théâtres de Rabat et de Casablanca, Bibliothèque Nationale du Royaume, Musée des Arts Contemporains, siège de l'Institut Royal de la Culture Amalgh et Musée de l'Archéologie et des sciences de la terre).

Le mode de financement retenu pour l'action des contributions financières du Fonds est étroitement lié à la nature des projets et au statut de leurs promoteurs. En général, les avances remboursables (1.487,3 MCH) et les prêts (4.937,2 MCH) sont accordés à des projets générant des ressources qui leur confèrent une capacité de remboursement. Les prêts de participation (17.088,3 MCH) sont un mode retenu pour les grands projets à forte intensité capitalistique, réalisés par des sociétés nationales ou de développement local, qui réalisent généralement des investissements importants en phase initiale et ne génèrent les recettes suffisantes qu'à moyen et long terme.

Également des projets à caractère régional, ils représentent une part de 50% des engagements cumulés du Fonds et accompagnent 50% des investissements accomplis. Bien que toutes les régions du Maroc aient bénéficié de projets spécifiques, la contribution du Fonds et les investissements réalisés restent concentrés au niveau de certaines régions. Ainsi, les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Sétilal, l'Oriental et Souss-Massa bénéficient, à elles seules, de près de 50% à la fois de la contribution totale du Fonds et des investissements portant sur des projets de grande envergure, notamment les complexes portuaires de Tanger Med et de Nador Med Med, la Ligne à Grande Vitesse Casablanca-Tanger et la ligne ferroviaire Tâbourt-Nador, le réseau autoroutier, les projets industriels de Renault Tanger Med et de Peugeot Citroën Automobiles Maroc, l'aménagement de la Vallée du Bourgnog et l'aménagement de la Lagune de Marfoua.

Le premier semestre de l'année 2018 a été marqué par la souscription d'un engagement additionnel de 600 MCH dans le cadre de la convention de financement et il est prévu que le second semestre 2018 n'enregistre aucun engagement additionnel, ce qui porterait le montant des engagements cumulés à fin 2018, à 40.958,8 MCH.

Les décaissements des contributions financières effectués par le Fonds Hassan II, au cours de l'année 2017, ont atteint un montant total de 1.018,8 MCH. Les principaux programmes et projets bénéficiaires de ces décaissements sont le port de Nador Med Med (362,3 MCH), le port de Tanger Med 2 (203 MCH), le Fonds Islam Al Hassan (126 MCH), le projet de protection de la zone industrielle de Mgchouh à Tanger contre les inondations (100 MCH), le projet du Grand Théâtre de Casablanca (100 MCH) et, enfin, le projet du Grand Théâtre de Rabat (50 MCH).

Les décaissements cumulés du Fonds à fin 2017 s'élevaient à 29.850,7 MCH, représentant plus de 73,5% du total des engagements.

Également des décaissements cumulés à fin 2018, ils seront portés à 30.800,8 MCH compte tenu du décaissement prévu pour l'année de 1.049,8 MCH, dont 988,7 MCH au titre du deuxième semestre.

L'évolution des décaissements pour la période 2017 à 2021 se présente comme suit :

En Mds	Année 2017	Pourcentage (2017)	Année 2016	Année 2015	Année 2014
Évaluations	1,016,4	1,000,0	1,000,0	1,000,0	1,000,0
Évaluations complètes (1)	25,000,0	25,000,0	25,000,0	25,000,0	25,000,0

(1) Les évaluations complètes prennent compte des annulations effectuées, de non-décaissements, suite à la réalisation de certaines conventions et/ou à la réalisation d'une partie des montants évalués.

I. DÉVELOPPEMENT DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES

Les EIP poursuivent leurs efforts notables en ce qui concerne le développement et la modernisation des réseaux routier et autoroutier comme étant un véritable levier pour le développement économique et l'intégration régionale et locale. Dans ce sens, ces entités ont veillé au développement de la mobilité et du trafic, à la réalisation d'une certaine complémentarité entre les réseaux routier et autoroutier, au développement des zones rurales et montagneuses ainsi qu'à l'aménagement et la valorisation du territoire.

De même, le secteur ferroviaire sera renforcé de la première ligne LGV en Afrique qui sera accompagnée d'une nouvelle approche axée sur l'industrialisation de l'exploitation et l'amélioration des performances.

De même, la stratégie portuaire qui a pour objectif de renforcer la gestion du Maroc en tant que plateforme logistique importante dans le bassin méditerranéen, a incité les EIP concernés à améliorer le système de réalisation de leurs investissements en vue d'accompagner la dynamique accrue qui connaît la chaîne portuaire nationale.

Par ailleurs, la BAM et l'ONDA devront à adopter une nouvelle stratégie leur permettant de déterminer les horizons de développement de l'Office et de développer les aéroports du Royaume et de soutenir sa compétitivité, ainsi que de quantifier les besoins en infrastructures aéroportuaires et en équipements à moyen et long termes (2020 et 2030).

I.1. Réseau des Transports

I.1.1. Transport autoroutier (AOT)

À fin 2017, le réseau autoroutier national en service compte un linéaire de 1,773 Km assurant la connexion de 80% de la population sachant que l'année 2017 n'a connu aucune mise en service de nouveaux tronçons.

Le budget d'investissement de 2017 s'élève à 1,131 Mds contre 1,047,46 Mds en 2016. Le montant des réalisations de 2017 s'élève à 828 Mds (contre 1,000 Mds en 2016), soit un taux de réalisation relativement faible de 47% contre 97% en 2016 qui s'explique, principalement, par l'ajournement du règlement du contentieux de Casablanca.

À fin juin 2018, les investissements réalisés se sont élevés à 177 MCH sur des prévisions de 188 MCH, soit un taux de réalisation très limité de 10%. Les prévisions de clôture de 2018 sont de 243 MCH et représentant 52% des prévisions.

Pour l'exercice 2018, les investissements prévus s'élevaient à 1.480 MCH et concernent, essentiellement, les axes autoroutiers autour de Casablanca.

Le programme des investissements prévus en 2020 et 2021 porte sur des enveloppes de 2.788 MCH et 3.578 MCH respectivement dédiés, en grande partie, à l'achèvement des axes entourant Casablanca.

Le chiffre d'affaires de la société au titre de 2017 est en hausse de 22%, en relation notamment, notamment, avec l'augmentation des recettes du péage suite à l'augmentation du trafic générée en partie par la mise en service des tronçons du contournement de Rabat et d'El-Jadida-SAR.

L'exercice 2017 s'est soldé par un résultat net positif pour la première fois dans l'histoire de la société (200 MCH contre -600 MCH en 2016) lié au rattrap sur déclarations relatives aux grosses réparations régularisées sur 2016 sous l'effet, notamment, des impacts positifs des mesures de restructuration financière adoptées en 2016 et portant, essentiellement, sur l'allongement de la durée des concessions autoroutières à 50 ans, l'adoption de l'amortissement dégressif en fonction du trafic ainsi que les actions de reprofilage de la dette et de couverture du risque de change.

De même, AOM a engagé un plan d'action axé sur une gestion active de la dette de sorte à atténuer, voire maîtriser les risques associés à son endettement (dont l'annuaire à fin 2017 s'élevait à 40.800 MCH contre 41.073 MCH à fin 2016) composé de 21.570 MCH au titre de la dette concessionnelle et de 19.230 MCH comme dette obligataire et le résiduel en dette bancaire.

Les actions entreprises, dans ce cadre, consistent en le reprofilage de la dette obligataire en vue d'une part, duissage des murs de trésorerie et d'autre part, le remplacement partiel de la dette en fine par la dette amortissable. Quant à la dette en devises, les actions engagées ont porté sur le rachat des dettes (étrangères). Ces actions seront poursuivies en les combinant à des opérations de swap de sorte à rapprocher la structure de la dette AOM de la structure du panier du Condam marocain.

En parallèle aux mesures de restructuration financière, et au regard à la taille du réseau autoroutier nécessitant désormais une gestion aigüe sur les meilleurs standards, AOM a engagé une opération de restructuration opérationnelle visant à faire évoluer la société d'un « constructeur d'autoroutes » à un exploitant spécialisé, et ce, au moyen d'un plan visant l'industrialisation de l'exploitation du réseau.

Les principales transitions réalisées, dans ce cadre, ont porté sur la mise en place d'une nouvelle organisation orientée sur la performance et la maîtrise des processus opérationnels (piloteage du trafic, information et sécurité, gestion des péages, grosses réparations, gestion commerciale...), le reprofilage des effectifs, la limitation du nombre des sous-traitants (gestion

les prestations de péage et d'assistance aux usagers ainsi que l'automatisation et l'informatisation du péage.

Dans ce cadre, le taux de remplissage (LDR) qui a atteint 13,2% en 2017 et 19% en juin 2018, devrait dépasser 30% à terme.

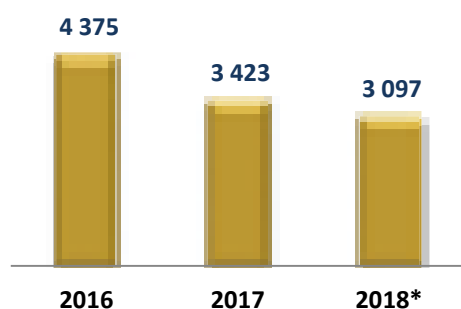
Actuellement, ADM poursuit le processus d'industrialisation de l'exploitation à travers deux projets importants portant, d'une part, sur l'automatisation, dans le cadre de contrats de longue durée, des prestations de gestion du péage et d'assistance aux usagers, à deux opérateurs spécialisés pour l'ensemble du réseau national et qui seraient, contrairement à la configuration actuelle, responsables des activités à leur charge et d'autre part, la réalisation, avec l'appui d'un opérateur autonome, d'un projet d'automatisation et d'informatisation de la gestion du réseau répondant aux meilleurs standards à l'international.

Par ailleurs et suite au climat tendu qu'a connu ADM depuis les années 2000 avec les salaires des prestataires assurant l'activité de péage et d'assistance aux usagers, et afin de trouver une issue à ce conflit social, la commission interprofessionnelle (MI, MEF, METLE) et MEOP) a élaboré une feuille de route élargissant au maximum la palette des prestations à confier à des partenaires stratégiques sur la base d'un mode de contractualisation de longue durée.

Cette feuille de route, acceptée par les représentants syndicaux, constitue le socle du pacte social signé le 29 mars 2018 entre la commission interprofessionnelle, FLMT et ADM, et qui s'articule autour des quatre points essentiels : la collaboration des parties pour la réussite des actions prévues par la feuille de route, la garantie de la stabilité de l'emploi et des droits acquis des 1080 employés à contrats à durée indéterminée (CDI) en contrepartie d'une mobilité fonctionnelle et géographique selon les besoins d'activité de ADM, l'amélioration de la situation financière des employés CDI des Partiers des partenaires stratégiques et l'engagement des représentants syndicaux sur une paix sociale pour la période 2018-2023.

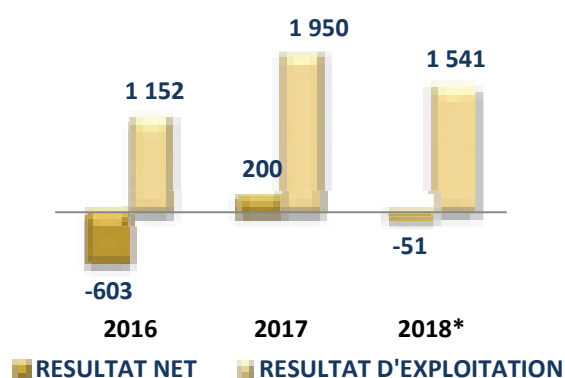
Actuellement, la situation est apaisée et l'appel à concurrence pour choisir les partenaires stratégiques est en cours de finalisation.

CHIFFRE D'AFFAIRES - ADM (MDH)



(*) Prévisions de clôture

RESULTATS - ADM (MDH)



(*) Prévisions de clôture

2.1.2. Transport ferroviaire (ONCF)

L'ONCF a poursuivi en 2017 la mise en œuvre de la stratégie « Destination 2025 » qui vise, notamment à faire de l'ONCF un leader national de la mobilité durable au service des politiques publiques de mobilité et d'aménagement du territoire, le développement de la performance interne comme un levier essentiel face aux enjeux stratégiques et la contribution à la promotion et au développement de la filière ferroviaire marocaine et à son rayonnement au niveau de la région.

Les principaux faits marquants de l'année 2017 ont concerné l'achèvement des travaux de génie civil et des équipements ferroviaires de la Ligne à Grande Vitesse (LGV), la mise sous tension de la ligne, la fin des essais Rome à Grande Vitesse (RGV) sur la ligne classique et les essais dynamiques sur la LGV avec une première circulation à 320 km/h le 20 octobre 2017. De même, après la mise en service technique le 19 juin 2018 et l'entrée en phase de pré-exploitation, la nouvelle Ligne à Grande Vitesse (LGV), reliant Tanger à Casablanca, a été baptisée par Sa Majesté Le Roi, le 12 juillet 2018, par le nom hautement symbolique d'« AL BORAQ ».

De même, il a été procédé en 2017 à l'ouverture à l'exploitation des nouvelles Plateformes Logistiques à Marrakech et à Fes, l'achèvement de la 5^{ème} voie entre Tanger-Marrakech et Safi-Kénitra et l'équipement de 204 Passages à Niveau d'un système d'annonces et de fermeture automatique.

Les investissements de l'ONCF ont atteint 6,276 MCH en 2017 contre 5,796 MCH en 2016 (cf. ci-dessous sur) :

- le projet de la Ligne à Grande Vitesse Tanger-Casablanca pour un montant de 2,687 MCH portant le cumul de l'investissement à 22,665 MCH, soit 98% du coût global du projet. L'avancement physique du projet LGV a atteint 98% à fin mai 2018. La mise en service est prévue avant fin 2018 ;
- le programme général relatif à la modernisation du réseau pour un investissement de 3,489 MCH et qui concerne, principalement, le triplement de la voie entre Safi et Marrakech et la modernisation des gares. Les taux d'avancement de ces projets à fin 2017 sont, respectivement de 90%, 83% et 99%.

L'investissement prévisionnel pour l'année 2018 s'élève à 6,830 MCH et concerne la poursuite des travaux du projet LGV (3,430 MCH) et du programme général de modernisation du réseau ferroviaire (3,400 MCH). A fin juin 2018, le taux de réalisation des investissements a atteint 3,476 MCH, soit 50% des prévisions de l'année.

En attendant l'élaboration d'un nouveau contrat programme Etat-ONCF pour la période 2019-2023, le programme d'investissement prévisionnel portera essentiellement sur le maintien de la performance de l'outil de production notamment via son renouvellement, la réhabilitation des infrastructures ainsi que l'acquisition du matériel roulant pour des montants de l'ordre de 3,486 MCH, 5,076 MCH et 6,273 MCH respectivement en 2018, 2020 et 2021.

Les activités de transport et de fret se sont scindées par un chiffre d'affaires de 3.007 MDH, en légère amélioration par rapport à 2016 (+0,4%).

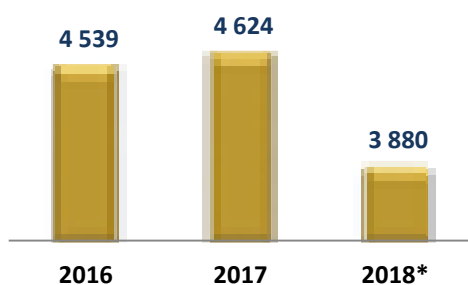
En 2018, l'ONCF prévoit une amélioration de son chiffre d'affaires de 5% (3.880 MDH) grâce, notamment à l'amélioration prévue du chiffre d'affaires du trafic de voyageurs de 10% et celui de marchandises de 7%. Quant aux prévisions de 2019, le chiffre d'affaires attendu s'établirait à 4.024 MDH, en augmentation de 3% par rapport aux réalisations de 2017.

Sous l'effet de ses ambitieux programmes d'investissements, l'ONCF fait face aux problématiques d'endettement et de déficit structurel de sa trésorerie. L'endettement de l'ONCF s'élève à 34.981 MDH à fin 2017 et à 38.200 MDH à fin juin 2018 contre 26.473 MDH en 2016. Le déficit de trésorerie à atteint 2.00 MDH à fin 2017 et fait l'objet de mesures de récession en vue d'assurer le paiement des fournisseurs et permettre la couverture des engagements de l'Office.

Le recours à terme à des leviers de financement adaptés s'avère nécessaire, notamment, des ressources en capital à travers, notamment, des financements de très longue maturité à travers le recours aux Organismes de Placements Collectifs en Infrastructures et le recours aux IFP. L'ONCF est appelé également à s'engager sur l'amélioration de ses performances, la rationalisation de ses charges et la rationalisation de ses actifs et la cession de ceux non nécessaires à l'exploitation.

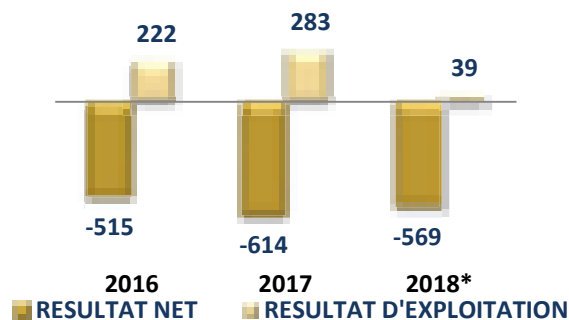
Le développement de ces outils devrait être adressé à une nouvelle vision de modernisation du secteur ferroviaire dans le cadre d'une réforme institutionnelle alignée sur les pratiques internationales préconisant la séparation entre l'exploitation commerciale d'une part et le développement et financement de l'infrastructure, d'autre part.

CHIFFRE D'AFFAIRES - ONCF (MDH)



(*) Prévisions de clôture

RESULTATS - ONCF (MDH)



(*) Prévisions de clôture

1.1.3. Investissements urbains

Les plans d'action engagés seront poursuivis durant 2018-2021 en vue de l'extension du réseau de tramway de Rabat-Salé et du Grand Casablanca dans le cadre d'une vision préconisant l'intégration du tramway avec les autres modes de transport en vue d'assurer une mobilité plus fluide à des prix compétitifs.

1.1.1.1. Casa Transports

La société Casa Transports a été chargée de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway qui a été mise en service en décembre 2012, de l'extension de cette ligne T1 sur 2 Km ainsi que de la réalisation de la 2^{ème} ligne (T2) constituant la deuxième phase de la réalisation du réseau global de tramway en six phases qui atteindra, à l'horizon 2022, une longueur de 110 Km.

Le coût global du projet sur la période 2015-2018 s'élève à 4.280 MCH. Il sera financé à hauteur de 40% par le Fonds d'Appui aux Réformes de Transport (FART), 9% par la Commune Urbaine de Casablanca, 9% par la Région de Casablanca-Settat et 40%. Le reliquat, soit 1.70 MCH, sera financé par des prêts auprès de bailleurs de fonds internationaux.

Les principales réalisations de l'année 2017 peuvent être récapitulées comme suit :

- la signature, le 13 décembre 2017, d'un nouveau contrat d'exploitation relatif à la gestion du réseau global de Transport Collectif en Six Phases (TCSP) avec la société RATP DGT filiale du Groupe RATP, et ce, suite à l'expiration du premier contrat d'exploitation le 12 décembre 2017 ;
- le transport de 14,7 millions de passagers pour une recette globale de 201,6 MCH en variation par rapport à l'exercice précédent de -2% et de +3% respectivement ;
- la poursuite de la réalisation du Projet Nœud A et la mise en service des deux lignes Prefecture et Azbana. L'ensemble du projet sera livré vers fin 2018 ;
- la livraison des études d'avant-projet des lignes T3-T4 et le lancement des appels d'offres de la maîtrise d'œuvre, de la déviation des réseaux et du matériel roulant ;
- le lancement des études d'avant-projet des lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ;
- la signature de deux conventions de financement avec la BEI (50 millions d'euros) et l'AFD (30 millions d'euros) en vue de couvrir le plan de financement de la 2^{ème} ligne et de l'extension de la 1^{ère} ligne.

La société a réalisé un investissement de 1.050 MCH en 2017 contre des prévisions de 2.327 MCH, soit un taux de réalisation total de 45%. En 2018, les investissements sont estimés à 1.735 MCH, pour des réalisations à fin juin 2018 de 1.932 MCH et des prévisions de clôture de 2.500 MCH.

Casa Transports prévoit des investissements de l'ordre 2.738 MCH, 2.800 MCH et 3.500 MCH pour les années 2019-2020 et 2021, respectivement.

L'avancement des principaux projets portés par la société se présente comme suit :

- achèvement des travaux de la ligne T2 et livraison du matériel roulant de cette ligne en octobre 2018. A fin septembre 2018, ce projet est en phase de marche à Mars ;
- achèvement des projets relatifs au Nœud A et au Poste de Commandement Central (PCC). Les projets relatifs au Nœud A sont livrés à 90% et la première phase du PCC a été livrée à 100% alors que la deuxième phase est en cours ;

- le lancement, en 2016, des travaux de déviation du réseau pour les lignes T3-T4 et de l'appel d'offres du matériel roulant pour des lignes ainsi que le lancement, novembre 2016, des autres marchés du projet, en l'occurrence les travaux préparatoires, les travaux de plateformes de la voie ferrée ainsi que les travaux de la ligne aérienne de contact ;
- la livraison, en octobre 2016, des études d'avant-projet et des études d'impact environnemental et social des lignes du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ;

Par ailleurs, l'appel d'offres pour l'exploitation du réseau des Bus de Casablanca est prévu en juin 2018.

La situation financière de la société demeure relativement critique en raison de la faiblesse du chiffre d'affaires par rapport aux charges d'exploitation (exploitation et maintenance) du réseau et déductions liées aux importants investissements réalisés et de l'augmentation de l'endettement pour le financement des projets futurs (2.470 MCH en 2017 contre 1.750 MCH en 2016, soit +39%).

En outre, la concrétisation des projets programmés par la société est tributaire du versement des contributions des différents partenaires pour le financement des projets aussi bien en matière d'équipement qu'en matière d'équipage délégué.

1.1.2. Société Tramway de Rabat-Salé (STRS)

La Société du Tramway de Rabat-Salé est chargée de la conception, la réalisation et l'exploitation du tramway de l'agglomération de Rabat-Salé.

L'année 2017 a été caractérisée par le lancement en date du 23 octobre 2017, des travaux d'extension de 7 km de la ligne 2 du tramway structurant dans la vision stratégique de développement et d'amélioration de la mobilité urbaine ainsi que la signature de conventions relatives au financement avec les bailleurs de fonds (AFD et BEI) de l'extension du réseau du tramway pour l'agglomération Rabat-Salé-Témara.

Le coût du projet d'extension de la ligne 2 est estimé à 1,75 MCH TTC (hors libération de l'actif foncier pris en charge par les communes concernées). Le délai de la réalisation est estimé à 3 ans sur la période 2017-2019. Le projet sera financé à raison de 870 MCH en fonds propres dont 552 MCH provenant du Fonds d'Accompagnement des Réformes de Transport (FART), 180 MCH de l'Établissement de Coopération Intercommunale (ECI) et 30 MCH de TRAVSB et à raison de 840 MCH en emprunts.

En 2016, la STRS poursuit la réalisation du projet d'extension de la ligne 2 et engagea le reste du projet relatif au transfert de charges ; à savoir le foncier et les charges financières à raison de 100 MCH. La mise en service du projet d'extension est prévue en 2018.

En termes de performances financières, le chiffre d'affaires de 2017 est en hausse de 6% par rapport à 2016 en raison, notamment, avec l'augmentation du nombre de passagers sous l'effet des opérations d'affichage publicitaire. Quant au résultat de 2017, il s'est soldé par un déficit net de 85,4 MCH contre un déficit de 60,8 MCH en 2016, en dégradation de 39%.

En termes de perspectives, la réflexion est en cours pour évaluer la faisabilité de faire évoluer la STRS vers un schéma institutionnel des transports permettant de créer une société de mobilité en charge des différents modes et de, dans le cadre d'une convention avec le Groupement Al Anoma.

La STRS a réalisé un investissement de 80 MCH en 2017 contre des prévisions de 455 MCH. En 2018, les investissements sont estimés à fin juin 2018, à 261 MCH contre des prévisions de clôture de 548 MCH.

La STRS prévoit des investissements de l'ordre 500 MCH, 540 MCH et 700 MCH pour les années 2019-2020 et 2021, respectivement.

3.1.4. Transport aérien (RAM)

L'année 2017 a vu le lancement de certaines actions prévues dans le cadre du projet de plan de développement 2030. À travers ce projet de plan, RAM ambitionne de renforcer sa flotte à l'horizon 2030, et de passer d'une compagnie traditionnelle avec un hub artisanal, à un transporteur global centré client, avec un hub performant et un réseau de connexions supérieur.

En effet, la RAM a déployé des actions d'accélération qui ont permis d'améliorer les principaux indicateurs de la compagnie en 2017. Ainsi, le chiffre d'affaires de 2017 s'est élevé à 15,801 MCH, en hausse de 9%, ce qui a permis de contenir la baisse du résultat net stable à 17 MCH (587 MCH en 2016).

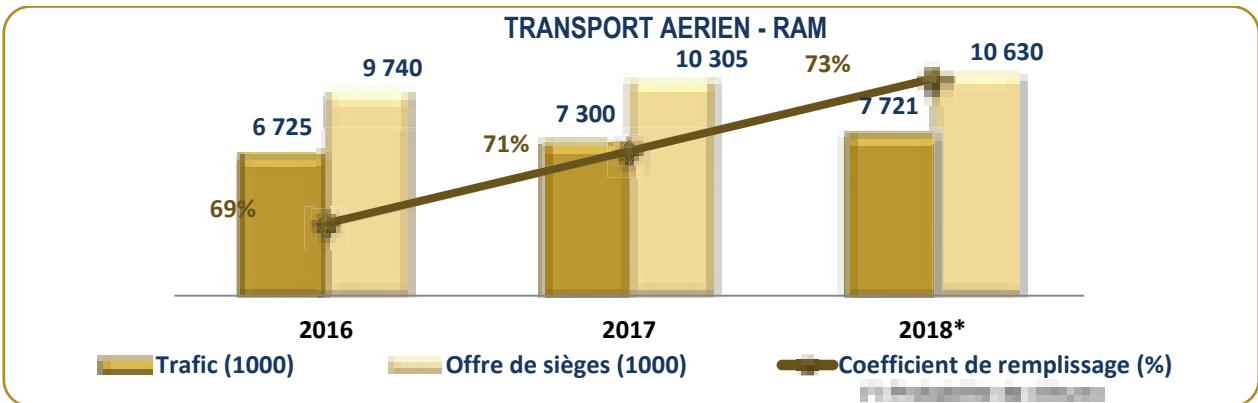
La dette globale de la RAM s'élevait au 31 octobre 2017, à 7,960 MCH (y compris 1,300 MCH d'engagements de locations d'aéronefs), et le ratio d'endettement se situe à 2,45, soit un niveau meilleur que celui de 2016 (2,87) et de 2015 (2,65). Le ratio de couverture de la dette se situe à 1,34.

En vue de consolider les avancées réalisées dans le cadre du contrat programme Etat-RAM au titre de la période 2011-2016, les diligences sont en cours pour la mise en place d'un nouveau contrat programme devant définir les modalités de mise en œuvre du plan de développement de la RAM.

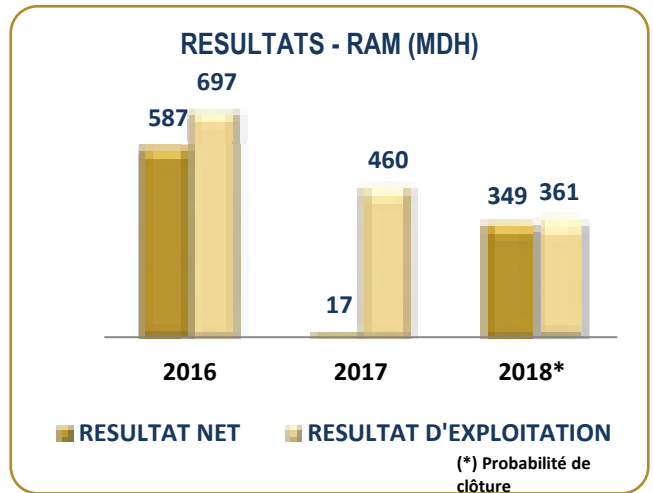
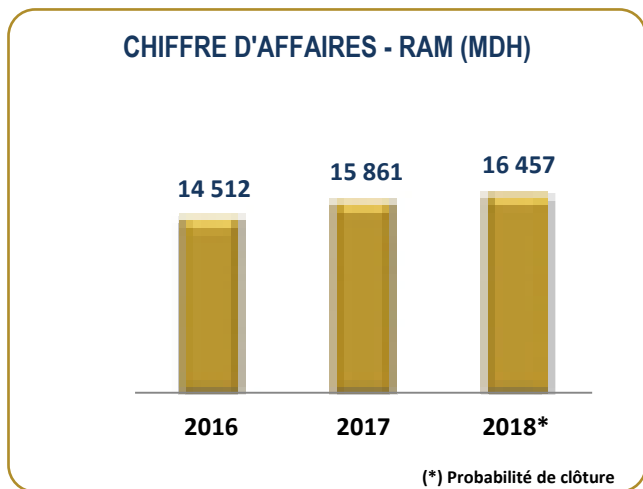
En effet, le contrat programme, dont la signature est envisagée, devrait traiter les principaux enjeux concernant, notamment, le financement du programme d'investissement de la RAM, la coordination entre les intervenants pour garantir une cohérence des stratégies sectorielles et une convergence des plans d'action des opérateurs (Département du Tourisme, Régions, OPHF, ONDA...), la réalisation d'un hub régional, la formation des pilotes ainsi que les engagements de la RAM en matière d'amélioration de la qualité de service, de fabrication et de modernisation des dispositifs de pilotage et la maîtrise des coûts opérationnels.

La RAM est ainsi interpellée pour mettre en place, en coordination avec ses partenaires, des solutions innovantes pour sécuriser le financement de son plan de développement en assurant une croissance optimale de la compagnie, et ce à travers des ressources en quasi-capital (obligations perpétuelles) ou l'ouverture à des partenariats avec des opérateurs stratégiques.

En attendant la signature du nouveau contrat-programme, la RAM a entamé la reconstruction de son réseau en ordant de nouvelles lignes de connexion, en renforçant les fréquences et en ouvrant de nouvelles destinations.



En termes de projections pluriannuelles, la RAM compte clore 2018 et 2019 par un chiffre d'affaires respectif de 16.457 MDH et 18.600 MDH. Quant aux investissements, elle prévoit des engagements de 8.761 MDH, 583 MDH et 5.032 MDH sur les 3 années à venir (2018, 2019 et 2020).



2.2. Infrastructures Portuaires et Aéroportuaires

2.2.1. Agence Nationale des Ports (ANP)

L'Agence assure la fonction d'autorité portuaire sur l'ensemble des ports du Royaume (33 ports) à l'exception de la zone spéciale du Port de Tanger Méditerranée. Elle fonctionne selon un mode d'organisation décentralisé qui répond aux besoins de proximité des centres de décision et assure l'autonomie des Régions avec des moyens et des ressources qui leur sont propres. Elle contribue au développement de la compétitivité des infrastructures portuaires à travers les objectifs d'amélioration de la qualité des services et de baisse des coûts de passage et ce, dans le cadre de la Stratégie Portuaire Nationale à l'horizon 2030.

Il a été procédé en 2017 à la pose par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 21 mars, de la première pierre du bâtiment communautaire, devant regrouper l'ensemble des intervenants du port de Casablanca.

Cet exercice a connu, également, la poursuite des projets d'investissement importants, notamment ceux inscrits dans le cadre de la convention Wessal, le renforcement du dispositif de la digitalisation des procédures et des formalités portuaires ainsi que les actions d'équipement des infrastructures de l'Agence.

Faisant suite aux difficultés rencontrées par l'ANP en matière de gestion des 15 ports de pêche, l'ANP et l'ONP ont procédé, en juillet 2017, à la résiliation de la convention de concession d'exploitation des ports de pêche dont la gestion sera assurée désormais par l'Agence.

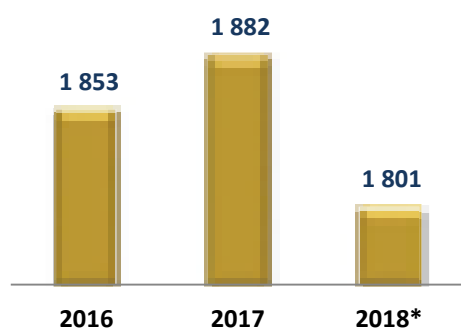
Les réalisations financières de l'ANP au titre de l'exercice 2017 ont évolué comme suit :

- le chiffre d'affaires a atteint 1.662 MCH (contre 1.653 MCH en 2016). A rappeler que l'ANP a procédé en 2016, à la régularisation de la situation des concessions de l'ONP et de l'ONPC, pour assurer leur conformité avec la loi n° 15-00 au titre des concessions qui leur sont accordées. Cette mise en conformité s'est traduite par un chiffre d'affaires supplémentaire de 165 MCH ;
- le résultat net s'élève à 76 MCH (contre 23 MCH en 2016) et la valeur ajoutée est de 1.109 MCH (contre 1.248 MCH en 2016).

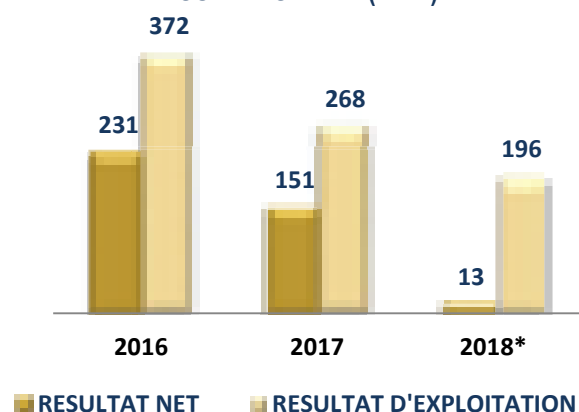
Les investissements réalisés en 2017 ont atteint 1.201 MCH sur une enveloppe prévue de 2.271 MCH, consacrée à la poursuite des projets d'investissement, notamment ceux inscrits dans le cadre de la convention Wessal.

Les investissements programmés par l'ANP au titre de 2018 s'établissent à 2.218 MCH et concernent, principalement le prolongement de la jetée Moulay Youssef du port de Casablanca (250 MCH), les travaux de dragage du port d'Agadir (700 MCH), la réalisation des ouvrages de raccordement de la composante maritime de la route de Zouafra (700 MCH), et les travaux de validation du nouveau chantier naval du port de Casablanca (700 MCH).

Le plan d'investissement 2018-2022 est évalué à 6.000 MCH et sera adressé dans le cadre d'un projet de contrat-programme Etat-ANP au titre de la période 2018-2022 qui vise à assurer une meilleure réalisation des objectifs stratégiques de l'Agence, à clarifier ses relations financières avec l'Etat, à améliorer sa gouvernance et ses instruments de gestion et à accélérer ses performances techniques, économiques et financières.

CHIFFRE D'AFFAIRES - ANP (MDH)

(*) Probabilité de clôture

RESULTATS - ANP (MDH)

(*) Probabilité de clôture

3.3.3. Agence Spéciale Tanger Med (THSA)

L'Agence THSA a pour mission de développer une zone spéciale composée d'une zone franche portuaire, d'un port maritime et de zones franches d'exportation en plus de zones de développement touristique et de zones d'activités industrielles, commerciales et de services.

Au cours de l'année 2017, THSA a réalisé un volume de 91MT de marchandises traitées (-15%) et des exportations de produits marocains à travers le port de Tanger Med d'une valeur de 86.000 MDH.

Les investissements réalisés en 2017 sont de 1.587 MDH contre des prévisions de 1.578 MDH, soit un taux de réalisation limité de 78% expliqué par le report à 2018 de certains projets d'investissement, notamment la construction de deux entrepôts logistiques au niveau de la Zone Franche Logistique (ZFL), l'acquisition du terrain pour la Grande Plateforme Industrielle (GPI) et les nouveaux projets de développement du groupe THSA à l'international.

Sur des investissements prévus au titre de 2018 de 1.097 MDH, le taux de réalisation à fin juin 2018, est de 75%. Les prévisions de clôture de 2018 sont de 374 MDH, soit un taux prévisionnel de réalisation faible de 34%.

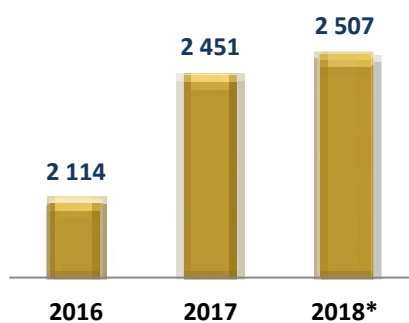
La première priorité stratégique de Tanger Med est de réussir l'achèvement des travaux du projet de port de Tanger Med 2 qui a fait l'objet d'une convention signée devant la Majesté le Roi en juin 2016. Ce projet permettra d'augmenter les capacités du port de Tanger Med de 3 à 8 MTEU et permettra à l'Agence de consolider son leadership régional. Le taux d'avancement de ces travaux est de 57% et leur achèvement aura lieu à fin 2019.

Pour rappel, le port de Tanger Med 2 a mobilisé un investissement global au titre des infrastructures portuaires de 14.142 MDH et concerne la réalisation de 4,8 Km de digues et de 3,8 Km de quais. Il comprend deux terminaux à conteneurs (TC3 et TC4) et correspond à la troisième phase de développement du complexe portuaire Tanger Med. La mise en service des nouveaux terminaux à conteneurs TC4 (RPM Terminal) et TC3 (Marra Marra) est prévue, respectivement en janvier et novembre 2019.

Les prévisions d'investissement de TMSA au titre des années 2018, 2020 et 2021 sont estimées respectivement à 596 MDH, 563 MDH et 428 MDH.

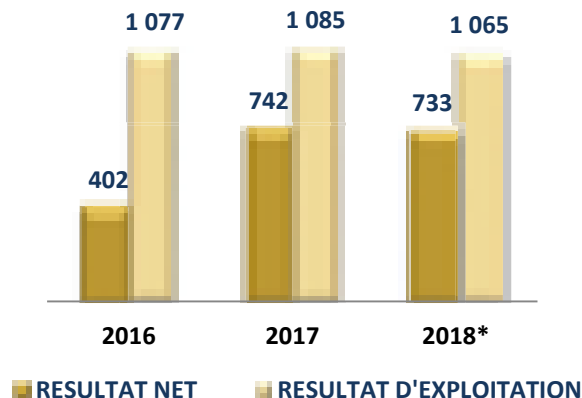
Les charges d'exploitation de TMSA à fin juin 2018, s'élevaient à 588 MDH alors que les prévisions de clôture sont estimées à 1.288 MDH.

CHIFFRE D'AFFAIRES - TMSA (MDH)



(*) Prévisions de clôture

RESULTATS - TMSA (MDH)



(*) Prévisions de clôture

4.2.2. Société d'Exploitation des Ports (SOCEP)

Tenant compte du contexte de libéralisation de l'économie et des mutations induites par la réforme portuaire, la société s'est attelée à l'élaboration d'un plan stratégique ambitieux intitulé « APPEL 2018 », dont la mise en œuvre a démarré en juillet 2017. Ce plan vise, notamment, à :

- faire de la SOCEP l'opérateur portuaire leader au Maroc et l'acteur de référence dans la Méditerranée méditerranéenne ;
- consolider et soutenir la performance opérationnelle de la société ;
- assurer une présence internationale significative de la société, notamment, en Afrique.

Depuis son introduction en bourse en 2016, SOCEP a procédé à une revue générale des dispositifs de pilotage et d'exploitation de ses activités portuaires en vue de l'amélioration de la qualité de service, la maîtrise des coûts et l'amélioration des performances. Les filiales dédiées à l'exploitation des terminaux conteneurs (TCSPC, FINIT et SNA) sont soumise aux mêmes référentiels de gestion et de pilotage.

Outre les actions d'amélioration de l'exploitation, SOCEP bénéficie de plusieurs avantages suite à son introduction en bourse, notamment l'accès au marché financier (garantissant une plus grande visibilité avec des exigences en matière de transparence associée à une vision stratégique claire et à une communication financière rigoureuse).

Par ailleurs, la SOCEP poursuit les diligences pour se positionner sur le plan régional, notamment à travers la participation aux appels d'offres lancés par certains pays africains pour des projets de concession des terminaux portuaires.

Les principaux faits marquants de l'exercice 2017 se présentent comme suit :

- une légère baisse par rapport à 2016 de 0,7% du trafic traité par le groupe Marsa Matruh (38,28 millions de tonnes) ;
- l'augmentation du capital de la Flote (SMA) de 21,8 MCH à 34 MCH.

Le programme d'investissement pour la période 2018-2020 porte sur une enveloppe globale de 1.985 MCH dont 744 MCH au titre de l'année 2018.

Le budget d'investissement de l'année 2018 a été réalisé à hauteur de 50 MCH à fin juin 2018, soit un taux de réalisation faible de 8%.

1.2.4. **Marouh West Med**

La Société Marouh West Med a pour mission principale l'aménagement, le développement et la gestion du complexe portuaire « Marouh West Med », qui sera réalisé dans le site stratégique de la base de Sidiya à environ 50 Km de la ville de Marouh. À ce titre, la société est chargée, notamment, de la conception, la promotion, la mise en œuvre et la gestion du port.

Dans sa première phase, cette infrastructure offre une capacité de 3 millions d'ETVP pour les conteneurs (avec possibilité d'augmenter cette capacité de 1,5 à 2 millions d'ETVP), de 28 millions de tonnes d'hydrocarbures, de 8 millions de tonnes de charbon et de 3 millions de marchandises diverses.

Le coût de la première phase du projet est de 9.800 MCH, qui est financé par des fonds propres à hauteur de 4.800 MCH (Etat : 2.240 MCH, Fonds Hassanii : 1.000 MCH, TMIA : 800 MCH et AAF) : 500 MCH) et par des emprunts de 5.000 MCH. La fin des travaux est prévue pour mai 2021.

L'exercice 2017 a été marqué, principalement par la poursuite de la réalisation des différentes composantes du projet, notamment, l'achèvement des études d'exécution, la poursuite de la préfabrication des acrotiches, la poursuite des travaux de terrassement et de dragage de la darse, la poursuite des travaux de construction du quai de service et des travaux de viabilisation sous le squelette principal ainsi que la réalisation de la plateforme de préfabrication des caissons lignes 1 et 2.

À fin juin 2018, l'avancement global des travaux de la première phase est de l'ordre de 20%.

Les réalisations des investissements de MWM ont atteint un montant de 1.458 MCH à fin décembre 2017 sur des provisions de 2.080 MCH, soit un taux de réalisation de 87%.

De même, l'année 2017 a connu la libération de la dernière tranche et la clôture de l'augmentation de capital décidée par l'AGD du 30 juin 2014 et la décision de l'AGD du 30 juin 2017 relative à la 2^{ème} augmentation de capital de 1.628 MCH.

Pour l'année 2018, l'essentiel des actions à engager par la Société est consacré à la poursuite des travaux de construction du port, à la concrétisation des résultats découlant des études

afférentes à l'aménagement des zones d'activité adossées au projet et à la mobilisation du foncier y afférent, ainsi qu'au lancement de la campagne commerciale du port (positionnement, caractéristiques et autres avantages) aux principaux opérateurs portuaires.

Les prévisions de clôture des investissements de la Société RWTH au titre de 2018 sont de 2.428 MCH et les réalisations à fin juin 2018 sont de l'ordre de 1.200 MCH.

Pour les années 2019, 2020 et 2021, RWTH compte réaliser des investissements respectifs de 3.175 MCH, 2.894 MCH et 1.181 MCH.

1.2.1. Société d'aménagement pour le Développement du Port Portuaire de Tanger (SAPT)

En vertu de la convention-cadre Etat-SAPT, signée le 3 mars 2010 devant Sa Majesté le Roi, la SAPT a été chargée de la mission de pilotage et de réalisation du projet de reconversion de l'ancien port de pêche en un port de plaisance avec le développement d'activités économiques et sociales dans l'enceinte portuaire, outre la construction d'un nouveau port de pêche.

Pour mener à bien cette reconversion et afin de développer les activités de plaisance et de croisière et gérer les installations y afférentes, la SAPT a créé en 2012, la Société de Gestion du Port de Tanger Ville (SGPTV), dotée d'un capital social de 400 MCH obtenu à 51% par l'ANP et à 49% par la SAPT.

L'année 2018 a connu l'inauguration, le 07 juin 2018, par Sa Majesté le Roi de deux projets emblématiques :

- le Nouveau Port de Pêche (NPP) qui a été mis en service et transféré à l'Etat ;
- le nouveau port de plaisance « Tanger Marina Bay International » dont la 1^{ère} phase (reconversion de l'ancien port de pêche en marina) est réalisée à 80% et la 2^{ème} phase est en attente du transfert de l'activité de la pêche vers le NPP ;

Par ailleurs, les travaux et les équipements de la croisière et Ferry sont réalisés à environ 80%.

Concernant la composante urbaine et culturelle, la Nouvelle Mosquée du port a été inaugurée le 30 juillet 2018 par Sa Majesté le Roi alors que les travaux de restauration de la muraille de la Médina sont en cours d'achèvement. Toutefois, le lancement de la composante immobilière, confiée à «Eagle Hills», rencontre des retards pour plusieurs raisons, notamment, les autorisations administratives.

Les investissements réalisés par la SAPT en 2017 ont totalisé 185 MCH et ont porté, principalement, sur le nouveau port de pêche et une partie de la composante urbaine et culturelle.

Les prévisions d'investissement de 2018 s'élèvent à 104 MCH répartis entre l'achèvement du port de pêche (43 MCH), la composante urbaine et culturelle (27 MCH) et la composante transversale (34 MCH). Les prévisions de clôture des investissements de 2018 s'élèvent à 104 MCH et sont en ligne avec les prévisions initiales.

L'année 2019 devrait connaître l'achèvement de la totalité des composantes maritimes et le lancement de la composante immobilière, pour un montant de 150 MCH alors que les

prévisions de cette composante pour 2020 et 2021 sont évaluées, respectivement, à 50 MCH et à 50 MCH.

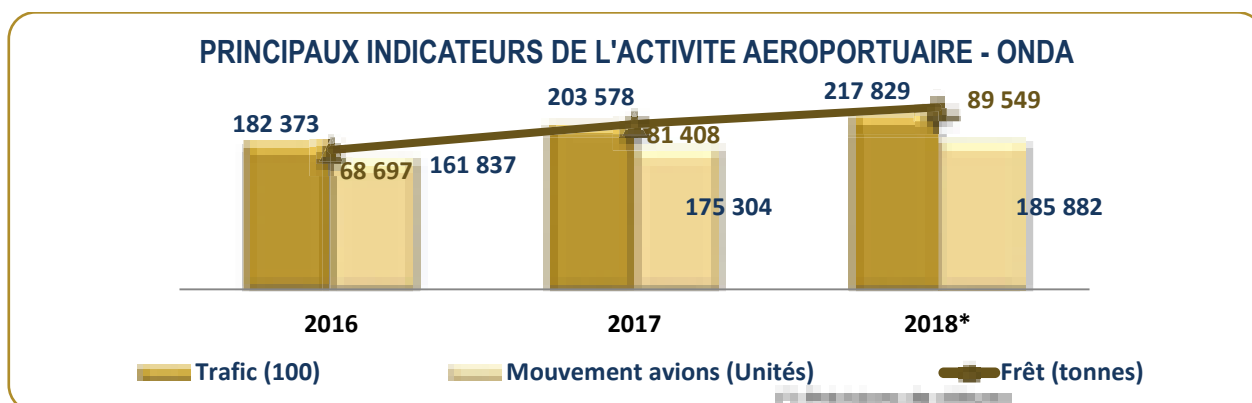
Pour la filiale (SOPT), le montant de l'investissement de 2017 s'est élevé à 50 MCH, soit 30% des prévisions et est imputé, principalement, à la composante maritime.

Sur un autre plan, la réflexion est engagée sur le devenir de la SAFT au regard à son mandat limité dans le temps et qui consiste en la réalisation du projet de reconversion de la zone portuaire de la ville de Tanger dont les principales composantes ont été achevées et finies.

1.2.4. Office National des Aéroports (ONDA)

Les principales réalisations de l'ONDA, au titre de 2017, ont concerné notamment :

- l'inauguration par SM le Roi du nouvel aéroport de Fes, dont le coût s'élève à 4,71 MCH pour une capacité de 2,5 millions de passagers ;
- la réalisation d'un trafic aérien record de 20 millions de passagers, soit +15,5% par rapport à 2016 ;
- le renforcement des infrastructures aéroportuaires du Sud (Aéroport de Oujda) : 37,5 MCH et (Fennachcha) : 8,1 MCH.



Sur un budget d'investissement prévu en 2017 de 1,509 MCH, les réalisations ont atteint 1,312 MCH.

Au cours des 8 premiers mois de l'année 2018, l'activité aéroportuaire a enregistré une progression du trafic passager de 10,58% et un tonnage de fret aérien en hausse de 7,2%.

Les investissements de l'ONDA au titre de 2018 portent sur plusieurs projets dont en particulier :

- l'entretien et de la modernisation de l'aéroport de Rabat-Salé avec une enveloppe de fonds de 1,540 MCH à réaliser sur la période 2018-2019 ;
- l'achèvement du projet d'extension et de réaménagement du terminal 1 de l'aéroport Casablanca Mohammed V dont le coût global est de 1,585 MCH ;
- la poursuite du projet de développement des installations terminales de l'aéroport de Marrakech pour une enveloppe globale de 385 MCH.

À fin juin 2018, FONDA a réalisé un investissement de 572 MCH sur des prévisions 2018 de 2.378 MCH. Ce budget porte sur plusieurs projets, en particulier celui de la construction du nouveau Terminal de l'Aéroport de Rabat-Salé avec une enveloppe de l'ordre de 1.840 MCH à réaliser sur la période 2018-2019.

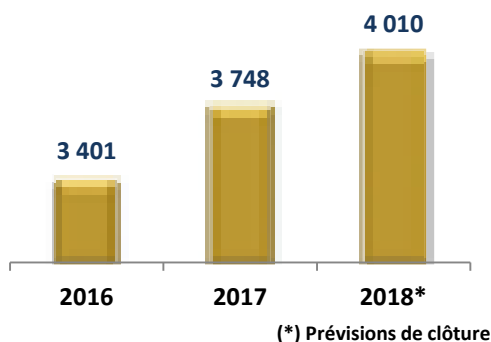
L'ONDA prévoit d'investir durant les années 2018, 2019 et 2020 des montants, respectivement, de 1.290 MCH, 1.503 MCH et 1.763 MCH et qui seront dédiés, principalement, aux projets de développement des capacités aéroportuaires, à l'amélioration de l'exploitation, au renforcement de la sécurité aéroportuaire, à la navigation aérienne et au système d'information.

Par ailleurs, l'Office a confié, en 2017, à un cabinet spécialisé, une étude de définition d'un modèle économique futur de FONDA et d'accompagnement pour la définition de sa stratégie et pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat-programme à conclure avec l'Etat. Cette étude, qui ambitionne de doter le secteur d'un schéma institutionnel et organisationnel aligné sur les meilleures pratiques internationales en optant, notamment pour la séparation entre la mission régalière liée à la navigation aérienne et l'activité commerciale d'exploitation aéroportuaire.

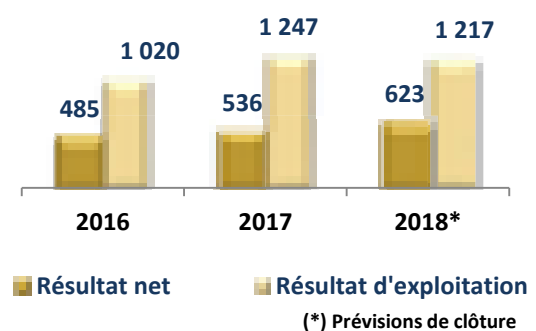
Cette étude devrait, ainsi, identifier et évaluer les différents scénarios envisageables, en particulier, la transformation de FONDA en société anonyme.

Par ailleurs, FONDA a lancé une étude pour la définition de la stratégie d'introduction du Partenariat Public-Privé (PPP) dans le secteur aéroportuaire au Maroc. Cette étude ambitionne de définir les prérequis requis pour l'attrait des opérateurs privés en vue de garantir l'accompagnement du développement du secteur nécessitant des investissements d'envergure, dépassant les capacités du modèle actuel de l'Office.

CHIFFRE D'AFFAIRES - ONDA (MDH)



RESULTATS - ONDA (MDH)



II. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES :

L'intervention des BEP dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles s'exerce dans l'objectif d'accompagnement pour assurer les conditions d'émergence d'une économie nationale compétitive orientée de richesses et d'emplois. Dans ce sens, les entités poursuivent leurs actions pour relever les défis liés à l'implémentation des différentes voies

stratégiques du pays, notamment, dans les domaines de l'agriculture et de la pêche, de l'énergie et des mines, du tourisme ainsi qu'en matière de développement et de promotion du monde rural.

2.1. Agriculture

La stratégie du secteur agricole « Plan Rural 10 ans » (PRV), lancée devant Sa Majesté le Roi en avril 2008, a pour principal objectif d'élever le secteur agricole en véritable levier du développement socio-économique du Royaume à travers, notamment, l'accroissement de sa part dans le produit intérieur brut de 100 000 MCH à l'horizon 2020 et la mobilisation d'un investissement total de 85 000 MCH, dont 75 000 MCH concernant les projets du pilier I (agriculture moderne à haute valeur ajoutée) et 20 000 MCH pour les projets du pilier II (agriculture traditionnelle).

Les principaux programmes prévus par le PRV ainsi que les principaux EEP qui sont impliqués dans leur réalisation récapitulés comme suit :

- Le développement des filères de production animale et végétales (MRA, SONACOL, ANOUCO, ORHVA...)
- L'irrigation et l'aménagement de l'espace agricole (ORHVA...)
- La préservation du patrimoine végétal et animal et la sécurité sanitaire des produits alimentaires (ORSSA, MRA...)
- La formation et la recherche agricoles (ORCA, MRA, LRA, ENAH...)

2.1.1. Agence pour le Développement Agricole (ADA)

L'ADA assure le suivi des projets des piliers I et II du PRV et la gestion des opérations de Partenariat Public Privé (PPP) autour des terres agricoles.

Par rapport aux objectifs, les réalisations cumulées pour les projets des piliers I et II se résument comme suit à fin juin 2018 :

- la validation de 108 projets du pilier I pour un investissement global à terme de 17 240 MCH concernant une superficie totale de 448 007 ha au profit de 248 817 bénéficiaires ;
- le lancement de 813 projets du pilier II pour un investissement global de 18 061 MCH, sur une superficie totale de 848 852 ha au profit de 812 867 bénéficiaires.

Relativement aux opérations de PPP, et durant l'année 2017, il a été procédé à la signature de 75 conventions de projets de PPP lancés durant la période 2013-2017, portant ainsi le nombre total de conventions signées à 782 contre 707 en 2016, et devant élever un investissement total de 20 800 MCH pour une superficie totale de 103 995 ha et 17 982 emplois.

Le premier semestre de 2018 a été marqué par le lancement d'un appel d'offres concernant les terres halieutiques portant sur 11 projets d'une superficie de 272 ha et par la mobilisation des terres collectives concernant 7 projets d'une superficie de 2 748 ha pour un investissement

de 28 MCH.

Les actions prévues par l'AGDA au titre de l'année 2018, seront axées, principalement, sur l'identification et la validation de nouveaux projets des piliers I et II du PMA ainsi que sur la mobilisation des terres agricoles pour le lancement d'appels d'offres visant l'attribution de nouveaux projets de partenariat avec les différents investisseurs.

Le budget d'investissement de l'AGDA au titre de l'année 2017, prévu pour des crédits de paiement de 152,2 MCH, a été engagé à hauteur de 155,4 MCH, soit un taux d'engagement de 102%. Les paiements effectués sur les crédits engagés s'élevaient, au titre du même exercice, à 153 MCH, soit un taux d'exécution de 98%.

Étant donné de l'exécution du budget d'investissement de l'AGDA à fin juin 2018, prévu pour un montant de 76,3 MCH, les engagements et les paiements ont atteint respectivement 48,2 MCH et 54,8 MCH, soit un taux d'engagement de 63% et de paiement de 72%. Les prévisions de clôture à fin 2018, quant à elles, seraient de 75,4 MCH.

Le programme d'investissement de l'Agence, prévu au titre de 2018, s'établissait en termes de crédits de paiement à 80 MCH, dont 32,2 MCH concernant les actions de développement des produits de semencier et 25,8 MCH portant sur les assistances techniques et les études relatives aux projets financés par les bailleurs de fonds.

3.1.3. Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)

En matière d'exploitation des ouvrages publics d'irrigation, les ORMVA ont engagé, durant l'année 2017, une superficie de 453,170 ha en assurant la distribution de 2,598 Hm³ d'eau dont 1,800 Hm³ ont été facturés aux agriculteurs, soit un taux d'efficacité moyen du réseau d'irrigation 70% contre 62% en 2016 et un taux de recouvrement de 80% pour des dépenses de l'exercice de 738 MCH. En vue d'assurer le service de l'eau, les ORMVA ont réalisé en 2017, des investissements de l'ordre de 2,48 MCH contre 2,98 MCH en 2016.

Le programme d'investissement en cours de réalisation au titre de l'exercice 2018 porte sur un montant de 2,988 MCH et concerne, principalement, les projets relatifs aux travaux d'aménagement de la Grande Hydraulique (1,380 MCH), le service de l'eau (1,44 MCH), les actions d'appui (254 MCH), les projets du pilier II du PMA (Mars) Vert (337 MCH) ainsi que les actions de développement agricole (38 MCH). Les réalisations, à fin juin 2018, totalisent 621 MCH, soit 21%. Les prévisions de clôture de 2018 sont de l'ordre de 2,374 MCH et représentent 79,5% des prévisions de l'exercice.

Le programme prévisionnel d'investissement des ORMVA, au titre de l'exercice 2019 à 3,713 MCH et à 3,287 MCH au titre des années 2020 et 2021.

Parmi les principaux projets menés par les ORMVA dans le cadre des actions transverses de la stratégie agricole du PMA (Mars) Vert, le Programme National d'Économie d'Eau d'Irrigation (PNEEI) revêt une importance capitale et vise la récupération de 555,000 ha à l'horizon 2020 (dont 335,000 ha par la récupération individualisée au niveau des exploitations privées et 220,000 ha par la récupération collective).

La composante du PHEE dénommée « Projet de Modernisation de l'Irrigation dans le Bassin de l'Oum Eloussa (PROHEO) » concerne la conversion d'une superficie de 41.048 Ha au profit de 12.025 agriculteurs relevant des zones d'action des OMPVA du Doukkala, du Matouf et du Tadla. Dans ce cadre, le projet financé par la Banque Mondiale a pour objectif de développer la productivité au profit des agriculteurs participants et de promouvoir une plus grande durabilité de l'utilisation de l'eau d'irrigation en vue de surmonter les défis d'eau actuels et futurs. Ce projet a été achevé en décembre 2017 avec 21 867 Ha aménagés (100% de la cible) et 8.847 agriculteurs bénéficiaires (73% de la cible) dont 8% des femmes (400% de la cible). À fin décembre 2017, l'équipement d'irrigation en goutte à goutte est en place sur 7.240 Ha, soit 34% de la cible finale.

La composante du PHEE dénommée « Programme de Modernisation de la Grande Irrigation (PMGI) » porte sur une superficie de 30.000 Ha et 8.300 bénéficiaires relevant des zones d'action des OMPVA du Doukkala, du Gharb, du Matouf et du Tadla. L'objectif de développement du projet est de fournir aux agriculteurs un service de l'eau amélioré et de faciliter leur accès aux technologies d'irrigation améliorées. Le coût global de ce programme est de 187,5 millions de \$ US dont 150 millions de \$ US seront financés par un prêt de la BM. À fin mai 2018, les engagements du prêt ont atteint 1,01 MCH, soit 57% du montant du prêt.

Parmi les projets phares du Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI), figure le projet d'extension de l'irrigation dans le secteur de Dar Khrofa du périmètre du Loukkos qui concerne une superficie de 21.000 Ha pour un coût global estimé à 2.820 MCH financé à hauteur de 80% par le Fonds Saoudien de Développement (FSD). Le montant des opérations engagées à fin 2017, s'élève à 1.780 MCH et les paiements cumulés sont de 1.248 MCH à la même date.

Les investissements des OMPVA réalisés en 2017, au titre du PHEE s'élevaient à 388 MCH et les prévisions de 2018 portent sur un montant de 177 MCH dont 78 MCH réalisés à fin juin 2018, soit 44%.

3.1.3. Société Royale de Commercialisation de Semences (SORACOS)

La stratégie de développement de la SORACOS à l'horizon 2020, vise la commercialisation de 1.800.000 Qx de semences certifiées de céréales (part de marché de 85%), 81.250 unités de semences de légumes mono-germes, (part de marché de 100%) et 2.400.000 Qx d'engrais (25% de part de marché pour l'engrais de fond et 8% pour l'engrais de couverture) et d'atteindre un chiffre d'affaires de 1.025 MCH, un résultat d'exploitation de 54 MCH, un résultat net de 29 MCH et un investissement cumulé de 620 MCH.

Au titre de l'exercice 2017/2018, la SORACOS a enregistré les principales performances suivantes :

- l'augmentation de la superficie réservée à la multiplication des semences de 41.400 Ha en 2006/2010 à 64.000 Ha (actuellement) ;
- la production de près de 1.400.000 Qx de semences certifiées de céréales contre une moyenne de 1.250.000 Qx durant les cinq dernières années ;

- la commercialisation de 850 000 Ca de semences certifiées de céréales contre une moyenne de 1 234 000 Ca durant les cinq dernières années ;
- la commercialisation de 722 000 Ca d'étrangers contre 267 336 Ca en 2016/2017.

Les réalisations financières de la SONACOS au titre de la campagne 2017/2018, sont marquées par :

- un chiffre d'affaires en recul avec 840 MDH contre 1 233 MDH en 2016/2017 et 913 MDH en 2018/2019 ;
- une valeur ajoutée de 123 MDH contre -9,35 MDH en 2016/2017 et 128,43 MDH en 2018/2019 ;
- un résultat net déficitaire de l'exercice 2017/2018 de 31 MDH contre un déficit de 136 MDH en 2016/2017.

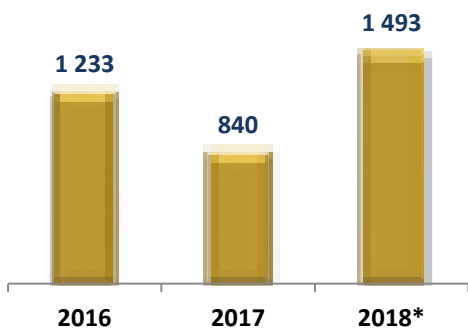
Concernant l'exercice 2018/2019, la SONACOS a prévu un budget d'investissement de 39 MDH destiné, principalement, à l'acquisition du matériel technique pour 35,3 MDH et à l'aménagement de divers centres régionaux pour 3,7 MDH.

Ainsi, et concernant la mission de service public assurée par la société en matière de production des semences certifiées, l'évolution des réalisations de la SONACOS et de ses prévisions montrent que son modèle économique et financier est non viable à terme, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs, notamment :

- le déficit structurel des semences certifiées qui constitue la principale activité de la société ;
- l'abaissement de la subvention des semences aux ventes et non pas à la production de semences, ce qui se traduit par l'aggravation du déficit structurel.

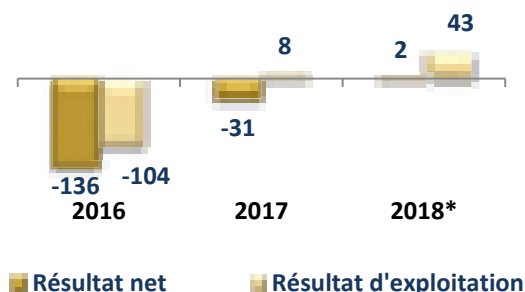
Les réflexions sont engagées en relation avec le Conseil de Surveillance de la Société en vue de la revue du plan d'affaires de la société de sorte à assurer le service public de production de semences certifiées en garantissant la viabilité financière de la société.

CHIFFRE D'AFFAIRES - SONACOS (MDH)



(*) Prévisions de clôture

RESULTATS - SONACOS (MDH)



(*) Prévisions de clôture

II.3. Office National des Pêches (ONP)

En 2017, les produits de la pêche côtière et artisanale commercialisés en première vente se sont élevés à 1.290.495 tonnes, pour une valeur de 7.283 MCH, marquant une hausse de 17% en volume et une hausse de 17% en valeur par rapport à 2016.

À fin juin 2018, les débarquements de la pêche artisanale et côtière commercialisés ont avoisiné 531.000 tonnes, en hausse de 17% en termes de volume et de 16% en termes de valeur par rapport à la même période de l'année 2017.

Dans le cadre du renforcement des infrastructures de commercialisation, l'ONP a poursuivi en 2017, la modernisation des halles au poisson, le développement du réseau de Marchés de Gros de Pêche (MGP) ainsi que la réalisation des fabriques de glaces.

Ainsi, l'Office a procédé à l'achèvement de la construction des superstructures du nouveau port de pêche de Tanger qui a été inauguré par Sa Majesté le Roi, le 7 juin 2018, pour un coût global de 248 MCH.

De même, l'ONP a procédé en 2017, au lancement de la construction des superstructures du nouveau port de pêche de Casablanca et de la nouvelle Halle au poisson de Tarfaya et à l'achèvement de 700 magasins de pêcheurs au niveau national.

Concernant les Marchés de Gros de Pêche (MGP), l'ONP a lancé les travaux de construction de trois unités à Inzaghé, Tétouan et Tanger.

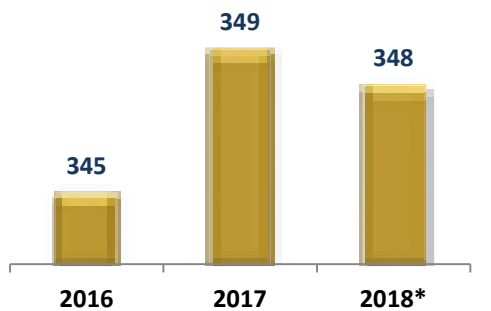
Pour ce qui est de la pêche artisanale, l'ONP continue de renforcer le réseau des villages de pêche (VDP) et des Ports de Débarquement Aménagés (PDA), ayant permis de disposer d'un réseau de 41 sites dédiés à la pêche artisanale. De même, l'ONP a réalisé des fabriques de glaces dans plusieurs villes (Essaouira, Marrakech, les Oueddja, Sidi Boufleur, Agli El Ghaz, Arissal, Laranga, Nema, Lamhara, Imoultane et Labouhada), alors que les travaux sont lancés pour 7 nouveaux sites.

Par ailleurs, l'ONP poursuit le programme d'informatisation du processus de commercialisation, qui couvre aujourd'hui l'ensemble des halles, des Comptoirs d'Agrégation de Poisson Industriel (CAPI), des VDP et des MGP. La nouvelle halle au poisson de Tanger a également été ouverte en 2017 et a été opérationnelle en juin 2018.

En matière de gestion des ports de pêche, le Conseil d'Administration de l'Office, réuni en date du 2 juillet 2018, a approuvé le protocole de révision de la convention de concession d'exploitation des ports de pêche, pour le retrait de l'ONP de la gestion des ports de pêche, permettant à l'Office de se concentrer sur ses missions de base.

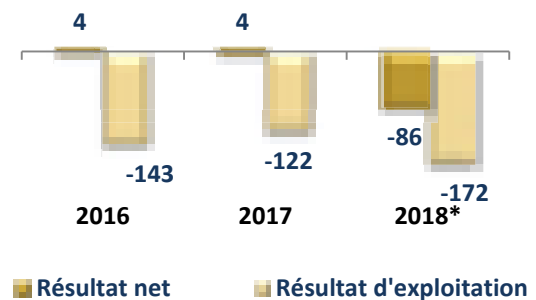
Concernant les réalisations financières de 2017 de l'ONP, le résultat net s'est élevé à 4,1 MCH, en amélioration de 6% par rapport à 2016. En outre, la performance économique de l'ONP continue de s'améliorer, ce qui s'est traduit par la hausse de la valeur ajoutée (+2%) et la stabilisation du niveau de l'Excédent Brut d'Exploitation, qui ont atteint, respectivement 218 MCH et 49 MCH en 2017.

CHIFFRE D'AFFAIRES - ONP (MDH)



(*) Prévisions de clôture

RESULTATS - ONP (MDH)



(*) Prévisions de clôture

3.1. Mines, Énergie et Eau

Avant de relater l'intervention des EEP et leur rôle dans la mise en œuvre des stratégies ministère, énergétique et de l'eau, il convient de mettre l'accent sur le Programme Prioritaire de l'Eau s'inscrivant dans des objectifs visant à assurer l'approvisionnement en eau potable pour les zones dépendant principalement de sources d'eau vulnérables, et ce, à travers l'accélération des investissements dans ce secteur à l'horizon 2025.

Il convient également de présenter les réalisations concernant le Programme National d'Assainissement liquide et d'épuration des eaux usées.

Programme Prioritaire de l'Eau

Compte tenu des difficultés subies ces dernières années à cause de l'affaiblissement des débits géométriques et des retards des précipitations qui ont généré un réel stress hydrique ayant causé des perturbations d'approvisionnement en eau potable dans certains centres ruraux et des restrictions au niveau de certains périmètres irrigués, Sa Majesté le Roi a, lors du Conseil des ministres du 02 octobre 2017, attiré l'attention sur le problème de manque d'eau potable, d'eau d'irrigation et d'eau d'alimentation, et a donné ses Hautes Orientations au Chef de Gouvernement pour qu'il préside une commission dédiée à ce sujet en vue de trouver des solutions adéquates pour le secteur de l'eau.

Ainsi, le Gouvernement a mis en place un programme d'urgence pour faire face au problème de pénurie d'eau, lequel programme vise à assurer l'approvisionnement en eau potable pour les zones dépendant principalement de sources d'eau vulnérables, et à garantir l'irrigation des terres fruitières.

Un comité technique composé des représentants de l'ensemble des parties concernées a préparé un programme prioritaire comprenant une branche d'urgence pour traiter les situations de vulnérables et un programme d'accélération des investissements pour la période 2018-2025 visant la généralisation et le renforcement de l'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation.

Les propositions de ce comité ont fait l'objet d'un examen en Conseil du Gouvernement et ont été présentées devant Sa Majesté le Roi le 05 juin 2018 qui a donné ses Hautes Instructions pour la construction, dans les plus brefs délais et dans différentes régions du Royaume, de barrages de différentes capacités (grande, moyenne et petite), ainsi que des barrages collinaires et la mise en place éventuelle de stations de dessalement, tout en veillant à la poursuite du programme d'édification d'éclus dans le domaine agricole.

En application des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, il a été procédé à la mise au point d'une nouvelle version du programme d'accélération des investissements dans le domaine d'eau potable et d'irrigation pour un coût global de 11,534 MCH sur la période 2018-2025 et dont les principales composantes portent sur le renforcement de l'offre, le développement de la gestion et de la valorisation de l'eau et le renforcement de l'alimentation en Eau potable Rural.

3.1.1. Groupe OCP

En s'appuyant sur les fortes réserves de phosphate détenues par le Maroc et en vue de conforter son leadership sur le marché mondial, l'OCP poursuit le déploiement de sa stratégie et son affinement en fonction de l'évolution du marché en vue de maximiser la valeur et anticiper les tendances du marché.

Cette stratégie, mise en place en 2009 et adaptée au fur et à mesure en fonction des grandes tendances du marché mondial des phosphates et des mutations de l'environnement de l'OCP, est structurée selon une vision intégrée reposant sur le renforcement des capacités de production (minière, chimique, portuaire...), une politique commerciale visant un ancrage universel aux marchés porteurs de croissance par le développement de produits adaptés aux spécificités du sol ainsi que sur la compétitivité des coûts de production et la maîtrise des coûts opérationnels.

Cette stratégie s'appuie, également, sur une politique de financement visant, entre autres, l'identification de nouveaux instruments sur le marché mondial et local pour assurer la réalisation du programme d'investissement industriel et miner de l'OCP dans les délais cités en fonction des perspectives et des évolutions attendues pour le marché mondial des phosphates.

De même, l'OCP est en cours de déploiement d'une nouvelle stratégie structurée de promotion du savoir et de développement de la recherche (nouveaux créneaux d'utilisation du phosphate...), et ce, à travers notamment des actions de partenariats et d'internationalisation visant l'acquisition des capacités dans les domaines requis pour l'accomplissement du plan de développement du Groupe (stratégie digitale, informatisation de la production...).

Sur des prévisions de 14,741 MCH, le programme d'investissement réalisé en 2017, d'un montant global de 11,534 MCH, est en léger retrait par rapport à 2016 (10,872 MCH en 2016). Le taux de réalisation des investissements de 2017 a ainsi atteint 80,2%.

Les principaux projets réalisés en 2017, ont concerné, notamment les projets :

- Jost Fertilizer Companies 1, 2, 3 et 4 (3.950 MCH) ;
- la construction d'une nouvelle ligne sulfurique avec centrale intégrée (375 MCH) ;
- la mine et de la laverie de Bani Amir (495 MCH) ;
- les infrastructures et superstructures à Jost Laska (278 MCH) ;
- la (Chemstream)² stockage et la distribution de fuel (285 MCH) ;
- l'allocation d'eau à partir du barrage Al-Hassna (750 MCH).

Au niveau international, l'année 2017 a été caractérisée par la persistance de la situation de suroffre sur le marché des engrais, liée au maintien des exportations chinoises au même niveau que celui de 2016, à l'arrivée de nouvelles capacités suite à la mise en service, par Maroc, au 4^{ème} trimestre 2017, d'une nouvelle unité d'engrais ainsi qu'au lancement, par OCP, de la 3^{ème} unité d'engrais, événement conjugué à la montée en production de la 2^{ème} unité d'engrais déjà lancée en 2016.

En outre, la Russie a augmenté sa capacité de production de 5% soutenant ainsi la croissance de son marché local et de celui du marché européen, tandis que la production des Etats-Unis a reculé suite aux départs de l'ouragan Irma sur les installations en Floride et la décision de fermer l'unité de Plant City pour des raisons économiques.

Quant à la demande, elle a été stimulée suite à la baisse des prix des intrants et a enregistré une hausse globale de 8% tous produits confondus. Cette évolution résulte, notamment de la forte hausse de la demande africaine, notamment en Ethiopie, au Nigeria et au Kenya, suite particulièrement aux efforts déployés par ces pays et l'OCP pour le développement de l'agriculture au niveau du continent africain en général et de ces pays en particulier.

Dans ce contexte, les prix de la roche et de l'acide phosphorique (ACP) ont enregistré de fortes hausses, respectivement, de 20% et de 12%, tandis que le prix des engrais est resté au même niveau que celui de 2016 en raison de la hausse des prix des matières premières (soufre et ammoniaque).

Le chiffre d'affaires⁵ réalisé en 2017 par le Groupe s'est élevé à 48.503 MCH, soit en hausse de 14% par rapport à 2016, soit un accroissement de 6.032 MCH, sous l'effet conjugué de la hausse des volumes exportés sur les trois segments et le recul des prix de vente pour la roche et de l'acide phosphorique.

Le résultat net⁶, évalué à 4.567 MCH en 2017, est en hausse de 27% par rapport à l'année 2016 sous l'effet de l'amélioration du chiffre d'affaires et des marges opérationnelles.

L'endettement financier est passé de 47.967 MCH en 2016 à 49.244 MCH en 2017 (-1,6%).

Le budget d'investissement de 2018 s'inscrit dans le cadre de la poursuite du programme industriel, notamment les composantes de renforcement des capacités de production

⁵ Selon les normes d'IFRS.

⁶ Selon les normes d'IFRS.

nombre et d'origine. Ainsi, les crédits prévus pour le budget d'investissement de l'année 2018, sont de 13.000 MCF en paiement. Les principaux projets d'investissement (en paiement) concernent le développement des infrastructures, la maintenance des infrastructures, les projets relatifs à la production et les dépenses d'investissement concernant les filiales, en particulier OCP Africa.

Le chiffre d'affaires⁷ du groupe, réalisé à fin juin 2018, s'est élevé à 26.998 MCF, en hausse de 15% par rapport à juin 2017. Les prévisions de clôture de 2018 s'établissent à 60.302 MCF.

Concernant le programme d'investissement, les réalisations à fin juin 2018, ont atteint un montant de 8.500 MCF en formes de paiement et les prévisions de clôture sont de l'ordre de 12.000 MCF.

Au titre de l'exercice 2018, il est prévu la réalisation d'un programme d'investissement de 21.260 MCF et 17.678 MCF en 2019 et 17.524 MCF en 2020.

Le programme d'investissement 2018-2021 s'inscrit dans le cadre la 2^{ème} vague du programme de développement et d'investissement de l'OCP, qui sera dédiée au renforcement des capacités minérales et industrielles des axes centraux (Benguelm-Aouf) et du Sud et aux opérations de partenariats à l'international notamment en Afrique. En effet, la réalisation de cette 2^{ème} vague vise la consolidation des marges de l'OCP par une transition plus forte vers les produits à plus forte valeur ajoutée (acide phosphorique, engrais...) et le développement d'un portefeuille de produits customisés et adaptés au sol permettant de conforter en profondeur le positionnement et le leadership du Groupe sur le marché mondial des phosphates.

Dans le cadre et suite aux orientations des pouvoirs publics, aux recommandations des organes de gouvernance de l'OCP/SA et aux concertations entre le Ministère de l'Economie et des Finances et l'OCP il a été procédé, en date du 30 octobre 2018, à la signature d'un arrangement conclu entre les deux parties (pour le remboursement du crédit de TVA obtenu par l'OCP pour un montant de 20.500 MCF à fin mars 2018).

Le remboursement de cette dette de l'Etat est adossé à un contrat d'affacturage par lequel, l'OCP cède sa créance aux banques qui seront remboursées par l'Etat selon un échéancier étalé de 2018 à 2021.

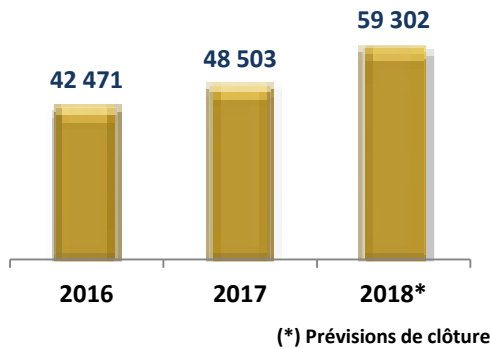
Cet arrangement a été couplé à un autre accord signé le même jour et qui fixe une politique de dividendes couvrant la même période et permettant une rentrée de revenus couvrant les dépenses de la dette de TVA avec une marge en faveur du Budget Général de l'Etat.

Cette opération, portant un signal fort de l'Etat pour l'amélioration du climat des affaires, permet l'apurement des comptes de l'OCP, outre une stabilité dans ses relations avec l'Etat, à travers une politique de dividendes claire et active par ses organes de gouvernance, ce qui permettra une planification multianale de son plan d'investissement et une mobilisation

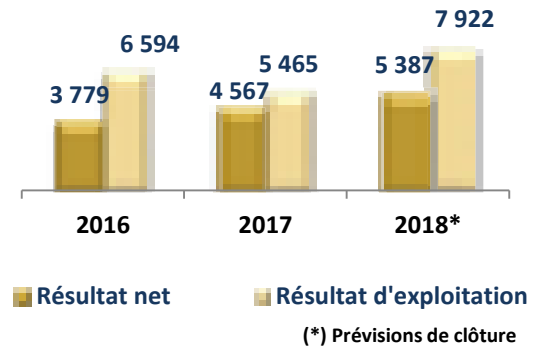
⁷ Selon les normes IFRS.

optimiser des ressources nécessaires pour son financement. De même, l'écosystème de l'OCP bénéficiera des ressources mobilisées.

CHIFFRE D'AFFAIRES - OCP (MDH)



RESULTATS - OCP (MDH)



3.1.2. Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)

L'ONHYM poursuit le déploiement de sa nouvelle stratégie adoptée en 2016 et vise le positionnement de l'ONHYM sur l'ensemble de la chaîne de valeur du processus de recherche et d'exploration et le pilotage de ses programmes par le levier de la promotion devant être orienté à la demande et aux exigences du marché.

À cet égard, l'ONHYM a adopté une nouvelle organisation adaptée à son nouveau positionnement stratégique en vue de renforcer son rôle de catalyseur de l'exploration minière et pétrolière. Il a ainsi maintenu son effort en termes d'exploration et de soutien à ses partenaires pour poursuivre leurs programmes de développement dans des conditions équitables.

L'investissement global réalisé en 2017, en matière d'exploration pétrolière, a atteint 1,269 MCD (dont 150 MCD par les ressources propres de l'ONHYM et le reliquat par les opérateurs privés).

Les principales réalisations au titre de 2017 ont concerné :

- les acquisitions géophysiques par l'Office et ses partenaires (4,665 km² de sismique 3D et 14,888 km de sismique 2D) ;
- le forage par les partenaires de l'Office de six puits d'exploration ;
- la signature de cinq nouveaux accords pétroliers et de deux nouveaux contrats de reconnaissance.

Concernant l'exploration minière, les travaux de recherche minière au cours de 2017 ont porté sur 43 sites/activités situés dans les zones les plus prometteuses dont 21 sites/activités de travaux propres de l'ONHYM.

Le budget d'investissement de l'ONHYM, au titre de 2018, s'élève à 159 MCD, tenant compte notamment du délestage de la quote-part de l'Office dans le projet de Tamboara dont les

tests préliminaires confirment la présence d'un gisement de gaz naturel avec un potentiel permettant d'envisager des perspectives de production et de commercialisation.

Les prévisions de clôture du budget d'investissement seraient de 87 MDH à fin 2018, soit une baisse de 50% par rapport aux réalisations de 2017 (170 MDH) et les réalisations à fin juin 2018, s'élevaient à 50 MDH.

Pour la période 2018-2021, le montant total des investissements s'élevait à 304 MDH dont 426 MDH en 2018, 267 MDH en 2020 et 28 MDH en 2021.

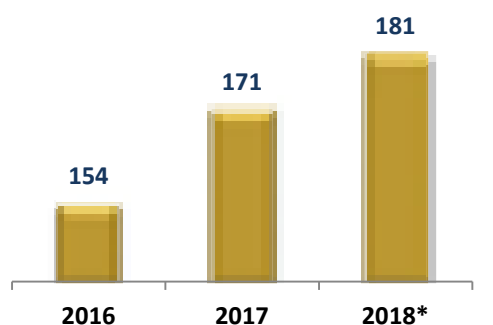
Outre les projets des acquisitions stratégiques, des achats des équipements pour les laboratoires et les activités de recherche et d'exploration ainsi que le renforcement du système d'information relatif aux métiers de l'ONHYM, le programme d'investissement 2018-2021 portera, notamment, sur les projets prometteurs de Tanderara et de Messala pour lesquels, des potentiels en gaz naturel sont annoncés dans la perspective de leur mise en exploitation.

Les réalisations financières de 2017 dégageant un résultat net négatif, qui intégrait, toutefois, une amélioration par rapport à 2016 (-85 MDH contre -293 MDH en 2016) en raison du résultat d'exploitation toujours déficitaire (-157 MDH contre -217 MDH en 2016).

Les prévisions de clôture de 2018 font ressortir un chiffre d'affaires de 181 MDH en légère amélioration par rapport à 2017 (171 MDH) et le chiffre d'affaires réalisé à fin juin 2018 s'élève à 85,6 MDH.

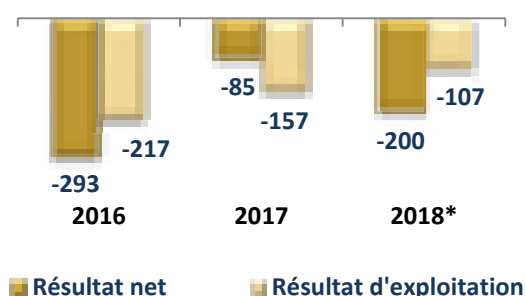
Pour l'année 2018, le chiffre d'affaires prévisionnel est de 210,5 MDH, en augmentation de 19% par rapport aux prévisions de clôture de 2018 et de 29% par rapport à 2017. Le résultat net prévisionnel 2018 serait de -200 MDH et passerait à 75,8 MDH en 2019.

CHIFFRE D'AFFAIRES - ONHYM (MDH)



(*) Prévisions de clôture

RESULTATS - ONHYM (MDH)



(*) Prévisions de clôture

4.1.1. Promotion des Énergies Renouvelables (PEREN)

Visant la sécurisation de l'approvisionnement du pays, la diversification des sources de production, le renforcement de l'autonomie et la compétitivité des prix, la stratégie énergétique nationale a fixé des objectifs ambitieux, à même de permettre notamment la

renforcement de la part des Energies Renouvelables (ENR) dans le mix électrique à 52% à l'horizon 2030, se traduisant ainsi par un objectif de capacité additionnelle de production d'électricité de sources renouvelables de 10 000 MW répartie entre le solaire (4 500 MW), l'éolien (4 200 MW) et l'hydro-électricité (1 300 MW). Au terme de ce programme, cette stratégie ambitionne de réduire la dépendance du pays aux importations à 52% en 2030 contre 87% actuellement.

Dans le même sens, cette stratégie prévoit la promotion et le développement de l'efficacité énergétique dans le cadre d'un programme portant sur la rationalisation de la consommation de l'énergie dans les secteurs émergents.

C'est ainsi qu'il a été procédé à des réformes institutionnelles amorcées en 2020 par la création de MAJEM (en lui attribuant la réalisation du programme solaire sur 5 sites pour un coût de 70 MMDH) et la réorganisation de l'ex CDEP devenu ACDEE avant d'entamer un second réaménagement structurel intervenu en 2023 et ayant débouché sur l'intégration des missions de MAJEM à l'ensemble des ENR et à la concentration des missions de l'ex ACDEE, rebaptisée AMEE, sur l'efficacité énergétique.

Parallèlement à ces réformes, le Maroc s'est fixé également comme objectif, dans le cadre de sa stratégie énergétique, la diversification de ses sources d'approvisionnement en combustibles fossiles, notamment en gaz naturel.

Dans ce cadre, un Plan National de Développement de l'Utilisation du Gaz Naturel a été initié en 2014 en vue du développement d'une véritable filière gazière au Maroc ouverte à l'ensemble des utilisateurs potentiels et ce, à travers une approche progressive qui consiste à réaliser dans une première étape le projet « Gas to Power » qui concerne la réalisation des infrastructures gazières et électriques (Terminal GNL, de regonflation, réalisation d'un pipeline de transfert du gaz naturel d'une longueur de 400 km et développement de centrales électriques à cycle combiné -CCGT- d'une puissance totale de 2 400 MW), et une deuxième étape « Gas to Industry » qui consiste à étendre l'utilisation du gaz naturel au secteur de l'industrie après l'approbation du cadre légal y afférent.

À noter que l'introduction du Gaz Naturel liquéfié vise à répondre particulièrement aux besoins en électricité à moyen et long terme, notamment au vu de la montée en puissance des ENR dans le mix électrique et les risques potentiels y afférents qui peuvent survenir en matière des intermittences et d'autres contraintes techniques.

Dans ce cadre, MAJEM a vu ses missions élargies pour intégrer l'ensemble des ENR après l'entrée en vigueur de la loi n° 57-08 modifiant et complétant la loi n° 57-08. Dans le même sens et en vertu de la nouvelle loi n° 58-18 relative à l'ONRE, il est prévu un transfert des actifs ENR hors STEP par l'ONRE à MAJEM et ce, dans un délai de 5 ans expirant en octobre 2025.

L'état d'avancement des projets ENR portés actuellement par MAJEM et ceux à transférer par l'ONRE se présente comme suit :

Pour les Projets Solaire :

- La mise en service de la centrale Noor Ouarzazate le 04 Février 2018 pour une capacité de production de 340 MW et un coût de 2.000 MCH ;
- La poursuite de la réalisation des projets Noor II et III pour une capacité globale de 330 MW et un investissement de 18.200 MCH dans l'objectif d'une mise en service en 2018. À ce titre, il y a lieu de signaler l'achèvement des travaux de la centrale Noor III et l'entrée dans la phase de synchronisation de l'installation en vue de la mise en exploitation et la livraison à MAISEN à la fin de 2018 ;
- Le lancement du programme Noor IV. La date de mise en service est prévue pour 2018 ;
- Le lancement du processus de concurrence pour la réalisation de la centrale Noor Midelt d'une capacité de production globale de 1.000 MW (dont 500 MW en technologie CSP et 500 MW en Photovoltaïque) et un investissement de 8.520 MCH. À noter que la première phase de Noor Midelt porte sur une capacité de 500 MW, sur la base de deux centrales hybrides CSP- PV.

Par ailleurs, les études de qualification des sites se poursuivent pour la réalisation du programme ambitieux PV II (Photovoltaïque) d'une capacité globale de 1.000 MW.

Pour les Projets Éolien et Hydraulique :

- L'achèvement du processus de mise en concurrence et la signature de la documentation contractuelle pour la réalisation du projet de développement du parc éolien de 1000MW en production privée d'électricité dans 5 sites (Tala, Midelt, Bouleou, Jbel Ladjina, Tazart et Tanger II) pour un coût global de 18.400MCH (dont 2.400 MCH pour Tala. La mise en exploitation est prévue pour la période 2018-2020) ;
- La mise en service des projets hydrauliques des sites d'Imzadifane (50 MW), de Tazart (38 MW) et de Tazemout (38 MW), pour un coût global de 1.700 MCH, est prévue pour 2018.

En ce qui concerne la situation financière de MAISEN, elle fait l'objet d'aspects importants, notamment en raison des spécificités et limites du modèle actuel de la société (à savoir, essentiellement sur la dette retravaillée (après finance à 50% par défaut) et un chiffre d'affaires qui couvre à peine la moitié des achats d'électricité auprès du développeur privé compte tenu du coût élevé de la technologie CSP (dans les trois projets Noor I, II et III).

Ainsi, les comptes de 2017 présentent un résultat net comptable déficitaire de 288,7 MCH contre une perte de 129,7 MCH en 2016, soit une dégradation de l'ordre de 123% expliquée, essentiellement par la hausse des achats d'électricité (905 MCH contre 516 MCH en 2016) ainsi que par l'augmentation de 18% des charges du personnel (38 MCH contre 32 MCH en 2016).

Le taux d'endettement de MAISEN a atteint 88,1% contre 87,0% en 2016. Cet accroissement des dettes de financement s'explique par les tranches effectuées auprès des bailleurs de fonds au titre des projets Noor Ouarzazate I, II, III et PV I ainsi qu'au titre de l'emprunt obligataire «Green Bond » pour le financement de Noor Bouleou et Noor Ladjoune de 1.150 MCH.

Dans ce contexte et en vue de l'accompagnement de son plan de développement et d'investissement, notamment la réalisation des travaux des plateformes des projets solaires, les organes de gouvernance de MASEM tenus en juillet 2016, ont décidé une augmentation du capital de 2.000 MCH dont la moitié à verser courant 2016.

Au titre de l'exercice 2017, les réalisations en termes d'investissement se sont élevées à 676 MCH sur un total du budget de 1.087 MCH, soit un taux de réalisation limité de 62%.

Les réalisations à fin juin 2016 au titre du programme d'investissement s'élevaient à 42 MCH contre des prévisions de 765 MCH, soit un taux de réalisation de 5%.

Le budget d'investissement prévisionnel de MASEM pour 2016 s'élève à 800 MCH au titre des activités de MASEM hors projets (HN) en soulignant que les investissements prévus pour les projets solaires sont à la charge du privé qui sont évalués à 14.266 MCH.

En termes d'investissements prévisionnels au titre des années 2020 et 2021, MASEM prévoit des investissements 800 MCH par an.

2.1.4. Production et distribution d'électricité et d'eau potable

2.1.4.1. Office National de l'Électricité et de l'Eau potable (ONEE)

Les actions prioritaires de l'ONEE s'inscrivent dans le cadre du contrat-programme conclu avec l'Etat pour la période 2014-2017 dont, ci-après un focus sur les principales réalisations. En outre, les activités et les projets de l'Office sont présentés par domaine d'activité.

L'exercice 2017 a connu les principaux événements suivants :

- la réception prévision de la nouvelle centrale thermique de Jendia ;
- le démarrage de l'étude institutionnelle, organisationnelle et financière pour la restructuration de la distribution dans la région de Souss-Massa à réaliser par un cabinet externe ;
- l'encaissement d'un montant de 600MCH relatif à l'appel au financement sur la base des consommations effectives (communiquées par l'ONEE) ;
- la conclusion d'un protocole d'accord entre l'ONEE et le Ministère de l'Intérieur (MOCI) relatif à l'amélioration des modalités d'apurement des annuités relatives aux contributions des collectivités territoriales pour 500 MCH au titre du financement des projets d'eau potable et d'assainissement.

ACTIVITE ELECTRIQUE

La puissance installée s'élève à 8.680 MW, en hausse de près de 17,3% par rapport aux réalisations de l'année 2016 (8.258 MW), avec une prépondérance des sources thermiques (8.123 MW). Cette capacité est, toutefois, en recul par rapport aux objectifs du contrat-programme (Etat-ONEE) 2014-2017 (10.584 MW prévus à fin 2017) suite, notamment, au report des dates de mise en service du parc solaire de Tata (700 MW) ainsi que du projet Jbel Khalid (700 MW).

La demande d'électricité a connu, quant à elle, une hausse progressive pour atteindre 5,7% en 2017 contre 3,8% en 2016 sans pour autant dépasser l'objectif fixé au niveau du contrat programme, soit 5,4%.

Pour satisfaire cette demande, les sources mobilisées comprennent :

- les achats auprès des producteurs privés et les importations qui représentent 70% de la demande, soit 23,48 TWh (Maga Moudoua JUC pour 40%, Tahaddat / EST pour 2%, Part éolien de Tarfaya pour 3%, Autres producteurs privés d'électricité / ICI et ICI-CE pour 3% et les importations auprès de l'étranger pour 18%) ;
- la production propre de l'ONEE à hauteur de 30%, soit un volume de 10,08 TWh, répartis entre la station d'eau Beni Mathar (20%), les centrales à fioul (30%), les centrales à charbon (2%), l'énergie hydraulique & STEP (4%) et le parc éolien (4%).

La part de fioul dans le mix électrique global est passée de 7,3% en 2014 à 8,1% en 2016 puis à 7,8% en 2017 et à 8,7% en 2017. En dépit de l'augmentation constatée en 2017, la part de fioul a été maintenue à un niveau inférieur aux objectifs du contrat programme 2014-2017 (9% à fin 2017), ce qui résulte de la réussite de la politique de maîtrise de la consommation de fioul.

Élargissant des performances techniques, le rendement du réseau de distribution d'électricité, bien qu'il soit en ligne avec les prévisions du contrat programme (87,87%) reste largement en deçà du niveau cible (94% à 95%) en soulignant qu'un point de rendement représente des pertes de plus de 180 MWh/an.

Par ailleurs, la situation financière de l'activité électrique dégage, en 2017, un résultat d'exploitation de 3,026 MCH, en augmentation de 41% par rapport à l'exercice 2016 (2,122 MCH) et un résultat net de 104 MCH en augmentation de 535% par rapport à 2016 (128 MCH).

ACTIVITÉ EAU

La production d'eau potable en 2017 a connu la réalisation d'un débit de 7,478 m³/s, soit un débit additionnel cumulé de 18,758 m³/s sur la période 2014-2017 contre un objectif de 19,3 m³/s prévu par le Contrat Programme. Cette contre-performance est due au glissement de calendrier constaté au niveau de la réalisation de certains projets, notamment l'adduction d'Eau Potable (AEP) de Ladjoune (0,3 m³/s), de Pao-Matras (2 m³/s) et de Agdal-Derradj (0,3 m³/s).

Les indicateurs financiers dépeints en 2017 illustrent la fragilité de la situation financière de l'activité eau comme en témoigne la baisse des produits d'exploitation de 17% (7,876 MCH contre 9,322 MCH en 2016) et du résultat d'exploitation (-63 MCH contre 548 MCH en 2016).

En termes d'objectifs de développement, il est prévu d'équiper un débit supplémentaire de 2,5 m³/s d'eau potable ce qui permettra de porter le taux d'accès à l'eau en milieu rural à 97% et l'intervention dans 20 nouveaux centres en matière d'eau potable. En ce qui concerne l'assainissement liquide, l'Office s'engage en 2018, à intervenir dans 13 nouveaux centres en matière de gestion et d'exploitation du service assainissement.

ASSAINISSEMENT LIQUIDE

Le Programme National d'Assainissement liquide et d'épuration des eaux usées dont l'investissement cumulé sur la période 2008-2020 est de 41.000 MCH, comprend des investissements pour la réhabilitation et l'entretien des réseaux, les branchements et le renforcement du réseau principal, l'épuration des eaux usées avec prétraitement, le traitement primaire, secondaire, tertiaire et émissaire en mer selon les cas, le renouvellement des équipements et l'acquisition du matériel d'exploitation.

Les objectifs fixes pour ce programme à l'horizon 2020 consistent à atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de plus de 80% en milieu urbain et à réduire la pollution de 80% au moins.

La mise en œuvre de ce programme national a été confiée à l'ONEE, notamment au niveau des villes et des centres où il assure la distribution de l'eau potable et aux Régies autonomes et aux concessionnaires au niveau de leur villes d'intervention et les centres avoisinants.

Pour financer les investissements du PNA, une contribution de l'Etat a été instituée à travers la création en 2007, d'un Fonds national d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (FALÉEU) et l'organisation des mécanismes de financement disponibles (surfacturation et emprunt).

Actuellement, une étude d'évaluation du PNA est menée par le Ministère de l'Intérieur en vue de définir les ajustements appropriés pour l'atteinte des objectifs globaux arrêtés initialement et d'actualiser le périmètre du programme en tenant compte du développement urbainistique national.

Dans ce cadre, l'ONEE a réalisé, à fin décembre 2017, des investissements dédiés au développement des projets d'assainissement pour un montant cumulé de 2150 MCH. Ces projets ont permis, entre autres, la pose de plus de 5.000 km linéaires de conduites de collecte des eaux usées, la construction de 101 stations d'épuration pour une capacité globale de 308.384 m³/j.

Par ailleurs, l'Office a pris en charge, à fin décembre 2017, le service d'assainissement liquide au niveau de 18 communes à l'échelle du Royaume pour une population de 5,1 millions d'habitants.

Dans le cadre de son plan d'action pour l'exercice 2018, l'Office prévoit la réalisation d'un investissement d'environ 1.000 MCH qui permettra :

- l'augmentation de la capacité d'épuration de plus de 24.420 m³/j supplémentaires à travers la réalisation de 10 STEP ;
- la pose d'un réseau nouveau de 276 Km ;
- l'amélioration du taux de disponibilité au niveau des centres PMA relevant du champ d'action de l'Office de 88% en 2013 à 98% en 2018 ;
- la prise en charge de la gestion du service d'assainissement liquide dans 13 villes et centres au profit d'une population supplémentaire d'environ 133.500 habitants.

Les réalisations relatives au programme d'investissement de l'ONEE, toutes activités confondues, au titre de l'exercice 2017, ont atteint 8.800 MCH contre un budget prévisionnel de 10.746 MCH, soit un taux de réalisation de 82%.

Les prévisions d'investissement pour 2018 sont de 7.220 MCH. En termes d'investissements au titre des années 2019, 2020 et 2021, l'Office prévoit respectivement 9.500 MCH, 10.500 MCH et 9.558 MCH.

ONEE : Control programme (CP) Etat-ONEE au titre de la période 2014-2017

Le bilan de clôture du CP à fin 2017 fait ressortir une amélioration notable de la situation financière de l'ONEE, notamment en ce qui concerne la trésorerie (hors reports) de + 35 MCH à fin 2017 contre -1.480 MCH à fin 2013. Cette amélioration est due aux mesures prises dans le cadre du control, notamment, les recettes additionnelles générées par les révisions tarifaires (2.900 MCH), le renforcement par l'Etat des fonds propres (2.000 MCH), le remboursement du crédit de TVA (2.240 MCH), ainsi que les impacts liés aux actions d'amélioration des performances et de maîtrise des charges d'exploitation menées par l'ONEE (7.840 MCH), et ce, outre les effets de facteurs exogènes, notamment la baisse des coûts des facteurs (combustibles) ayant permis de dégager de fortes économies sur la période du Control.

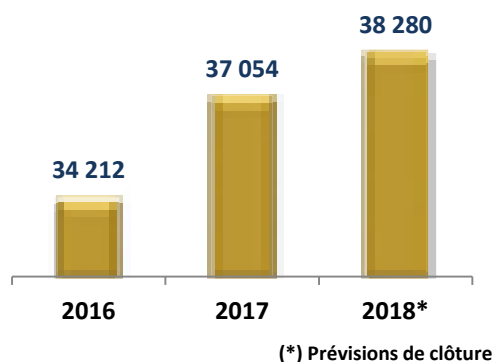
Par ailleurs, des contreperformances sont enregistrées en raison du retard accusé dans la réalisation de quelques engagements, constatés particulièrement au niveau du regroupement et de la fusion des structures des activités de l'électricité et de l'eau, du développement des synergies entre les deux métiers, l'externalisation de la Caisse Commune de Retraite (CCR) et la cession des actifs non liés à l'exploitation.

Ainsi, les démarches sont engagées en vue de la conclusion d'un nouveau control programme afin de poursuivre la réalisation de l'ensemble des chantiers non encore réalisés tout en conjuguant les efforts nécessaires en vue de favoriser l'émergence d'un nouveau modèle économique plus efficient basé sur le recentrage de l'Office sur ses principales missions et le recours à d'autres modes de financement alternatifs (PPP ...) en vue de stabiliser le stock de sa dette, devenu alarmant (encours de 58.249,9 MCH à fin 2017 pour un taux d'endettement de 84%, hors dettes sociales), tout en réduisant le recours direct au Budget Général de l'Etat et en tenant compte de l'entrée en lice de l'Agence Nationale de Régulation de l'Électricité (ANRE) et de la mise en œuvre effective de la réforme

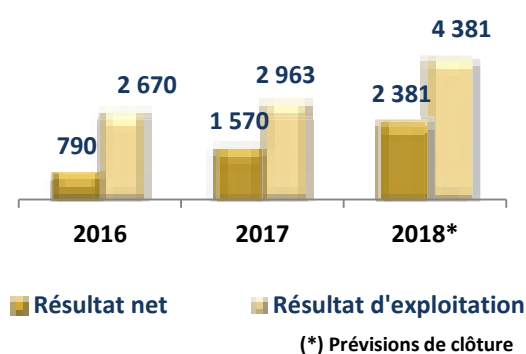
institutionnelle (régionalisation, transfert des actifs des énergies renouvelables de l'ONEE à MAHEM...).

L'amélioration des rendements demeure, pour sa part, une préoccupation du prochain contrat-programme au regard à ces retombées financières sur les comptes de l'Office.

CHIFFRE D'AFFAIRES - ONEE (MDH)



RESULTATS - ONEE (MDH)



4.3.4.3. Règles de Distribution

Les Régies Autonomes de Distribution jouent un rôle déterminant dans le développement des villes et des centres relevant de leurs zones d'action, à travers les trois services de distribution de l'électricité, de l'eau et l'assainissement liquide. Avec le nombre d'abonnés à envisagé une nette augmentation au fil des dernières années en passant de 5,7 millions d'abonnés en 2010 à 6,43 millions d'abonnés en 2016 et à 5,78 millions d'abonnés en 2017. Le nombre d'abonnés à fin 2018 et 2019 est estimé, respectivement à 6,4 et 6,7 millions d'abonnés.

En 2017, les actions engagées par les Régies ont été traduites par une amélioration de 2 points du rendement moyen du réseau d'eau pour atteindre 70% et une stabilisation autour de 80% du rendement du réseau d'électricité.

Les investissements réalisés en 2017 ont atteint 1,257 MCH, en baisse de 10% par rapport à 2016, et marquant un taux de réalisation de 47% qui s'explique par le report de certains projets structurants : i) le projet d'assainissement liquide de la ville de Lomé (dont la consistance porte, principalement sur la réalisation d'une STEP et les conduites de collecte et d'amende des eaux usées (300 MCH) et ii) la construction des STEP à Togo (100 MCH) et à Sédou (100 MCH), suite au retard constaté dans la mobilisation du foncier affecté à ces projets.

Les Régies se sont engagées, en 2018, dans la réalisation d'un programme d'investissement de 2,425 MCH dont un montant de 1,08 MCH a été réalisé à fin juin 2018. Les principaux projets concernent :

- BAC : la poursuite de la construction de la STEP à Maholya-Kandira (432 MCH).
- BACDEF : l'extension de la capacité de la STEP (240 MCH) et la construction du quatrième poste source électrique (700 MCH) ;

- BADEMA : la construction d'un nouveau poste source « Nord-Ouest » (STEP « 300 MCH) et l'extension de la capacité de la STEP (200 MCH) ;
- BADEBO : la réalisation du programme national d'Assainissement Liquide de la ville d'Oujda (322 MCH) ;
- BADEBU : la construction de deux STEP à Azemmour et à Sidi Bennour (370 MCH) et le renforcement et l'extension du réseau d'assainissement (370 MCH) ;
- BADEBT : la construction d'une STEP (300 MCH) et le raccordement du quartier Oued Ayad et la Zone Industrielle à la STEP Agrégée (342 MCH) ;
- BADEBA : l'infrastructure de collecte et de transfert des eaux usées des centres de Ouzga vers Agadir (300 MCH) et le réseau de réutilisation des eaux dépurées (700 MCH) ;
- BADEBC : la construction d'une STEP du Pôle Urbain et Industriel de Haut Soualem (300 MCH).

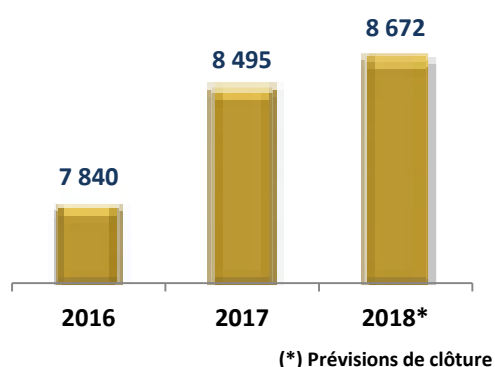
Par ailleurs, les investissements prévus pour 2018, s'élèvent à 1.761 MCH, en baisse de 27% par rapport aux prévisions de l'exercice 2016.

Ce programme sera financé à hauteur de 540 MCH par le Plan National d'Assainissement Liquide (PNAAL), de 765 MCH par des contributions des parlementaires et le reste par les fonds propres des Régions.

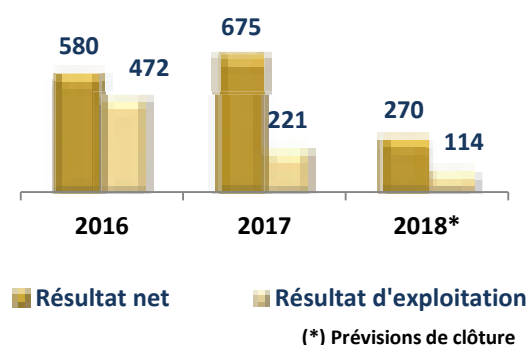
Pour 2020 et 2021, le programme d'investissement prévisionnel est de 1.614 MCH et 1.627 MCH respectivement.

L'augmentation de l'endettement engagé pour le financement des programmes d'investissement (pour quelques Régions) ainsi que l'opération d'externalisation de la Casse Commune de Retraite (CCR), continuent à impacter les performances financières des Régions.

CHIFFRE D'AFFAIRES - REGIES (MDH)



RESULTATS - REGIES (MDH)



II.3.1.1. Agences des Bassins Hydrographiques (ABH)

Les ABH ont poursuivi leur effort dans la réalisation des programmes d'investissements en relation avec la planification, l'affectation et la protection des ressources en eau et du domaine public hydrographique ainsi que la lutte contre les inondations. Toutefois, l'évolution de ces crédits demeure marquée par des insuffisances importantes liées au décalage de la stratégie nationale de l'eau et au niveau de la mise en œuvre du cadre légal en vigueur au Maroc à même d'assurer l'amélioration de la gouvernance de l'eau, l'efficacité des différents chantiers et le renforcement de la cohésion et de la complémentarité entre les différentes parties prenantes.

Ce constat a été accentué en 2017 du vu des difficultés subies ces dernières années à cause de l'alternance des déficits pluviométriques et des retards des précipitations qui ont généré un réel stress hydrique ayant causé des perturbations d'approvisionnement en eau potable dans certains centres ruraux et des restrictions au niveau de certains périmètres irrigués.

Dans ce cadre, et suite aux Hautes Orientations Royales, le Gouvernement a mis en place le Programme Frontière de l'Eau (F-Eau) (Annex).

Le budget d'investissement réalisé en 2017 par l'ensemble des agences s'élève à 299 MCH sur des prévisions de 387 MCH, soit un taux de réalisation de 77,2%. Le budget d'investissement de 2018 est prévu pour 557 MCH et les réalisations à fin juin ont atteint 156 MCH, soit un taux de réalisation 27%, alors que les prévisions de clôture de 2018 sont de 415 MCH.

En termes d'investissements prévus, les Agences des Bassins Hydrographiques prévoient un investissement de 520 MCH en 2018 et proposent d'investir 504 MCH en 2019 et 527 MCH en 2020. Ces investissements sont dédiés, en grande partie, aux projets de protection et de préservation de la ressource, à la lutte contre les inondations et à la gestion des ressources en eau.

II.4. Tourisme

II.4.1. Société Marocaine d'Impériale Touristique (SMIT)

La contribution de la SMIT à la mise en œuvre de la stratégie touristique peut être appréciée à travers ses réalisations budgétaires et techniques. Ainsi, sur des prévisions de recettes au titre de l'exercice 2017 de 270,46 MCH, la SMIT a réalisé 187,32 MCH, soit un taux de réalisation de 69%. Ces recettes sont réparties comme suit : 104,5 MCH au niveau de la contribution pour le développement du produit touristique, 28 MCH de placement de terrains, 55,7 MCH de dotations en capital, 14,5 MCH de la promotion de l'investissement, 11 MCH de prestations d'ingénierie rémunérées et 7,5 MCH de produits financiers.

Les dépenses de fonctionnement (hors charges non courantes) ont été réalisées à hauteur de 90 MCH à fin 2017, avec un taux de réalisation de 90%. Les charges non courantes ne sont évaluées à 10,5 MCH et concernant le redressement fiscal au titre de la période 2015- 2016.

En outre, et sur des provisions de l'ordre de 198 MCH, les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 26 MCH à fin 2017, soit un très faible taux de réalisation de 13%.

Le résultat net de l'exercice 2017 est bénéficiaire et s'est élevé à 9,7 MCH, marquant une amélioration de l'ordre de 23% par rapport à l'exercice 2016.

Les objectifs de performance de l'année 2018 en termes de capacités d'hébergement à créer se présentent (comme suit) :

- des engagements à hauteur de 8.000 MCH et de 4.000.000 \$;
- des réalisations à hauteur de 8.000 MCH et de 12.000 \$.

Le budget de la SMIT au titre de l'exercice 2018 est de 230 MCH, réparti entre budget de fonctionnement (32 MCH), budget d'investissement (174 MCH) et budget d'équipement (4 MCH). Les recettes sont estimées à 174 MCH et sont composées de dotations en capital (20 MCH), de la subvention d'exploitation (100 MCH), de recettes liées au placement de terrains (35 MCH), et de recettes liées à l'ingénierie rémunérée (3,5 MCH).

Les investissements prévus 2018, 2019 et 2021 sont estimés à 265 MCH, 400 MCH et 400 MCH, respectivement.

À rappeler que l'audit stratégique dirigé par le Ministère de l'Économie et des Finances et réalisé en 2016 a démontré l'inachèvement de la stratégie globale de la Société et l'absence d'assurance sur la pérennité de son modèle d'affaires.

En effet, le diagnostic stratégique de la Société a fait ressortir, notamment, une dispersion des missions actuelles de la SMIT par rapport à sa mission d'intérêt général avec un glissement vers des activités concurrentielles obéissant à une logique de marché, des interférences et des chevauchements institutionnels au niveau de la chaîne de valeur compromettant la stabilité du positionnement des acteurs. À la lumière des conclusions de ce diagnostic, trois scénarios stratégiques ont été identifiés et analysés.

À cet égard, les conclusions de cet audit stratégique ont été transmises, en date du 04 janvier 2018 au Chef du Gouvernement en vue du déploiement du scénario optimal.

4.4.2. **Offre de Placement (Offre Capital)**

Depuis sa création en 2015, le Fonds a réalisé 7 actes de participation au niveau de sept sociétés cibles avec un total d'investissement de 1.817 MCH. Il s'agit de 4 sociétés Wessal Capital (Wessal Capital Asset Management, Wessal Bourgreg, Wessal Casa-Port, Wessal Tangers Marina). L'investissement engagé et réalisé est de l'ordre de 817 MCH, avec 20% de participation au niveau de l'État tunisien.

Le Fonds a réalisé également des participations et des investissements de 180 MCH dont 174 MCH dans la Société d'Aménagement et de Promotion de la station de Taghazout-SAPST (20%), de 855 MCH dont 845 MCH réalisés dans la Société de Développement Touristique (SDT) et de 26 MCH dont 12,5 MCH réalisés dans la société Oryx Capital (20%).

Pour un investissement prévisionnel de 1.033,5 MCH au titre de l'exercice 2017, Maroc Capital a réalisé 24 MCH, soit un taux très faible de 2% et en diminution très importante par rapport à l'année 2016 (39%). Cette baisse est due à la non réalisation des investissements relatifs à la libération de capital pour la Station Touristique Saida (STCS) et la Station Touristique Taghazout (TAPST) ainsi qu'aux projets Hogabir, HMA, et Centre de conférences à Tanger.

Le résultat net du Fonds est toujours déficitaire et ce, depuis sa création en 2011. Ainsi, la perte nette enregistrée en 2017 a atteint 43,5 MCH et le chiffre d'affaires net était nul. À noter que les faibles performances dégagées par rapport au business plan et la dégradation du résultat net du Fonds est la conséquence de la nature du portefeuille des participations et des charges y associées.

Le budget au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1.012 MCH dont 51 MCH pour le budget de fonctionnement, 13,2 MCH pour le budget d'équipement et 1.027 MCH pour le budget d'investissement.

Les investissements prévisionnels au titre de 2018 concernent principalement :

- Projets (jeux) (881 MCH) : ce budget sera consacré aux appels de fonds prévus par les sociétés de projets avec 1.008 MCH pour la Station Touristique Saida (STCS), 34 MCH pour la Station Touristique Taghazout (TAPST), 28,88 MCH pour la société Wessal Blouneqreg, 47 MCH pour la société Wessal Casa-Port et 12,8 MCH pour la société Dym Capital.
- Nouveaux projets envisagés (230 MCH) : consacrés à la prise de participation dans la Société Maroc Qatar (CMQ) (100 MCH), à la prise de participation dans deux sociétés de projets dans le cadre de la mise en œuvre du plan Aduq, soit le Projet Hogabir (210 MCH), les projets de villages de vacances (20 MCH), et le centre de conférences à Tanger (15 MCH).

Les prévisions de chiffre 2018 au titre des investissements sont de l'ordre de 442,8 MCH. Les investissements prévisionnels 2019-2021 sont de l'ordre de 1.025 MCH pour 2019, 880 MCH pour 2020 et 548 MCH pour 2021.

II.4.1.3. Office National Marocain de Tourisme (ONMT)

Le plan d'action de l'Office au titre de la période 2019-2021 se caractérise par les principales priorités suivantes à savoir le renforcement de l'attrait, le développement de la digitalisation et de la régionalisation de la communication.

Le secteur touristique a enregistré une nette croissance à deux chiffres des arrivées et des nuitées en 2017. Cette progression concerne les principaux marchés émergents du Royaume (France (+23%), Espagne (+22%), Allemagne (+27%). Les « marchés émergents » comme la Chine et le Brésil ont également enregistré de fortes croissances.

Pour un investissement prévisionnel de 460 MCH au titre de l'exercice 2017, l'ONMT a pu concrétiser 117 MCH en termes de paiement (taux de réalisation 25%).

Les principaux projets réalisés en 2017, concernent les contrats de partenariat avec les compagnies aériennes, les Tours Opérateurs et les agences de voyage en ligne (481,7 MCH), les campagnes, insertions publicitaires et éditions (32,7 MCH), les manifestations touristiques au Maroc et à l'étranger (32,4 MCH) et les relations publiques à l'étranger (24,8 MCH).

Pour le programme d'investissement au titre de 2018 qui s'élève à 880 MCH, les réalisations s'élèvent à 75 MCH à fin juin 2018 en termes de paiement. Les prévisions de clôture 2018 sont de 200 MCH en termes de paiement.

Les prévisions des investissements 2019-2021 sont de l'ordre de 200 MCH en 2019, 700 MCH en 2020 et 750 MCH en 2021.

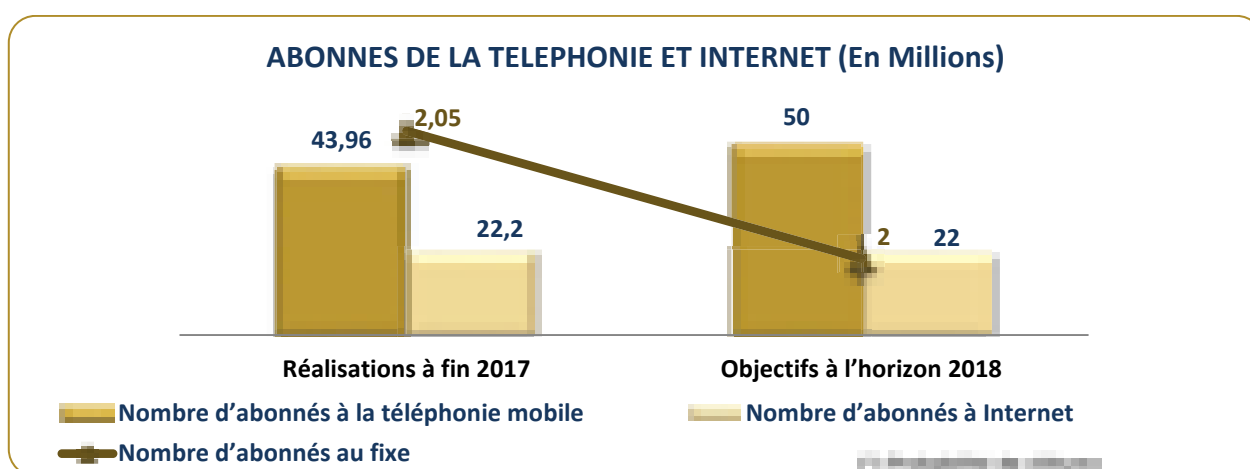
En termes de perspectives de l'OMMT, des restructurations sont nécessaires à mettre en œuvre notamment pour la réforme du cadre légal et institutionnel dans le cadre d'un plan d'action global couvrant le secteur du tourisme dans sa totalité. Ce même la perspective de regrouper, en une seule instance, des établissements publics impliqués dans le secteur touristique ainsi que ceux chargés de la promotion de l'image du Maroc, l'adoption de stratégies et de plans d'actions avec des financements permettant de promouvoir le tourisme régional et intérieur ainsi que la diversification des marchés cibles.

Tout en tenant compte du développement des synergies nécessaires avec les autres opérateurs publics, notamment avec la RAM pour le renforcement de partenariat pour le développement du volet aérien ainsi qu'avec l'ONDA surtout la coordination des actions entreprises.

3.2. Télécommunications, Livres Postaux et Audiovisuel

3.2.1. Télécommunications

La Note d'Orientations Générales (NOG) à l'horizon 2018 a tracé la feuille de route du marché des télécommunications pour la période 2018-2019 en fixant les objectifs de développement du secteur. Dans ce cadre et outre le chiffre d'affaires du secteur qui a dépassé 45.000 MCH, les niveaux de réalisation des objectifs (chiffres du secteur se présentent en 2017 comme suit :



Les autres réalisations du secteur durant l'année 2017 se présentent comme suit :

- Internet mobile MO a atteint plus de 5,8 millions de clients contre 2,8 millions de clients à fin 2016 (+143%) ;
- Le prix des communications mobiles s'est établi à 0,28 DH HT/minute au même niveau qu'à fin 2016 ;
- Le parc de noms de domaine «.ma» compte 87082 noms, soit une hausse de 5,8% par rapport à 2016.

En termes de perspectives au-delà de 2018, les principaux objectifs visés sont résumés ci-après :

- la préparation et la diffusion de la note d'Orientation Générale à compter de 2018 sur un horizon de 3 à 4 ans ;
- l'accompagnement du déploiement du programme national du Haut et du Très Haut Débit ;
- la mise en œuvre des dispositions de l'amendement en cours de la loi n° 24-16 relative aux télécommunications, notamment le volet concernant les sanctions ;
- l'encouragement du partage des infrastructures de télécommunications, et l'encouragement de la concurrence ;
- le lancement de nouvelles licences, notamment la 5G.

Concernant le groupe Maroc Telecom, les principales réalisations au titre de 2017 se présentent comme suit :

- un parc de téléphones mobile de près de 57 millions de clients à fin 2017 (contre 54 millions en 2016), dont 32,4% de parc de marché résident au Maroc et le reste à ses filiales ;
- le chiffre d'affaires a atteint 35.960 MCH en 2017 (contre 35.250 MCH en 2016) ;
- le résultat net par groupe s'établit à 5.871 MCH en 2017, en hausse de 4,4% par rapport à 2016 ;
- les investissements ont atteint 8.230 MCH en 2017 (contre 7.990 MCH en 2016).

À fin juin 2018, le groupe M4M dispose de 84 millions de clients, en hausse de 7% par rapport à la même période de 2017.

Le chiffre d'affaires consolidé a atteint 17.819 MCH à fin juin 2018, en hausse de 5% par rapport au premier semestre 2017.

Les investissements du groupe ont atteint 3.048 MCH à fin juin 2018, soit près de 40% des prévisions au titre de l'exercice 2018.

Les perspectives portent principalement sur la poursuite de son important programme d'investissement pour développer le réseau mobile à très haut débit, la modernisation de la data tout en couvrant les services data avec les services voix ainsi que le renforcement de son leadership en termes de qualité de service et d'innovation.

5.2.2. Poste

L'année 2017 correspond à la dernière année d'exécution du contrat programme Etat-Groupes Bords Al-Maghreb couvrant la période 2015-2017.

Cette année a vu le lancement et la réalisation de plusieurs projets structurants dont, notamment :

- le lancement officiel du projet « Easy-Export » dont l'objectif est la facilitation des exportations via le réseau postal;
- le démarrage effectif du Centre National de Développement Postal (CND Postal) en mars 2017, en partenariat avec l'Administration des Douanes (ADN);
- l'hébergement de nouveaux services «Gov | Reclamations (Chèques, Rembourse des hôpitaux publics, et gestion des annonces légales au profit de l'imprimerie officielle) ;
- le lancement des travaux pour l'élaboration d'un nouveau plan de Développement du Groupe Bords Al-Maghreb au titre de la période 2018-2022.

Le Groupe BAH (BAH S.A. et ses filiales) a réalisé un chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice 2017 de 2.548 MCH contre 2.496 MCH en 2016 (+2%) et un résultat net de 201 MCH en 2017 contre 276 MCH en 2016 (+2%).

Élargissant des résultats sociaux de BAH S.A., le chiffre d'affaires a connu une hausse de près de 6% en 2017 en passant de 1.046 MCH en 2016 à 1.105 MCH en 2017 et ce, sous l'effet du recul de l'activité courrier dont le chiffre d'affaires a baissé de 6% en raison notamment de la politique de dématérialisation et de réduction des frais d'affranchissement des grands comptes. Le résultat net a atteint 151 MCH en 2017 en diminution de 12% par rapport à 2016.

En termes d'investissement, les réalisations au titre de 2017 ont atteint 88 MCH sur des prévisions de 100 MCH, soit un taux de réalisation de 88% expliqué par les difficultés rencontrées pour l'assainissement du financier nécessaire pour la construction des agences postales ainsi que le report de certains projets SI en raison des priorités qui ont été débattues au sein du directeur SI.

L'année 2018 constitue la première année de mise en œuvre des orientations stratégiques qui découlent du nouveau plan de développement 2018-2022 en cours de finalisation et qui servira également comme support pour la finalisation du contrat programme 2019-2023. A cet effet, le groupe BAH vise un taux de croissance annuel de 5,4% du chiffre d'affaires des activités postales pour atteindre près de 1.586 MCH en 2022 et de 10% du PNB pour l'activité bancaire 2.335 MCH en 2022.

Le montant des investissements prévisionnels de BAH SA au titre de 2018 s'élève à 176 MCH et les réalisations à fin Juin 2018, sont de 48 MCH.

Pour l'année 2018, les prévisions d'investissement de BAH SA sont estimées à 276 MCH.

À l'horizon de 2022, le groupe BAM prévoit d'atteindre un montant de 709 MDH (511 MDH en 2020), 162 MDH en 2021 et 203 MDH en 2022).

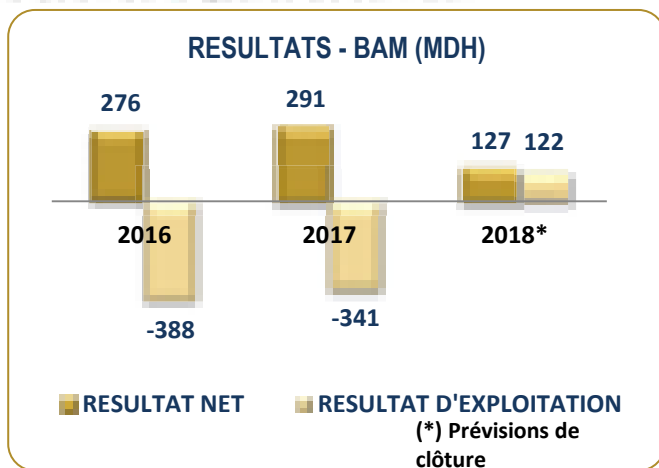
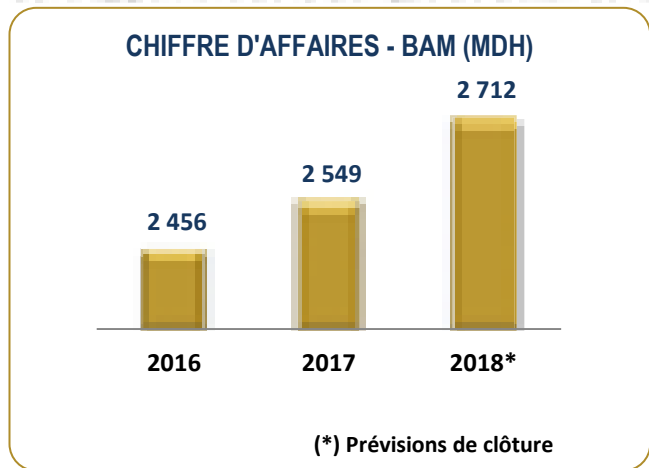
Les principaux objectifs visés par le groupe sur la période 2018-2022 portent sur l'extension du réseau urbain de 115 agences, le développement de la gamme de produits, la mise en place du tiers service bancaire, le développement des partenariats de prescriptions avec des banques étrangères, le renforcement de l'activité des clients et la mise en œuvre de la stratégie digitale déclenchée par marché.

En ce qui concerne la filiale bancaire ABM, l'évolution des principaux indicateurs à fin 2017, se présente comme suit :

- régression du PNB de 14,7% (-271 MDH) par rapport à 2016, sous l'effet des conditions de marché défavorables notamment une dégradation des opérations sur titres de 62% (-117 MDH). Hors ces opérations, le PNB aurait connu une hausse de 8% ;
- diminution du résultat net de -1,6% en se situant à un niveau de 132 MDH.

À fin juin 2018, ABM a enregistré un PNB de l'ordre de 879 MDH en hausse de 8% par rapport à la même période de 2017.

Par ailleurs, le plan de développement 2018-2022 du groupe prévoit pour ABM la consolidation de son rôle d'acteur de référence de l'inclusion financière et la conservation du leadership sur le Line Income Banking (LIB) et la maîtrise des coûts d'exploitation ainsi que le développement de la Banque de Détail et l'amélioration de la qualité de service.



2.1.2.2. Activité

2.1.2.2.1. Société Nationale de Radio-Télévision et de Télévision (SNRT)

La SNRT a poursuivi ses activités durant l'exercice 2017 sachant que le contrat programmé prévu par la législation en vigueur n'a pas été conclu avec l'Etat. Les réalisations physiques se présentent comme suit :



- L'amélioration de la qualité du service rendu par l'élargissement de la diffusion en haute définition à toutes les chaînes de la SNET ;
- La diversification de l'offre audiovisuelle à travers le développement du digital qui permet d'investir d'autres plateformes de diffusion et d'améliorer davantage le taux d'audience ;
- La couverture d'un événement sportif majeur, à savoir la CHAMP 2017 organisée par le Maroc.

En matière financière, la SNET a bénéficié au titre de 2017, d'une subvention de 1.100 MCH en plus des produits provenant de la taxe sur l'audiovisuel (TIFAAC) de 179 MCH et du Fonds pour la Promotion de l'Audiovisuel (PFAAC) de 100 MCH alors que son chiffre d'affaires publicitaire n'a été que 161 MCH, soit 10% du total recourus. Tenant compte, notamment, des obligations de service public.

Le compte de produits et charges dégage des résultats d'exploitation, financier et net de 60 MCH, 3 MCH et 19 MCH, respectivement. Quant à la structure financière, elle se caractérise par un total actif de 1.707 MCH, des capitaux propres de 830 MCH et aucun endettement.

L'investissement réalisé en 2017 s'élève à 150 MCH contre des prévisions de 330 MCH, soit un taux de réalisation modeste de 45%.

Les dépenses d'investissement prévisionnel au titre de 2018 s'élève à 204 MCH portant sur des équipements liés à la télédiffusion (100 MCH), des équipements audiovisuels (80 MCH) et de construction de deux studios à Ain Chock (20 MCH). Sur ce montant, l'engagement à fin juin est de 45 MCH et les prévisions de clôture sont estimées à 251 MCH.

Pour l'année 2018, le plan d'action prévisionnel vise à déployer une stratégie numérique, à renforcer la couverture nationale et à poursuivre les efforts d'optimisation de l'allocation des ressources.

En termes d'investissement, les prévisions pour les années 2018, 2020 et 2021 sont évaluées à 255 MCH par an et comportent des équipements du réseau de transmission et de diffusion par satellite par Td et par Radio Diffusion, codage et réception, multiplexes, équipements de diffusion TNT, équipements pour diffusion AM et FM, postes de transformation...).

4.1.1.2. Service d'Études et de Réalisations Audiovisuelles (SEREAD-2M)

Conformément aux termes de son cahier des charges établi par le Gouvernement et approuvé par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et en l'absence du contrat programmé avec l'Etat prévu par la loi n° 17-03 relative à la communication audiovisuelle, SEREAD-2M a mis en œuvre en 2017 ses activités relatives à la production et à la diffusion des éditions d'information, des émissions de dialogue et de débat, des programmes pour la femme et des programmes éducatifs artistiques et sportifs.

En matière de performances opérationnelles, la société a renforcé davantage sa position de leader au niveau du partage automatique mandarin en enregistrant près de 54,2% de part d'aubaine.

Sur le plan financier, l'exercice 2017 a été marqué par l'aggravation de la situation financière de la société avec des pertes cumulée de 589 MCH en augmentation de 17% par rapport à 2016 (compte tenu du résultat net négatif réalisé de 88,7 MCH. En conséquence, la situation nette à bilan) -129 MCH (contre -180 MCH en 2016) et la trésorerie nette a été déficitaire de 308 MCH, en forte dégradation par rapport à 2016. L'effort financier consenti par l'Etat en 2017 a atteint 80 MCH.

A signaler que la décision d'augmentation du capital de la société décidée par son Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2016, n'a pas été suivie en raison principalement de l'absence de visibilité sur les votes à même de concrétiser, de manière durable, la dégradation de la situation financière de la société.

L'investissement réalisé en 2017 pour le maintien de l'outil de production a été de 30 MCH, sur des prévisions de 50 MCH soit un taux de réalisation de 60%.

Les investissements prévus au titre de 2018 s'élevent à 50 MCH destinés au maintien de l'outil de production (amélioration, équipements automatisés, ...). Sur ce montant et compte tenu des difficultés financières de la société, celle-ci a réalisé 17 MCH à fin juin 2018.

En termes d'investissement, SOMRAD-2M envisage d'engager en 2018, 2019 et 2020 des enveloppes de 50 MCH par an.

III. RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

S'inscrivant dans le cadre des chantiers de réformes menés par notre pays conformément aux Hautes Orientations Royales visant le développement des secteurs sociaux, notamment en matière d'éducation, de santé et de cohésion sociale, les EEP sont appelés à mobiliser les moyens nécessaires en vue de contribuer à assurer les bases d'un développement social équitable et solidaire et d'apporter l'appui nécessaire aux programmes de lutte contre la pauvreté et de réduction des écarts sociaux et territoriaux ainsi qu'en matière de promotion de l'emploi.

III.1. Education, Formation Professionnelle et Emploi

III.1.1. Académie Royale de l'Éducation et de la Formation (ARÉF)

Le système éducatif se situe, actuellement, au cœur des priorités et des préoccupations nationales. Il n'en demeure pas moins que l'École marocaine souffre notamment, de l'inadéquation des programmes et des formations avec la demande de son environnement.

Dans ce contexte, la vision stratégique de la réforme de l'Éducation Nationale, couvrant la période 2018- 2030 mise en place par le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et

de la recherche scientifique suivant les Orientations Royales à pour objectif majeur de bâtir une École nouvelle conforme aux attentes de la société, tout en se basant sur les principes fondamentaux qui sont l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous, la promotion de l'individu et de la société.

La mise en œuvre des projets inscrits dans cette vision, pour l'année scolaire 2017-2018, fait ressortir que pour le volet relatif au projet phare «Équité et égalité des chances», on compte près de 72 établissements scolaires qui ont été ouverts, dont 54% situés au niveau des communes rurales.

Afin d'accélérer la mise en place des actions et des projets de cette vision, les Hautes Orientations de Sa Majesté Le Roi décrètent des mesures à prendre à partir de l'année scolaire 2018/2019. Lesdites mesures visent essentiellement la lutte contre la déperdition scolaire des élèves avant le bac et l'amélioration des conditions sociales des élèves.

Les Orientations Royales visent également la généralisation du préscolaire par le lancement d'un programme décennal ambitieux avec une enveloppe budgétaire de 30-200 MCH, soit une moyenne annuelle de 1.000 MCH, au profit des enfants de 4 à 5 ans. Ainsi, il a été procédé à l'ouverture de 52 classes préscolaires en 2017. Un nombre de 22 classes préscolaires créées a été intégré par les Académies des régions de Lalyoune-Sahel-Maroc et Sous-Massa.

En 2017/2018 le nombre des bénéficiaires de l'offre du système national d'éducation et de la formation s'élève à 2.730.800 élèves, dont 899.265 du préscolaire (3%), soit une augmentation de 15% par rapport à l'année scolaire 2016/2017.

Dans le souci d'assurer la réussite de la rentrée scolaire 2017/2018, les ARFP ont été autorisées par le Chef du Gouvernement à conclure des conventions de partenariat avec les Directions Régionales de l'OPPEF pour l'acquisition pour une enveloppe de 383 MCH du matériel d'enseignement en vue de doter l'ensemble des établissements scolaires des moyens et équipements nécessaires à leur bon fonctionnement.

Les réalisations des ARFP, en formes de paiement à fin 2017, ont atteint 5,28 MCH, dont 1,94 MCH au titre de l'investissement.

Les prévisions de l'année 2018 en formes d'investissement s'élèvent à 1.267 MCH. Les principales actions programmées couvrent le domaine relatif à l'équité et à l'égalité des chances (confiance de l'offre scolaire, promotion de l'enseignement préscolaire, rénovation et mise à niveau des infrastructures et des équipements...), le domaine relatif à la promotion de la qualité de l'enseignement et de la formation (amélioration du niveau des élèves en langues étrangères, réforme du baccalauréat, formation continue des enseignants...) et le domaine relatif à la gouvernance (promotion de la gestion des ressources humaines, mise en place d'un dispositif de pilotage et de suivi de la mise en œuvre des projets...).

À fin juin 2018, les réalisations d'investissement ont atteint 504 MCH. Quant aux réalisations à fin 2018, elles sont estimées à 1.784 MCH.

Dans le cadre du renforcement des établissements d'enseignement public en ressources humaines nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions, les AMEP ont entamé, dès fin 2016 une opération de recrutement des enseignants par voie de contrat. Les recrutements effectués durant le premier trimestre 2017 ont concerné 10.723 enseignants. Une opération similaire a été réalisée à travers le recrutement de 23.000 enseignants pour l'année scolaire 2017-2018. Des budgets additionnels ont été mis en place portant sur les crédits nécessaires pour le paiement des salaires du nouveau personnel recruté.

III.1.1. Universités

L'université marocaine est appelée à mener une profonde mutation en application des Hautes Orientations Royales visant une meilleure adéquation entre formation et emploi et de la vision de l'école à horizon 2030. Ainsi, les efforts nécessaires seront consentis pour :

- donner la priorité aux spécialités qui permettent d'accéder à un emploi et contribuer à instaurer un système efficace d'orientation précoce ;
- contribuer à mettre en place des mécanismes pratiques pour améliorer qualitativement les dispositifs incitant les jeunes à créer de petites et moyennes entreprises dans leurs domaines de spécialité et pour appuyer les initiatives d'auto-emploi et de création d'entreprises sociales ;
- mettre en place, au niveau de chaque établissement, un programme obligatoire étalé sur une période de trois à six mois, visant la mise à niveau des étudiants et des stagiaires en langues étrangères et favoriser une intégration linguistique accrue à tous les niveaux d'études, plus particulièrement dans l'enseignement des matières scientifiques et techniques.

En termes de perspectives et en vue de la mise en œuvre prioritaire des Orientations Royales précitées, la stratégie de développement du secteur de l'enseignement supérieur visant à redoubler d'efforts et de moyens pour permettre à l'université et aux différentes institutions de l'enseignement supérieur de continuer à s'inscrire dans les orientations stratégiques du plan de développement et de consolider leur statut et leur autonomie administrative, financière et académique, dans une relation contractuelle avec les autorités de tutelle.

En termes de réalisations, l'effectif global des étudiants inscrits aux divers cycles universitaires au sein de l'année 2017/2018 s'élève à 822 091 étudiants avec une évolution marquée de l'accès des étudiants qui représentent actuellement près de 80% des effectifs inscrits. De même, l'année universitaire 2017/2018 a connu, principalement, l'exercice des capacités d'accueil et la mise à niveau des infrastructures d'enseignement et de recherche scientifique. En outre, l'année a été également marquée par la poursuite de l'équipement de la faculté de médecine et de pharmacie de Tanger.

Par ailleurs, l'année 2018 a connu le lancement des travaux de nouveaux établissements d'enseignement supérieur dont une nouvelle branche de l'École Nationale de Commerce et de Gestion de Casablanca ainsi que l'achèvement des principaux investissements d'équipement de la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Agadir. Ainsi, les réalisations en investissements à fin juin s'élèvent à près de 248 MCH, sur 545 MCH de crédits ouverts et de,

avec des prévisions de clôture de l'année qui amorcent la réalisation de la quasi-totalité du plan d'investissement arrêté, et ce, à hauteur de 504 MCH.

L'année 2019 sera consacrée à la réalisation des actions visant la consolidation des acquis du dispositif à la lumière des Orientations Royales et du plan de développement prévus.

5.1.1.2.2.2. Office de l'Éducation Professionnelle et de la Formation du Travail (OEPFT)

Conformément aux Hautes Orientations Royales, l'OEPFT assure, via le dispositif de formation professionnelle, surtout pour la mise à jour des programmes d'accompagnement destinés aux entreprises, en particulier ceux visant la facilitation de leur accès au financement, l'accroissement de leur productivité et la formation ainsi que la mise à niveau de leurs ressources humaines, et ce, avec une attention particulière portée aux petites et moyennes entreprises qui représentent 95% du tissu économique national.

Ainsi, l'Office procédera à une revue en profondeur des spécialités de la formation professionnelle pour qu'elles répondent aux besoins des secteurs publics et privés et qu'elles soient en phase avec les transformations que connaissent les secteurs industriel et professionnel. De même, l'OEPFT assurera, avec l'accompagnement du Fonds Massin II pour le Développement Économique et Social, à la mise en place d'une nouvelle génération de centres de formation et de qualification des jeunes, qui seront à même de répondre aux exigences actuelles et à prendre en considération les spécificités et les besoins de chaque région. Dans le même sens, un programme opérationnel étalé sur une période de trois à six mois, visant la mise à niveau des stagiaires en langues étrangères sera déployé au niveau du réseau d'établissements relevant de l'Office.

L'année 2017 correspond à la deuxième année du plan de développement 2016-2021 de l'Office, qui vise, principalement le développement du dispositif de formation, la consolidation et l'amélioration de la qualité de la formation et de l'employabilité ainsi que l'accompagnement du développement des TPE et des PME/PMI. Cette année a connu les principaux événements suivants :

- le lancement d'un partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour la fabrication de matériel d'enseignement (300 MCH) ;
- le renforcement des fonds mobilisés au profit des Groupements Interprofessionnels d'Aide au Commerce (GIAC), dont le budget est passé de 44,7 MCH en 2016 à 60,5 MCH en 2017 et à 104,8 MCH prévus pour 2018, soit une évolution de +134%.
- l'institutionnalisation des structures régionales de l'Office et l'acquisition de leurs premières interventions avec le réseau (budgetage administratif).

En termes de réalisations budgétaires de 2017 et sur des prévisions d'investissements de 174 MCH, les paiements ont atteint 164 MCH.

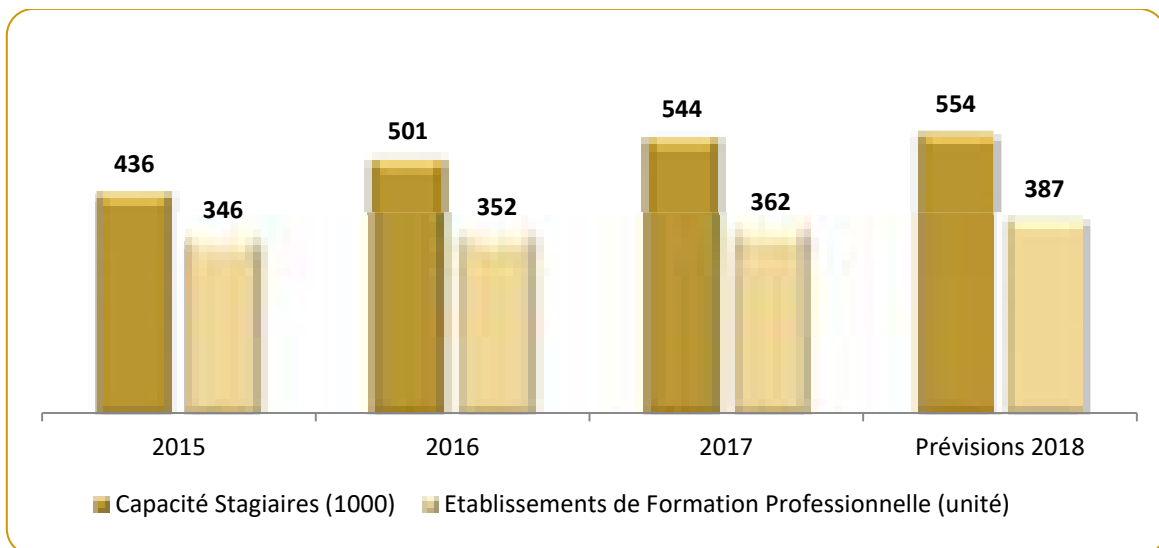
L'année 2018 connaît le début du transfert de plusieurs compétences du siège vers les directions régionales de l'Office en vue de leur permettre de fonctionner à fin 2020 comme des entités semi-autonomes, actives dans leur environnement socio-économique.

En effet, plusieurs régions du Royaume ont signé des conventions de partenariat avec l'CFPPT.

Le budget d'investissement au titre de l'exercice 2018 prévoit une enveloppe de 500 MCH destinée aux principaux projets suivants :

- mise en place de formations diplômantes dans les domaines de la production des matériaux de construction, de l'horticulture et dans les métiers du golf ;
- assistance à la création d'un Institut spécialisé en énergie et en environnement à Casablanca et d'un centre dédié au paramédical et au biomédical ;
- acquisition de terrains pour les nouvelles créations d'instituts de formation professionnelle ;
- construction d'établissements sectoriels : Environnement et Energies renouvelables, Alimentation, Lignicole et Transport, Tourisme, Audiovisuel...
- construction et équipement d'internats : Hôtel, Béni Mellal et El Hachoua-Assemmour,
- acquisition d'Unités Modèles de Formation Professionnelle.

L'CFPPT devra, également, à renforcer sa couverture en termes de présence territoriale et d'offres de formation, à travers la création, pour la période couverte par son plan développement, de 24 établissements de formation par an. C'est ainsi, qu'il est prévu en 2018 d'atteindre une capacité d'accueil de 554.000 stagiaires en 2017/2018.



En termes de réalisations budgétaires des investissements, les paiements ont atteint 148 MCH à fin juin 2018 et les prévisions de clôture de l'exercice sont estimées à 288 MCH.

Ainsi, un budget propre de plus de 500 MCH d'investissement sera mobilisé, ainsi qu'une contribution du Fonds Hassan II pour le Développement économique et social global des régions à la construction et à l'équipement de nouveaux centres de formation professionnelle pour répondre aux nouveaux besoins.

III.1.4. Centres Hospitaliers Universitaires (CHU)

Le plan « Santé 2025 » vise l'amélioration de l'accès aux soins sur la base de l'équité, la réduction des inégalités entre les milieux urbains et rural et l'instauration d'une couverture sanitaire universelle. En effet, dans la conception du Plan stratégique « Santé 2025 », une démarche participative a été adoptée en ce sens, notamment, sur les Hautes Orientations Royales, les tendances sanitaires mondiales actuelles, ainsi que les engagements en la matière dans le Programme gouvernemental 2016-2021.

Pour relever les défis, la nouvelle stratégie est structurée autour de six valeurs qui sont : la continuité et la proximité, la responsabilité et la reddition des comptes, la solidarité, l'équité dans l'accès aux soins, l'efficience et enfin la qualité des services.

Le Plan « Santé 2025 » se base sur trois piliers distincts en 25 axes intégrés et articulés autour de 129 actions. Le premier pilier est relatif à l'organisation et au développement de l'offre de soins dans le but d'améliorer l'accès aux services de santé. Le deuxième pilier est consacré au renforcement de la santé nationale et des programmes de lutte contre les maladies à travers le renforcement de la santé des personnes ayant des besoins spécifiques, le renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles et la promotion de la vigilance sanitaire et la résilience sanitaire. Enfin, le troisième et dernier pilier est relatif au développement de la gouvernance du secteur de la santé et la rationalisation de l'usage des ressources.

Les principales réalisations enregistrées au cours de la période 2016-2017, se présentent comme suit :

- l'entrée en vigueur des dispositions de la loi n°17-18 relative aux centres hospitaliers universitaires qui exige la création dans chacune des Régions, d'une faculté publique de médecine et de pharmacie, d'un Centre Hospitalier-Universitaire et, le cas échéant, d'une faculté publique de médecine dentaire ;
- la création de la première banque d'os au Maroc au niveau du CHU Mohammed VI de Marrakech ;
- l'inauguration du site de traitement des déchets des activités de soins à risques infectieux (DARMI) au sein du CHU Hassan II de Fes ;
- la création d'un canceropôle et d'un Institut de Recherche sur le Cancer (IRC), outre une maison de vie pour les enfants cancéreux, au CHU Hassan II de Fes ;
- l'inauguration au niveau du CHU Ibn Rochd de Casablanca, du nouveau service de maternité de l'hôpital d'enfants et du nouveau service des urgences de l'hôpital 20 août et le lancement des travaux de construction du service des urgences et du centre psychiatrique ;
- la mise en place de la pharmacie automatisée au niveau du CHU Ibn Sina de Rabat ;
- l'ouverture du service des urgences pédiatriques dans la Région de l'Oriental au niveau du CHU Mohammed VI d'Agadir.

En 2017, le budget d'investissement prévisionnel des CHU a atteint 558,4 MMDH soit 21,2 MMDH en termes de paiement, soit un taux de réalisation de 37% pour les paiements.

Pour l'année 2018, les prévisions budgétaires totalisent 3.455 MCM au titre de l'exploitation et 344 MCM en termes d'investissement. Les réalisations à fin juin 2018, au titre des investissements, sont de l'ordre de 177,6 MCM avec des prévisions de clôture de 212,6 MCM à fin 2018. Les principaux projets concernent l'achèvement des travaux de construction des bâtiments administratifs et hospitaliers ainsi que le montage des équipements et du mobilier hospitaliers et techniques.

Pour l'année 2019, les prévisions budgétaires sont estimées à 3.840 MCM concernant l'exploitation et à 510 MCM en termes d'investissement.

À partir de l'année 2019 et conformément aux hautes Orientations Royales, il sera procédé à la mise en œuvre de mesures visant à redresser les anomalies constatées lors de la réalisation du programme de couverture médicale BAPED et à une réforme du système national de santé, qui se caractérisent par des inégalités croissantes et une faible gestion.

Le volume d'investissement prévu pour les années 2020 et 2021 s'élevé respectivement à 528 MCM et 530 MCM.

III.3. Prévoyance Sociale

III.3.1. Caisse Marocaine des Retraites (CMR)

Au titre de l'exercice 2017, la CMR a poursuivi ses activités conformément à son plan d'action 2014-2017 visant la consolidation de la généralité des régimes de retraite gérés, le renforcement de son système de gouvernance, l'amélioration de son système d'information et de gestion, l'optimisation de ses ressources humaines et matérielles et la mise à la disposition des assurés, des affiliés et des partenaires des services de qualité.

Concernant la période 2018-2019, la CMR compte orienter ses actions autour de cinq axes stratégiques auxquels sont assignés les objectifs suivants, dans le cadre du Contrat Programme à signer avec l'Etat au titre la période 2018-2020 :

- Renforcer la gouvernance de la Caisse, améliorer la transparence et la conformité de la Caisse et développer les actions en matière de responsabilité sociale et environnementale.
- adopter les bonnes pratiques en matière de gestion des fonds de réserves (FCR), renforcer la gestion des risques liés à l'activité de placement de ces fonds, améliorer la gestion opérationnelle des FCR, consolider la gestion déléguée, intégrer le secteur immobilier dans la stratégie d'investissement et optimiser la gestion de la trésorerie ;
- simplifier les démarches aux usagers, améliorer la maîtrise des coûts des prestations servies et consolider la politique de proximité géographique ;

- consolider l'alignement stratégique et la gouvernance du système d'information et de gestion, dématérialiser et digitaliser les processus, renforcer la performance et la sécurité de SI ;
- développer les ressources humaines et rationaliser et optimiser les ressources matérielles.

Il est à signaler que le Ministère de l'Économie et des Finances a lancé un appel d'offres pour la offre d'un cabinet pour la réalisation d'une étude pour la conception d'un système de retraite à deux piliers "public" et "privé", conformément au scénario validé par la Commission Nationale chargée de la réforme des régimes de retraite, et la définition des modalités de sa mise en œuvre.

III.2.3. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

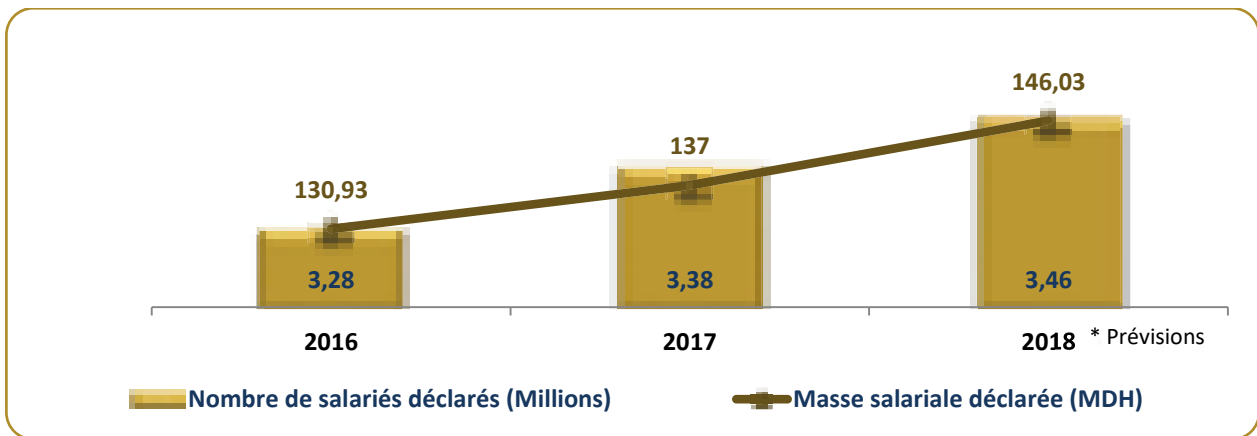
Les prestations versées par la CNSS ont enregistré plusieurs évolutions positives, et ce, à travers la mise en œuvre effective de l'Assurance Maladie Obligatoire à partir de 2008, l'extension du bénéfice des allocations familiales aux salariés agricoles en 2008, l'extension de l'AMO aux soins ambulatoires en 2010 et aux soins dentaires en 2016, la mise en œuvre en 2014 de l'indemnité pour l'arrêt d'emploi (IPE) et du Remboursement des Cotisations Salariales (RCS) pour les assurés ayant atteint l'âge de la retraite sans réunir les conditions requises pour bénéficier d'une pension.

En 2017, la CNSS a poursuivi ses efforts en matière d'extension de la couverture sociale, d'amélioration de la qualité de service, des relations avec les employeurs et les salariés ainsi qu'en matière de gouvernance et de pilotage.

À signaler que les investissements réalisés en 2017 sont de 28 MCH sur des prévisions de 92 MCH, soit un taux de réalisation de 31%.

Le plan stratégique 2018-2020, issu du contrat de concertation programmée en cours de finalisation pour la première fois entre l'État et la CNSS, vise principalement le développement de la couverture sociale pour les travailleurs salariés et non-salariés, l'offre de services de qualité et l'amélioration de la qualité et du coût des prestations.

Pour le Régime Général, les principaux indicateurs se présentent comme suit :



Compte tenu de la stagnation du résultat technique à moyen terme, il est à signaler que les études actuarielles à long terme prévoient l'épuisement des réserves du régime général en 2040. En conséquence, la CNS a lancé un appel d'offres pour le choix d'un cabinet devant l'accompagner pour une réforme de ce régime.

Quant au régime ARRC, il continue d'afficher des résultats techniques positifs à moyen terme. Toutefois, une vigilance doit être de mise en vue de faire face à la montée en charge prévisible des prestations qui, au titre de la période 2019-2020, augmentent en moyenne annuelle de 1,9% contre 0% pour les cotisations.

III.J. Promotion du Monde Rural

L'effort consenti par les BEP en matière de promotion du monde rural contribue à l'amélioration des conditions de vie et au désenclavement des populations dans les zones rurales, et ce, à travers, notamment, la mise en œuvre des programmes nationaux dont le PERC, le PADER et le PDRM.

III.J.1. Programme d'Électrification Rurale Globale (PERG)

L'électrification rurale constitue un élément clé dans l'effort de développement du monde rural dans la mesure où l'énergie électrique impacte directement le développement économique et social et instaure une dynamique d'évolution et de changement.

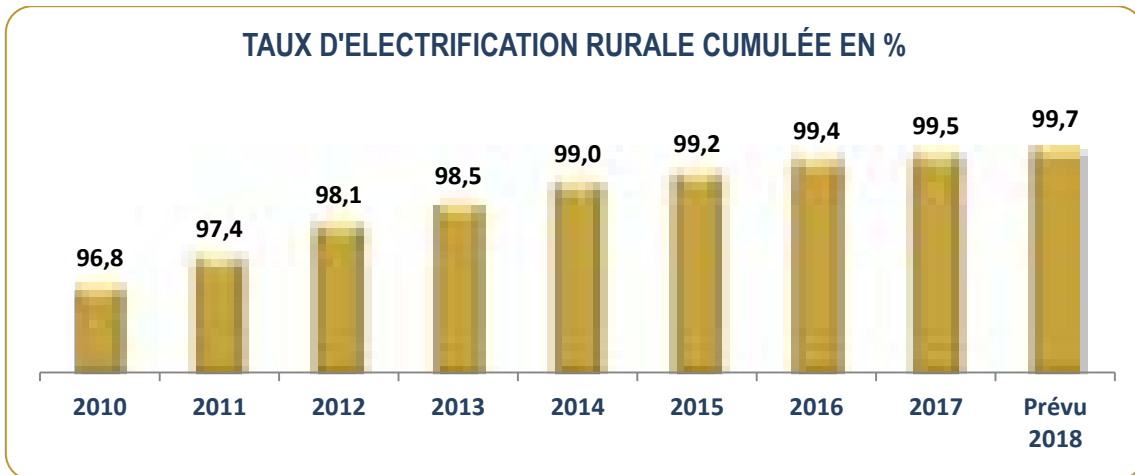
Le bilan du Programme d'Électrification Rurale Global (PERG) fait ressortir à fin juin 2018, un taux d'électrification de 95,58%.

En effet, les efforts d'électrification rurale ont été couronnés à fin juin 2018, par le raccordement aux réseaux de 40.700 villages permettant l'accès à l'électricité à 2.07.388 foyers, l'équipement par kits photovoltaïques individuels de 70.007 foyers au niveau de 4.047 villages dont 78.438 foyers dans 900 villages dans le cadre du projet solaire MOH.

À fin juin 2018, le montant des investissements réalisés est de 141 MCH portant le cumul des investissements réalisés dans le cadre du PERG à 23.967 MCH.

Pour la période 2018-2021, le budget d'investissement prévu est estimé à 1,288 MDCM réparti comme suit :

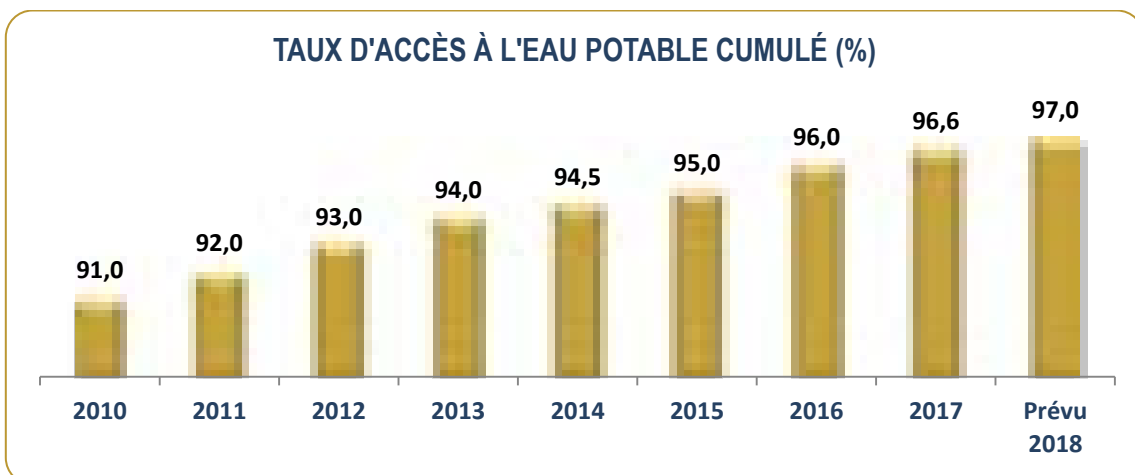
- 1,258 MDCM pour l'électrification par raccordement au réseau des villages (PEBVC) (1,750 villages, regroupant 40 838 foyers) ;
- 30 MDCM pour l'électrification des usages socio-communautaires (3 500 écoles, 100 dispensaires et 1,000 ménages) ;



Les investissements prévus pour les années 2019 et 2020 sont, respectivement de 1,67 MDCM et 208 MDCM.

III.3. Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAEGR)

Depuis sa mise en place en 1995, le PAEGR a connu des réalisations importantes illustrées par l'amélioration remarquable du taux d'accès à l'eau potable (passé de 6% en 1995 à 96,6% en 2017).



Les projets réalisés ont touché, respectivement des populations additionnelles ayant un impact direct sur le taux d'accès et une population disposant déjà de systèmes d'AEPP

présentant des dysfonctionnements et qui ont nécessité leur réhabilitation et leur mise à niveau, laquelle n'a pas d'impact direct sur le taux d'accès.

Pour 2018, l'ONAE a programmé la réalisation d'un investissement de l'ordre de 1,150 M€H, devant permettre le parachèvement des efforts déjà entamés pour atteindre un taux d'accès moyen national de 90% en milieu rural en 2018.

Tout en notant que le taux d'accès de 90,5% atteint en 2017, demeure une moyenne nationale, et que certaines provinces restent en dessous de ce taux, l'ONAE juge de première importance, de continuer l'effort de généralisation déjà entamé et de l'étendre à ces zones afin d'y garantir un minimum de couverture de 80%. Ces zones sont souvent caractérisées par l'absence de ressources en eau facilement mobilisables, par la dispersion des populations et par l'enclavement. Les investissements mobilisés ou en cours de mobilisation permettront de porter le taux d'accès moyen national à environ 90% en 2018.

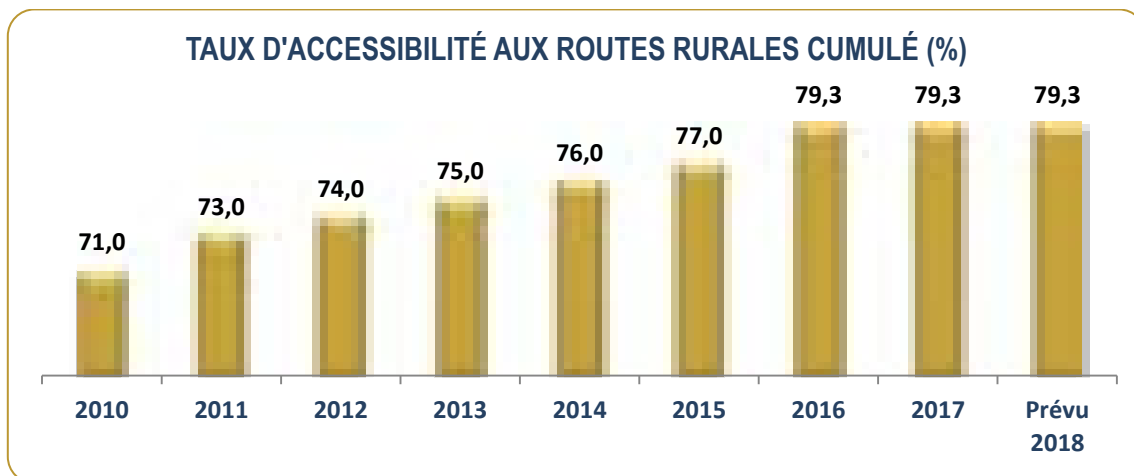
Les programmes PACER et PERC sont appelés à faire l'objet d'une évaluation en vue de leur continuation éventuelle.

III.1.1. Programme National des Routes Rurales (PNRR 2)

Le programme a pour objectif de porter le taux d'accessibilité de la population rurale de 54% à 80% tout en réduisant les disparités entre les provinces.

Les investissements réalisés au titre de l'exercice 2017 pour le PNRR2 ont atteint 375 M€H et les prévisions de 2018 sont de 4,500 M€H.

À fin juin 2018, les réalisations au titre du PNRR2 portent sur un montant total de 15,028 M€ (37% du montant total) et un taux d'accessibilité de 79,3% (objectif quinquennal atteint).



Étant donné des contraintes rencontrées, il est à souligner qu'un montant total de 717 M€H n'a toujours pas été versé par les Collectivités Territoriales.

III.d. Habitat, Urbanisme et Politique de la Ville

III.d.1. Habitat et Citoyenneté (HAC)

L'année 2017 a été l'année de mise en place de certaines réformes menées dans le cadre du projet «CAP 2020» qui définit les principales orientations stratégiques du Groupe à l'horizon 2020.

L'activité physique du groupe a enregistré, en 2017, des taux de réalisation assez satisfaisants pour la production nouvelle aussi bien en termes de mises en chantier (85%, soit 18.804 unités) que d'achèvements (84%, soit 23.834 d'unités) avec des progressions respectives par rapport à 2016, de 5% et de 14%.

Les objectifs en termes de partenariat avec le secteur privé ont été relativement atteints (mises en chantier de 5.171 unités, soit un taux de réalisation de 77% et achèvement de 4.792 unités, soit 70% des prévisions).

Concernant les démolitions de baraquas, le HAC a réalisé 94% des objectifs prévus, soit 5.131 unités réalisées contre 5.407 prévues, et un recul de 42% par rapport à 2016. Les opérations de mise à niveau urbaine ont enregistré des taux de réalisation de 100% en termes de mises en chantier (201.495 unités) et de 102% (724.843 unités) en termes d'achèvements.

Le bilan des réalisations de certains programmes prioritaires demeure en deçà des objectifs y afférents notamment, en ce qui concerne le programme de réorption des bidonvilles qui devait être achevé en 2010 et qui a connu, depuis son lancement en 2004, une augmentation du nombre de ménages à traiter passant de 270.000 à 403.000 ménages à fin 2017. Ainsi, le programme actualisé porté par le Groupe concerne 295.823 ménages dont 248.843 ménages pour lesquels les unités ont été achevées à fin 2017, soit 84%.

Le programme des logements à faible valeur immobilière totale (FVIT) (740.000 Dh) visant la production de 128.000 unités à fin 2012, enregistré à fin 2017, la mise en chantier de 2.340, soit un taux limité de mise en chantier de 43% et un taux d'achèvement de 30% seulement.

Le programme pour la classe moyenne concernant la construction de 3.680 logements (pour la 1^{ère} tranche) n'a connu, à fin 2017, que l'achèvement de 300 logements et la mise en chantier de 2.088 logements.

Enfin, le programme de réalisation des villes nouvelles (Tamesna à Rabat, Tamarsouf à Marrakech, Choufate à Tanger et Sahel-Lahayta à Casablanca-Salé) lancées depuis 2004, connaît des lenteurs considérables en raison notamment, de la non mise en place d'un cadre réglementaire régissant ces villes devant permettre, en particulier, la protection urbanistique des dérogations à proximité de ces sites et la tenue de la cadence de réalisation des équipements publics.

Le volume d'investissement de 2017 a été réalisé à hauteur de 84% et a enregistré une régression de 1% en passant de 5.875 MCH en 2016 à 5.204 MCH en 2017. De même, les

recettes ont la même déduction (75%) en passant de 5,541 M€ en 2016 à 4,954 M€ en 2017 tout en affichant un taux de réalisation de 85%.

Le Groupe prévoit de maintenir son rythme d'investissement en 2018, avec un montant de 3,700 M€. À fin juin 2018, le taux de réalisation des investissements du Groupe est de 47%, soit 1,729 M€ et les prévisions de clôture de l'année s'élevaient à 3,500 M€.

Le programme d'investissement prévisionnel pour l'année 2018 s'élève à 3,634 M€ et le chiffre d'affaires à 3,690 M€. Ce programme a pour objectifs :

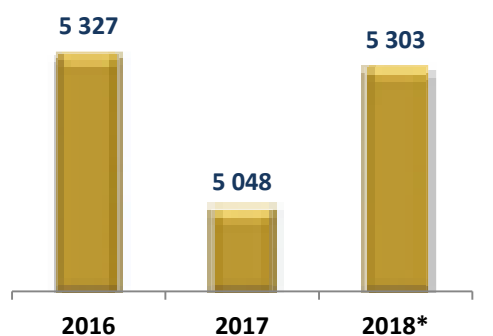
- la mise en chantier de 24,332 unités de production nouvelle et de 104,820 unités de mise à niveau urbaine ;
- l'achèvement de 27,781 unités de production nouvelle et 104,294 unités de mise à niveau urbaine.

Le Groupe HAO engage ses programmes d'investissement en tenant compte du nouveau plan d'action du Ministère de l'habitat axé essentiellement sur la production d'une offre de logement adéquate et de qualité prenant en considération les besoins d'abord des classes sociales et la consolidation des efforts pour surmonter les défis de lutte contre les bidonvilles, l'habitat menaçant ruine, le déficit urbain et le logement rural.

Aussi, le Groupe poursuivra les chantiers lancés en 2017 concernant la préparation de la mise en place d'un contrat programme avec l'Etat conformément à la décision de son Conseil de Surveillance du 29 juin 2017 et l'adhésion à la politique nationale de la régénération via la conclusion des conventions de partenariat avec les deux Régions restantes et la création d'une nouvelle filiale au niveau de la Région Grand Tassarot.

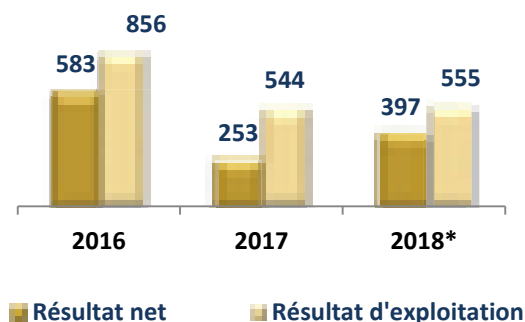
De même, le Groupe HAO procédera, de concert avec le Ministère de l'Économie et des Finances, à la réalisation d'une étude indépendante pour l'évaluation des stocks accumulés par le Groupe qui sont de l'ordre de 25000 M€ nets dont 7,500 M€ au titre des équipements communaux et le reliquat au titre de des logements sociaux conventionnés, et ce, en vue de mettre en place une feuille de route pour le traitement de cette problématique dans les meilleurs délais et avec l'implication de l'ensemble des parties concernées.

CHIFFRE D'AFFAIRES - HAO (MDH)



(*) Prévisions de clôture

RESULTATS - HAO (MDH)



(*) Prévisions de clôture

3.1.3. Agence des logements et des équipements militaires (ALEM)

Dans le cadre du déploiement de sa mission, l'ALEM poursuit la réalisation de ses deux programmes principaux à savoir les logements sociaux de fonction et l'habitat destiné à l'accession à la propriété.

Les investissements prévus par l'Agence pour l'année 2017 s'élevaient à 1,338 MDM réalisés à hauteur de 50,4%. Pour l'exercice 2018, l'investissement prévisionnel est de 1,317 MDM réalisés à hauteur de 28% au 30 juin 2018 sachant que la prévision de clôture est de 1,321 MDM.

Les logements sociaux de fonction sont répartis entre l'ancien et le nouveau plan. L'ancien plan se compose de 8,728 unités cessibles et non cessibles, alors que pour le nouveau plan, 55,788 unités ont été réalisées à travers un investissement cumulé entre 2007 et 2017 de 4,470 MDM répartis entre l'ALEM et sa filiale PAFMILCO, soit un taux d'investissement de 94%.

Pour la période 2018-2021, l'Agence entreprend un ensemble d'actions en vue d'améliorer la gestion de l'ancien plan non cessible et des sites fermés, d'accélérer la gestion de l'ancien plan de logements sociaux de fonction cessibles et l'engagement et l'achèvement du programme qui reste à réaliser.

Pour y parvenir, l'ALEM compte mobiliser 860 MDM sur cette période dont 281 MDM en fonds propres et 579 MDM par des subventions de l'Etat. Ces fonds serviront pour financer l'achèvement du programme engagé pour un montant de 213 MDM et réaliser les nouveaux logements sociaux de fonction pour un montant de 305 MDM.

En ce qui concerne l'habitat destiné à l'accession à la propriété, la deuxième composante de l'offre d'habitat militaire proposée par l'Agence compte 58,854 unités réparties entre l'ALEM, ses filiales et ses partenaires, et dont seulement 56,707 unités ont été acquises à fin 2017.

De même, le plan d'action pour la période 2018-2021 vise à accélérer la vente des produits de l'ALEM, développer les offres des autres promoteurs immobiliers, améliorer et accélérer l'accès de l'ancien plan aux acquéreurs et mobiliser des emprunts alternatifs pour les acquéreurs.

Les financements à mobiliser pour cette composante en vue d'achever les projets en cours et lancer de nouveaux projets sont estimés à 2.000 MCH sur la période 2018-2021 en fonds propres, d'une part et plus de 1.850 MCH destinés aux aides financières et financières (fournies par les subventions de l'Etat), d'autre part.

À fin 2017, l'ALJEM a engagé 24.389 unités pour un coût global de 8.700 MCH dont 2.484 unités achevées et 2.208 en phase de travaux.

L'état d'avancement de ce programme d'accèsion à la propriété a atteint 78% pour les projets en phase de travaux.

Par ailleurs, l'ALJEM fait face, depuis sa création, à l'occupation de ses terrains par des bidonvilles et des cités isolées. A cet effet, plusieurs actions ont été entreprises en vue de parvenir à l'accèsion au foncier concerné. Ces actions ont abouti au déménagement à fin 2017, de 5.726 ménages occupant lesdits bidonvilles, 50.000 sont en cours de traitement, et 1.000 ménages restent à traiter par la suite de sorte à parvenir à l'accession de cette occupation illégale à l'horizon 2021.

L'investissement prévisionnelle faite par l'ALJEM dans le cadre du plan d'action 2018-2021 s'élève à 5.112 MCH.

Par ailleurs, le conseil d'Administration de l'Agence réuni le 30 mars 2018 a marqué son accord notamment, pour (i) l'amendement de la convention cadre relative au programme de 80.000 unités d'habitation, visant à accorder la priorité au programme d'habitat destiné à l'accession à la propriété pour le porter à 60.000 au lieu de 80.000 unités d'habitation et de réduire, en conséquence le programme de logements sociaux de fonction de 20.000 à 17.000 unités d'habitation et (ii) augmenter le montant de l'aide financière accordée aux militaires acquéreurs de logements et simplifier la procédure de son octroi.

III.4.3. Société Sokaj Sakon

Dans le cadre de ses activités en matière de la réorption des bidonvilles et de traitement de l'habitat précaire (HPP) et de lutte contre l'habitat insalubre au niveau de la région de Casablanca-Séjour, la Société Sokaj Sakon a réalisé, en 2017, un volume d'investissement de 348 MCH sur des provisions de 536 MCH soit un taux de réalisation de 64%.

Les retards de réalisation sont dus à plusieurs facteurs dont :

- problème de financement des équipements publics de proximité par la trésorerie de la Société et non-paiement de la participation de certains partenaires ;
- difficulté de commercialisation des lots de marché social ;
- rareté du foncier domanial urbainisable et même s'il existe, il se situe dans des zones éloignées qui nécessitent un coût très élevé pour amener les réseaux (eau, assainissement, électricité ...)
- lenteur des procédures des autorisations notamment avec les concessionnaires des réseaux.

Le plan d'action 2018 de la Société (Sémi) prévoit des investissements de 628 MCH pour la réalisation des principales actions suivantes :

- la mise en chantier de quatre opérations dont trois de relogement et une de réajustement au profit de 3.830 ménages pour un coût de 328 MCH ;
- l'achèvement d'une opération de relogement au profit de 1.578 ménages ;
- la démolition de 5.750 habitations insalubres ;
- l'identification des terrains domaniaux urbanisables ;
- la mise en chantier de 26 équipements publics pour un coût de 58 MCH ainsi que la mise en étude de 18 équipements publics pour un coût de 41 MCH et l'achèvement de 12 équipements publics pour un coût de 79 MCH.

À fin juin 2018, la Société a investi 58 MCH et prévoit de continuer l'exercice avec des réalisations de l'ordre de 604 MCH, soit un taux de réalisation de 97%.

Le plan pluriannuel 2019-2021 de la société s'articule autour de la poursuite d'intégration des quartiers insalubres et sous équipés dans la Région du Grand Casablanca, l'identification des terrains domaniaux urbanisables et le lancement des études concernant les équipements publics.

Dé même, la société poursuivra la réalisation des opérations rentrant dans le cadre du programme de Politique d'Ourage Déléguée et notamment le projet de développement du Grand Casablanca (PGDC).

3.1.4. Agences Urbaines (AU)

Les Agences Urbaines constituent l'un des outils clés pour le déclenchement du nouveau modèle de développement, étant donné leur rôle vital en tant que catalyseur de certaines activités économiques à travers l'organisation de l'espace urbain.

Dé par les missions qui lui sont confiées, les Agences Urbaines, interviennent en tant qu'observatrices des dynamiques des territoires (ville territoriale), de planificateur urbain, de gestionnaire urbain conjointement avec les collectivités territoriales, ainsi qu'en qualité d'aménageur du territoire pour le cas exclusif de l'AU Casablanca.

L'activité des Agences Urbaines a connu en 2017, les principales réalisations suivantes :

- la progression de 24% du nombre de documents d'urbanisme homologués, soit 104 documents à fin 2017 contre 84 à fin 2016 ;
- l'instruction de 108.621 dossiers en 2017 contre 103.383 dossiers en 2016, soit une légère diminution de 5,7%, globalement, ainsi, un investissement de 194.670 MCH. Le nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable, en 2017, a atteint 81.388 contre 85.338 en 2016, soit une régression de 4,5% ;
- l'augmentation du nombre de guichets uniques pour l'amélioration des services de proximité.

Les Agences Urbaines ont réalisé, en 2017, des investissements qui s'élevaient à 188,6 M€H contre 483,4 M€H prévus et 101 M€H réalisés en 2016, soit un taux de réalisation très limité de 26,2% (quelque peu augmenté de 11,7% par rapport à 2016). La faible taux s'explique essentiellement par des retards enregistrés dans l'engagement des plans d'action suite notamment aux retards de la programmation des réunions des Conseils d'Administration, ainsi que le report à 2018 de la construction de plusieurs projets de construction de sièges des Agences. S'agissant des ressources, les Agences Urbaines ont encaissé 748,4 M€H en 2017 (dont 34,4 M€H de ressources propres et 690 M€H au titre des subventions de l'Etat (485 M€H pour le fonctionnement et 205 M€H pour l'investissement)).

Les réalisations des investissements à fin juin 2018 s'élevaient à 107 M€H et les prévisions de clôture de l'exercice 2018 sont estimées à 478 M€H. En 2018, les encaissements des Agences Urbaines attendent 785 M€H (en augmentation d'environ 5% par rapport à 2017) dont 100 M€H au titre des ressources propres et 685 M€H au titre des subventions de l'Etat (505 M€H pour le fonctionnement et 180 M€H pour l'investissement).

Au titre de l'exercice 2018, le programme d'investissement des Agences Urbaines portera sur 100 M€H, et concernera, essentiellement la poursuite de la généralisation de la couverture des territoires en documents d'urbanisme et l'identification de territoires émergents ainsi que l'accompagnement du développement urbain.

Conformément aux orientations gouvernementales, des études seront lancées pour définir le nouveau schéma institutionnel des Agences Urbaines, susceptible de permettre à ces entités de couvrir l'ensemble de leurs missions et de se positionner sur de nouvelles missions telles que l'ingénierie territoriale et la régulation foncière.

21.5. Développement des Investissements et Promotion de l'Offre Immobilière

21.5.1. Agence Nationale de Développement des Investissements et des Exportations (ANDEI)

Dans le cadre de la stratégie « Plan d'Accompagnement Industriels – PAI » (2014-2020), les établissements chargés précédemment de la promotion de la marque « Paris », à savoir, l'ANDEI, la CHRE et l'CPIC ont été fusionnés en un seul établissement pour donner lieu à l'ANDEI dont le démarrage effectif a eu lieu en décembre 2017.

L'ANDEI est chargée de superviser les stratégies de développement et de promotion des investissements, de proposer une stratégie de communication sur les opportunités d'investissement au Paris, de promouvoir et communiquer autour de l'offre immobilière d'exportation, de conclure des contrats ou accords de partenariat avec les acteurs des secteurs public et privé pour le développement de l'investissement et la promotion des exportations dans le cadre de synergies sectorielles et de développer des zones dédiées aux secteurs d'activités de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies.

Les investissements réalisés par l'ANDEI à fin juin 2018 sont de l'ordre de 103,4 M€H tandis que les prévisions de clôture à fin 2018 sont estimées à 487,6 M€H.

Les investissements prévus pour la période 2019-2021 sont estimés à 497,6 MCH pour l'année 2019, à 490,8 MCH pour 2020 et à un montant de 515,5 MCH pour 2021.

3.5.3. Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (Morocco Foodex)

Le secteur des exportations des produits agro-alimentaires représente la 2^{ème} principale source de devises pour le Maroc (avec une part de 21,5% des exportations totales en 2017 (25,529 MCH), soit une hausse de 8% par rapport à 2016, sachant que les exportations ont atteint 49 000 MCH en 2016 contre 35 000 MCH en 2015, soit une croissance annuelle moyenne de 8%.

Dans ce cadre, le budget global de l'EACCE est passé de 142 MCH au titre de la campagne 2012/2013 à 192 MCH en 2014/2015, pour atteindre 264 MCH et 282 MCH, respectivement en 2016/2018 et 2017. Pour l'année 2018, le budget de l'EACCE s'élève à 246 MCH.

Le programme d'investissement de l'EACCE durant la période 2019-2021 se chiffre à 25,9 MCH. Ce plan consiste essentiellement en l'acquisition de brevets, marques et valeurs similaires et le matériel de laboratoire.

Outre les activités de contrôle technique et de d'animation des comités de coordination des exportations, l'année 2017 a été marquée par l'organisation, la réalisation et la participation de l'EACCE à des manifestations et actions de promotion des exportations des produits agro-alimentaires et du label Maroc, que ce soit au Maroc ou à l'étranger.

En effet, l'établissement est en charge de missions déterminantes et intégrées pour assurer le développement des exportations agro-industrielles et de la pêche qui portent à la fois sur :

- Le contrôle technique visant l'alignement sur les standards internationaux et les exigences des marchés de destination en matière de production et de traitement de l'offre agricole et de la pêche à l'export ;
- La promotion des exportations visant la consolidation des marchés et l'ouverture de nouveaux débouchés.

L'EACCE s'est doté en 2018, d'un nouveau plan d'action visant à renforcer la contribution de cet établissement à la nouvelle dynamique commerciale de promotion des produits agricoles, agro-industriels et de la pêche à l'étranger (compte tenu de l'impact qu'elle représente au niveau de la chaîne de valeur de l'établissement), en veillant à l'implication du secteur privé dans la prospection et l'introduction dans de nouveaux marchés. De même, l'organisme s'est doté d'une nouvelle identité visuelle « Morocco Foodex » contribuant à un meilleur positionnement.

3.5.4. Développement Régional et compétitivité des territoires

Les plans de développement des Agences de développement du Nord, du Sud et de l'Oriental visent à contribuer au développement régional et à améliorer la compétitivité des acteurs économiques. Le devenir de ces Agences devra être repensé et leurs missions sont

appartient à être revues suite à la création des 12 Agences Régionales d'Exécution des Projets (AREP) afin d'éviter tout chevauchement au niveau des interventions.

En outre, d'autres agences publiques spécialisées gèrent des projets spécifiques dans leurs zones d'intervention (ANSP, MASPI...) à côté de sociétés opérant dans les grandes villes (Marocca Real, Rabat Région Aménagement, Casablanca Aménagement...).

III.4.1. Agences Régionales d'Exécution des Projets (AREP)

Au cours de l'année 2017, il a été procédé à la mise en place des Agences avec la nomination de leur Directeur, la tenue des premières réunions de leur organe délibérant, l'installation des structures des AREP et l'implémentation du contrôle financier au niveau de ces Agences et ce, en application de l'article 129 de la loi organique n° 11-18 relative aux régions.

L'activité des Agences a démarré effectivement en 2018 avec un budget global de 2.000 MCH alloué à 94% à la réalisation des programmes régionaux et partagé essentiellement entre les AREP de Beni Mellal-Khénifra (1.000 MCH), de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (500 MCH) et de Souss Massa (200 MCH). Les postes créés à fin 2017, s'élevaient à 49 (dont 14 réservés de l'AREP de Rabat-Sud-Central), les projections de recrutements à fin 2018 sont de 104 nouveaux postes.

Le tableau ci-après récapitule la situation des budgets des Agences et de leurs recrutements au titre de l'année 2018 :

(en MCH)

AREP	Budget global	Budget d'exploitation	Budget d'investissement	Effectif	
				en fin 2017	Recrutements 2018
Beni Mellal - Khénifra	1 004,00	18,00	1 000,00	50	20
Casablanca-Sud	20,00	20,00	0,00	0	4
Draa-Tafilalet	18,00	18,00	0,00	0	10
Draa-Tafilalet	4,00	4,00	0,00	4	0
Fès-Meknes	20,40	18,40	12,00	0	20
Guelmim-Oued Noun	20,00	0,00	20,00	0	10
Laayoune (Sous-Préfecture) - Massa	Non encore opérationnelle				
Marrakech-Sud	Non encore opérationnelle				
Oujda	20,00	18,00	20,00	0	20
Rabat-Sud-Centrale	20,00	0,00	18,40	14	0
Souss-Massa	200,00	20,00	200,00	0	20
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	500,00	18,00	500,00	0	20
Total	2 002,40	100,40	2 000,00	40	104

En regard à l'importance de leurs budgets et à la diversité des projets confiés aux AREP, ces dernières devraient développer une expertise technique, administrative et financière afin de pouvoir réussir la réalisation des projets dont elles sont chargées avec la célérité requise. Ce

même, les Agences devraient se doter des plans plurannuels pour une meilleure programmation de leurs actions.

Par ailleurs, il y a lieu de noter la régularité des réunions des organes délibérants des Agences (Comités de Supervision et de Contrôle (CSC), Trilatéraux et afin de renforcer le dispositif de Gouvernance des ASEP, il est préconisé d'instituer, au fur et à mesure, des comités spécialisés émanant des organes délibérants, notamment un comité d'audit, et ce, conformément aux recommandations du Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance des SEP.

3.4.3. Agences de Développement Régional

Les trois Agences de Développement régional devraient pour le paraître, mener des projets inscrits dans le cadre de leur plan d'action.

Agence du Nord

L'exercice 2017 a vu la poursuite de l'exécution du plan d'action relatif à la plateforme stratégique de l'ANPDH au titre de la période 2015-2020. Les réalisations globales de l'Agence en 2017 s'élèvent à 1.614,7 MCH, dont 325 MCH de crédits propres de l'ANPDH contre des prévisions globales de 340 MCH, soit un taux de réalisation globale de 90,9%.

À fin juin 2018, les réalisations globales de l'ANPDH s'élèvent à 1.170,5 MCH, dont 180 MCH de crédits propres de l'Agence contre des prévisions globales pour l'année 2018 qui s'élèvent à 1.000 MCH, dont 350 MCH de crédits propres de l'Agence.

Pour 2018, l'ANPDH prévoit que le montant global des réalisations atteigne 2.200 MCH dont 340 MCH de crédits propres de l'Agence.

Agence de l'Oriental

L'Agence a poursuivi la réalisation des projets inscrits dans le cadre des deux conventions-cadre signées pour la réalisation du programme intégré de développement urbain de la ville d'Oujda (2015-2016) et le programme de développement du Grand Oujda (2015-2020), d'un montant global de 826 MCH et de 3.871 MCH, respectivement. A signaler que l'Agence contribue à ces deux programmes à hauteur de 135 MCH et ce, afin d'accompagner le développement économique, urbain et démographique de la capitale de l'Oriental.

L'Agence de l'Oriental poursuit en 2018 la concrétisation de son plan d'action stratégique de développement.

Pour 2018-2021, l'Agence continuera à exécuter son programme annuel pour un budget d'investissement de 60 MCH par an, tout en mettant en place un plan de liquidation des annuités correspondants aux engagements antérieurs de l'Agence sur trois ans 2018-2021 pour une somme globale de 437 MCH.

Agence du Sud

L'exercice 2017 a été caractérisé par l'accélération des programmes de l'AFPS ainsi que le lancement de nouveaux programmes des villages de pêche pour la période 2017-2021.

En 2017 et tenant compte du niveau de recouvrement des quotas-parts des partenaires qui a atteint 473 MCH et de la subvention du budget de l'Etat de 150 MCH ainsi que de l'avancement des projets inscrits dans le cadre des programmes en cours de réalisation, ceux en cours d'achèvement et les autres programmes transversaux et sectoriels, le montant des crédits de paiement bruts a atteint 715 MCH dont 588 MCH ont été effectivement réglés.

Les crédits de paiement alloués aux programmes d'investissement de 2017 ont atteint un montant de 1.450 MCH contre un report de crédits d'investissement sur 2017 (545,4 MCH) et un versement global des partenaires en 2017 (473,5 MCH).

Étant donné le plan d'action de 2018, l'Agence du Sud prévoit la poursuite de l'accélération des programmes en cours d'exécution, le lancement des travaux relatifs au nouveau programme des villages de pêche ainsi que la liquidation des années.

L'exécution du programme de l'Agence du Sud au titre de l'exercice 2018 nécessite une enveloppe budgétaire de 1.420 MCH (hors nouveau programme des villages de pêche) qui se décompose en subvention d'investissement (805 MCH) et en contributions des partenaires (585 MCH). Le montant prévisionnel des recouvrements pour l'exercice 2018 est de l'ordre de 585 MCH.

Pour 2018-2021, il est prévu la poursuite des programmes lancés par l'Agence pour la mise en œuvre des projets et l'achèvement des programmes lancés par l'AFPS dans le cadre des conventions signées en 2017 et antérieurs.

Pour les années 2018, 2020 et 2021 l'investissement prévisionnel est respectivement de 250 MCH, 300 MCH et 300 MCH, respectivement.

314.1. Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bou Regreg (A.A.V.R.G.)

Le projet d'Aménagement et de Mise en Valeur de la Vallée du Bouregreg s'étend sur une profondeur de près de 15 Km, de l'estuaire du fleuve Bouregreg au barrage Sidi Mohammed Ben Abdallah, pour une superficie approximative de près de 8.000 Ha. Ce projet a pour ambition de réhabiliter les deux rives du fleuve Bouregreg et de les transformer en véritables pôles touristiques et urbains.

L'Agence poursuit la réalisation des différentes phases des projets dans le cadre du Contrat Programme (signé avec l'Etat au titre de la période 2014-2018) et qui s'inscrit dans le cadre du « Plan d'Aménagement Global » (PAG) de la Vallée du Bou Regreg comportant ainsi des actions d'achèvement du contrat programme initial (2008-2011) et de nouvelles actions d'aménagement de la Vallée, constitués de projets propres, d'une part, et d'autres part, de projets à réaliser en partenariat) et ce, pour un coût global de 5.000 MCH au titre de la même période.

À fin du juin 2018, l'état d'avancement des projets dans le cadre Contrat programme pour la période 2014-2018, montre que sur un total de 24 projets prévus, 4 ont été achevés (17%), 18 (75%) en cours de réalisation, 3 (13%) en phase d'étude, 4 (17%) en instance et 2 (8%) non réalisés.

Les réalisations des projets en termes de paiements ont atteint 1.270 MCH, soit un taux de 42% à fin juin 2018.

Les dépenses d'investissement ont atteint 898 MCH en 2017, soit un taux de réalisation de 84% qui s'explique, essentiellement, par le retard enregistré en matière de versement des contributions des partenaires privés dans le cadre du contrat programme actualisé, ce qui s'est traduit par un déficit de 471,3 MCH.

Étant donné de l'exercice 2018, l'Agence a prévu la réalisation des principales actions portant sur l'achèvement des séquences I et II (761,8 MCH), la maîtrise (218,3 MCH) et la valorisation des séquences III et IV (274,8 MCH). Pour la réalisation de ces actions, l'ANAPR a prévu une enveloppe budgétaire globale de l'ordre de 1.755,3 MCH, dont un montant d'investissement prévisionnel de 1.587 MCH.

À signaler que la Régence de Rabat a inauguré en 2018 la rocade n° 2 sur 8 kilomètres reliant Salm et Babou et ayant mobilisé des investissements de l'ordre de 520 MCH et devant drainer plus de 20% du trafic total entre les deux axes.

Le projet du Grand Théâtre de Rabat (GTR), dont la maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la State de l'Agence, la Société Bourgeois Culture, enregistrée à fin juin 2018, un taux d'avancement de 95% du lot gros-œuvres. L'achèvement des travaux du GTR est prévu pour juin 2019.

Concernant les projections de l'Agence au titre de l'exercice 2018, celles-ci portent sur un montant d'investissement de 1.75 MCH, réparti essentiellement comme suit :

- valorisation des séquences III et IV (400 MCH) ;
- maîtrise (250 MCH) ;
- achèvement des séquences I et II (200 MCH) ;
- environnement et protection contre les risques d'urbanisation (250 MCH).

Pour ce qui est du plan d'action et des prévisions de 2020-2021, les discussions sont en cours.

III.4.4. Société Rabat Région Aménagement « SORA »

L'exercice 2017 constitue la quatrième année de mise en œuvre, par la SORA, de la stratégie intégrée de développement de la ville de Rabat concentrée principalement, par la

Convention-Cadre « Rabat Ville Lumière, Capitale Marocaine de la Culture » (CVL), signée en mai 2014, pour la période 2014-2018.

En parallèle, la Société réalise d'autres projets, non liés à la Convention-Cadre précitée, mais rentrant dans le cadre du développement de la ville de Rabat et de la Région et ce, à travers des conventions spécifiques avec les Départements concernés.

Le montant des paiements au titre des investissements s'élève à 952 MCH en 2017, soit un montant cumulé sur la période 2015-2017 de 1934 MCH.

Le nombre de projets RVL, portés par la SARL est d'environ 100 projets pour un coût global de 9.200 MCH, dont 60% a été achevé à fin 2017, 40% en cours de travaux et 30% en cours d'études.

Les principaux projets achevés en 2017 concernent l'aménagement de grandes artères de la ville de Rabat, l'aménagement des premières tranches de la voie de proximité, l'élargissement du Pont Al FIDA, l'aménagement du Théâtre Mohamed V, la restauration du 3^{ème} lotissement réalisé dans le cadre du programme ville sans bidonvilles comprenant 404 lots de relogement et la restauration de la 1^{ère} tranche du programme de mise à niveau de la médina de Rabat.

L'exercice 2017 a également vu le lancement, par la Magasin le Roi, des projets de la Nouvelle Gare Routière de Hay Hassa et du Souk Assalamé à Sale.

Sur des prévisions de 2018 de 2.764 MCH, les investissements réalisés au titre du premier semestre 2018 s'élèvent à 1.322 MCH avec des prévisions de clôture à fin 2018 de l'ordre de 2.450 MCH.

Ainsi le montant global cumulé des investissements sur la période 2015-2018 (pour les projets RVL) s'élèvera à 7.834 MCH, couvrant près de 80% des projets de la Convention-Cadre RVL, portés par la SARL. Les paiements cumulés se situent à 2.550 MCH. Pour les projets hors convention cadre, il est prévu d'engager 304 MCH portant les engagements cumulés sur la période 2015-2018 à 909 MCH.

Quant aux investissements prévisionnels RVL, pour 2018, ils s'élèvent à 1.208 MCH.

3.1.5. Agence et Société Marchica

Le projet d'aménagement et de mise en valeur du site de la lagune de Marchica, initié en 2008 à pour but de valoriser les richesses naturelles de la région de Rabat à travers la réalisation de sept axes thématiques autour de la lagune pour un montant estimé à 26.000 MCH.

Dans ce cadre, l'Agence pour l'aménagement du site de la Lagune de Marchica (AASLM) poursuit la réalisation du programme septennal 2014-2020, dont le coût est estimé à 1.000 MCH.

Sur des prévisions de 323,5 MCH, les réalisations du budget d'investissement à fin 2017, ont atteint 439 MCH, soit 134% du budget prévu. Les principales réalisations portent sur :

- le développement territorial : l'engagement relatif à cette rubrique est de 73,5 MCH, soit 87% du budget initial d'un montant de 84,5 MCH ;
- l'accessibilité et la mobilité interne : l'engagement de 84,5 MCH, soit 89% du budget prévu d'un montant de 95 MCH ;
- le développement économique : l'engagement est de 1,8 MCH, soit 54% du budget initial d'un montant de 3,3 MCH ;
- la préservation environnementale du site: cette rubrique a enregistré un montant d'engagement 81,5 MCH, soit 89% du budget initial (92 MCH) ;
- la gestion du site : le taux d'engagement de cette rubrique est de 100% soit 1,8 MCH, concernant notamment la continuité des travaux d'entretien et prestation de surveillance du site.
- le foncier et les indemnités : le taux d'engagement sur cette rubrique est de 87%, soit un montant de 76 MCH.

Le budget de l'AASLM au titre de 2018, porte sur un montant de l'ordre de 128 MCH.

Le programme de l'Agence au titre des exercices 2018, 2020 et 2021 consiste à la poursuite de la réalisation du programme septennal pour des budgets d'investissement estimé à 300 MCH par an.

Par ailleurs, le développement et la promotion du site sont confiés à Marchica Med, filiale de l'Agence. Au titre de l'exercice 2017, la société Marchica Med a réalisé des investissements de l'ordre de 108,2 MCH, sur un budget total de 128 MCH, qui ont porté sur la poursuite des travaux au niveau les résidences de la Cité Nouvelle I, les villas de la Base Tranche I, les travaux d'aménagement urbain et éclairage public de la Cité d'Atlatayoun, les travaux d'aménagement primaire (terrassements et réseaux d'eau) et l'équipement et l'aménagement du Restaurant du Golf.

Le budget d'investissement de la société au titre de la période triennale 2018-2021 prévoit un volume d'investissement de 1.008 MCH.

Dans le cadre de l'extension de ses activités à l'échelle africaine, Marchés Méd s'est lancé dans le projet de valorisation et de sauvegarde de la Base de Coxydy à Abidjan (qui comprend) :

- la construction du bassin de pêcheur de Williams-ville qui va participer avec les barrages existants dans la régularisation des crues du Bassin du Océana en amont de la Base ;
- la construction d'infrastructures routières et ouvrages de franchissement de pont de Coxydy, la reconstruction de l'échangeur de l'Indéni et la trémie de reboul ;
- le renouvellement des eaux de la lagune (Évre) ;
- la réalisation de la rivière verte au niveau du Bassin du plateau qui va participer à la limitation des sédiments au niveau de la Base de Coxydy ;
- l'aménagement au niveau de la Base de Coxydy qui comprend notamment le dragage du chenal, la restauration d'une ferme et d'un parc urbain au niveau de la riv. Coxydy.

Les réalisations du budget d'investissement de la succursale installée à Abidjan et dédiées au projet au titre de 2017, s'élèvent à 5,85 MCH sur un budget total de 7,1 MCH.

Le plan d'action de la société en Côte d'Ivoire au titre de l'exercice 2018 consistera principalement en la poursuite de la prise en charge de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Gouvernement ivoirien dans le cadre du projet de valorisation et de sauvegarde de la Base de Coxydy et la lagune (Évre).

Dans le but de développer son portefeuille de projets en Afrique, Marchés Méd a établi des contacts avec des institutionnels aussi bien en Côte d'Ivoire que dans d'autres pays tiers, notamment le Mali et le Congo, dans le but de leur proposer un accompagnement dans la mise en œuvre de projets structurants de développement.

A cet effet, plusieurs missions de prospection ont été réalisées au cours de 2018, adossées à un budget d'investissement au titre de l'exercice 2018, d'un montant de 1,6 MCH.

3.1.4. Société Case-Aménagement

La société Case-Aménagement intervient sur un portefeuille global de 15 projets en maîtrise d'ouvrage déléguée (MCD), pour un coût global de 2.500 MCH, essentiellement pour le compte de la Commune Urbaine de Casablanca.

Les principaux projets concernent la mise à niveau de la voie (2.765 MCH), le Grand Théâtre de Casablanca (1.460 MCH), le super Collecteur Ouest (800 MCH), et la trémie Almouades (800 MCH) et le parc Zoologique d'An-souss (250 MCH).

L'exercice 2017 a enregistré des paiements au titre de l'investissement de 648 MCH.

Par ailleurs, la date de livraison du Grand Théâtre de Casablanca a été décalée à fin 2018, du fait de septembre 2017, vu les retards induits essentiellement, par la complexité dans l'orchestration des travaux d'agencement et de finition liés à la multitude des intervenants et le délai afférent au processus de désignation du gestionnaire.

L'exercice 2017 a également enregistré l'achèvement des travaux des galeries souterraines, des tranchées remblayées et des bords du Grand Collecteur Ouest de Casablanca.

L'activité de la Société, en 2019, porte sur la poursuite de l'action de la société Casa-Aménagement pour la livraison des projets pour lesquels elle s'est engagée et procéder à leur livraison (le Super Collecteur Ouest, le Grand Théâtre de Casablanca, le Complexe Sportif Mohamed V, le Parking de la Place Rachidi et le Parc de la Ligue Arabe).

Quant aux projections 2019, la SCA poursuivra la réalisation du programme d'aménagement des zones à l'intérieur de la ville de Casablanca à raison de 500 MCH par an, avec un achèvement prévu pour fin 2020, pour un coût global de 2.755 MCH. La SCA prendra en charge également quelques nouvelles missions dont, le projet d'installation d'une centaine de sociétés publiques au niveau de Casablanca et le projet de réconversion des fermes de Casablanca.

A cet effet, l'investissement prévisionnel au titre des années 2019, 2020 et 2021 s'élevait à 1.500 MCH par an.

IV. INSTITUTIONS FINANCIÈRES PUBLIQUES

L'intervention des Institutions Financières Publiques (IFP) à savoir la CCG, le CAH, la CCG, le FEC et de l'Office des Changes s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des politiques publiques visant à améliorer l'accès au financement pour les opérateurs économiques et l'accélération de l'inclusion financière.

IV.1. Caisse de Dépôt et de Gestion (CCG)

La CCG, organisme financier public à forte impulsion socio-économique, est aujourd'hui un des premiers investisseurs institutionnels du pays et un acteur dynamique dans la mobilisation de l'épargne nationale et son orientation vers le financement de l'économie nationale (à par son accompagnement des politiques publiques et sa forte participation à d'importants projets de développement).

Ce Groupe a mis en place un plan stratégique à l'horizon 2020, visant d'une part, la consolidation du modèle de croissance du Groupe en tant que Co-financeur, notamment des PME) et investisseur dans les secteurs stratégiques, et d'autre part, la participation à la régénération agricole, à travers la contribution au financement des collectivités territoriales et au financement des projets IFP territoriaux.

Ce plan vise également à apporter un appui à la transition énergétique vers le développement d'une économie verte à travers la mobilisation de financements verts dans les énergies renouvelables et les IFP verts.

La CCG a réalisé les principaux résultats suivants, au titre de l'année 2017 :

- un produit net bancaire (PNB) de 2.441 MCH (contre 1.882 MCH en 2016) (+29,7%) ;
- un résultat net de 82 MCH (contre 265 MCH en 2016) (-69,2%) ;
- des fonds propres d'un montant de 12.800 MCH (contre 12.800 MCH en 2016) ;

- un actif total de 130,200 MCH (contre 122,800 MCH en 2016) (+6,7%)

Les comptes consolidés du Groupe CDO de 2017, se présentent comme suit :

- un PNB consolidé de 8,805 MCH (contre 8,294 MCH en 2016) (+6,2%) ;
- un résultat net part du Groupe de 87 MCH (contre 872 MCH en 2016) (-87%) ;
- des fonds propres part du Groupe de 21,873 MCH (contre 21,334 MCH à fin 2016).

L'année 2018 a vu le déploiement du « Nouveau Cadre Prudentiel » de la CDO, qui constitue un projet structurant pour la gestion de la banque qui repose désormais sur la gestion du risque comme outil de pilotage formel et incontournable de toute prise de décision.

Le déploiement et la mise en œuvre de ce nouveau cadre prudentiel (NCP) se déroule en 2018, selon la démarche suivante :

- la définition des flux qui passent par le processus du MCP afin d'élaborer le rapport d'analyse de solvabilité présentée à la Commission de surveillance, et le reporting solvabilité destiné à Bank Al-Maghrib ;
- l'intégration du processus MCP dans le dispositif de pilotage du groupe CDO ;
- la détermination du processus en moyens techniques humains relatifs au déploiement du MCP.

À signaler que le Groupe exerce ses activités à travers 105 filiales et participations.

IV.3. Crédit Agricole du Maroc (CAM)

Le CAM a engagé, depuis 2013, plusieurs plans stratégiques, ayant porté sur la structuration de l'organisation du Groupe, la mise à niveau de la banque au regard des standards de la place, l'accompagnement renforcé du Plan Maroc Vert et de l'agriculture marocaine d'une manière générale ainsi que la diversification de l'activité bancaire et la sécurisation de son développement. Les perspectives de développement et de restructuration du CAM sont portées par le plan stratégique du Groupe AFRI 2021 visant à garantir la pérennité de son modèle économique.

Le CAM se positionne aujourd'hui à la même place sur l'échiquier bancaire national, en termes de total du bilan, de ressources clientèles, de dépenses brutes et de réseau. En 2017, les parts de marché en termes d'emploi et de ressources clientèles s'établissent, respectivement à 8,4% et 8% du total du secteur bancaire, soit le même niveau qu'en 2016.

Les principaux indicateurs d'activité, d'exploitation et de structure financière du CAM ont connu en 2017, une évolution favorable par rapport à l'exercice 2016 :

- Le Produit Net Bancaire a atteint 3,548 MCH (contre 3,450 MCH en 2016) (+2,8%) et de, suite à l'augmentation des produits d'exploitation bancaires de 5,3% supérieure en valeur à celle des charges d'exploitation bancaires de 10,4%.
- Le Résultat Net s'est élevé à 331 MCH (contre 308 MCH en 2016), soit une hausse de 7%.
- Le total bilan s'est accru de 7,3% par rapport à 2016 pour atteindre 95,33 MCH (contre 88,803 MCH l'année d'avant) ;

- L'encours des créances brutes sur la clientèle a atteint 73,099 MCH contre 68,533 MCH en 2016, soit une progression de 8,3%. De son côté, la part des créances en souffrance a atteint 8,7% des créances brutes contre 8,8% en 2016 et 2015.

La poursuite de l'amélioration des fonds propres du CAM a permis de renforcer son assise financière, de sécuriser davantage le respect des règles prudentielles et d'accompagner le développement de son activité. En 2017, le ratio de solvabilité du CAM ressort à 12,76% et le ratio Tier-One s'élevait à 9,07%.

En matière d'accompagnement du Plan Marché Vert (PMV), le groupe CAM a mobilisé sur la période 2014-2016, une enveloppe de 26,000 MCH.

Les crédits cumulés accordés par Tamaat (T) Fattah (TFP) au profit de l'agriculture solaire ont atteint 368 MCH et le nombre de clients a atteint 76,143, en hausse de 8,700 nouveaux clients par rapport à 2016, soit 11,67%. La structure des activités financées par TFP reste l'importance accordée à la promotion des investissements et des activités génératrices de revenus.

L'encours des crédits attribués à fin 2017 par la Fondation ARDI de micro crédit rural a atteint 289 MCH contre 284 MCH en 2016, soit une hausse de 2%. Le nombre des bénéficiaires a atteint 109,123 clients contre 108,829 clients en 2016, en hausse de 2%. Par nature d'activité financée, les crédits sont affectés à hauteur de 34% aux petits commerces, 29% aux services, 23% aux petites productions végétales et animales et 14% à l'artisanat.

Aujourd'hui, l'impes majeur pour le CCAM réside essentiellement dans l'amélioration de ses réserves financières et la validation de son business model pour permettre la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie du Plan Marché Vert, le développement de la bancarisation du monde rural et le soutien à l'agriculture et à l'agro-industrie, par l'adoption d'instruments et d'outils de financement destinés aux petits agriculteurs dans le cadre de sa mission de service public.

Dans le cadre de son plan stratégique AFAR 2021, le CAM prévoit la mise en place de 4 (quatre) chantiers structurants relatifs à :

- la transformation structurelle de la banque en accordant d'instaurer la régionalisation avancée et la diversification de l'artisanat ;
- la digitalisation qui vise la transformation en profondeur du système d'information du CCAM ;
- le développement du domaine vert (CCAM) ;
- le développement des relais de croissance, à savoir l'intermédiation bancaire et la gestion d'actifs, la banque participative, le crédit-bail et les transferts d'argent.

11.3. Caisse Centrale de Garantie (CCG)

Suite à l'achèvement du plan de développement 2013-2016, qui a été (doté avec) des réalisations quantitatives et qualitatives supérieures aux prévisions initiales, l'année 2017 a

2017 a été marquée par l'adoption du nouveau plan de développement stratégique de la CCI pour la période 2017-2021 dont les axes stratégiques d'interventions, notamment autour de la consolidation et du développement de l'offre-produits existante ainsi que de l'identification de nouveaux axes de développement en vue d'encourager l'inclusion financière et faciliter l'accès des TPME au financement.

Les réalisations de la Caisse en 2017, au titre de l'activité de garantie en faveur des entreprises et des particuliers ont atteint 25.000 MCH de crédits mobilisés, en progression de 18% par rapport à 2016. Ces crédits ont bénéficié à plus de 8.000 TPME ainsi qu'à plus de 22.000 particuliers.

Les crédits garantis en 2017 en faveur des entreprises ont poursuivi leur trend haussier et leur volume a atteint 20.000 MCH, soit une hausse de 23% par rapport à l'année 2016. Ces crédits ont bénéficié à plus de 8.000 TPME. Le volume des garanties accordées s'est élevé à près de 9.000 MCH, en accroissement de 23% par rapport au volume enregistré durant l'exercice précédent.

Les crédits d'investissement cofinancés par la CCI dans le cadre du Fonds « Travail » ont atteint un volume de 360 MCH et ceux financés par les banques se sont élevés à 708 MCH. Ces crédits conjoints ont pu générer un volume d'investissement s'élevant à 1.800 MCH.

Les crédits de restructuration financière au titre du Fonds de soutien financier aux TPME ont totalisé pour leur part un volume de 1.400 MCH, dont 708 MCH injectés sur les ressources du Fonds par la CCI et 692 MCH financés par les banques.

L'année 2017 a été marquée par la mise en place des composantes opérationnelles du « Fonds Invest Invest » dont l'objectif est d'accompagner et de diversifier les financements des start-ups tout en incluant la contribution du secteur privé à ces activités et promouvoir l'émergence et le développement de nouveaux acteurs de financement des start-ups.

Il est prévu que la CCI reconsolidera son positionnement stratégique afin de se recentrer sur un nombre réduit de fonds plus efficaces.

4.4. Fonds d'Équipement Communautaire (FEC)

Au cours de l'année 2017, les indicateurs d'activité d'exploitation et de structure financière du FEC ont connu une amélioration importante par rapport à 2016. Ainsi, les décaissements des prêts ont atteint, au 31 décembre 2017, un montant de 3.110 MCH, soit une augmentation de 60% par rapport à 2016 (2.010 MCH).

Les engagements de prêts ont atteint un volume de 5.650 MCH contre 3.057 MCH enregistrés en 2016, enregistrant ainsi une hausse de 85% et un dépassement des prévisions d'engagement de prêts de près de 20%. Cet accroissement est, essentiellement lié aux financements de projets des régions dans le cadre de la mise en œuvre de la régionalisation avancée ainsi qu'au financement de programmes de développement des villes et de, à hauteur de 60% dans le cadre de 3 protocoles d'accord.

L'ajout des résultats financiers du Fonds, si on les compare aux principales évolutions suivantes :

- les produits d'exploitation bancaire (PEB) se sont élevés à 999 MCH à fin 2017 en hausse de 4% par rapport à fin 2016 (961 MCH) ;
- les charges d'exploitation bancaire (CEB) se sont élevées à 515 MCH, soit une augmentation de 4% par rapport à 2016 ;
- le Produit Net Bancaire (PNB) a enregistré une hausse de 4% pour atteindre 484 MCH (contre 467 MCH en 2016) ;
- le Résultat Net (RN) s'est élevé à 257 MCH en quasi-stagnation par rapport à 2016 ;
- les charges en souffrance (CES) se sont élevées à 10 MCH à fin 2017 ;
- Les Charges Générales d'Exploitation ont été maintenues à 58 MCH, soit le même niveau de 2016. À ce titre, le coefficient d'exploitation a connu une nette amélioration passant de 13,04% en 2016 à 12,47% en 2016 pour s'établir à 12,04% en 2017 ;
- le total actif s'est élevé à 18.858 MCH en 2017 contre 18.476 MCH en 2016.

Pour ce qui est des ratios prudentiels, si on les compare aux évolutions suivantes :

- le coefficient de solvabilité s'est inscrit dans une tendance baissière passant de 62,43% en 2016 à 58,58% en 2016 pour atteindre 54,20% en 2017 ;
- le coefficient de liquidité a affiché un niveau de 83% au-dessus du plancher réglementaire de 60% fixé par Bank Al-Maghrib ;
- le coefficient de gestion des risques demeure au-dessus du plafond de 20% fixé par Bank Al-Maghrib pour s'établir à fin 2017, à 18,82% contre 18,89 en 2016 et 18,17 en 2016.

En termes de perspectives du FEC, de nouvelles initiatives d'accompagnement financier et technique des collectivités ont été discutées au niveau des organes de gouvernance du Fonds. Il s'agit, notamment, de :

- une offre de financement de projets à forte dimension sociale, dédiée aux communes à ressources financières limitées, ayant jamais bénéficié de prêts du FEC, avec des retombées directes sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens. L'objectif étant l'inclusion financière des communes non clientes du FEC. La mise en œuvre de l'offre repose sur un acte par projet à financer plafonné à 1,5 MCH, et un objectif de faire bénéficier 300 communes ;
- un plan d'action d'accompagnement de proximité des Collectivités Territoriales visant une meilleure connaissance du cadre d'intervention du FEC et le renforcement de leurs capacités dans le cadre d'ateliers techniques et de rencontres thématiques.

Par ailleurs, le FFC a lancé une réflexion relative à un nouveau plan de développement stratégique ayant pour objet de mieux positionner le FFC dans l'écosystème du financement du développement local dans le cadre de l'impulsion régionale de l'Etat par la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

3^{ÈME} partie : CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE GESTION DES EEP

Dans l'objectif d'accompagner la dynamique de réformes affirmée par notre pays, d'importants chantiers sont menés en vue du renforcement du rôle qu'occupent les EEP dans le modèle de développement marocain à travers la poursuite de la mise en œuvre des politiques publiques et la réalisation de projets structurants visant l'amélioration de la compétitivité du pays, la diversification de ses sources de croissance et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Il s'agit, particulièrement de la consolidation de l'ancrage stratégique des EEP à travers la conduite de dialogues stratégiques avec ces entités dans le cadre d'une gestion active du portefeuille public ainsi que le renforcement de la démarche contractuelle entre l'Etat et les EEP, le renforcement du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP et la conduite d'opérations d'aide externe, le but ultime étant le renforcement de la bonne gouvernance des EEP, l'accroissement de leur efficacité opérationnelle et l'amélioration de la qualité de leur gestion.

Dé même, l'amélioration de la transparence financière des EEP est recherchée à travers le projet de convergence du Code Général de la Normalisation Comptable (CGNCC) vers les normes comptables internationales (IAS/IFRS) qui vise à doter le Maroc d'un cadre comptable et financier moderne, au diapason des meilleurs standards internationaux en la matière et garantissant une information comptable et financière saine et de meilleure qualité, ainsi que par le projet de loi relatif aux comptes consolidés qui a pour objectif de mettre en place un référentiel comptable unifié pour la consolidation des comptes et l'harmonisation des pratiques comptables au niveau national.

Par ailleurs et dans un contexte marqué par de nombreuses mutations technologiques, des efforts importants sont déployés par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) en matière de promotion de la dématérialisation des procédures des marchés et des échanges avec les EEP.

Enfin, les principaux chantiers de réforme mis en œuvre par le MEF s'inscrivent en ligne avec les recommandations des institutions constitutionnelles telles que le Parlement et la Cour des Comptes à l'occasion de leurs activités relatives au contrôle des finances publiques.

I. CONSOLIDATION DE L'ANCRAGE STRATEGIQUE

La consolidation de l'ancrage stratégique des EEP est recherchée à travers la conduite de dialogues stratégiques avec ces entités dans le cadre d'une gestion active du portefeuille

public) ainsi qu'à travers le renforcement de la démarche contractuelle entre l'État et les EEP notamment ceux portant des projets ayant des enjeux socio-économiques d'importance.

1.1. Implémentation de la gestion active du portefeuille public

Après une phase de préparation et de préfiguration à partir de 2016, la mise en place d'une Gestion Active du Portefeuille Public (GAPP) sera renforcée à travers la conduite de dialogues stratégiques pour un périmètre d'EEP à forts enjeux socio-économiques et ce, dans la perspective d'engager les réformes nécessaires pour un meilleur encadrement du rôle de l'État actionnaire.

L'objectif du dialogue stratégique est d'aboutir à une vision concertée entre les EEP, le Ministère de l'Économie et des Finances et les Ministères de tutelle et autres partenaires éventuels au sujet de la stratégie des EEP et ce, à travers l'examen de la pertinence de leur modèle économique, l'appréciation de leur gouvernance et de leurs performances et les perspectives de leur évolution ainsi que les possibilités d'optimisation de leurs portefeuilles à travers, notamment, l'identification de certaines opérations de fusion, de recapitalisation, d'ouverture de capital, ou de cession...

Le processus d'échanges avec ces EEP a permis de tirer les enseignements suivants :

- Des plans de développement ambitieux : Plusieurs EEP ont initié de nouvelles phases de leurs stratégies de développement (RAM, Bords du-Rhône, ADM, QCR, CAM, ONCP, ONDA et ONER), soit pour consolider leur positionnement dans leurs secteurs d'intervention, soit pour conquérir de nouveaux marchés, soit pour améliorer leur contribution à la fourniture d'un service public aux citoyens et aux entreprises (création ou extension des infrastructures...).

La mise en place de ces plans interpelle l'État en tant qu'actionnaire, soit pour structurer les financements des projets portés par lesdits EEP avec un appui financier de sa part, soit pour faire porter lesdits projets par des États ou dans le cadre de partenariats stratégiques, soit pour contractualiser leurs engagements et leurs attentes envers l'État, ou bien encore pour adapter leur modèle économique aux nouveaux défis auxquels ils sont confrontés.

À noter que l'accent a toujours été mis sur la nécessité d'associer ces plans de développement de business plans détaillés à examiner de concert avec le MEP et les organes de gouvernance, tout en observant les principes de maîtrise des risques, d'optimisation de l'investissement et des charges, d'amélioration des rendements, d'adoption de plans de financement innovants avec la nécessité d'associer lesdits plans d'indicateurs de mesure de la performance et de mécanismes de pilotage des stratégies portées par lesdits EEP.

- Des modèles économiques nécessitant l'engagement de réformes institutionnelles de certains EEP : Les dialogues ont montré que le portage des charges structurelles par certains EEP (RAM, ONDA, CAM, Bords du-Rhône, ONCP et ONER) présentait, parfois, selon le cas, des signes d'essoufflement de leur modèle actuel et ce, en termes de plans d'investissement à prioriser, d'aggravation de leur endettement, de tensions sur leur

insécurité et de rallongement de leurs délais de paiement, ce qui peut conduire, parfois, à des situations où la révision de leur modèle de développement et de leur cadre institutionnel devient un préalable nécessaire à la réussite de leurs stratégies de croissance.

- **Cadre légal et réglementaire pour la GAPP** | La mise en place d'un cadre légal et réglementaire simple et adapté est devenue aujourd'hui un préalable indispensable pour renforcer l'encadrement de la fonction actionariale de l'État. À cet effet, l'étude portant sur la mise en place d'une gestion active du portefeuille public avait abouti à la proposition d'un projet de loi modificatif de la loi n° 20-09 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé et intégrant les principes et les modalités nécessaires pour encadrer et régir les principales fonctionnalités afférentes aux opérations de portefeuille (ouverture de capital, émission de parts nouvelles, fusion, augmentations² réduction de capital, cession de filiale, prise de participation...).
- **Stratégie actionariale publique** | La réflexion engagée dans le cadre de l'étude pour la mise en place d'une GAPP, a démontré également la nécessité de définir une stratégie actionariale publique définie dans une charte, précisant les lignes directrices de l'actionariat public et le périmètre d'EEP nécessitant l'adoption de ce mode de gestion.

La mise en place d'une telle stratégie requiert le recours à des mécanismes garantissant d'une part, la transparence des opérations patrimoniales accomplies par l'État et d'autre part, la souplesse requise pour s'adapter rapidement à des changements de contexte pouvant affecter telle ou telle position actionariale de l'État, ou conduire à une nécessité d'intervention rapide que l'État peut être conduit à effectuer si des circonstances particulières l'exigent.

Ainsi, un projet de charte a été élaboré dans le cadre de l'étude suscitée, permettant de proposer une vision et des objectifs explicites de la stratégie de l'État actionnaire.

- **Dispositif encadrant les opérations de liquidation** | Le rapport annuel faisant le point sur l'état d'avancement des opérations de liquidation, établi par la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, a démontré la nécessité de mobiliser une expertise dans le domaine des liquidations des EEP en vue de réaliser une étude visant la réforme du dispositif encadrant ces opérations. L'objectif de cette étude est de mettre en place une feuille de route et un programme d'actions pour accélérer ces opérations et engager la réforme du dispositif qui les encadre.

1.2. Consolidation de la démarche contractuelle

Suite au Conseil des ministres du 10 octobre 2018 et en application des Hautes Orientations Royales, le Ministère de l'Économie et des Finances œuvre pour la mise en place et l'application d'un plan d'actions visant la restructuration de certaines EEP, notamment à travers la révision du statut des filiales et des actifs qui ne sont pas directement liés à l'objet principal desdites EEP, ainsi qu'à travers la rationalisation de leurs dépenses, et ce, dans le cadre de contrats-programmes avec l'État.

À cet égard, la contractualisation des relations entre l'État et les EEP, notamment sous l'aspect des aspects ayant des enjeux socio-économiques d'envergure, constitue le support idéal de pilotage stratégique pour la concrétisation des efforts de leur restructuration ou encore pour mettre en œuvre des mesures de rationalisation et d'optimisation de leurs interventions.

Ainsi, les travaux relatifs à la conclusion de nouveaux contrats programmes et à l'évaluation des contrats signés se poursuivent, notamment avec des EEP emblématiques (CAOP, CAEE, BAH, ONDA, OHS, OSES, ANP).

En effet, au un moment où la réforme des modèles économiques de certains EEP à caractère marchand s'avère nécessaire pour pallier à certaines problématiques auxquelles font face ces entités, la contractualisation des relations État-EEP sur une période pluriannuelle constitue le dispositif adapté pour assurer la cohérence des composantes de cette réforme du modèle économique des EEP concernés notamment sur le plan institutionnel, en matière de plan d'affaires, de politique d'investissement et de modernisation de la gestion et de la gouvernance.

Par ailleurs, le rapport sur la contractualisation des relations entre l'État et les EEP, établi en 2016, fait le point sur les principales réalisations au titre des engagements contractuels sur la période 2010-2017, résume les principales recommandations et les points de vigilance soulevés par les Comités d'évaluation et de suivi (CES) des différents Contrats programmes État-EEP et présente les perspectives d'amélioration et le plan d'action en matière de contractualisation au titre de la période 2018-2021.

À l'issue des travaux des CES, les principales recommandations émises dans les rapports rétrospectifs se focalisent, essentiellement, sur la nécessité d'accroître les performances opérationnelles et financières des EEP à travers, notamment la mise en place de modèles économiques viables permettant aux EEP concernés de préserver leur pérennité afin d'assurer la continuité du service public (CAOP, CAOP, BAH, SART...), l'amélioration de la rentabilité et de la productivité (SOREAD, SART...), la mise en œuvre de mesures de rattrapage des retards relevés au titre du programme d'investissement (CAOP, CAEE...), la maîtrise des coûts en poursuivant les efforts de rationalisation des charges (SART, CAOP, AOP...) et l'optimisation de la gestion des dettes (CAEE, CAOP et AOP).

II. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSPARENCE DU PORTEFEUILLE PUBLIC

Les chantiers et actions menés dans le cadre du renforcement de la gouvernance et de la transparence des EEP se poursuivent avec, notamment la finalisation du projet de loi sur la gouvernance et le contrôle financier de l'État sur les EEP et le lancement des travaux pour l'actualisation du Code marchand de bonnes pratiques de gouvernance de ces entités.

Parallèlement, plusieurs actions sont menées pour le renforcement de la transparence des EEP et l'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle de ces entités et de la qualité de leur gestion en veillant en permanence à ce que ces entités soient dotées des instruments de

gestion et financiers rigoureux, permettant de clarifier les rôles et les responsabilités au niveau de la gestion des ressources humaines, budgétaires et comptables, d'encourager le libre jeu de la concurrence, de renforcer la transparence dans la passation des marchés des EEP et de promouvoir la digitalisation et la dématérialisation des procédures internes et externes de ces entités.

II.1. Changements visant l'amélioration de la gouvernance des EEP et l'efficacité du contrôle financier de l'État sur ces entités

Les principaux changements en cours en matière de contrôle, de gouvernance et d'amélioration de la transparence, portés sur le projet de réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'État sur les EEP, sur l'actualisation du Code de bonnes pratiques de gouvernance de ces entités, sur le renforcement des audits internes et sur l'accélération des projets de réformes relatifs à la normalisation et à la profession comptable.

II.1.1. Projet de réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'État sur les EEP

Le projet de loi relative à la gouvernance et au contrôle financier de l'État sur les EEP, qui s'inscrit dans le cadre du programme gouvernemental au titre de la période 2016-2021, est le résultat d'une réflexion en profondeur menée dans le but d'assurer une évolution constructive du système de contrôle et de gouvernance, en intégrant les préoccupations majeures d'une gouvernance efficace pour contribuer à l'amélioration des performances du secteur public.

Cette réforme vise également à renforcer l'efficacité du contrôle financier de l'État sur les EEP et à faire évoluer ce dispositif vers les préoccupations de maîtrise des risques et de sauvegarde du patrimoine et ce, sur la base d'une segmentation pour la détermination du type de contrôle à appliquer à chaque EEP, basée sur trois critères fondamentaux : niveau de la participation publique, concours et risques financiers de l'État et qualité de la gestion et de la gouvernance des EEP.

Par ailleurs, ce dispositif est appelé à prendre en considération les enjeux et les risques majeurs se rapportant à l'investissement des EEP et à leur endettement et à orienter les entités contrôlées vers les aspects les plus pertinents, qui ont un impact significatif sur leur situation, sur les deniers publics et sur l'économie nationale dans son ensemble.

II.1.2. Actualisation du Code de bonnes pratiques de gouvernance des EEP

A ce jour, les efforts en matière de dépeçage du Code marocain de bonnes pratiques de gouvernance des EEP, lancé en 2012, ont permis des avancées certaines en matière de consultation de la régularité de la tenue des réunions des organes délibérants (OD) avec près de 54% des EEP qui ont tenu au moins une réunion de leurs OD en 2017, et en termes de mise en place des comités spécialisés sous de ces organes (audit, stratégie et investissement, nomination et rémunération...). Ainsi, la plupart des EEP disposent d'un comité d'audit (90% des Sociétés Anonymes et 80% des Établissements Publics).

Ces efforts se poursuivront également avec l'adoption par les CO de près d'une quarantaine d'EEP de plans d'amélioration de la gouvernance et des chartes et autres instruments de gouvernance.

En s'inscrivant dans cette dynamique, un certain nombre d'EEP ont procédé à la nomination d'Administrateurs ou d'Experts indépendants au sein de leurs CO. Il s'agit, notamment de la BAM, de l'Horizon, d'Al (Banque) Bank, de la SARL et de la Foncière laïque. En outre, l'ACAPF et l'AMPC ont procédé, conformément à leurs textes de création, à la désignation de trois membres indépendants au niveau de leur conseil. De même et conformément à leurs textes de création, l'Agence de Développement du Digital et l'ANCD ont procédé à la désignation d'experts au sein de leur conseil d'administration. Pour sa part, la CHS fait partie des établissements publics ayant eu recours à des « experts indépendants » au niveau de leurs Comités opérationnels.

Par ailleurs, les premières évaluations externes des CO ont été déclenchées au niveau d'un certain nombre d'EEP (CHS, ACHL...).

Ces entités connaissent, également, une amélioration continue de leurs pratiques de gouvernance en termes de diffusion d'informations financières et extra-financières via leurs sites internet et/ou leurs rapports d'activité, d'instauration des instruments de gestion des risques et de renforcement de la dématérialisation de leurs procédures. De plus, les EEP continuent à intégrer de plus en plus les préoccupations environnementales et sociales dans leurs activités et leurs processus de gestion.

Ces avancées ont permis d'insuffler une véritable dynamique favorisant la professionnalisation des travaux des organes délibérants et la pertinence des décisions et recommandations émanant de leurs travaux en vue d'impacter positivement les performances des EEP.

Toutefois, certains aspects méritent un effort de mise à niveau, notamment en ce qui concerne la gouvernance de la composition des conseils d'administration de certains Etablissements Publics tels que prévus par leur texte de création, qui limite la professionnalisation et l'efficacité des travaux de ces organes. D'autres textes sont liés à l'absence d'un dispositif réglementaire clair et bien défini prévoyant les conditions de nomination des représentants de l'Etat et des administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration et la prise en compte relativement limitée de l'approche genre dans la désignation des représentants de l'Etat.

Des efforts sont à envisager également en vue de promouvoir les évaluations indépendantes des performances collectives des conseils d'administration et celles de leurs membres ainsi que la formation de ces derniers.

Ainsi et afin de consolider les acquis et de gérer les insuffisances survies, le processus d'amélioration de la gouvernance des EEP se poursuivra à travers la consolidation de la dynamique initiée en désignant la liste des EEP élaborant leur bilan de la gouvernance et les plans d'amélioration qui en découlent. Ces efforts seront également renforcés et généralisés en introduisant de nouvelles dispositions relatives à la gouvernance au niveau de

projet de loi relatif au dispositif de gouvernance et de contrôle financier de l'Etat sur les EEP en cours de finalisation.

De même, le processus de lancement des travaux d'actualisation des dispositions du Code de Bonnes pratiques de gouvernance des EEP est en cours, et ce, dans le cadre de la Commission Nationale de Gouvernance d'Entreprise. Les travaux de la CNGE sont accompagnés par une expertise externe en vue, notamment, de l'évaluation de la mise en œuvre des Codes actuels et de l'analyse des évolutions nationales et internationales via des benchmarks et devrait aboutir en 2019 à l'actualisation du Code général de Bonnes pratiques de gouvernance et des Codes spécifiques dont celui des EEP.

3.1.1. Renforcement des audits externes

Les opérations d'audit externe des EEP (gérées par la CEFP) sont lancées après accord du Chef du Gouvernement, en concertation avec les départements concernés. De même, la CEFP est chargée d'en assurer le suivi et de veiller à la mise en œuvre des recommandations et décisions relatives.

Les opérations d'audit réalisées ont touché la quasi-totalité des secteurs d'activité, en l'occurrence l'énergie, les mines, le transport, l'électricité, l'eau et l'assainissement liquide ainsi que l'hôpital, l'agriculture, la santé, l'enseignement supérieur, l'éducation et la formation.

Ainsi, il convient de signaler que 37 opérations d'audit (concernant 87 EEP) ont été effectuées durant la période 2000-2017. Ainsi, certaines opérations d'audit ont concerné plus d'un établissement public, à savoir les CHU Ibn Rochd et Ibn Sina en 2000, cinq Sociétés en 2004, et quatre Régies de Distribution d'Eau et d'Électricité en 2015 et deux Agences Urbaines en 2016.

Concernant l'exercice 2017, les audits menés concernent l'Office National des Pêches (ONP), les deux CHU Mohammed VI de Marrakech et Hassan II de Fes, l'Université Hassan I^{er} de Sétif (UHS), le Centre Central de Santé (CCS) et les trois SAO Marrakech, Agadir et Tamarisaut.

Pour l'année 2018, les audits externes en cours de réalisation concernent l'Office National des Œuvres Universitaires, Sociales et Culturelles (ONOUSC), l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), le Centre Cinématographique Marocain (CCM) et la Société de Développement de la Lagune de Marjaneh Red (Marjaneh Red).

Le bilan de suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits externes au cours de l'exercice 2017 affiche un taux moyen global de réalisation de 75% à fin décembre 2017 contre 64% en 2016, soit une amélioration de 9 points.

Les recommandations mises en œuvre durant l'exercice 2017 ont concerné, principalement le renforcement de la performance à travers la mise en place d'outils permettant la planification et le pilotage des activités (contrôle de gestion, comptabilité analytique, contrats objectifs...), l'implémentation des systèmes d'information, le développement du dispositif de veille, le développement des ressources humaines, l'amélioration de la qualité des services rendus aux

clients/usagers à travers le développement des services en ligne, l'amélioration des traitements des réclamations et de la qualité de l'accueil et le renforcement de la communication.

II.1.4. Suivi des risques des EEP

Le portefeuille public est caractérisé par un nombre important d'EEP intervenant dans différents secteurs socio-économiques et ayant une importante contribution dans la performance de l'économie marocaine notamment en termes d'investissement, de création d'emplois mais qui présentent en même temps des problématiques et des risques multiples, notamment en matière de financement, de gouvernance, de transparence financière et de performances et parfois même en termes de stabilité de leur modèle économique.

À cet égard, et pour renforcer le suivi des risques des EEP assuré de manière permanente par le HEP dans le but d'anticiper les difficultés qui pourraient émaner de ces entités et en vue de veiller à leur pérennité et à l'amélioration de leur efficacité opérationnelle et de leurs performances, un chantier de suivi des risques des EEP a été lancé en février 2016 en collaboration avec le FMI.

Le but de ce chantier est de procéder dans un premier lieu, à une évaluation du système actuel de suivi et d'évaluation des risques des EEP, de réaliser un benchmark des meilleures pratiques et de mettre en place un nouveau cadre mieux structuré pour la gestion des risques des EEP avec une organisation dédiée et un mode de gouvernance clair et partagé.

II.1.5. Instruments de gestion

Les nomenclatures des pièces justificatives concernant l'engagement et le paiement de la dépense des établissements publics soumis au contrôle financier préalable, visant à harmoniser les méthodes de travail et de contrôle des Contrôleurs d'Etat, des Trésoriers Payeurs, des Agents Comptables et des Fonctions de pouvoirs, à simplifier les procédures, à réduire le délai de traitement des dossiers, à permettre une plus grande efficacité lors de l'engagement et du paiement de la dépense des Etablissements Publics et à uniformiser la liste des pièces justificatives transmises par les ordonnateurs aux agents de contrôle préalable. Elles sont régies par un certain nombre de principes, notamment ceux de l'exhaustivité, de la transparence et de la simplification.

Dans la mesure où les dites nomenclatures sont basées sur la réglementation en vigueur, notamment celle qui régit la commande publique, tout changement au niveau de cette dernière impose l'adaptation et l'actualisation des référentiels. Ces actualisations doivent être effectuées également pour prendre en charge les aménagements liés de l'exercice du contrôle.

Dans ce cadre, les nomenclatures établies par le Ministère de l'Economie et des Finances depuis juin 2013, date de leur publication, ont été revues en septembre 2016 pour leur compte, notamment des changements apportés au décret sur les marchés publics et aux règlements propres des marchés des Etablissements Publics. Et pour leur compte des changements apportés à plusieurs textes législatifs et réglementaires (Décret de paiement...).

les travaux sont en cours en vue d'élaborer la troisième version de ce dispositif à mettre en place en début 2019.

Par ailleurs, l'article 49 de la loi organique n° 100-10 relative à la loi de finances stipule que la programmation pluriannuelle des départements ministériels ou institutions, ainsi que celle des établissements et entreprises publics soumis à leur tutelle et bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'État, est présentée, pour information, aux commissions parlementaires concernées en accompagnement des projets de budgets desdits départements ministériels ou institutions. Dans ce cadre, la réforme des unités portant organisation comptable et financière des établissements publics soumis au contrôle préalable bénéficiant majoritairement de ressources affectées ou de subventions de l'État a été initiée en vue d'établir un seul arrêté regroupant ces organismes qui relèvent pour le compte de ce dernier et sous son contrôle des politiques publiques en relation avec leurs domaines de compétence.

2.2.6. Digitalisation et Dématérialisation des procédures

Dans le cadre de la stratégie du gouvernement en matière de développement de l'Économie Numérique, le HEP a lancé plusieurs actions et projets de numérisation et dématérialisation en relation les EEP.

À ce titre, la période 2016-2018 a connu la réalisation et le lancement (projets liés notamment à)

- L'Informatisation des Fiches des EEP soumis au contrôle préalable et spécifiques qui vise à mettre à la disposition des trésoriers-payeurs des outils de travail et de contrôle efficaces et unifiés, à formaliser et structurer les bases de données des guérites et moderniser l'échange et la communication entre les guérites et le HEP et leurs partenaires (Cour des Comptes, EP...)
- L'élaboration et la mise en ligne de la plateforme dédiée aux réclamations des fournisseurs des EEP sur les délais de paiement (dont l'objet est de faciliter les échanges et la communication entre les fournisseurs et les EEP) identifier les causes des retards de paiement, leur apporter les solutions adéquates et améliorer les délais de règlement des fournisseurs des EEP.

Cette période a été marquée également par le lancement de plusieurs projets, dont notamment celles liées à la dématérialisation des achats des EEP.

Le rythme d'implémentation de cette stratégie numérique sera maintenu durant la période 2018-2021 avec notamment des projets portant sur la généralisation des échanges de données informatisés avec les EEP à travers le système d'information « MASSAR » (système d'information de la CEPP relatif aux données économiques, financières et sociales des EEP) et ce, en vue de renforcer la connaissance et le suivi du Portefeuille Public, d'améliorer l'efficacité du contrôle financier et de la gouvernance des EEP et de mettre à la disposition des acteurs métiers du HEP les moyens et outils de reporting et d'analyse des données pour les besoins de pilotage de la performance.

8.1.7. Normalisation et Profession Comptable

En matière de normalisation comptable, le bilan des projets de normes adoptés en 2017 (ci-après) :

- le plan comptable des clubs de football organisés en association sportive et le projet d'avis n° 11 y-afférent ;
- les amendements apportés au plan comptable des établissements de crédit et organismes assimilés, relatifs aux opérations de finance participative, ainsi que le projet d'avis n° 12 y-afférent ;
- l'avis n° 13 relatif à l'extension du plan comptable des caisses de retraite aux sociétés mutualistes de retraite, institué par la loi n° 84-82, portant création de l'Autorité de Contrôle des Ressources et de la Prévoyance Sociale ;
- le plan d'action du Conseil National de Comptabilité (CNC), au titre de la période 2017-2019, tel qu'il a été proposé par le Comité Permanent de ce Conseil.

Les autres projets structurants en matière comptable et financière sont :

Le projet de réforme du Conseil National de la Comptabilité (CNC) :

Des projets structurants sont engagés en matière de renforcement des normes comptables dans notre pays, et ce, pour consolider les acquis et avancées réalisés en la matière à fin 2017.

Ainsi, la réforme du CNC est inscrite dans une démarche pragmatique et évolutive, consistant dans le maintien du statut actuel du Conseil, avec des aménagements institutionnels et opérationnels destinés à en améliorer l'efficacité, la gouvernance et la professionnalité. Un avant-projet de décret relatif au Conseil National de la Normalisation Comptable (CNCNC) est en cours de finalisation.

L'étude de mise en place d'un dispositif de consolidation des comptes pour les EEP :

L'objectif de cette étude est l'élaboration de référentiels de consolidation, l'identification d'un périmètre de consolidation et/ou de ses composantes et l'élaboration des premiers états financiers consolidés des EEP, dans la perspective de consolider les comptes publics et d'assurer l'interface avec le système de la comptabilité nationale.

Cette prestation permettra de se doter d'une solution informatique opérationnelle, devant servir l'objectif d'établissement des comptes consolidés des EEP à l'horizon 2021.

Le projet de convergence du CNCNC vers les normes comptables internationales (IAS/IFRS) :

Ce projet figure parmi les chantiers structurants du ministère. L'année 2017 a vu la tenue de deux réunions du Comité scientifique chargé de veiller à la cohérence globale du projet de convergence et d'approuver les différents livrables réalisés par la Commission Technique Spécialisée, pilotée par l'Ordre des Experts Comptables. L'année a également connu la tenue

d'une douzaine de réunions des sous-groupes, tous de cette Commission, chargés des cinq thématiques comptables du projet de convergence (actifs, passifs et résultats, fiscalité et impôts différés, instruments financiers et états financiers).

Projet de loi relatif aux états financiers consolidés :

Ce projet a pour objectif de doter notre pays d'un référentiel comptable unifié en matière de consolidation des comptes, permettant une harmonisation, à l'échelle nationale, des pratiques comptables en la matière. Il permettra d'obtenir une meilleure qualité de l'information comptable et financière, essentiellement, pour les Entités d'intérêt Public) et de faciliter, ainsi, la comparabilité de leurs performances. Le Groupe de Travail chargé de ce projet, institué par Décret du Ministre de l'Économie et des Finances, a finalisé et validé ce projet de loi, ainsi que le projet d'avis n° 18 du CNC, relatif aux états financiers consolidés, proposé en remplacement de l'avis n° 8 se rapportant au même objet.

D'autres projets sont en cours et concernent notamment, l'extension du plan comptable des associations à la Fondation Mohammed VI pour la promotion des valeurs sociales des citoyens religieux, le projet d'amendement du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC), à la suite de l'entrée en vigueur de l'IFRS 9 relative aux instruments financiers, présentée par Bank Al-Maghrib (BAM), le projet de plan comptable des clubs de football organisés en sociétés anonymes, le projet de règles comptables applicables aux Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI) et la mise à jour du projet de plan comptable du secteur immobilier.

II.3. Interaction avec les institutions de contrôle

II.3.1. Parlement

Conformément à l'article 70 de la Constitution de 2011, le Parlement contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques. Ainsi, les questions parlementaires représentent des instruments de contrôle des actions publiques de l'ensemble des départements ministériels dont le MEF.

Dans ce cadre, le secteur des EEP, compte tenu de sa présence dans de nombreux secteurs d'activités, fait l'objet de nombreuses questions des membres des deux Chambres du Parlement.

Ainsi, le nombre des questions parlementaires reçues et traitées par la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation relevant du Ministère de l'Économie et des Finances s'élevé à 39 questions en 2017 contre 24 questions en 2016, soit un accroissement de 38%.

Lesdites questions portent les principaux thèmes et problématiques suivantes :

- la situation financière de certains EEP notamment, l'CCP, l'ANP, Bank Al-Maghrib, ONSE...
- les investissements des EEP ;

- les Partenariats Public-Privé (PPP) ;
- l'endettement et le financement des EEP (emprunts extérieurs, crédit de Trés.) ;
- les relations financières entre l'Etat et les EEP ;
- les débits fournisseurs et les délais de paiement des EEP ;
- la gouvernance des EEP et l'efficacité de leur gestion (Déploiement du Code de Bonnes pratiques de gouvernance des EEP, chantier de l'actualisation dudit Code...)
- la transparence de la commande publique ;
- les enjeux sociaux des EEP (carrées de retraite, rémunération du personnel et des dirigeants...)

De même, le Parlement a consacré des séances spéciales à certains EEP ou à des thématiques en relation avec le portefeuille public.

À rappeler à cet égard les travaux de la Commission d'Enquête instituée par la Chambre des Représentants au sujet de la Caisse Fédérale des Retraites en 2016.

Cette Commission a tenu plusieurs séances consacrées à l'audition du Chef du Gouvernement, du Ministre de l'Économie et des Finances et des responsables concernés du BEP, de la CRR et des présidents des instances de gouvernance de la CRR.

En outre et conformément à l'article 148 de la Constitution, le rapport de la Cour des Comptes relatif au « Secteur des établissements et entreprises publics : ancrage stratégique et gouvernance » a fait l'objet d'une présentation par le Ministre de l'Économie et des Finances devant la Commission de Contrôle des Finances Publiques en juin 2018, et ce, en vue d'apporter les réponses et les éclaircissements nécessaires au sujet des recommandations dudit rapport.

8.3.3. Cour des Comptes

En vertu des dispositions du Code des Juridictions Financières (CJF), la Cour des Comptes et les Cours Régionales des Comptes exercent trois missions dans le domaine du contrôle des EEP : une mission de vérification et de jugement des comptes des comptables publics dont les Trésoriers Payeurs et les Agents Comptables, une mission en matière de discipline budgétaire et financière et une mission de contrôle de la gestion auxquelles s'ajoutent une mission d'évaluation des politiques publiques de manière générale et des études thématiques.

Les rapports relatifs au contrôle de la gestion des EEP établis par la Cour des Comptes sont transmis au Ministre de l'Économie et des Finances qui communique systématiquement à la Cour ses avis, commentaires et réponses dans les délais prévus par le Code susvisé.

Pour ce qui est des études thématiques et d'évaluation, la Cour a réalisé plusieurs missions en relation avec le secteur des EEP. Il s'agit, notamment des missions se rapportant à la compensation, à la retraite et à la gestion déléguée (dans le rapport intitulé « le secteur des établissements et entreprises publics au Maroc : ancrage stratégique et gouvernance » publié en juin 2018).

Ce dernier rapport a été élaboré selon une approche concertée, impliquant le Ministère de l'Économie et des Finances, des Ministères de tutelle technique et des EEP. Il met l'accent sur l'importance et le rôle des EEP dans le développement économique et social en tant qu'acteurs majeurs dans le processus d'élaboration et d'exécution des politiques ainsi que sur leurs performances économiques et financières (comme en témoignent leurs investissements, leur chiffre d'affaires, leur valeur ajoutée, leurs actifs ou leurs indicateurs d'activité opérationnelle ainsi que les réformes dont il ont fait l'objet).

Le présent rapport met également l'accent sur un ensemble de problématiques et de réflexions liées, notamment au pilotage stratégique du secteur, à son développement, aux relations financières entre l'État et les EEP, à la gouvernance des EEP, aux relations de ces entités avec la tutelle technique et au rôle de l'État actionnaire. Il présente enfin, des recommandations et des pistes d'amélioration en vue d'une plus grande efficacité du secteur des EEP. Ces recommandations s'inscrivent en ligne avec les chantiers de réforme engagés par le Ministère de l'Économie et des Finances et portent essentiellement sur la réforme du dispositif de gouvernance et de contrôle financier, la mise en place d'une gestion active du portefeuille public, le développement des EEP et l'instauration d'un dispositif de consolidation des comptes du portefeuille en ligne avec les standards requis.

Il est à préciser que le présent rapport a fait l'objet d'une présentation par le Premier Président de la Cour des Comptes devant la Commission de contrôle des finances publiques le 8 mai 2018. De même et conformément à l'article 148 de la Constitution, le Ministre de l'Économie et des Finances a fait une présentation détaillée le 28 juin 2018 des recommandations formulées dans le présent rapport et des principales mesures et des actions entreprises par le Ministère depuis la publication en juin 2018 pour la mise en œuvre des recommandations formulées par la Cour.

De manière générale et concernant toutes les missions et rapports concernant les EEP réalisées par la Cour des Comptes, le Ministère de l'Économie et des Finances invite les dirigeants de ces entités et les présidents des organes délibérants ainsi que les agents du contrôle financier à assurer un suivi régulier des recommandations formulées par la Cour dans ses rapports relatifs au contrôle de la gestion et à inscrire les rapports émis par la Cour à l'ordre du jour des réunions de ces organes en vue de les examiner et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations qu'ils comportent.

♦ ♦ ♦ ♦

4^{ème} Partie : OUVERTURE AU SECTEUR PRIVE ET AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

A l'occasion de la publication de son rapport portant sur « le secteur des établissements et entreprises publics au Maroc : Ancre stratégique et gouvernance », le Cour des Comptes a recommandé de céder les entreprises flouées inscrites sur la liste des privatisables et à souligner l'opportunité pour l'Etat de se désengager de ses participations notamment, momentanées, ne revêtant pas un caractère stratégique.

A cet égard et dans le cadre du renforcement du partenariat entre le secteur public et le secteur privé, il est prévu la relance du programme de privatisation et d'ouverture du capital. En effet, fort d'un bilan riche en opérations de privatisation réussies ayant induit des impacts positifs à la fois macro et micro économiques.

Les objectifs de ce projet de relance du programme de privatisation convergent principalement vers la modernisation de l'économie nationale par une plus grande ouverture sur l'économie mondiale et une participation plus large du pays aux échanges internationaux, l'augmentation des investissements directs étrangers, l'amélioration des performances industrielles et financières des entreprises concernées, la dynamisation du marché des capitaux et l'engagement de l'actionnariat au grand public et à de nouvelles catégories sociales, la multiplication des investissements créateurs d'emplois et de qualifications nouvelles et la stimulation de nouvelles générations d'entrepreneurs, et ce, outre le renforcement de la gouvernance des entreprises concernées.

Parallèlement et dans l'objectif de promouvoir l'investissement et d'améliorer le climat des affaires, des actions de réformes se poursuivent à travers, notamment le renforcement du Partenariat Public-Privé devant faire objet d'un projet de réforme de leur cadre juridique. De plus, le traitement de la problématique des dettes de paiement est appelé à s'améliorer.

L'année 2018 a, par ailleurs, connu l'activation de l'Observatoire des Délais de Paiement qui est chargé de surveiller les comportements de paiement entre les entreprises, et ce, en harmonie avec les Hautes Orientations Royales contenues dans le discours de Sa Majesté le Roi à l'occasion du 55^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, dans lequel il interpelle l'ensemble des acteurs publics de s'acquitter de leurs dettes fournisseurs, car tout retard de paiement peut entraîner des cas de faillite et, consécutivement, de nombreuses pertes d'emplois.

Dans la même perspective, et conformément aux Hautes Orientations Royales, la mise en œuvre attendue de la réforme des Centres Régionaux d'Investissement ainsi que l'adoption de la nouvelle charte d'investissement vont permettre d'instaurer une nouvelle dynamique aux investissements privés et remédier à la faible efficacité constatée au niveau desdits centres.

5. PRIVATISATION ET SYNERGIES AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

Le portefeuille public connaît une dynamique institutionnelle liée à la cadence d'investissement des EEP via les opérations de prise de participations, de création de filiales et d'autres opérations de portefeuille réalisées pour la plupart nécessaires pour les besoins de développement sectoriel, de mise en œuvre des différentes politiques publiques et réformes sectorielles.

Compte tenu de la nature de leur secteur d'activité, de par leur maturité ou en regard aux particularités de leur modèle économique, certaines des entités formant le portefeuille en question peuvent à l'heure actuelle, constituer un potentiel approprié pour des opérations d'ouverture de capital au secteur privé ou même de privatisation.

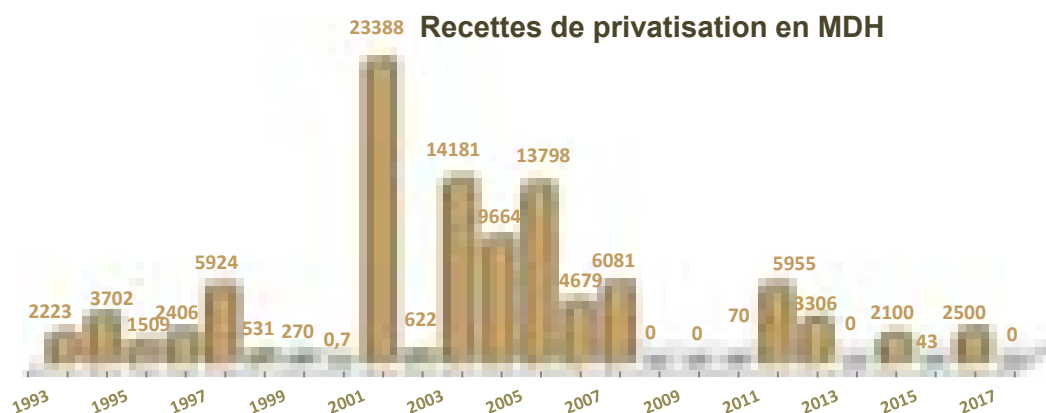
5.1. Privatisations et ouvertures de capital

5.1.1. Bilan de la Privatisation

Cadre juridique : Au Maroc, la privatisation relève du domaine de la loi, comme consacré aussi bien par l'article 46 de l'ancienne Constitution que par l'article 71 de celle promulguée par le Décret n° 1-11-01 du 29 juillet 2011. La loi n° 39-09 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé telle qu'elle a été modifiée et complétée, fixe le cadre juridique et procédural de la privatisation et autorise la cession au secteur privé d'entités appartenant (directement ou indirectement) à l'Etat.

Bilan : Depuis la première opération de privatisation réalisée en 1993, ce sont au total 31 sociétés et 26 établissements financiers qui ont été transférés au secteur privé, totalement ou partiellement à travers 100 opérations. Au 31 décembre 2017, les recettes totales de ces opérations de privatisation s'élevaient à près de 10,8 milliards de Dirhams y compris les opérations de cession réalisées dans le cadre des dispositions de l'article 9 de la loi précitée pour C.I.E. HMOH.

Le graphique suivant retrace le bilan des opérations de privatisation réalisé sur la période 1993-2018.



Société d'Exploitation des Ports (Maroc Marine)

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n° 17-12 relative aux ports et ports créés de l'Agence nationale des ports (ANP) et de la Société d'Exploitation des Ports (SESP) (N° 2-1684-01-2012, et la Société de Concessions 40 % de capital de cette société :

- ✓ Investition 100 % de capital en 2016 (1 000 M€) ;
- ✓ Investition actuelle (capitalisation financière) : 10 000 M€ ;
- ✓ Total actuelle de la participation restant détenue par l'Etat (50 %) : 7 075,2 M€ ;

Société Maroc Telecom

Les opérations de privatisation de cette société ont été réalisées conformément aux dispositions de la loi n° 14-04 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé ainsi que ses textes d'application. (Cinq tranches de parts ont marqué la privatisation de cette société) :

- 2004 : Cession d'une part de 35 % de la participation détenue par l'Etat dans le capital de cette société au prix nominal de 20 000 M€ au profit du groupe (France Invest) partenaire stratégique ;
- 2004 : Cession de 14,8 % dans le cadre de l'introduction en Bourse de 80 sur les places de Concessions de l'équipement (EPT) pour une recette de près de 8,8 milliards de Dirhams. La part d'introduction a été fixé au nominal de la tranche soit 88,25 M€ l'action ;
- 2005 : Cession de 6 % de capital au prix de 14 000 M€ au partenaire stratégique (France Invest) ;
- 2006 : Cession à travers la Bourse de Concessions de 12 % de capital de la société à la CNR plus un montant de 86,2 M€ ;
- 2007 : Cession à travers la Bourse de Concessions de 4 % de capital de la société pour un montant de près de 4 400 M€ ;
- Investition 100 % de capital en 2009 : 88 250 M€ ;
- Investition 100 % de capital en 2016 (Capitalisation financière) : 125 070 M€ ;
- Total actuelle (2016) de la participation restant détenue par l'Etat (50 %) : 57 585,2 M€ ;

Affectation du produit de privatisation / Jusqu'en 2009, l'ensemble des recettes de privatisation était directement affecté au Budget Central de l'Etat. Depuis 2005, une part importante de ces recettes est transférée au Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social, afin de développer le capital économique national et de le fructifier pour créer de nouvelles richesses.

Depuis 2010, l'ensemble des recettes de privatisation ont été affectées à parts égales entre le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social et le Fonds National de Soutien aux Investissements, créé dans le cadre de la loi des finances de l'année 2010, puis abrogé par la loi de Finances pour l'année 2015 et remplacé par le Fonds de Développement Industriel et des Investissements.

Le tableau suivant retracer la répartition du produit de privatisation entre 1999 et 2017 :

Entités	Période	Recettes (en FCFA)	Part en %
Produits des opérations de privatisation dans le cadre de la loi n° 09-09			
Enr (2012)	2008-2010	24 000	95,9
Fonds spécial à pour le Développement Économique et Social (Fonds spécial de Recettes SDR)	2008-2017	28 878	11,1
Fonds National de soutien aux Investissements	2008-2008	327	0,4
Fonds de Développement Industriel et des Investissements	2008-2017	965	1,0
S'élève à	2008-2017	54 170	100
Recettes des ventes dans le cadre de l'article 9 de la loi n° 09-09			
Enr (2012)	2008-2017	11 400	100
S'élève à	2008-2017	11 400	100
Total général (A+B)	-	102 500	100

1.1.1. Perspectives

Aujourd'hui, avec une expérience de plus d'un quart de siècle, le programme de privatisation au Mali est cité comme un exemple de réussite en la matière et ce, en raison d'un cadre légal et institutionnel qui assure la transparence totale.

Dans le contexte actuel, il est nécessaire d'intégrer la privatisation dans une approche intégrée de gestion active du portefeuille public. L'objectif ultime de cette démarche est de mettre en place un dispositif permettant de réaliser des opérations de transferts opportunes, dans des délais courts en phase avec les possibilités offertes par le marché selon des procédures adaptées au contexte de chaque opération.

Aussi, la volonté aujourd'hui, est-elle de relancer le programme de privatisation en s'orientant essentiellement vers l'ouverture de capital de certaines entreprises publiques, ayant atteint un stade de maturité, opérant dans des secteurs ouverts à la concurrence et présentant les prérequis nécessaires notamment, le caractère stratégique ou non de l'entité et son rôle dans l'accomplissement des politiques publiques ou exerçant des missions de service public, le niveau de maturité du secteur d'activité de l'entité citée et ce, en termes d'opportunité de croissance, de capacité de conquête de nouveaux marchés et du degré d'ouverture du secteur à la concurrence et la stabilité économique et financière de l'entité concernée, qui doit présenter des caractéristiques offrant une situation financière saine et équilibrée et offrir un minimum de rentabilité et un potentiel de développement, sur la base des nouvelles capacités financières et d'innovation pouvant être apportées par l'acquéreur potentiel.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que plusieurs entreprises et participations publiques sont toujours inscrites sur la liste des sociétés à privatiser. De même, et en cas de besoin, des Etablissements Publics à caractère marchand peuvent faire l'objet de transformation en sociétés anonymes en vue notamment, d'ouvrir leur capital à des partenaires privés tel qu'il a été le cas pour Maroc Telecom, la Régie des Tabacs et Marsa Maroc...

Ainsi, des études et des analyses d'ordre stratégique sont en cours pour identifier parmi des EEP ainsi que des filiales publiques des entités pouvant exploiter le potentiel des privatisations. Des projets de transformation de certains Etablissements Publics en Sociétés Anonymes ont également été lancés.

Etagnant des participations minoritaires ne revêtant pas un caractère stratégique, une réflexion est en cours pour juger de l'opportunité de désengagement de l'Etat desdites participations ainsi que des modalités retenues de les gérer voire de les céder.

L'année 2008 est appelée à connaître la mise en œuvre du processus de privatisation avec la réalisation de cessions de certaines participations de l'Etat au secteur privé (3 000 MDR).

A cet égard, il est prévu de réviser la répartition des recettes de la privatisation telle que établie par la loi de finances n° 38-07 pour l'année budgétaire 2008. Il y a également lieu d'amender la liste des sociétés privatisables annexée à l'article 17 de la loi n° 38-08 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé.

1.3. Optimisation des opérations de portefeuille

Le gouvernement accompagne les programmes d'investissement des EEP en amont moyennant l'autorisation de créations de filiales et de prises de participation sur la base notamment de diligences et d'études stratégiques conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

En effet, ces créations et prises de participation sont pour la plupart des cas de partenariat avec le secteur privé tel que c'est le cas pour certaines filiales de la COG en l'occurrence, Pagar Holding qui a été autorisée à investir dans le secteur agricole en participant au financement de projets orientés vers l'export et initialement portés par des opérateurs privés nationaux.

Cette forme d'implication du secteur privé ne signifie pas le désengagement de l'Etat mais consiste en l'ouverture aux acteurs privés de certains secteurs concurrentiels et à forte valeur ajoutée voire même sensibles tel qu'il est le cas de COMEF et de MARSEN autorisés à prendre des participations dans une société de gestion d'infrastructures de formation en matière d'Énergies Renouvelables et de l'Éfficacité Énergétique.

L'Etat à travers le partenariat avec le privé, vise le développement de synergies intelligentes favorisant non seulement la rentabilité économique et financière, mais également la création d'emplois, une meilleure répartition territoriale de l'effort d'investissement public, le renforcement de la gouvernance des entreprises, l'initiation de certains secteurs d'activité et le financement de l'innovation pour une justice sociale inclusive et durable.

En parallèle, les cessions des actifs des EEP réalisées conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi n° 20-09 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, sont une forme d'implication du privé aux affaires publiques en même temps qu'elle permettent aux EEP de céder leurs actifs non directement liés à leur exploitation et à l'exercice de leurs missions légales tout en leur permettant de financer leurs activités ou leur plans de développement.

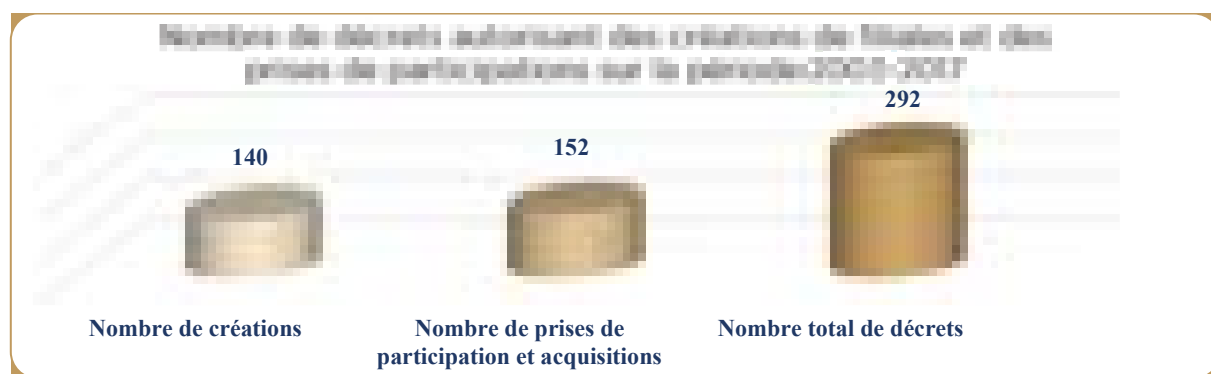
Au titre de l'année 2008, les opérations de portefeuille et de cession d'actifs relatives à l'IN 2008 ont porté sur plusieurs entités (voir annexes).

Les autorisations des différentes opérations de portefeuille ci-haut énumérées ainsi que les avis formulés, s'adressent à un ensemble de diligences préalables vérifiant leur opportunité et sécurisant ainsi l'investissement public.

2.2.1. **État des opérations de création de filiales et de prises de participations sur la période 2003-2007**

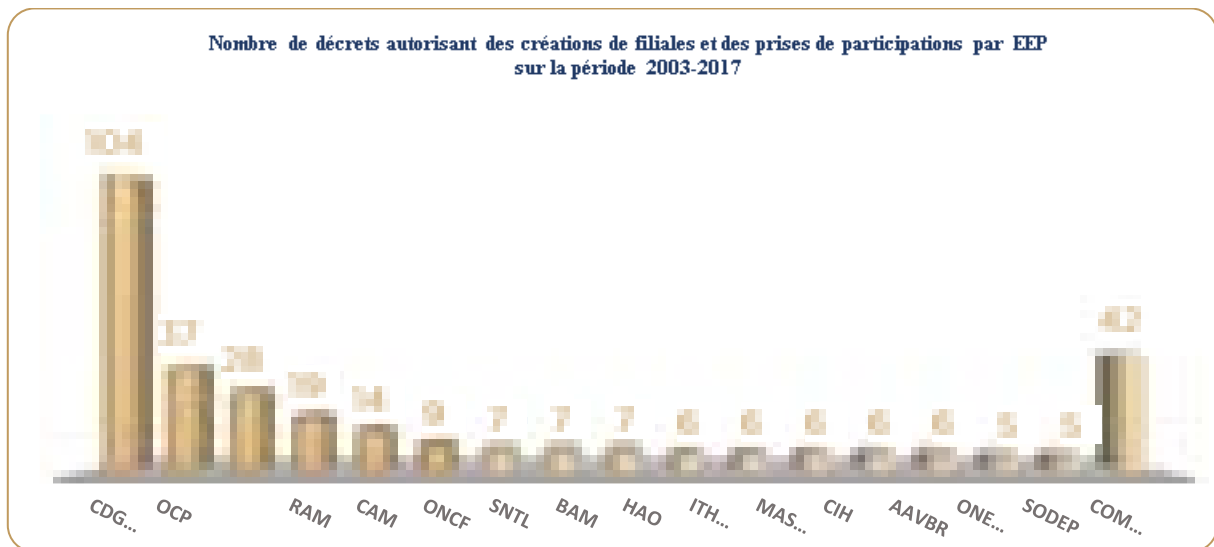
Dans le cadre du suivi des opérations de portefeuille autorisées par décret (Articles 8 de la loi n° 20-09 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé), il a été procédé à une première analyse statistique des opérations de création de filiales et de prises de participations autorisées sur la période 2003-2007.

Sur la période 2003-2007, 292 projets de prises de participations et de créations d'entités (140 créations et 152 prises de participations et acquisitions) ont été autorisés par décret conformément à l'article 8 de la loi n° 20-09 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé.



En termes de nombre d'autorisations par EEP sur la période 2003-2007, la CCI se place au premier rang (704 autorisations) suivie de l'OCOP (37 autorisations), de la BCP (29 autorisations), de la BAH (28 autorisations) et du CAM (24 autorisations). Le nombre d'autorisations accordées à ces cinq EEP représente plus de 84% du nombre total d'autorisations sur la période, sachant que l'OCOP n'a déclenché le processus de création de filiales et de prise de participations qu'en 2004.

Le graphique suivant retracer la répartition du nombre de décrets par EEP :



Étant donné de l'exercice 2018, quatre autorisations par décret ont été accordées à fin août 2018, conformément aux dispositions de l'article 8 sus-cité (voir annexes).

1.3.3. Perspectives

En substance, les objectifs que l'optimisation du portefeuille public aspire à atteindre s'articulent autour de deux grands axes :

- l'évaluation des performances des créations et des prises de participations autorisées par décret ;
- la maîtrise de l'évolution du portefeuille public tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Le système de suivi qui est en phase de mise en place vise au-delà de l'analyse statistique à s'assurer de l'efficacité du processus qui régit tant les créations de filiales et de prises de participation et à maîtriser l'évolution quantitative et qualitative du portefeuille public.

En effet, ce système permettra d'assainir le portefeuille en n'y maintenant que les filiales et actifs rentables et de recenser l'effort d'investissement des EEP sur leurs missions légales et leur cœur de métier. La visibilité par rapport à ce portefeuille, ainsi améliorée, permettra à l'Etat d'atteindre une cohérence optimale entre les actions de ses différents départements.

En outre, ce projet de mise en place d'un système dédié au suivi des opérations de portefeuille des EEP a pour ambition de mettre en harmonie le portefeuille public et les grands principes de la loi organique relative aux lois de finances dans la mesure où il servira à appuyer les études préliminaires des projets d'investissement structurels engageant les finances publiques.

Les conclusions du suivi en question doivent ainsi, assister la décision de créer ou non une filiale pour le portage d'un projet voire d'une activité, selon une approche comparative qui

au-delà des exigences de rentabilité, reposera sur un arbitrage entre cette option ou celle du recours à un autre mode opératoire.

II. DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Outre l'investissement public direct (État, REP et collectivités territoriales), le PPP constitue un vecteur spécifique pour l'acte d'investir.

Le Président de la République a mis l'accent, dans son discours présenté devant les membres des deux Chambres du Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 1^{ère} année législative de la 10^{ème} législature sur le fait qu'il « convient de mettre en place de nouveaux mécanismes susceptibles de renforcer la contribution du secteur privé dans la promotion du social, et de pousser à prendre une part active dans l'amélioration des prestations offertes aux citoyens. Cette contribution doit se faire aussi bien dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises qu'à travers le lancement de Partenariats Public-Privé dans le domaine social ».

À cet égard, le Maroc s'est engagé dans une politique d'ouverture économique fondée sur la promotion de l'initiative privée dans un esprit de synergie et de complémentarité entre le secteur public et le secteur privé (investissement), à la fois, émergence d'un capital privé national et la rationalisation des dépenses publiques. À cet effet, et eu égard à la rareté des ressources et à la croissance continue des besoins en services, le recours à ce mode de la commande publique est de nature à contribuer à assurer des services publics de qualité à moindre coût accessible à tous les citoyens.

II.1. État des lieux

II.1.1. Cadre global des PPP au Maroc

Le terme Partenariat Public-Privé est utilisé pour qualifier la relation entre le secteur public et le secteur privé en matière économique, financière et sociale formalisée sous différentes modalités.

Ainsi, et en matière de réalisation de l'investissement public, plusieurs instruments juridiques peuvent être utilisés comme cadre de référence pour l'exécution des projets publics particulièrement les lois sectorielles autorisant le recours à ce mode partenarial, la loi n° 54-05 relative à la gestion déléguée des services publics, les lois de création de certains Établissements Publics leur permettant de conclure des contrats de PPP et les autres formes de concession dans le cadre du droit commun.

La forte progression de l'urbanisation au Maroc a été accompagnée d'une augmentation des besoins en infrastructures, en équipements collectifs et en services publics de base. Ainsi, au titre de l'année 2012, la mission d'évaluation de la gestion déléguée des services publics sociaux réalisée par la Cour des Comptes a recensé 188 contrats en cours d'exécution portant sur l'ensemble des services publics faisant l'objet de gestion déléguée.

Le cadre juridique de la mise à contribution du secteur privé n'a pas cessé d'évoluer. Ainsi, la loi n° 86-12 relative aux contrats de PPP est venue pour consolider et structurer les aspects des instruments existants en encadrant le contrat de PPP tout au long du cycle projet et selon une gouvernance particulière. Cet outil a pour finalité de diversifier les ressources et les modalités de financement des projets d'investissement public pour une croissance économique et sociale à même d'accélérer le développement territorial et humain du pays.

3.1.3. Implémentation de la loi n° 86-12 relative aux PPP

Les principaux apports du cadre juridique mis en place en 2016 concernent la réalisation des études d'évaluation préalable pour s'assurer de la pertinence du mode PPP sur la base d'une analyse comparative avec les autres modes, le partage optimal des risques, le lien entre la performance et la fixation des modalités de suivi et d'audit des contrats.

Après l'entrée en vigueur de la loi n° 86-12, les études d'évaluation préalable ont été lancées pour les premiers projets de PPP identifiés, certains rapports d'évaluation préalable ont été soumis au Ministre de l'Économie et des Finances pour décision.

Les travaux d'identification et d'accompagnement des projets PPP se poursuivent ainsi que les actions de formation, de coopération et de communication.

Dans ce cadre, il y a lieu de mettre l'accent sur le rôle que joue le MEF/CEPF dans la dynamisation du chantier des PPP. L'état d'avancement du processus depuis l'adoption de la loi n° 86-12 et de son décret d'application est récapitulé comme suit :

▪ Potentiel des projets PPP

Le portefeuille des projets susceptibles de faire l'objet de PPP est identifié en concertation avec les Ministères et les BEP concernés. Cette identification s'effectue sur la base d'un examen des critères d'éligibilité des projets d'investissement au mode PPP.

Projets identifiés faisant l'objet d'études

- Automobile | 5 projets
- Logistique | 4 projets
- Portuaire | 2 projets
- Péninsulaire | 1 projet

Par ailleurs, des études stratégiques sectorielles pour identifier un programme PPP sont en cours, il s'agit de :

- l'étude pour la définition de la stratégie et le modèle à adopter pour l'introduction de PPP pour le développement et l'exploitation des aéroports marocains dont les travaux ont démarré en 2018. Elle comporte trois phases dont les livrables de la première phase ont été élaborés et finalisés.
- l'étude d'identification et d'évaluation des projets susceptibles d'être financés en mode PPP dans le secteur de l'eau dont les travaux ont démarré en 2017.

▪ Projets en cours d'évaluation préalable

Les études de l'évaluation préalable des projets de PPP en cours concernent :

- le projet de réalisation et d'exploitation du Nouveau Port de Kabina Atlantique dans le cadre d'un PPP lancé par le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau. Le projet est décomposé en deux phases pour un coût estimé à 7.700 MCH ;
 - le projet de réalisation et d'exploitation de nouveaux ports de plaisance sur la Méditerranée dans le cadre d'un PPP dans la Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, lancé par le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau. Ce projet concerne 8 sites identifiés sur la Méditerranée ;
 - le projet de développement d'un aéroport spécialisé pour l'aviation d'affaires à Taïeb, initié par l'ONDA, dont le coût d'investissement est estimé à 800 MCH. Ce projet a pour but de renforcer la desserte de la région capitale dans son ensemble et servir de base pour la mise en place du Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) aéroporté.
- Opérationnalisation de la Commission des PPP :

La Commission PPP, placée auprès du Ministère de l'Économie et des Finances pour donner son avis sur les projets soumis à la décision du Ministre, est devenue opérationnelle en décembre 2016. Elle s'est réunie à plusieurs reprises pour se prononcer sur l'opportunité de réalisation des projets en mode PPP qui lui ont été soumis pour avis suite à l'examen de leur rapport d'évaluation préalable :

- Le projet de réalisation d'un barrage à Bain Ouedjer dans la province de Tabouala suite à une offre spontanée ;
- Le projet de mise en gestion du service d'eau d'irrigation par dessalement dans la zone de Dakhla.

Les travaux de la commission PPP sont en cours pour donner un avis sur le rapport d'évaluation préalable du projet de mise en place d'une unité pharmaceutique de production de sérum, vaccins et produits biologiques initié par l'ONDA.

2.2. Amendement du cadre juridique et de gouvernance des PPP

Après un bilan d'étape qui a permis d'évaluer le cadre juridique mis en place et à travers lequel les principales problématiques soulevées, un projet d'amendement a été élaboré et mis dans le circuit d'adoption suite à une large concertation avec les partenaires publics et privés. Ce chantier a été mené avec l'appui du Chef du Gouvernement.

Selon les analyses menées et les différents échanges avec les parties prenantes (secteurs public et privé), il a été constaté que la lenteur de l'opérationnalisation de la loi PPP, est liée à certaines problématiques particulièrement :

- l'absence d'une entité centrale chargée notamment, de fixer un programme national annuel et/ou pluriannuel de PPP ;
- la lourdeur et la complexité de certaines procédures notamment, celles de l'offre spontanée et de la procédure régulière ;

- l'appréhension² incompréhension de ce nouveau mode de gestion de la commande publique liée à des difficultés d'interprétation de certaines dispositions des autres lois sectorielles régissant le PPF ;
- la non inclusion au champ d'application de la loi de l'ensemble des personnes publiques.

Les travaux d'aménagement ont été initiés sous la présidence du Chef du Gouvernement en mai 2016 avec une large participation des Ministres chargés des départements sectoriels et les EEP concernés. Le projet de loi n° 44-18 modifiant et complétant la loi n° 86-12 apporte les principaux amendements suivants :

- l'élargissement du champ d'application aux autres personnes publiques ;
- l'institution d'une "Commission Nationale de Partenariat Public-Privé" auprès du Chef du Gouvernement habilitée à arrêter, entre autres, un programme national de PPF annuel et/ou pluriannuel et à arrêter les conditions et modalités de dérogation éventuelle à la loi en matière notamment, de procédure d'évaluation préalable et de procédure régulée ;
- la simplification du processus de l'offre spontanée et clarification des conditions de recours à la procédure régulée ;
- l'harmonisation des dispositions de la loi avec celles des lois sectorielles qui prévoient le recours aux contrats de PPF.

Le projet de loi a fait l'objet de publication sur le site du Secrétariat Général du Gouvernement le 27 juillet 2016 pour recueillir l'avis des différentes parties prenantes pendant une durée de 20 jours. A l'issue du débat public, le projet est en cours de finalisation de concert avec le SOG pour sa présentation au Conseil du Gouvernement.

III. ACTIONS POUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Conformément aux Hautes Orientations Royales, de nombreuses actions sont entreprises dans l'objectif d'améliorer le climat des affaires. Ainsi et afin d'instaurer une nouvelle dynamique aux investissements privés, la réforme des Centres Régionaux d'Investissement ainsi que l'adoption de la nouvelle charte d'investissement sont menés.

De même et afin de renforcer l'efficacité de la commande publique, les EEP font l'objet d'un suivi régulier et d'un accompagnement permanent, et ce, dans le but de réduire leurs délais de paiement et d'accélérer le paiement des dettes fournisseurs.

III.1. Nouvelle Charte de l'investissement et Réforme des Centres Régionaux d'Investissement

Le projet de loi cadre formant charte de l'investissement s'inscrit dans le cadre des Orientations Royales visant la réforme du cadre juridique régissant les investissements et l'amélioration du climat des affaires afin d'améliorer la performance des entreprises et rendre

l'économie marocaine plus compétitive, et ce, à travers la simplification des procédures et l'accélération des flux d'investissement national et étranger...

Ce projet de Charta, qui a été présentée à Sa Majesté le Roi le 4 juillet 2018, édicte des mesures incitatives telles que les subventions et aides directes, les exonérations fiscales et douanières, les facilitations administratives, et d'autres accompagnements spécifiques en matière, notamment, de foncier et de capital humain.

Dans ce même cadre, Sa Majesté le Roi a donné ses Hautes Instructions pour la mise en application des conclusions contenues dans le Rapport de la Cour des Comptes sur l'évaluation des centres régionaux d'investissement (CRI) datant de janvier 2018.

En application des Hautes Instructions Royales, le projet de loi n° 47.18 portant réforme des CRI à travers leur transformation en établissements publics et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement a été élaboré. Ce projet qui a été adopté lors du Conseil du Gouvernement tenu le 02 août 2018, vise la réforme et la mise à niveau des CRI pour qu'ils accomplissent leurs missions d'incitation à l'investissement, de promotion du développement, d'exploitation des grandes potentialités d'investissement qu'offre l'économie nationale et d'accompagnement du développement que connaît le Maroc. Il introduit de nouvelles dispositions relatives, notamment, aux missions desdits Centres et à la simplification des procédures d'investissement au niveau régional.

III.2. Quantification de l'Observatoire des Délais de Paiement (ODP)

Conformément à l'article 13 de la loi n° 48-18 modifiant et complétant la loi n° 18-95 formant code de commerce, le décret n° 2-17-696 du 30 novembre 2017 portant sur le fonctionnement et la composition de l'Observatoire des délais de paiement a été publié au Bulletin Officiel le 18 décembre 2017. Ce décret accorde la présidence du(du) Observatoire au Ministre de l'Économie et des Finances et en confie le secrétariat à la CDEP. Cet Observatoire est composé des représentants, notamment de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, du Groupement Professionnel des Banques du Maroc, de la Fédération des Chambres Marocaines de Commerce d'Industrie et de Services et de Bank Al-Maghrib...

Ainsi, cet Observatoire des délais de paiement est venu renforcer l'arsenal juridique et institutionnel existant. Il représente un lieu d'échange, de réflexion et de concertation entre les parties prenantes. De par sa composition élargie, il sera une force de proposition de mesures concrètes proposées dans son rapport annuel ou dans le cadre des travaux qui lui seront confiés par les autorités gouvernementales.

L'Observatoire a tenu sa première réunion le 10 juillet 2018 dont les travaux ont permis de relever :

- le caractère urgent et prioritaire de la problématique des délais de paiement au niveau aussi bien des administrations, des EEP et des Collectivités Territoriales qu'au niveau du secteur privé ;

- le comportement des grandes entreprises en matière de délais de paiement doit être amélioré afin de réduire le coût du crédit inter-entreprises du secteur privé ;
- le suivi des délais de paiement des EEP est à renforcer ;
- l'Observatoire est appelé à jouer pleinement son rôle en matière de suivi du comportement des entreprises en matière de délais de paiement et son premier rapport est fortement attendu ;
- Mise en ligne en octobre 2018 de la plateforme électronique dédiée à la réception et au traitement par les EEP des réclamations des fournisseurs concernant les délais de paiement.

III.1. Mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration des délais de paiement des EEP

Les Hautes Orientations contenues dans le Discours Royal du 30 août 2018 ont été adressées aux administrations publiques et aux les Collectivités Territoriales pour qu'elles s'acquittent de leur dû aux entreprises, car tout retard de paiement peut entraîner des cas de faillite et, conséquemment, de nombreuses pertes d'emplois.

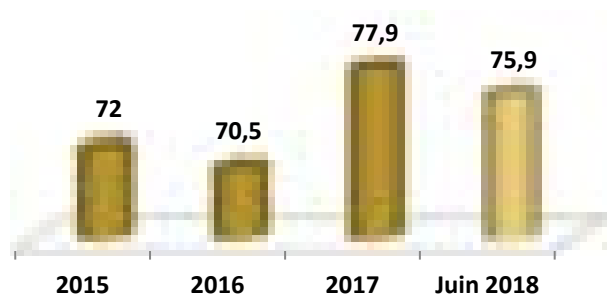
De même, lors du Conseil des ministres du 10 octobre 2018 consacré à la présentation des orientations générales du projet de loi de finances au titre de l'année 2018, Sa Majesté le Roi s'est inquiété des mesures envisagées pour que les EEP, particulièrement ceux qui connaissent des difficultés financières, puissent honorer leurs engagements et s'acquitter de leurs dettes et arriérés cumulés. Sa Majesté le Roi a, en outre, demandé des éclaircissements au sujet du paiement des arriérés des remboursements relatifs à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

En application de ces Hautes Orientations Royales, le Ministère de l'Économie et des Finances devra pour la mise en place et l'application d'un plan d'action visant la restructuration de certains EEP dans le cadre de contrats-programmes avec l'État. Sur un autre plan, ledit Ministère a lancé une opération de règlement immédiat des crédits de TVA au profit des entreprises des secteurs privé et public, et ce, à travers un partenariat avec le secteur bancaire, étant précisé que l'impact financier de cette opération sur le budget de l'État sera évalué sur les six prochaines années.

Dans ce cadre, il y a lieu de rappeler la circulaire du Ministère de l'Économie et des Finances adressée aux dirigeants des EEP, le 18 septembre 2018, les exhortant à faire preuve d'assiduité en matière de règlement de leur dû tout en renforçant le dispositif de suivi.

Dans ce cadre, les dettes fournisseurs échues des EEP ont connu une légère hausse en passant de 18,8 MDCM en décembre 2017 à 19,6 MDCM à fin juin 2018. Parallèlement, les délais moyens de paiement ont enregistré une baisse en passant d'un délai de 77,8 jours en 2017 à 76,8 jours à fin juin 2018.

Evolution des délais moyens de paiement des EEP sur la période 2015 - Juin 2018 (Jours)



Les actions entreprises par le Ministère, en vue d'apporter des solutions concrètes à la problématique des délais de paiement portés, notamment sur :

- Le suivi régulier des délais de paiement et la veille permanente en la matière ;
- L'accompagnement ciblé de certains EEP, notamment à travers l'accélération des décaissements du Budget de l'Etat et le remboursement du crédit de TVA, en vue d'améliorer la trésorerie des EEP.

Pour réussir ce chantier, la feuille de route du Ministère de l'Économie et des Finances à ce propos comporte une panoplie d'actions dont la revue des procédures des EEP en matière de paiement des fournisseurs dans le sens de plus de simplification et de détermination des responsabilités des acteurs, la mise en place au niveau des EEP, d'un système informatique pour assurer le suivi des dettes échues et des délais de paiement, la publication de rapports réguliers en la matière, la veille sur le traitement des réclamations des fournisseurs des EEP dans le cadre de la plateforme électronique y afférente qui a été mise en ligne, le 4 octobre 2018 ([https://www.finances.gov.ma](#)).

La feuille de route insiste sur la nécessité de l'implication des organes de gouvernement et des agents de contrôle pour assurer la célérité requise dans le traitement de cette problématique et pour mettre en œuvre les mesures nécessaires à cet effet.

Dans ce sens, le Ministère de l'Économie et des Finances, la plateforme électronique susvisée, au niveau de laquelle des fournisseurs ont commencé à déposer leurs réclamations concernant les délais de paiement de leurs prestations par les EEP.

ANNEXES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 209 - (1/3)*

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABH (10)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADD	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMCAM	AGENCE MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
AMDIE	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS
AMDL	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
AMEE	AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AMSSNUR	AGENCE MAROCAINE POUR LA SECURITE ET LA SURETE DANS LES DOMAINES NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANBMR	AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE ET LA REHABILITATION DES BATIMENTS MENAÇANT RUINE
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANEAQ	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREF (12)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU (30)	AGENCE URBAINE
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAG (12)	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAR (12)	CHAMBRE D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
CCIS (12)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 209 - (2/3)*

Sigle	Raison sociale
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CHU (5)	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNPAC	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNRA	CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCE
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPM (4)	CHAMBRE DES PECHEES MARITIME
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSA	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ADMINISTRATION
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE RABAT
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE LA NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
ISCAE	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
ITPSMGEA	INSTITUT PRINCE SIDI MOHAMMED DES TECHNICIENS SPECIALISES EN GESTION ET COMMERCE AGRICOLE
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OPFPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 209 - (3/3)*

Sigle	Raison sociale
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEE (12)	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RATS	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE SAFI
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMMED V
UNIVERSITES (13)	UNIVERSITE

(*) Compte non tenu de la Caisse Marocaine de l'Assurance Maladie dont le texte de création a été publié au BO N° 76 16 du 11 octobre 2018

**LISTE DES SOCIETES ANONYMES (*)
A PARTICIPATION DIRECTE DU TRESOR - 44 -**

SA A PARTICIPATION DIRECTE MAJORITAIRE	
Sigle	Raison Sociale
ADER - FES	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA REHABILITATION DE LA VILLE DE FES
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
ASMA INVEST	ASMA INVEST
BAM SA	BARID AL MAGHRIB SA
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CAM	CREDIT AGRICOLE DU MAROC
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA
DIYAR AL MADINA	DIYAR AL MADINA
FMP	FONDS MAROCAIN DE PLACEMENT
FONCIERE UIR	FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT
HAO	HOLDING AL OMRANE
IDMAJ SAKAN	IDMAJ SAKAN
ITHMAR AL MAWARID	ITHMAR AL MAWARID
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA
MAROCLEAR	MAROCLEAR
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
MIA	MOROCCO INVESTISSEMENT AUTHORITY
NWM	NADOR WEST MED
OCP SA	OCP SA
RAM	COMPAGNIE NATIONALE ROYAL AIR MAROC
SADM	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE MAZAGAN
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SAR	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD
SIE	SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE
SNED	SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SOEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONADAC	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SRRA	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENTS
TM2	TANGER MED 2
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE
SA A PARTICIPATION DIRECTE MINORITAIRE	
Sigle	Raison Sociale
AGA INGENIERIE	SOCIETE POUR L'INGENIERIE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
IAM	ITISSALAT AL-MAGHRIB
LABOMETAL	LABORATOIRE METALLURGIQUE D'ETUDES ET DE CONTROLE
SALIMA HOLDING	SOCIETE ARABE LIBYO-MAROCAINE HOLDING
SMAEX	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION
SOTADEC	SOCIETE TANGEROISE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES

(*) Hors en cours de liquidation

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS MARCHANDS - 47-

ETABLISSEMENTS PUBLICS -19-

Sigle	Raison sociale
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
RADEE (12)	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA

SOCIETES ANONYMES -28-

Sigle	Raison sociale
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
AGA INGENIERIE	SOCIETE POUR L'INGENIERIE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA
DIYAR AL MADINA	DIYAR AL MADINA
FONCIERE UIR	FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT
HAO	HOLDING AL OMRANE
IAM	ITISSALAT AL-MAGHRIB
ITHMAR AL MAWARID	ITHMAR AL MAWARID
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA
LABOMETAL	LABORATOIRE METALLURGIQUE D'ETUDES ET DE CONTROLE
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
OCP	OCP SA
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
SAEDM	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE MAZAGAN
SALIMA HOLDING	SOCIETE ARABE LIBYO-MAROCAINE HOLDING
SAR	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIOFFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SOEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SOTADEC	SOCIETE TANGEROISE D'EXPLOITATIONS COMMERCIALES
TM2	TANGER MED 2
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS NON MARCHANDS - 193-

ETABLISSEMENTS PUBLICS -184- (1/2)

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABH (10)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ADD	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMCAM	AGENCE MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
AMDIE	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS
AMDL	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
AMEE	AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AMSSNUR	AGENCE MAROCAINE POUR LA SECURITE ET LA SURETE DANS LES DOMAINES NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANBMR	AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE ET LA REHABILITATION DES BATIMENTS MENAÇANT RUINE
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANEAQ	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREF (12)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU (30)	AGENCE URBAINE
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAG (12)	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAR (12)	CHAMBRE D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCIS (12)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
CHU (5)	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNPAC	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CPM (4)	CHAMBRE DES PECHEES MARITIME

LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS NON MARCHANDS - 193-

ETABLISSEMENTS PUBLICS -184- (2/2)

Sigle	Raison sociale
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENA	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSA	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ADMINISTRATION
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE RABAT.
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
G.ISCAE	GROUPE INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE LA NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
IPSMGCA	INSTITUT PRINCE SIDI MOHAMMED DES TECHNICIENS SPECIALISES EN GESTION ET COMMERCE AGRICOLE
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OPPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEs
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RATS	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE SAFI
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
UNIVERSITES (13)	UNIVERSITES

SOCIETES ANONYMES -9-

Sigle	Raison sociale
ADER	AGENCE DE DEDENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
IDMAJ SAKAN	IDMAJ SAKAN
NWM	NADOR WEST MED
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SIE	SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE
SNED	SOCIETE NATIONALE D'ETUDES DU DETROIT DE GIBRALTAR
SONADAC	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL
SRRA	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT

LISTE DES INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES -10-**ETABLISSEMENTS PUBLICS -3-**

Sigle	Raison sociale
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

SOCIETES ANONYMES -7-

Sigle	Raison sociale
ASMA INVEST	ASMA INVEST
BAM SA	BARID AL-MAGHRIB SA
CAM	CREDIT AGRICOLE DU MAROC
FMP	FOND MAROCAIN DE PLACEMENTS
MAROCLEAR	MAROCLEAR
MIA	MOROCCO INVESTISSEMENT AUTHORITY
SMAEX	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION

LISTE DES ORGANISMES SOCIAUX -3-

Sigle	Raison sociale
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNRA	CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS
EN COURS DE LIQUIDATION OU DE DISSOLUTION - 74 - (1/2)**

Sigle	Raison Sociale
AIR SENEGAL INTERNATIONAL	AIR SENEGAL INTERNATIONAL
AOULI	MINES D'AOULI
ASSARF	ASSARF ACHAABI
ATLAS BLUE	ATLAS BLUE
BNDE	BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CDM	CHARBONNAGES DU MAROC
CFPM	CONDITIONNEMENT DES FRUITS ET PRIMEURS
CHARIKA	SOCIETE CHARIKA
CIMA	CIMENTERIE MAGHREBINE
COMAGRI	COMPAGNIE MAROCAINE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
COMAPRA	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
CRNMDA	CAVES DES ROCHES NOIRES
ELKHEIR	SOCIETE EL KHEIR
ESMAFOR	SOCIETE ESMAFOR
EUMAGEX	EURO-MAROCAINE DE GESTION A L'EXPORT
EUROCHEQUE	EUROCHEQUE MAROC
FRUMAT	FRUITIERE MAROCAINE DE TRANSFORMATION
FS SGAM	FONDS SGAM AL KANTARA
GEFS	LES GRANDS ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DU SOUSS
HALA FISHERIES	HALA FISHERIES
HOLEXP	HOLDING EXPANSION
IMEC	INSTITUT MAROCAIN D'ESSAIS ET DE CONSEILS
JADIVET	JADIDA VETEMENTS
MARTCO	MARGHREB ARAB TRADING COMPANY
MMA	PECHINEY M.M.A
NEW SALAM	SOCIETE NEW SALAM
ODI	OFFICE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
PALM BAY	PALM BAY
PERLITE	PERLITE ROCHE
PROMAGRUM	PROMOTION DES AGRUMES AU MAROC
RAD	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION DE CASABLANCA
RAID	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TANGER
RATAG	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS D'AGADIR
RATC	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS DE CASABLANCA
RATF	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE FES
RATM	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MEKNES
RATMA	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MARRAKECH

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS
EN COURS DE LIQUIDATION OU DE DISSOLUTION - 74 - (2/2)**

Sigle	Raison Sociale
RATR	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
RATT	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE TANGER
RDE	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TETOUAN
RED	RABAT ELECTRICITE DISTRIBUTION ASSAINISSEMENT LIQUIDE
REP MARINE	SOCIETE REP MARINE
SAFIR	CHAINE HOTELIERE SAFIR
SAIA	SOCIETE ARABE D'INVESTISSEMENT AGRICOLE
SASMA	SOCIETE AGRICOLE DE SERVICES AU MAROC
SCI SEBTA	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEBTA
SCORE U	SOCIETE DES CONSIGNATAIRES REUNIS
SCVA	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE D'AIT SOUALA
SCVM	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DE MEKNES
SEFERIF	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
SEPYK	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA PYROTHINE DE KETTARA
SERECAP	SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATION DE LA CHAINE DE FROID AU MAROC
SGAM KANTARA	SGAM AL KANTARA
SICOR	SOCIETE INDUSTRIELLE DE CONSERVES DE L'ORIENTALE
SINCOMAR	SINCOMAR
SLIMACO	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES POUR LE GHARB
SMADA	SOCIETE MAROCO ARABE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SNDE	SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
SNPP	SOCIETE NATIONALE DES PRODUITS PETROLIERS
SOCICA	SOCIETE CHERIFIENNE DE LA CITE OUVRIERE MAROCAINE DE CASA
SOCOBER	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES DE BERKANE
SOCOCHARBO	SOCIETE COMMERCIALE DE CHARBON ET DE BOIS
SODEA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SODEVI	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT VITICOLE
SODIP	SOCIETE SODIP
SOGETA	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
SOGIP	SOCIETE SOGIP
SONARP	SOCIETE DE NAVIGATION, D'ARMEMENT ET DE PECHE
SOPLEM	SOCIETE DE PLANTATION ET D'EMBALLAGE OULED MAHALLA
SORASRAK	SOCIETE REGIONALE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE SAIDIA
TELECART	SOCIETE DE TELEDETECTION, DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE
TRANSATLANTIQUE	CHAINE HOTELIERE TRANSATLANTIQUE
UIM	UNION INDUSTRIELLE DE MONTAGE
VINICOOP	SOCIETE COOPERATIVE VINICOLE DES BENI SNASSEN

I. Bilan des opérations de privatisation régies par l'article 1^{er} de la loi n° 39-89

Sociétés transférées -1/3-

DATE	SIGLE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	PART CÉDÉE %	RECETTES EN MDH
février 1993	SODERS	Fabrication de levure	33,34	27,00
			2,39	1,60
avril 1993	CHELCO	Confection de vêtements	32,00	10,20
juin 1993	CTM-LN	Transport terrestre de passagers et messagerie	40,00	94,30
juillet 1993			35,00	111,60
juillet 1993	PETROM	Distribution de produits pétroliers	51,00	145,00
août 1993	CIOR	Fabrication de ciment	51,00	614,00
octobre 1993	SNEP	Production de chlore, soude et PVC	90,00	364,30
décembre 1993	CIOR	Fabrication de ciment	34,00	329,20
	CTM	Transport terrestre de passagers et messagerie	2,60	5,20
	SHELL	Distribution de produits pétroliers	50,00	450,00
février 1994	DRAGON-GAZ	Distribution de produits pétroliers	50,00	0,90
mars 1994	CMH	Distribution de produits pétroliers	50,00	100,10
avril 1994	SOFAC	Crédit à la consommation	35,00	89,30
			18,37	40,00
mai 1994	MOBIL Maroc	Distribution de produits pétroliers	50,00	110,00
	TOTAL Maroc	Distribution de produits pétroliers	50,00	300,00
août 1994	MODULEC	Equipement électromécanique	76,34	1 DH
			8,48	Gratuit
septembre 1994	CTM-LN	Transport terrestre	18,46	48,70
octobre 1994	GENERAL TIRE	Industrie de pneumatiques	20,00	46,00
			2,21	4,30
	SNI	Holding financier	15,63	361,10
novembre 1994	SNI	Holding financier	51,00	1 669,00
décembre 1994	BMCE	Finance- Banque commerciale	14,01	455,30
			3,00	82,90
juin 1995	CIOR	Fabrication de ciment	1,22	10,00
avril 1995	BMCE	Finance- Banque commerciale	26,00	1 243,40
juin 1995	EQDOM	Finance-Crédit	18,00	72,00
	ICOZ	Industrie Textile, filés et fil retors de coton, fils à coud	97,44	10,00
	SICO-CENTRE	Industrie Textile, prêt-à-porter	30,00	1,60
juillet 1995	SIMEF	Industrie gaz et diesel, Moteurs électriques	89,98	1 DH
			10,00	Gratuit
	SOCHEPRESS	Distribution de journaux	40,00	24,00
août 1995	SOFAC	Crédit à la consommation	0,81	1,50

I. Bilan des opérations de privatisation régies par l'article 1^{er} de la loi n° 39-89

Sociétés transférées -2/3-

DATE	SIGLE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	PART CÉDÉE %	RECETTES EN MDH
septembre 1995	SOTRAMEG	Production d'alcool de mélasse	60,00	8,70
novembre 1995	EQDOM	Finance Crédit aux consommateurs	1,54	5,00
mars 1996	SAMIR	Raffinerie du pétrole	30,00	1 504,80
mai 1996	SOMAS	Distribution de produits pétroliers	56,04	78,40
juin 1996	MAPROC	Industrie cuir, chaussures	28,50	1 DH
	SAMIR	Raffinerie du pétrole	1,11	47,30
	SONASID	Industrie Sidérurgie	35,00	420,40
septembre 1996	SMI	Mine-Argent	36,07	234,50
octobre 1996	FERTIMA	Industrie-Engrais	30,00	120,10
janvier 1997	CTT	Mine-Cobalt	40,00	88,00
	SAMINE	Mine-Fluorine	35,00	38,50
	SOMIFER	Mine-Cuivre	34,20	68,40
avril 1997	FPZ	Industrie-Fonderie de plomb	26,00	39,00
mai 1997	CNIA	Compagnie d'assurance	78,57	310,20
	SAMIR	Raffinerie du pétrole	60,90	3 157,50
	SCP	Raffinerie du pétrole	66,33	425,70
juin 1997	BMCE	Finance- Banque commerciale	10,80	744,30
	SMI	MineArgent	13,00	84,50
			20,00	130,30
octobre 1997	CIOR	Fabrication de ciment	0,0045	0,04
	SONASID	Industrie Sidérurgie	62,00	837,10
mars 1998	SONASID	Industrie Sidérurgie	3,00	30,60
juin 1998	SAMIR	Raffinerie du pétrole	5,77	296,10
			4,30	27,80
	SCP	Raffinerie du pétrole	3,00	16,30
novembre 1998	SAMIR	Raffinerie du pétrole	1,00	42,60
octobre 1998	FERTIMA	Industrie-Engrais	51,00	230,00
	RANCH ADAROUCHE	Elevage de bovins	50,00	33,00
décembre 2000	SOTRAMEG	Production d'alcool de mélasse	6,22	0,70
janvier 2001	SNEP	Production de chlore, soude et PVC	5,30	18,30
février 2001	IAM	Télécommunications	35,00	23 345,00
mai 2002	SICOME	Industrie-Textile prêt-à-porter	11,40	2,20
octobre 2002	FERTIMA	Industrie-Engrais	1,00	75, 4
janvier 2003	RT	Régie des Tabacs	80,00	14 080,00
juillet 2003	SONIR	Industrie du papier, Impression et distribution de journaux	72,97	22,00
septembre 2003	SOMACA	Montage de véhicules	26,00	65,00

I. Bilan des opérations de privatisation régies par l'article 1^{er} de la loi n° 39-89

Sociétés transférées -3/3-

DATE	SIGLE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	PART CÉDÉE %	RECETTES EN MDH
décembre 2004	IAM	Télécommunications	14,90	8 896,20
janvier 2005			16,00	12 400,00
septembre 2005	SUTA	Transformation de la betterave et de la canne à sucre en sucre blanc	93,94	518,60
	SUCRAFOR		87,46	88,30
	SUNABEL		94,53	237,30
	SURAC		95,00	523,50
octobre 2005	SOMACA	Montage de véhicules	12,00	30,00
juillet 2006	IAM	Télécommunications	0,10	98,60
août 2006	RT	Régie des Tabacs	20,00	4 020,00
septembre 2006	SOMATHES	Agro-alimentaire	100,00	539,00
mai 2007	COMANAV	Transport maritime	75,93	1 182,20
juin 2007	DRAPOR	Dragage des ports	100,00	327,60
juin 2007	IAM	Télécommunications	4,00	4 571,30
juin 2010	SUTA	Transformation de la betterave et de la canne à sucre en sucre blanc	3,45	27,50
	SUCRAFOR		3,45	3,50
	SUNABEL		4,62	11,60
	SURAC		5,00	27,50
juillet 2011	SSM	Exploitation et commercialisation du sel	100,00	655,00
juillet 2016	MARSA MAROC	Exploitation des ports	40,00	1 929,80

I. Bilan des opérations de privatisation régies par l'article 1^{er} de la loi n° 39-89

Hôtels transférés

DATE	DENOMINATION DE L'HOTEL	RECETTE EN MDH
février 1993	Amandiers	5,00
mars 1993	Tarik	15,20
septembre 1993	Basma	50,00
avril 1994	Toubkal	38,50
avril 1994	Volubilis	35,00
mai 1994	Transatlantique- Meknès	41,00
juin 1994	Les Iles	20,00
septembre 1994	Malabata	55,00
septembre 1994	Rissani	8,10
décembre 1994	Casablanca (Hyatt Regency)	180,00
décembre 1994	Zalagh	17,25
janvier 1995	Azghor	14,55
avril 1995	Doukkala	22,17
avril 1995	Oukaïmeden	3,01
mai 1995	Tour Hassan	50,00
mai 1995	Les Mérinides	30,00
septembre 1995	Friouato	13,00
septembre 1996	Splendid	0,30
octobre 1998	Tinsouline	5,50
octobre 1998	TransAtlantique- Casa	14,00
décembre 1998	Les Almoravides	24,50
décembre 1998	Les Dunes d'or	74,00
septembre 1999	Saghro	6,60
janvier 2018	Rose du Dadès	7,20
janvier 2018	Riad	10,00
janvier 2018	Madayaq	7,32

II. Bilan des opérations de cession régies par l'article 9 de la loi n° 39-89

ANNÉE	OPÉRATION	RECETTES EN MDH
2002	Cession de 20 % du capital de la Banque Centrale Populaire (BCP)	544,00
2004	Cession de 21 % du capital de la BCP	768,00
2006	Cession de 7,5 % du capital de BMCE Internationale-Madrid	21,00
2011	Cession de 20 % du capital de la BCP au BPR	5 300,00
2012	Cession de 10% du capital de la BCP	3 306,00
2014	Cession de 6 % du capital de la BCP	2 100,00
2015	Cession de 40% du capital de la société Mer Verte	43,00
2016	Cession de 33,24 % du capital de la SOMED	570,00

III. Synthèse de l'affectation des recettes des opérations de privatisation

Bénéficiaire	Période	Recettes de privatisation(en MDH)	Part en %
Recettes émanant des opérations de privatisation (liste annexée à la loi n° 39-89)			
Etat (BGE)	1993-2010	59 130	65,50
Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	2001-2016	29 878	33,10
Fonds National de Soutien aux Investissements	2011-2014	327	0,40
Fonds de Développement Industriel et des Investissements	2015-2016	965	1,10
S/Total (A)	-	90 300	100,00
Autres recettes (article 9 de la loi n°39-89)			
Etat (BGE)	2002-2016	12 600	100,00
S/Total (B)	-	12 600	100,00
Total général (A+B)	-	102 900	100,00

**Autorisations de création de filiales et de prises de participations
accordées dans le cadre de l'article 8 de la loi n° 39-89 autorisant
le transfert d'entreprises publiques au secteur privé
- 2017-**

EEP Demandeur	Prise de participation	Activité	Taux Participation %	Investissement Projeté en MDH
Moroccan Agency for Sustainable Energy (MASEN) via sa filiale MASEN Capital	Acwa Power Ouarzazate IV	Production de l'électricité	25%	---
	Acwa Power Laayoun		25%	
	Acwa Power Boujdour		25%	
	NOMAC Ouarzazate IV		25%	
	NOMAC Laayoune		25%	
	NOMAC Boujdour		25%	
Wilaya de Tanger-Tétouan Al-Hoceima , l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume « APDN », le Crédit Agricole du Maroc « CAM » et la société LOGDEV, filiale à 100% de la SNTL et la BCP.	Société Nord pour l'Aménagement et le Développement SA» (SNAD)	Aménagement	Collectivité Territoriales 18,18%	---
			APDN 27,27%	
			LOGDEV 27,27%	
			CAM 13,63%	
			BCP 13,63%	
OCP S.A.	Création d'une Joint-venture avec IBM dénommée « Teal Technology Services S.A.»	Services numériques et informatiques	OCP : 49% IBM : 51%	---
Office National des Chemins de Fer (ONCF)	Création de la « SOCIETE PALAIS JAMAÏ S.A.»	Réaménagement, gestion et exploitation de l'Hôtel Palais Jamaï de Fès	100%	572

Autorisations de création de filiales et de prises de participations

accordées dans le cadre de l'article 8 de la loi n° 39-89 autorisant
le transfert d'entreprises publiques au secteur privé

- 31 août 2018 -

EEP Demandeur	Objet de la demande	Activité	Taux Participation %	Investissement Projeté en MDH
Caisse Centrale de Garantie (CCG)	Projets de prises de participation dans 4 fonds de capital-risque et amorçage : Azur Innovation, Seaf Morocco Growth Fund, Maroc Numeric Fund II et Green Innov Invest.	Banque et finances	Azur Innovation : 48,78	702,5
			Seaf Morocco Growth Fund: 55,55	
			Maroc Numeric Fund II : 33,33	
			Green Innov Invest : 26,32	
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE)	Projets de prises de participation dans le capital des sociétés de projet relatives au Développement du Programme Intégré de l'Energie Eolienne : Parc Eolien de Midelt, Parc Eolien de Boujdour, Parc Eolien de Jbel Lahdid, Parc Eolien de Tiskrad et Parc Eolien de Tanger II .	Production d'électricité	Parc Eolien de Midelt: 30	11 000
			Parc Eolien de Jbel Lahdid: 30	
			Parc Eolien de Tanger II: 30	
			Parc Eolien de Boujdour : 10	
			Parc Eolien de Tiskrad : 10	
	Projet de prise de participation de l'ONEE dans le capital de la société IFMERE S.A.	Formation dans les métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	20	285
OCP Africa S.A.	Prise de participation dans le capital d'une société de droit Rwandais à créer sous la dénomination « Rwanda Fertilizer Company S.A ».	commercialisation d'engrais	57,4	---
Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH Bank)	Création d'une filiale dédiée aux activités d'établissement de paiement dénommée « Lana Cash ».	Moyens de paiement	100	100

**PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS
DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS**

REALISATIONS 2016 - 2017

(En Millions de DH)

INDICATEURS	2016 initial (PLF 2018) (a)	2016 (***)	2017 (***)	VARIATION 2017 / 2016
Chiffre d'Affaires	212 364	210 130	226 523	7,8%
Charges d'Exploitation (*)	176 033	172 626	190 723	10,5%
dont Charges de Personnel	33 516	32 973	34 273	3,9%
Valeur Ajoutée	80 488	79 740	85 303	7,0%
Résultat d'Exploitation Bénéficiaire (**)	34 197	22 277	20 848	-6,4%
Résultat d'Exploitation déficitaire(**)	11 636	4 159	4 317	-3,8%
Résultat Courant bénéficiaire(**)	32 712	19 865	18 697	-5,9%
Résultat Courant déficitaire(**)	11 145	4 828	4 615	4,4%
Résultat Net bénéficiaire(**)	12 669	13 559	13 694	1,0%
Résultat Net déficitaire(**)	6 086	2 671	2 599	2,7%
Impôt sur les Sociétés	5 617	6 109	5 831	-4,5%
Investissement	72 675	72 675	61 286	-15,7%
Dettes de Financement	261 223	250 898	265 962	6,0%
Capacité d'Autofinancement	43 248	44 219	45 504	2,9%
Fonds Propres	532 058	536 430	541 355	0,9%
Total du bilan	1 319 597	1 365 452	1 432 767	4,9%

(a) Données avant retraitement pour introduire les normes IFRS

(*) Hors dotations d'exploitation

(**) Hors CNSS et CMR

(***) Ces agrégats intègrent les données de certains groupes qui consolident selon les normes IFRS

**TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP : PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DES FINANCES 2018
ET REALISATIONS AU TITRE DES LOIS DES FINANCES 2017 ET 2018 (EN MDH) (1/4)**

EEP	Réalizations à fin 2017	Prévisions actualisées 2018				Réalizations au 31 Août 2018			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
AASLM	257,0	232,0			232,0	132,0			132,0
AAVBR	135,0	162,0			162,0				0,0
ABHs	251,1	163,9	172,3		336,2	41,6	18,1		59,7
ADA	108,5	68,8	60,0		128,8	28,8	30,5		59,3
ADD		35,0	25,0		60,0	35,0			35,0
ADER Fes	25,8				0,0				0,0
ADM	480,0				0,0				0,0
ADS	100,0	9,0	100,0		109,0				0,0
ALEM		255,0			255,0	55,0			55,0
AMCAM		50,0	4,8		54,8		4,8		4,8
AMDIE	128,0	263,5	56,0		319,5				0,0
AMDL	36,0	80,0	36,0		116,0	0,0	10,0		10,0
AMEE	58,0	25,0	38,0		63,0	0,0	19,0		19,0
AMLCA	289,9	206,0	47,0		253,0				0,0
AMSSNUR	20,0	10,0	25,0		35,0	10,0	25,0		35,0
ANAPEC	213,8	12,0	219,0		231,0	12,0	54,2		66,2
ANBMR		1,0	1,0		2,0				0,0
ANDA	33,6	26,1	18,6		44,7	18,6	9,3		27,9
ANDZOA	163,7	112,8	63,5		176,3	64,0	40,0		104,0
ANPMA	7,5	5,0	8,0		13,0		3,0		3,0
ANPME	0,0	67,8			67,8				0,0
ANRE		5,0			5,0				0,0
APDN & APDO & APDS	730,0	934,6			934,6	390,5			390,5
ARCHIVES DU MAROC	9,5	3,0	9,0		12,0		9,0		9,0

**TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP : PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DES FINANCES 2018
ET REALISATIONS AU TITRE DES LOIS DES FINANCES 2017 ET 2018 (EN MDH) (2/4)**

EEP	Réalizations à fin 2017	Prévisions actualisées 2018				Réalizations au 31 Août 2018			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
AREFs	6 347,5	3 328,9	6 490,7		9 819,6	2 079,1	5 377,7		7 456,8
AREP GUELMIM OUED NOUN		20,0			20,0				0,0
AGENCES URBAINES	558,3	186,0	555,0	0,0	741,0	4,0	244,5	0,0	248,5
BNRM	36,0	14,0	36,0		50,0		18,0		18,0
CADETAF	0,0	1,0			1,0				0,0
Casablanca Aménagement	140,0	53,5			53,5	53,5			53,5
CCG	220,0	400,0			400,0				0,0
CCIS	21,9		23,8		23,8		22,1		22,1
CCM	63,9	5,2	59,0		64,2	5,2	59,0		64,2
CDM	92,0		48,5		48,5		48,5		48,5
CFR	1 150,0	1 470,0			1 470,0	490,0			490,0
Chambres d'Agriculture	161,5	100,1	80,0		180,1	31,6	37,3		68,9
Chambres d'Artisanat & FED	21,8	0,0	22,7		22,7		22,7		22,7
Chambres Pêches Maritimes	4,2		4,2		4,2		4,2		4,2
CHU	2 527,0	255,0	2 382,0	0,0	2 637,0	0,0	1 191,0	0,0	1 191,0
CMPE	100,0	30,0			30,0				0,0
CNESTEN	131,7	67,0	67,7		134,7	33,5	33,8		67,3
CNRST	66,9	15,0	62,8		77,8	15,0	38,3		53,3
COTEF	1,0		1,0		1,0		1,0		1,0
EHTP	28,9	15,0	28,5		43,5	1,5	10,5		12,0
ENAM	92,7	23,0	70,0		93,0	15,0	39,1		54,1
ENSA	35,0	5,0	30,0		35,0	5,0	30,0		35,0
ENSMR	86,6	5,6	78,6		84,3	5,6	39,3		45,0
ENTRAIDE NATIONALE	364,0	20,4	364,0		384,4		182,0		182,0
FHII		250,0			250,0				0,0

**TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP : PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DES FINANCES 2018
ET REALISATIONS AU TITRE DES LOIS DES FINANCES 2017 ET 2018 (EN MDH) (3/4)**

EEP	Réalizations à fin 2017	Prévisions actualisées 2018				Réalizations au 31 Août 2018			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
FNM	48,0								
IAV HASSAN II	259,6	60,0	230,3		290,3		108,2		108,2
IMANOR	9,0		9,0		9,0		4,5		4,5
INRA	357,6	139,0	207,0		346,0	60,0	105,8		165,8
INRH	120,2	127,1	83,2		210,3	102,1	63,2		165,3
IPM	42,0	10,0	32,0		42,0	10,0	32,0		42,0
IPSM	10,9	3,0	8,4		11,4	3,0	7,6		10,6
ISCAE	37,5		37,5		37,5		18,8		18,8
ISM	20,0		30,0		30,0		30,0		30,0
MAP	212,3	6,3	222,3		228,6	6,3	222,3		228,6
MCA	76,9								
MDA	93,5	93,5			93,5				0,0
Nador West Med	240,0	400,0			400,0				0,0
ODCO	44,0		56,0		56,0				0,0
OFPPT	107,0	10,0			10,0				0,0
ONCA	360,5	131,0	346,6		477,6	45,0	183,0		228,0
ONCF	1 907,7			991,0	991,0			684,0	684,0
ONEE	460,8	459,8			459,8	125,0			125,0
ONMT	205,0	300,0			300,0				0,0
ONOUSC	2 235,0	80,0	420,0		500,0	45,0	220,0		265,0
ONP	23,0	109,4	20,0		129,4	59,4	20,0		79,4
ONSSA	888,7	467,0	528,0		995,0	280,0	232,0		512,0
ORMVAs	2 210,5	2 108,7	129,4		2 238,1	998,9	90,0		1 088,9
SAZ		3,0			3,0				0,0
SEFERIF	6,3			6,3	6,3			6,3	6,3

**TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP : PREVISIONS ACTUALISEES DE LA LOI DES FINANCES 2018
ET REALISATIONS AU TITRE DES LOIS DES FINANCES 2017 ET 2018 (EN MDH) (4/4)**

EEP	Réalizations à fin 2017	Prévisions actualisées 2018				Réalizations au 31 Août 2018			
		Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total	Equip.	Fonct.	Aug. capital	Total
SFDA		15,0			15,0				0,0
SMIT	126,2	114,7			114,7	30,0			30,0
SNED	5,0		5,0		5,0		5,0		5,0
SNRT	1 117,0		817,0	300,0	1 117,0		811,3	300,0	1 111,3
SOGETA	21,3				0,0				0,0
SONARGES	10,0	51,0			51,0	28,0			28,0
SOREAD	90,1	65,0	20,0	82,5	167,5	65,0	20,0		85,0
STAREO	25,0		4,8		4,8		4,8		4,8
Sté Rabat Aménagement	87,4	85,0			85,0	85,0			85,0
Tanger MED II	67,5				0,0				0,0
TMSA	129,8				0,0				0,0
TNMV	15,6		15,6		15,6		7,8		7,8
Universités et Etab. d'enseign. sup.	1 812,3	864,2	1 152,6		2 016,8	336,1	688,7		1 024,9
TOTAL	28 781,1	14 694,7	15 662,4	1 379,8	31 736,8	5 805,3	10 496,7	990,3	17 292,3

**PRODUITS PROVENANT DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS AU PROFIT DU BGE :
REALISATIONS 2017 ET PREVISIONS 2018 ET 2019 (EN MDH)**

DESIGNATION DES RECETTES	LF 2017 (Réalizations)	Prévisions LF 2018	Prévisions PLF 2019
Produits à provenir d'organismes financiers			
Produits à provenir de Bank Al-Maghrib	556,2	590	612
Produits à provenir de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	0	200	100
Dividendes à Provenir du Crédit Agricole du Maroc (CAM)	38,3	100	100
Produits à Provenir du Fonds d'Equipement Communal (FEC)	0	100	100
Produits à provenir de l'Office des Changes (OC)	120	129	150
Dividendes à provenir de la Société Centrale de Réassurance (SCR)	0	100	100
Produits des monopoles, parts de bénéfices et contributions des établissements publics			
Produits à provenir de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC)	2 400	3 000	3 000
Produits à provenir de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)	200	100	300
Produits à provenir de l'Office National des Aéroports (ONDA)	400	400	400
Produits à provenir de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	170	200	150
Produits à provenir de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC)	22	26	26
Produits à provenir de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)	5	5	15
Produits à provenir de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)	6	8	10
Produits à Provenir de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)	200	350	30
Produits à Provenir du Comité National de la Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC)	50	20	60
Produits à provenir de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL)	55	55	60
Produits à Provenir de la Centrale d'Achat et de Développement de la Région Minière de Tafilalet et de Figuig (CADETAF)			5
Produits à provenir du Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca			2
Dividendes à provenir des sociétés à participation publique			
Dividendes à provenir de l'OCP SA	1 340,6	2 000	2 500
Dividendes à provenir du Holding Al Omrane (HAO)	250	300	250
Dividendes à provenir de Barid Al-Maghrib (BAM)	127,5	150	170
Dividendes à provenir de la Société Nationale du Transport et de la Logistique (SNTL)	0	37	40
Dividendes à Provenir de la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC)	20	20	25
Dividendes à Provenir de la Société de Productions Biologiques, Pharmaceutiques et Vétérinaires (BIOPHARMA)	3,4	4	
Dividendes à provenir de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA)	2,4	5	5
Dividendes à provenir des participations financières de l'Etat à diverses sociétés	1 725,2	1 460	1 850
Redevances pour l'occupation du domaine public et autres produits			
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant des Opérateurs exploitant les réseaux publics de télécommunications	0	120	120
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Office National des Aéroports (ONDA)	100	120	110
Redevances pour l'occupation du domaine public provenant de l'Agence Nationale des Ports (ANP)	100	100	100
Produits divers	66,1	122	1 060
TOTAL	7 957,7	9 821	11 450
Produits de cession des participations de l'Etat			5 000
TOTAL GENERAL	7 957,7	9 821	16 450

INVESTISSEMENT DES EEP PAR SECTEUR EN MDH (1/2)

SECTEUR	EEP	Réalisations 2017	Prévisions 2018 (Actualisées*)	Prévisions 2019
INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT	RAM GROUPE	1 475	607	8 156
	ONCF	6 274	6 830	5 486
	CFR	1 652	4 500	3 800
	NWM	1 458	2 629	3 175
	CASA TRANSPORTS	1 050	3 735	2 738
	ADM	623	1 816	1 460
	ANP	1 231	2 213	1 352
	ONDA	1 322	2 373	1 290
	TMSA	1 186	1 097	996
	STRS	60	470	550
	SOSEP	196	744	357
	SNTL	2	56	80
	CNPAC	46	24	45
	ANRT	3	44	40
	RAFC	9	8	9
	RATS	8	3	3
	SONARGES	1	2	3
	AUTRES EEP	325	1 352	1 087
	TOTAL	16 596	27 152	29 540
AGRICULTURE ET PECHE MARITIME	ORMVAs	2 411	2 985	3 153
	ANCFCC	1 354	1 942	1 696
	ONSSA	417	452	685
	ONCA	69	177	180
	ANDZOA	96	152	167
	SOREC	46	140	154
	ONP	143	235	147
	SOSIPO	123	107	118
	ADA	165	76	83
	BIOPHARMA	5	66	72
	SONACOS	39	39	40
	ANDA	7	15	17
	ONICL	4	10	11
	LOARC	0	10	10
	JZN	6	4	4
	AUTRES EEP	227	220	238
TOTAL	4 887	6 410	6 538	
HABITAT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	GROUPE HAO	5 224	5 700	5 934
	CASA AMENAGEMENT	644	1 529	1 500
	ALEM	573	1 317	1 367
	SRRA	952	2 764	1 172
	AAVBR	858	1 367	1 115
	IDMAJ SAKAN	344	628	520
	AGENCES URBAINES	119	480	500
	AASLM	435	328	300
	ADER	1	5	292
	SAPT	185	106	150
	STAVOM	23	60	150
	SAR	105	145	112
	APDs	917	1 161	60
	AUTRES EEP	1 232	1 478	764
	TOTAL	10 381	15 590	13 172
ENERGIE, MINES, EAU ET ENVIRONNEMENT	GROUPE OCP	11 334	13 000	21 280
	ONEE	6 610	11 220	9 500
	REGIES DISTRIBUTION	1 257	2 425	1 761
	MASEN	616	765	600
	ABHs	299	557	520
	ONHYM	150	169	426
	AMEE	30	24	58
	CNESTEN	57	55	35
	CADETAF	0	4	4
	SIE	0	0	0
	AUTRES EEP	87	83	97
TOTAL	20 353	28 218	34 184	

INVESTISSEMENT DES EEP PAR SECTEUR EN MDH (2/2)

SECTEUR	EEP	Réalisations 2017	Prévisions 2018 (Actualisées*)	Prévisions 2019
FINANCES	CDG GROUPE	4 500	10 000	5 100
	CAM	179	499	549
	OC	12	27	23
	CCG	7	13	13
	FEC	8	10	12
	FDSHII	3	2	2
	TOTAL	4 709	10 551	5 698
SOCIAL, SANTE EDUCATION ET FORMATION	AREFs	1 914	3 257	3 235
	UNIVERSITES	582	665	1 039
	CHUs	252	366	510
	OFPPPT	166	500	500
	CNSS	23	247	200
	INRA	126	135	149
	ADS	20	123	120
	ANAM	27	34	90
	ONOUSC	91	80	80
	MAP	18	63	63
	CMR	11	58	58
	INRH	80	50	55
	IAV	41	55	50
	CNRST	16	29	29
	ENAM	31	23	22
	EN	44	20	20
	ANAPEC	4	18	18
	BNRM	7	14	14
	CCM	5	5	14
	EHTP	7	11	11
	IPM	7	10	10
	ISCAE	4	9	10
	ENSMR	4	8	8
	ODCO	1	8	8
	ENSA	4	8	7
	TNMV	2	6	6
	IPSMGCA	4	3	3
	ISM	1	1	2
	CC	1	1	1
	AUTRES EEP	34	65	65
TOTAL	3 493	5 807	6 331	
TOURISME ET ARTISANAT	ITHMAR CAPITAL	24	1 037	1 025
	MDA	118	122	120
	ONMT	147	680	700
	SMIT	26	174	265
	TOTAL	316	2 013	2 110
AUTRES	AMDIE	60	468	468
	SNRT	150	256	255
	BAM	93	175	215
	ANLCA	171	203	205
	AMDL	12	73	178
	SOREAD	30	50	50
	OMPIC	5	31	30
	AMSSNUR	3	16	11
	EACCE	1	8	10
	ANPMA	1	5	5
	MDJS	7	4	5
	ARCHIVES DU MAROC	2	3	4
	ANPME	3	2	2
	ANEAQ	0	1	1
	IMANOR	0	1	1
	OCE	14	13	0
	AUTRES EEP	36	84	69
	TOTAL	552	1 309	1 439
TOTAL GLOBAL		61 286	97 050	99 011

* Après approbation des budgets

**SOCIETE NATIONALE
DES AUTOROUTES DU MAROC**

GROUPE



**الشركة الوطنية للطرق
السريعة المغرب**

Informations de base

معلومات عامة

ISIN	ADM (MAROC) MAROC			رمز المؤسسة
Capital social	10000000000	10 000 000 000	التعيين للدرا م	رأس المال المضماع
Date de constitution	15/08/1999			تاريخ التأسيس
Classement action Autoroute	Public		شركة تابعة عامة	التصنيف المالي
Activite	تجيز واستغلال البنى التحتية للمواصلات الطريق السريعة			نشاط المؤسسة
Statut juridique	Societe Anonyme			النوع القانوني
Societe de droit Public	Personne morale	Personne physique	الإجلمية	المسؤولية العامة
	Personne morale	Personne physique	المشيرة	
	Personne morale	Personne physique	غير المشيرة	

**Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe ADM (*)**

**مؤشرات الانصا ة و لمد اة
لمجموع الشركة الوطنية للطرق السريعة المغرب**

(* Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs ب الال لدرام

Indicateurs	2015	2016	2017	مؤشرات
Chiffre d'affaires	1487	1642	1779	عدد لمستخد من بل وحدات
Charges de personnel	127	133	159	تكال ف لمستخد من
Charges d'exploitation	1 208	1 419	1 620	تكال ف الاسغال
Charges d'Amortissement	1 048	1 178	1 420	رلم لمعا الت
Travail effectué	1 838	2 112	2 128	ل مة لمضفة
Impôts sur les Sociétés	10	10	38	لضربة عموال شركات
Résultat net	-828	-842	202	لرات لصل اف
Cap	848	-212	212	لدرلك موال لذات
Travail payé	14 382	16 412	18 828	مجموع الصول
Fonds propres	1 828	21 712	22 882	الأموال لذاتة
Dotations de Réserve	38 128	38 828	38 427	دون لدمول
Investissements (généralisés)	1 142	1 822	2 212	الاستثمارات ال اداعات

Gouvernance (Maison mère)

المدحك اة

Comité	Nombre de réunions		عدد لدورات
Comité des nominations et rémunérations	3	3	
Comité des investissements	1	5	5
Comité des risques	-	-	-
Comité d'audit	3	6	3
Conseil d'administration	6	5	3

لجنة التبعينات والتعضوات
لجنة الامتدات
لجنة الامخاطر
لجنة التعلوك
مجلس المدارة

للمصدلة عمى لمدات

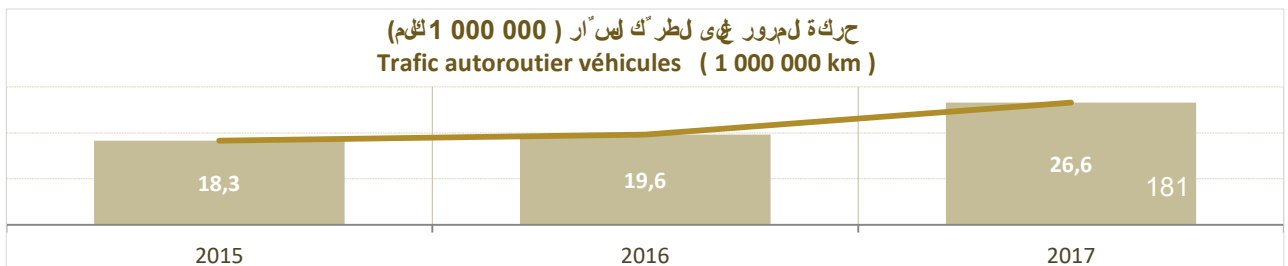
Certification des comptes

Comptes certifiés	2015	المدات
	2016	المدات
	2017	المدات

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

حركمة لمرور عمى لطر ك لسار (1 000 000 لكم)
Trafic autoroutier véhicules (1 000 000 km)



AGENCE NATIONALE
DES PORTS

GROUPE



الوكالة الوطنية للموانئ

Informations de base

معلومات عامة

SEUIL	ANP (MAISON MERE)		رمز المؤسسة
CAPITAL SOCIAL	1 000,0	الدين للدراهم	رأس المال التجماعي
DATE DE CONSTITUTION	09/12/2008		تاريخ التأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ÉTABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	التصنيف القانوني
ACTIVITE	Développement et maintenance des ports et infrastructures relatives maritimes		نشاط المؤسسة
STATUT JURIDIQUE	SAISON (MAISON MERE)	المطاع غير التاجر	النوع القانوني

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe ANP (*)لمؤشرات الاقتصادية والمالية
لمجموعة الوكالة الوطنية للموانئ

(*) Consolidés selon la norme marocaine

En Millions de Dhs ب.الدين للدراهم

Indicateurs	2015	2016	2017	مؤشرات
Effectif (en unités)	-	1 400	1 400	عدد الموظفين
Charges de personnel	-	200	137	تكاليف الموظفين
Charges d'exploitation (CO)	-	1 000	1 200	تكاليف التشغيل
Charges d'entretien	-	1 000	1 000	رلم لعمارة
Valeur ajoutée	-	1 200	1 200	لقيمة المضافة
Impôt sur les sociétés	-	10	10	الضريبة على الشركات
Résultat Net	-	100	100	النتيجة الصافية
CAP	-	100	100	لدرقات مؤل لذات
Total actif	-	1 000	1 000	مجموع الأصول
Fonds propres	-	1 000	1 000	الأموال الذاتية
Dettes de financement	-	1 000	1 000	دون لتمول
Investissements (quadrants)	1 000	1 000	1 000	الاستثمارات (الادعاءات)

Gouvernance (MAISON MERE)

الحوكمة

	Nombre de réunions			عدد لدرورات	لجنة التعيينات والتعويضات
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	-	لجنة الامتيازات
Comité des investissements	2	1	4		لجنة الام خاطر
Comité des risques	-	-	-	-	لجنة التلويك
Comité d'audit	2	1	3		مجلس الادارة
Conseil d'administration	3	2	2		

■ 2015 ■ 2016 ■ 2017

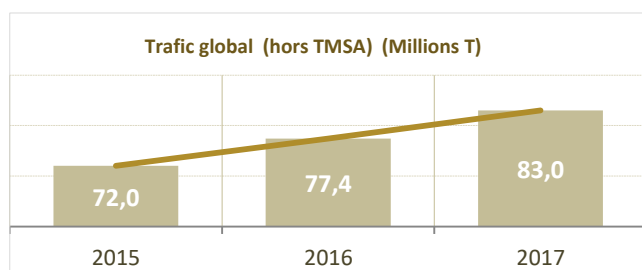
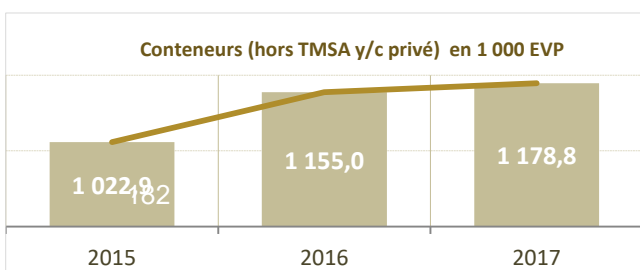
للمصادقة على الحسابات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2015	البيانات
	2016	البيانات
	-	البيانات

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



POSTE MAROC

GROUPE



ب رءالم غرب

Informations de base

مع لومات عام ة

ISIN	BM (MAISON MERE)			رمز المال عموي ة
Capital social	1 000,4			الدين للدرام
Date de constitution	02/08/1987			تاريخ خلق أسري ة
Classement action réglementaire	SOCIÉTÉ EN SAISON			المصري فال م انوني
Activité	COMMERCES + SERVICES			نش اطل المال عموي ة
Structure juridique	SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE			الفئ ة أل هت ح اسة
Principales activités	POSTALE	FINANCE	الإجملي ة	المسا م ة أل عموي ة
	ASSURANCE	LOGEMENT	المشيرة	
	RENTES	-	مخبر العشرة	

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe POSTE MAROC (*)

لمؤشرات الانصا ة ة ولم ا ة
لمجموع ة لبرء لم غرب

(*) Consolidés selon la norme marocaine

Indicateurs	2015	2016	2017	مؤشرات
Effectif	11 648	11 879	11 804	عدد لمبته خدم ن
Charges de personnel	1 824	1 991	1 998	تكال ف لمبته خدم ن
Charges d'exploitation nettes	2 248	2 198	1 994	تكال ف الاق غلال
Charges d'Allores	2 200	2 408	2 148	رلم للم عماملات
Travaux réalisés	1 108	1 108	1 108	لم ة لمضرفة
Revenus nets	100	179	179	لنتكج ل صرف
Total profit	14 802	15 148	15 148	مجموع الأصول
Fonds propres	2 400	2 808	2 708	الأموال لفت ة
Revenus de placements	108	108	108	ءون لتمو ة
Investissements (nettement)	108	108	108	الإبتعثمات الأءاءات

Gouvernance (MAISON MERE)

ال محك امة

	Nombre de réunions			عدد لدورات
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	لجنة للتعينات ولتعويضات
Comité des investissements	1	1	-	لجنة الامتثمارات
Comité des risques	-	-	-	لجنة للمخاطر
Comité d'audit	2	2	4	لجنة للءا لوك
Conseil d'administration	2	3	3	مجلس الءارة

■ 2015 ■ 2016 ■ 2017

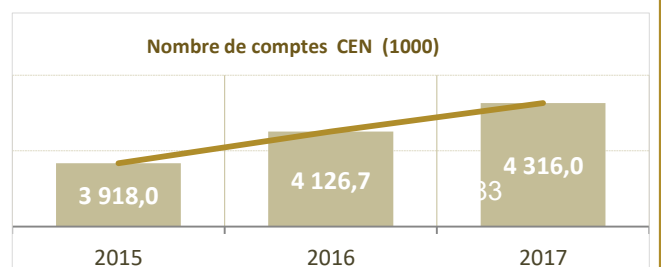
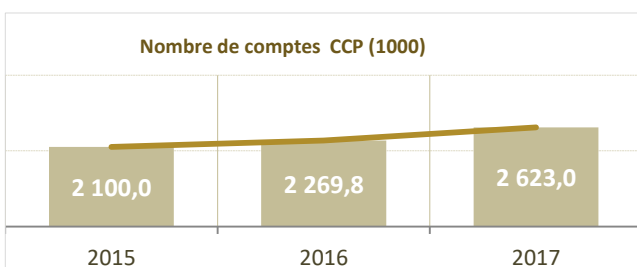
لمصا ة ل عمي ل عمبات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2015	ال عمبات
	2016	ال عمبات
	2017	ال عمبات

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC



مجموعة ال مرضال فال مل م غرب

Informations Générales

معلومات عمارة

اسم	CAM (CREDIT AGRICOLE MAROC)			رمز المؤسسة
الرمز الوطني	4 227 7			رأس المال المضماع
تاريخ التأسيس	09/09/2004			تاريخ الخسيسة
الهيئة العامة	مؤسسة عمومية	شركة قتلعة عمارة		المصرفي فال م انوي
النوع	بنك	مؤسسة قتلعة		نشاط المؤسسة
الهيئة العامة	مؤسسة عمومية			الهيئة العامة الخسيسة
الهيئات العامة	الجمهورية	100%	الجمهورية	المساهمة العامة عمويية
	المشيرة	0%	المشيرة	
	غير المشيرة	0%	غير المشيرة	

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe CAM (*)

المؤشرات الاقتصادية والتمويلية المجمعة ذلك مرضال فال مل م غرب

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs ب الـ من الدرهم

المؤشرات	2015	2016	2017	مؤشرات
عدد الهيئات خدم ن	3 702	3 702	3 804	عدد الهيئات خدم ن
تكاليف الهيئات خدم ن	1 042	1 042	1 000	تكاليف الهيئات خدم ن
مبيعات جالب بنك لأصل اف	3 207	3 604	3 828	مبيعات جالب بنك لأصل اف
المدة المضافة	4 272	4 272	4 282	المدة المضافة
مبيعات جالب اف	347	328	328	مبيعات جالب اف
مجموع الأصول	119 328	119 328	127 807	مجموع الأصول
أموال لذاتة	3 804	3 804	3 828	أموال لذاتة
دون لتم ول	3 804	3 804	3 828	دون لتم ول

Gouvernance (Maison mère)

الحوكمة

الهيئة العامة	عدد دورات			الهيئة العامة
Comité des nominations et rémunérations	1	1	3	لجنة التسميات والتعويضات
Comité des investissements	1	1	5	لجنة الاستثمارات
Comité des risques	2	3		لجنة الامخاطر
Comité d'audit	4	4		لجنة التفتيش
Conseil de surveillance	3	3	3	مجلس الادارة

للمصادرة على الهيئات

Certification des comptes

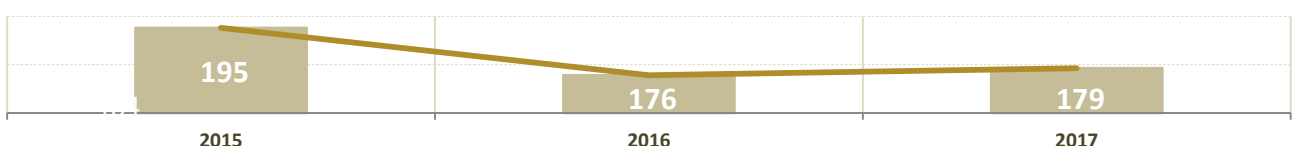
الهيئات	2015	2016	2017
Comptes certifiés	الهيئات	الهيئات	الهيئات

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Investissements (paiements en Millions de Dhs)

الاستثمارات (الاداءات بلا من لدرهم)



CAISSE DE DEPOT
ET DE GESTION

صندوق الابع والتدبّر

Informations Générales

معلومات عمامة

سماة	CDG (MAISON MÈRE)		رمزال موىسة
Capital social	10 000,0	10 000,0	رأس المال اليعامعي
DATE DE CONSTITUTION	NOV/02/1999		تاريخ الخاأسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ÉTABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عموية	التصنيف المانوي
ACTIVITE	BANQUE	موىس قنانية	نشاط المؤسسة
COUSSEMENT JURIDIQUE	INSTITUTION FINANCIÈRE PUBLIQUE	المؤسسة المال اليعال عموية	لقىة الخاأسيس

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe CDG (*)المؤشرات الاقتصادية واللمية
المجمعة ل مجموعة صندوق الابع والتدبّر

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs ب اللان لدرام

Indicateurs	2015	2016	2017	مؤشرات
Effectif	1 527	1 477	1 490	عالمى مستخد من
Charges de personnel	1 090,0	1 071,0	1 062,0	تكال قلمى مستخد من
FAIS	1 204,0	1 214,0	1 207,0	ناتج بلنك ل طرف
Resultat net	750,0	872,0	880,0	ناتج طراف
Total actif	209 870,0	209 180,0	214 770,0	مجموع الأصول
Fonds propres	18 482,0	22 204,0	21 872,0	أموال لذتة

Gouvernance

(CDG – Maison Mère)

الملكامة

	Nombre de réunions		عدد لدورات	
Comité des nominations et rémunérations	-	-	-	-
Comité des investissements	1	1	-	-
Comité des risques	-	-	-	-
Comité d'audit	4	4	4	4
Conseil de surveillance	4	4	4	4

■ 2015 ■ 2016 ■ 2017

للمصادلة على لىجات

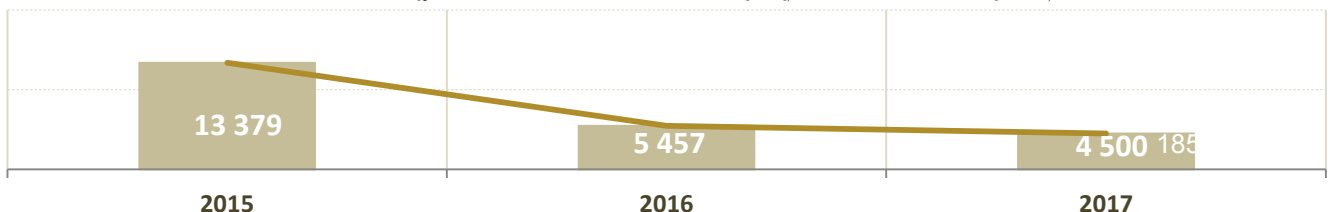
Certification des comptes

Comptes certifiés	2015	2016	2017
اللىجات	اللىجات	اللىجات	اللىجات

Indicateurs d'activité (consolidé)

مؤشرات النشاط (مجمعة)

Investissements (paiements en Millions de Dhs) (الاداءاتب اللان لدرام)



CAISSE MAROCAINE DES
RETRAITES

المصن دوق ال مرغ ر لم ل ت م ا ع د

Informations Générales

م عمل ومات عمامة

SYMBOL	CMR		رمز ال مة سة
CAPITAL SOCIAL	1000000000	1000	رأس ال مال ال م م ا ع ي
DATE DE CONSTITUTION	20/11/1999		تاري خ ت ل أسيس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ÉTABLISSEMENT PUBLIC	مة سة عمويية	ل م ص ر ف ال م ا ن و ي
ACTIVITE	GESTION SOCIALE DES RETRAITÉS DU SECTEUR PUBLIC	تسي ر أن ظ م ع ا ش ات ال م ط ا ع ال ع ا م	ن ش ا ط ال مة سة
COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	OBLIGATIONS SOCIALES		ل ف ية أ ل ت م ا ع ية

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية للمالية

En Millions de Dhs ب ال م ل ن ل دراهم

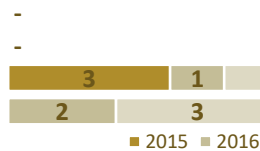
Indicateurs	2015	2016	2017	مؤشرات
Effectif	400	400	400	ع د د م م س ت خ د م ن
Charges de personnel	100,4	100,4	100,4	ت ك ا ل ف ل م ص ت خ د م ن
Contributions et cotisations	11 343,4	11 343,4	11 343,4	ال ا ش ت ر ك ا ت و ل م س ا م ا ت
Pensions et prestations	10 004,7	10 004,7	10 004,7	ل م ع ش ا ت و ل خ د م ا ت
Resultat technique	-1 000,0	-1 000,0	-1 000,0	م ا ل ا ت ج ل ت م ن
Fonds propres	10 000,0	10 000,0	10 000,0	الأموال للذاتة
Total actif	10 000,0	10 000,0	10 000,0	م ج م و ع الم ش و ل
Investissements (généralistes)	10,0	10,0	10,0	الإستثمارات (الذاتة)

Gouvernance

ال ح ك ا مة

Nombre de réunions

عدد لدورات

Comité des risques et d'Audit
Conseil d'Administrationلجنة ل م خ ا ط ر و ل ت ا ل و ك
مجلس الإدارة

ل م ص ا د لة ع ل ي ل م ص ل ا ت

Certification des comptes

(AMO)

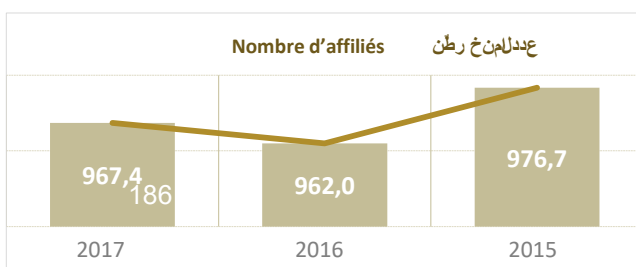
Comptes certifiés	2015	ال م ص ل ا ت
	2016	ل م ص ا د ق ع ل ي ه ا
	2017	

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

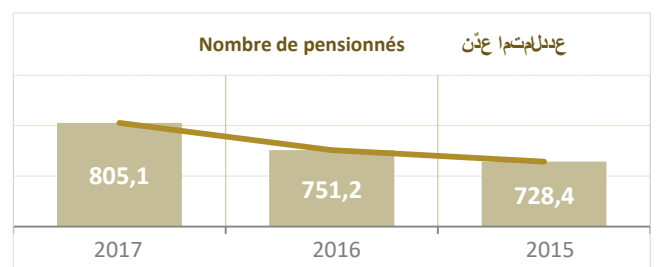
Nombre d'affiliés

ع د د ل م خ ر ط ن



Nombre de pensionnés

ع د د ل م ت م ا ع ن



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE



المحلح دوق الوطن للضمان الاجتماعي

Informations Générales

معلومات عامة

رمز المؤسسة	CNS		رمز المؤسسة
رأس المال المضماني	مبلغ 200	الدين الدرهم	رأس المال المضماني
تاريخ التأسيس	27/07/1972		تاريخ التأسيس
الصفة القانونية	ETABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	الصفة القانونية
النشاط	ASSURANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE LA SECURITE SOCIALE	تسيير نظام الضمان الاجتماعي	نشاط المؤسسة
المقر الرئيسي	COLEMANIA - SOUS-ARRONDISSEMENT	المؤسسات الاجتماعية العمومية	المقر الرئيسي

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية والمالية

بillion de Dhs

المؤشرات	2015	2016	2017	مؤشرات
عدد الموظفين	3 928	4 237	4 230	عدد الموظفين
التكاليف التشغيلية	1 265	1 255	1 235	تكاليف التشغيل
مؤشرات				مؤشرات
التكاليف التشغيلية				التكاليف التشغيلية
التكاليف التشغيلية	18 900	20 200	21 100	التكاليف التشغيلية
التكاليف التشغيلية	14100	15600	16400	التكاليف التشغيلية
التكاليف التشغيلية	4800	4600	4600	التكاليف التشغيلية
التكاليف التشغيلية	42 291	49 538,0	52 702,0	التكاليف التشغيلية
التكاليف التشغيلية	74 068	78 280	78 677,0	التكاليف التشغيلية
التكاليف التشغيلية				التكاليف التشغيلية
التكاليف التشغيلية	4900	6200	6500	التكاليف التشغيلية
التكاليف التشغيلية	2800	3000	3600	التكاليف التشغيلية
التكاليف التشغيلية	2100	3100	3000	التكاليف التشغيلية
التكاليف التشغيلية	19 167	22 366	25 230	التكاليف التشغيلية
التكاليف التشغيلية	21 600	24 417	27 547	التكاليف التشغيلية
التكاليف التشغيلية	40	34	23	التكاليف التشغيلية

Gouvernance

الحكامة

	عدد دورات		عدد دورات
	2015	2016	2017
Comité d'audit et risques	3	4	1
Conseil d'administration	0	4	4

لجنة التدقيق والمخاطر
مجلس الإدارة

للمصادقة على الحسابات

Certification des comptes

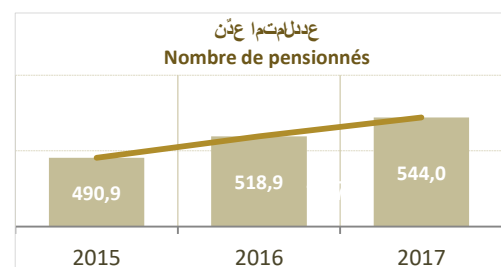
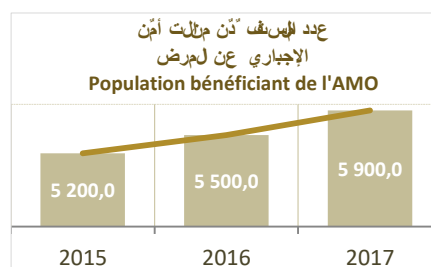
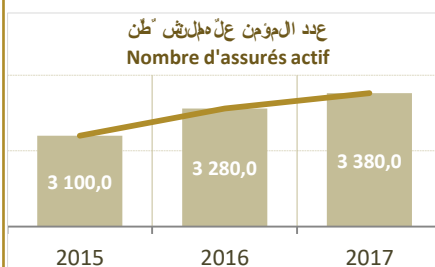
Comptes certifiés	2015	2016	2017
الحسابات			
الحسابات			

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

Mille unités

لف وحدة



GROUPE AL OMRANE



مجموعه آل عمران

Informations Générales

معلومات عامة

ISIC	4120 (Construction résidentielle)			رمز المؤسسة
Capital social	10000000000 DH			رأس المال المدفوع
Date de constitution	15/02/2004			تاريخ خلق أسريس
Classement officiel (Sociétés)	Société anonyme			التصنيف القانوني
Activité	Aménagement et habitat			نشاط المؤسسة
Statut juridique	Société anonyme			الفئة القانونية
Sociétés filiales (Poursuite)	Partiale	100%	الإجمالية	المساهمة العمومية
	Partiale	100%	المباشرة	
	Partiale	-	غير المباشرة	

Indicateurs économiques et financiers consolidés du Groupe HAO (*)

المؤشرات الاقتصادية والمالية للمجموعة
لمجموعة آل عمران

(*) Consolidés selon la norme marocaine

En Millions de Dhs ب.ال.ل.د.م

Indicateurs financiers	2015	2016	2017	مؤشرات
Chiffre d'affaires	1 220,0	1 248,0	1 277,0	عدد لحيات خدم ن
Charges de personnel	484,0	504,0	541,0	تكلفة لحيات خدم ن
Charges d'exploitation	4 347,0	4 371,0	4 399,0	تكلفة قسلة غال
Charges d'impôts	4 804,0	5 004,0	5 044,0	رلم مع مالت
Autres produits	100,0	1 274,0	100,0	المدة لاضافة
Impôts sur les sociétés	100,0	100,0	100,0	للضربة غي ولشركات
Autres charges	484,0	504,0	541,0	للالتج لاص اف
Gain	100,0	707,0	274,0	لدرق لتم و ل ذات
Total actif	48 744,0	50 044,0	51 000,0	مجموع الأصول
Fonds propres	5 004,0	5 004,0	5 004,0	الموالات لذاتة
Dettes de financement	3 877,0	3 877,0	3 844,0	دور لتم و ل
Investissements (acquisitifs)	5 804,0	5 874,0	5 804,0	الاستثمارات (الأداءات)

Gouvernance (Maison mère)

الحكامة

Comité des nominations et rémunérations	Nombre de réunions		عدد لدورات	
Comité des investissements	1	1		
Comité des risques				
Comité d'audit	3		3	
Conseil de surveillance	3	1		2

لجنة التقييمات والتحكيمات
لجنة الامتدادات
لجنة للمخاطر
لجنة للتدليك
مجلس الإدارة

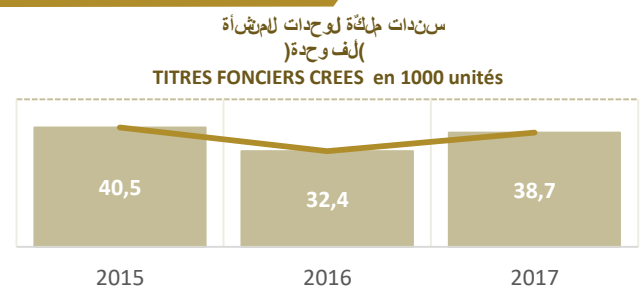
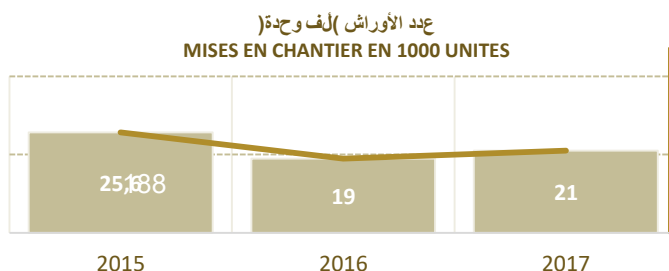
للمصادقة على لحيات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2015	2016	2017
الحيات			
المصادقة على ها			

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY



الوكالة المغربية للطاقة المستدامة

Informations Générales

معلومات عامة

Statut	S.A. à capital variable			رمز المؤسسة
Capital social	2 000 000 000 درهم			رأس المال المزمع
Date de constitution	18/03/2010			تاريخ التأسيس
Forme juridique	Société anonyme	شركة لدولة		النصري فالم ان في
Activité	Production d'énergie électrique	إنتاج الطاقة الكهربائية		نشاط المؤسسة
Statut juridique	Personne morale	المطابق لجزء ج ا س		الفئة القانونية
Sociétés affiliées	Parentale	100%	الإجمالية	المساهمة العامة
	Associées	0%	العشيرة	
	Associés	0%	غير العشيرة	

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية والمالية

En Millions de Dhs ب.ال.م.م. ل.م.م. ا

Indicateur	2015	2016	2017	مؤشرات
Effectif	100	100	100	عدد لمستخدمين
Charges de personnel	71,4	71,4	71,4	تكلفة لمستخدمين
Charges d'exploitation	1 442,2	1 442,2	1 442,2	تكلفة الإنتاج
Charges d'intérêt	0,0	4 442,2	1 442,2	رزم للمعاملات
Autres charges	- 4 442,2	- 1 714,2	- 1 442,2	المدة لخدمة
Impôts sur les bénéfices	0,0	0,0	0,0	ضريبة على الشركات
Autres impôts	- 1 442,2	- 1 714,2	- 1 442,2	بداية لخدمة
Charges	- 2 714,2	- 1 442,2	- 1 442,2	لدراسة وتمويل
Produit net	10 100,0	10 100,0	10 100,0	مجموع الخسول
Fonds propres	1 000,0	1 000,0	1 000,0	الأموال الذاتية
Autres financements	10 000,0	10 000,0	10 000,0	تقنيات و

Gouvernance

الحوكمة

Comité des nominations et rémunérations	Comité des Risques	Comité des investissements	Comité d'audit	Conseil d'administration	عدد دورات	لجنة التقييم والتعويضات	لجنة المخاطر	لجنة الامتدارات	لجنة للتدليك	مجلس الإدارة
-	-	1	2	2	1	1	1	1	1	4
■ 2015 ■ 2016 ■ 2017										

للمصادقة على الحسابات

Certification des comptes

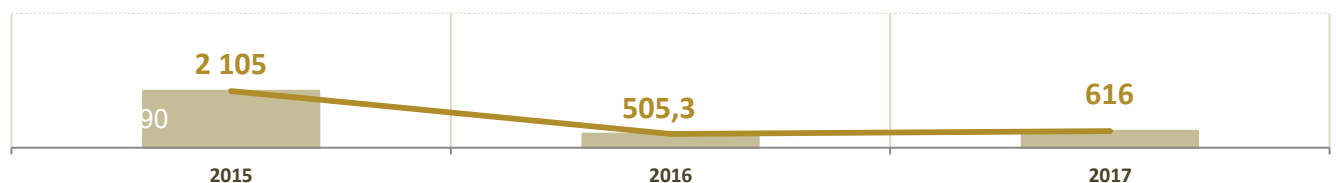
Comptes certifiés	2015	الحسابات
-	-	المصادقة على
-	-	الحسابات

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

الاستثمارات (المدفوعات ب.م.م. ل.م.م. ا)

Investissements (paiements en Millions de Dhs)



OFFICE NATIONAL DES
CHEMINS DE FER

GROUPE

المكتب الوطنى
للرسكن الح دة

Informations de base

معلومات عامة

سمة	ONCF (MAISON MERE)		رمز المة
رأس المال المخدم	مؤسسة عمومية	27 مليار درهم	رأس المال المخدم
تاريخ التأسيس	02/08/1969		تاريخ التأسيس
القطاع الاقتصادي	إستثمار عمومي	عمومية	المصرف المانوي
النشاط	النقل المواصلات	النقل المواصلات	نشاط المؤسسة
الهيئة الحاكمة	مجلس إدارى	المطارات جاري	الهيئة الحاكمة

Indicateurs économiques et financiers
consolidés du Groupe ONCF (*)مؤشرات الاقتصادية والمالية
لمجموعة المكتب الوطنى للرسكن الح دة

(*) Consolidés selon IFRS

En Millions de Dhs بة المة لدرهم

المؤشرات	2015	2016	2017	مؤشرات
عدد المخدم	19 000	19 000	19 000	عدد المخدم
تكاليف المخدم	1000	1000	1000	تكاليف المخدم
تكاليف استغلال	1 500	1 500	1 500	تكاليف استغلال
رلم المة	4 000	4 000	4 000	رلم المة
الممة المضافة	2 000	2 000	2 000	الممة المضافة
المدة المضافة	40	40	40	المدة المضافة
المدة المضافة	-5	-5	-5	المدة المضافة
المدة المضافة	600	600	600	المدة المضافة
المدة المضافة	60 000	60 000	60 000	المدة المضافة
المدة المضافة	20 000	20 000	20 000	المدة المضافة
المدة المضافة	20 000	20 000	20 000	المدة المضافة
المدة المضافة	1 000	1 000	1 000	المدة المضافة

Gouvernance (MAISON MERE)

المحكمة

المؤشرات	2015	2016	2017
عدد المدة	2	2	2
عدد المدة	2	2	2
عدد المدة	3	2	3
عدد المدة	3	3	
عدد المدة	2	2	2

لجنة المدة
لجنة المدة
لجنة المدة
لجنة المدة
مجلس المدة

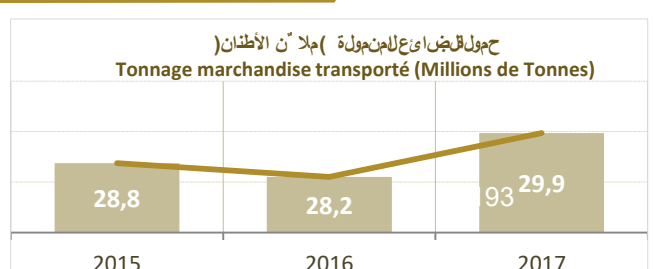
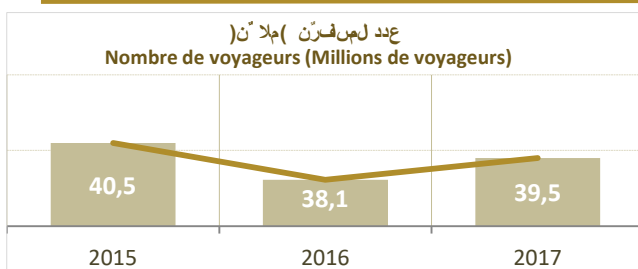
المدة المضافة

Certification des comptes

المدة المضافة	2015	2016	2017
المدة المضافة			

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط



OFFICE NATIONAL
DES AEROPORTS

المحك تب الو طن ل لم طارات

Informations Générales

معل ومات عامة

SYMBOL	ONAS		رمز ال مدح رك
CAPITAL SOCIAL	Personne de Dnt	3 000,00	رأس ال مدح رك ال مضم اع ي
DATE DE CREATION	08/08/1960		ت اري خ ل ك أس ي س
CLASSIFICATION EUROPEENNE	ETABLISSEMENT PUBLIC		ل ك ص ر ي ف ال م ان و ي
ACTIVITE	GESTION DES AEROPORTS	خدمات م ت ب طة قبل م طارات	ن ش ا ط ال م طارة
COUVERTURE REGIONALE	ROUNDIROND	ال م طاع ال ك ج ا ر ي	ل ف ية ال ك ج ا س ة

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية للمالية

En Millions de Dhs ب ال سن لدرام

Indicateurs	2017	2016	2015	مؤشرات
Effectif	3 458	3 395	3 395	عدد م ه س ت خ د م ن
Charges de personnel	484,0	477,0	700,0	ت ك ال ف م ه س ت خ د م ن
Charges d'exploitation (CO)	1 370,0	1 390,0	1 370,0	ت ك ال ف الإ س غ ال ل
Charges d'actives	3 234,0	3 400,0	3 240,0	ر لم لم ع ا ال ت
Trésorerie nette	2 937,0	2 647,0	2 004,0	ل م مة ل م ص فة
Impôt sur les bénéfices	70,0	70,0	400,0	ل ل ض ر بة ع ل و ال ش ر ك ات
Résultat net	377,0	484,0	370,0	ل ر ا ت ج ل ص اف
CAE	1 000,0	1 000,0	1 370,0	ل د ر ق ل ت م و ل ل ذ ات
Total actif	10 770,0	10 700,0	10 000,0	م ج م و ع الأ ص و ل
Fonds propres	6 000,0	6 000,0	6 000,0	الأ م و ال ل ا ذ ات ة
Dettes de financement	3 500,0	3 500,0	4 000,0	د و ن ل ت م و ل
Investissements (courants)	200,0	1 000,0	1 000,0	الإ ر ي ث م ا ر ات الأ د اع ا ت

Gouvernance

ال ح ك ا مة

Comité des nominations et rémunérations	Nombre de réunions	عدد لدورات	ل ج نة ل ك ع ي ن ا ت و ل ك ع و ص ا ت
Comité des Risques	2		ل ج نة ل م خ ا ط ر
Comité des investissements	2	2	ل ج نة ال ا م ت م ا ر ات
Comité d'audit	8	10	ل ج نة ل ت د ل ي ك
Conseil d'administration	2	2	م ل ج س ال د ا رة

■ 2015 ■ 2016 ■ 2017

Certification des comptes

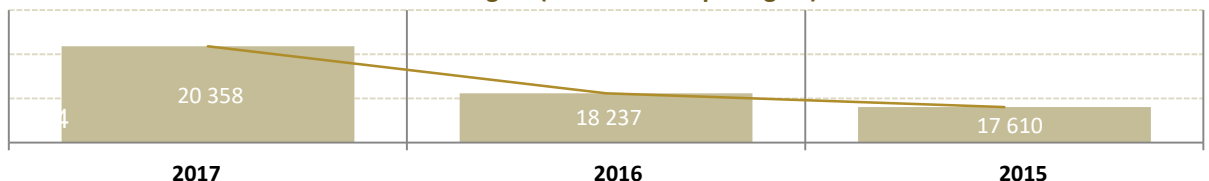
ل م ص ا د لة ع ل و ل م ه ب ا ت

Comptes certifiés	2015	2016	2017
ال م ه ب ا ت			
ال م ص ا د ق ع ل و ا			

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

حرك ة ال رك اب (آ ل ف ا ل رك اب)
Mouvements Passagers (en milliers de passagers)



OFFICE NATIONAL D'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE



المك تب الو طن لك رباء وال ماء الص ل خ ل ش رب

Informations Générales

معل ومات عامة

ISIC	0400	رمز ال مدسة
CAPITAL SOCIAL	PRIMAIRE DE DPA 23 470,2	رأس ال مال ال ضم اع ي
DATE DE CREATION	08/08/1968	تاري خلك أسري س
CLASSIFICATION JURIDIQUE	ETABLISSEMENT PUBLIC	المصريف الم ان و ي
ACTIVITE	PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	نش اطل الم دسة
COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	MOUSONNAIS	ل فئ ة ال تب ج اسة

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية للمالية

En Millions de Dhs ب ال م لدرام

Indicateurs	2015	2016	2017	مؤشرات
Chiffre d'affaires	17 066,8	17 048,8	18 228,8	عدد لمب س تخ د م ن
Charges de personnel	3 532,2	3 473,7	3 704,7	تكال ف لمب س تخ د م ن
Charges d'exploitation (CO)	28 472,2	28 683,2	27 074,2	تكال ف الإ سغ ا ل
Chiffre d'affaires	33 540,8	34 373,2	37 053,8	رلم لمع ا ل
Valeur ajoutée	9 074,8	10 409,8	10 899,2	ل مة لمض فة
Impôt sur les sociétés	103,8	100	103,2	لض ربة ع لوال ش ركات
Résultat Net	- 2 079,2	790,2	1 049,8	ل ا ل ت ج ل ص اف
CAP	9 907,2	8 828,2	8 029,2	ل در ق ل م و ل ل ذ ا ت
Total actif	127 793,8	108 600,2	108 807,2	م ج موع الخ س و ل
Fonds propres	17 733,8	18 009,2	21 840,8	الأ م و ال ال ذ ا تة
Dettes de financement	109 060,2	90 591,2	86 966,8	د و ن ل ت م و ل
Investissements (généralistes)	8 047,8	10 373,2	8 830,2	الإ س ت م ا ر ا ت ال ذ ا ا ت

Gouvernance

ال ح ك ا مة

Comité des nominations et rémunérations	Nombre de réunions	عدد لدورات
Comité des Risques	-	لجنة الت تعيين ا ت و لك ع و ض ا ت
Comité des investissements	3	لجنة ل م خ ا ط ر
Comité d'audit	-	لجنة ال ا م ت ا م ا ر ا ت
Conseil d'administration	1	لجنة ل ت ل و ل ك
	2	م ل ج س ال د ر اة

للمصادرة على ل جهبات

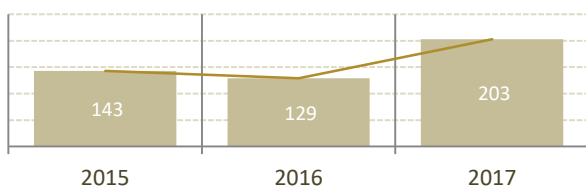
Certification des comptes

Comptes certifiés	2015	2016	2017
ال جهبات			
ال جه ا د ق ع ل ي ه ا			

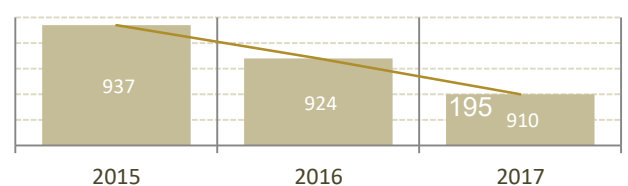
Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

ب ع و ش ر ا ل ط ل اة ل ك ر ب ا ية (ج ك ا و ا ط ل ا ل س ا ع اة)
Vente et Appel d'Énergie (GWh)



م ب ا ع ا ت الم دة (م ل و ن م ت ر ل م ع ب)
Vente d'eau (MM³)



OFFICE NATIONAL DES
HYDROCARBURES ET DES MINESالمكتب الوطني
للنفط والغاز والمواد المعدنية

Informations Générales

معلومات عامة

رمز الشركة	0400000		رمز المراجعة
رأس المال المضماعى	1 000 000 000	الهيكل الدراهم	1 000 000 000
تاريخ التأسيس	17/08/2008		تاريخ التأسيس
النوع القانونى	ESTABLISSEMENT PUBLIC	مؤسسة عمومية	النوع القانونى
النشاط	Hydrocarbures	النفط	النشاط
النوع المالى	SECTOR PUBLIC	المطاع غير التجارى	النوع المالى

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية والمالية

En Millions de Dhs بليون لدرهم

المؤشرات	2017	2016	2015	مؤشرات
عدد الموظفين	648	608	640	عدد الموظفين
Charges de personnel	189,8	219,4	273,8	تكاليف الموظفين
Charges d'exploitation MO	242,8	284,5	277,8	تكاليف التشغيل
Charges d'entretien	178,8	164,8	170,8	رلم لم عمالت
Valeur ajoutée	274,7	274,7	274,8	المضافة
Impôt sur les sociétés	18,2	1,8	18,8	الضريبة على الشركات
Resultat net	98	291,2	84,8	النتيجة الصافية
CAF	274,8	274,8	274,8	لدرجات م و ل ذات
Total actif	2 284,8	2 284,8	2 284,8	مجموع الأصول
Fonds propres	2 284,8	2 284,8	1 874,8	أموال لذاتة

Gouvernance

الحكامة

	عدد لدرجات	عدد لدرجات
Comité des nominations et rémunérations	-	-
Comité des investissements	1	-
Comité d'audit et des Risques	4	4
Conseil d'administration	2	1

■ 2015 ■ 2016 ■ 2017

لجنة التقييمات والتعويضات
لجنة الاستثمارات
لجنة التدقيق والداخلية
مجلس الإدارة

للمصادقة على الحسابات

Certification des comptes

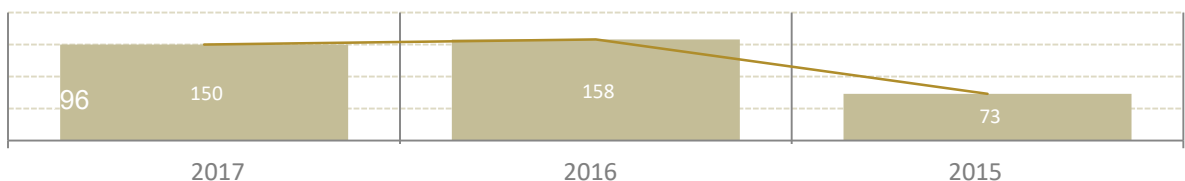
Comptes certifiés	2015	2016	2017
الحسابات المدققة	1	1	1

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

الإستثمارات (المداءات بملايين لدرهم)

Investissements (paiements en Millions de Dhs)



OFFICE NATIONAL
DES PÊCHES

المحل ك اتوال و طن ل لص د

Informations Générales

معل ومات عمامة

SYMBOL	ONP		رمزال مةوسة
CAPITAL SOCIAL	مهموسة لم ONP	201,4	العميم الدرمام
DATE DE CREATION	27/03/1999		تاريخ خلق أسريس
CLASSIFICATION JURIDIQUE	مهموسة عمامة		المصريف الم انوي
ACTIVITE	مهموسة - مهموسة		نشاط المةوسة
SECTEUR D'ACTIVITE	مهموسة - مهموسة		المطاع غير المتجاري
SECTEUR D'ACTIVITE	مهموسة - مهموسة		المطاع غير المتجاري

Indicateurs économiques et financiers

المؤشرات الاقتصادية للمالية

En Millions de Dhs ب المة لدرمام

Indicateurs	2015	2016	2017	مؤشرات
Effectif	824	813	820	عدد مهموسات
Charges de personnel	100,7	104,8	108,8	تكاليف مهموسات
Charges d'exploitation (CO)	290,3	296,8	300,3	تكاليف الإسماعل
Charges d'entretien	348,8	349,7	349,0	رلم لمعالات
Valeur ajoutée	290,3	296,0	296,0	ل مة لمضفة
Impôt sur les sociétés	1,0	1,0	2,0	لضربة عمالات
Resultat Net	1,0	1,0	4,7	لرات لاصاف
CAP	28,3	30,0	40,0	لدرقات مةول لذات
Total actif	2 824,8	2 814,0	2 816,0	مجموع الأصول
Fonds propres	1 200,0	1 200,0	1 400,0	الأموال لذاتة
Dettes (de financement)	1 400,0	1 27,0	1 11,0	دون لة مةول
Investissements (généralistes)	200,0	100,0	140,0	الإسماعات الأءاعات

Gouvernance

المحل ك امة

Nombre de réunions

عدد لدورات

Comité	2015	2016	2017
Comité des nominations et rémunérations			
Comité des investissements			
Comité d'audit et des Risques	2	2	3
Conseil d'administration	2	1	1

لجنة التعميمات والتعميمات

لجنة الامتصاصات

لجنة التعميمات والمخاطر

مجلس الإدارة

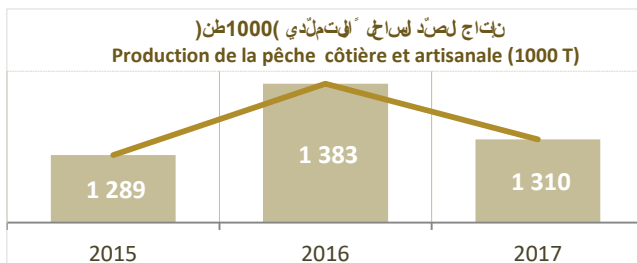
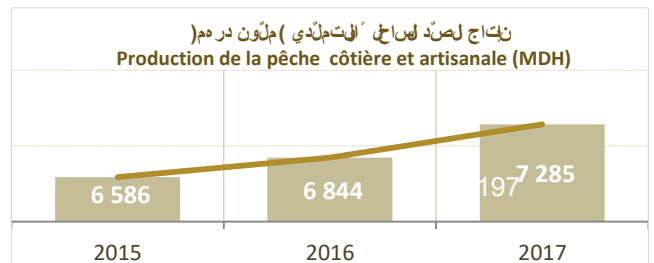
للمصادلة عمى لعمبات

Certification des comptes

Comptes certifiés	2015	2016	2017
العمبات			
المصادقة عمى			

Indicateurs d'activité

مؤشرات النشاط

نتاج لص د لاصاف لة مة ل دي (1000 طن)
Production de la pêche côtière et artisanale (1000 T)نتاج لص د لاصاف لة مة ل دي (مليون درهم)
Production de la pêche côtière et artisanale (MDH)

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE PREALABLE - 209- (1/3)**

I- Etablissements Publics

Sigle	Raison sociale
AASLM	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE MARCHICA
AAVBR	AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOU REGREG
ABH (10)	AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE
ADA	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
AMD L	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE
AMEE	AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE
AMSSNUR	AGENCE MAROCAINE POUR LA SECURITE ET LA SURETE DANS LES DOMAINES NUCLEAIRES ET RADIOLOGIQUES
ANAM	AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANBMR	AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE ET LA REHABILITATION DES BATIMENTS MENAÇANT RUINE
ANCFCC	AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION FONCIERE, DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE
ANDA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE
ANDZOA	AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES OASIENNES ET DE L'ARGANIER
ANEAQ	AGENCE NATIONALE D'EVALUATION ET D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ANLCA	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME
ANP	AGENCE NATIONALE DES PORTS
ANPMA	AGENCE NATIONALE DES PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES
APDO	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DE L'ORIENTAL
ARCHIVES	ARCHIVES DU MAROC
AREF (12)	ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
AU (31)	AGENCE URBAINE
BNRM	BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU ROYAUME DU MAROC
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CAG (12)	CHAMBRE D'AGRICULTURE
CAR (12)	CHAMBRE D'ARTISANAT
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCIS (12)	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CFR	CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)**

CONTROLE PREALABLE - 209 - (2/3)

I- Etablissements Publics

Sigle	Raison sociale
CHU (5)	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
CMR	CAISSE MAROCAINE DES RETRAITES
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE, DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNPAC	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNRST	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPM (4)	CHAMBRE DES PECHEES MARITIME
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENAM	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE MEKNES
ENSA	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE L'ADMINISTRATION
ENSMR	ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE RABAT
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IMANOR	INSTITUT MAROCAIN DE NORMALISATION
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
G.ISCAE	GROUPE INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ISM	INSTITUT SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
ITPSMGEA	INSTITUT PRINCE SIDI MOHAMMED DES TECHNICIENS SPECIALISES EN GESTION ET COMMERCE AGRICOLE
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
MAP	AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DES CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE PREALABLE - 209 - (3/3)**

I- Etablissements Publics

Sigle	Raison sociale
ONCA	OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONHYM	OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONOUSC	OFFICE NATIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES SOCIALES ET CULTURELLES
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
ONSSA	OFFICE NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES
ORMVA (9)	OFFICE REGIONALE DE MISE EN VALEUR AGRICOLE
RADEE (11)	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RATS	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE SAFI
TNMV	THEATRE NATIONAL MOHAMMED V
UNIVERSITES (13)	UNIVERSITE

II- Autres Organismes Publics

Sigle	Raison sociale
AREP (12)	AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS
CNOPS (**)	CAISSE NATIONALE DES ORGANISMES DE PREVOYANCE SOCIALE
FMVI OSPSN	FONDATION MOHAMMED VI POUR LES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA SURETE NATIONALE
FNM	FONDATION NATIONALE DES MUSEES

(*) Hors EEP en cours de liquidation

(**) Création en cours d'un nouvel Etablissement Public, dénomé "CAISSE MAROCAINE DE L'ASSURANCE MALADIE", en remplacement de la CNOPS (Bulletin Officiel n°6716 du 11 octobre 2018)

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE D'ACCOMPAGNEMENT - 23 -**

Sigle	Raison sociale
BAM SA	BARID AL MAGHRIB SA
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
HAO	HOLDING AL OMRANE
ITHMAR AL MAWARID	ITHMAR AL MAWARID
JZN	JARDIN ZOOLOGIQUE NATIONAL SA
MASEN	MOROCCAN AGENCY FOR SUSTAINABLE ENERGY
MDJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS
MITT	SOCIETE MARSA INTERNATIONAL TANGIER TERMINAL
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONEE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
RADEEMA	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MARRAKECH
SAPT	SOCIETE D'AMENAGEMENT POUR LA RECONVERSION DE LA ZONE PORTUAIRE DE TANGER VILLE
SAR	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD
SIE	SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES
SMIT	SOCIETE MAROCAINE D'INGÉNIERIE TOURISTIQUE
SNRT	SOCIETE NATIONALE DE LA RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION
SNTL	SOCIETE NATIONALE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SONARGES	SOCIETE NATIONALE DE REALISATION ET DE GESTION DES STADES
SRRA	SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT
TM2	TANGER MED 2
TMSA	AGENCE SPECIALE TANGER MEDITERRANEE

(*) Hors EEP en cours de liquidation

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE CONVENTIONNEL - 36 -**

Sigle	Raison sociale
ADER	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
BRG CULTURE	BOUREGREG CULTURE
BRG MARINA	BOUREGREG MARINA
CASA AMENAGEMENT	CASABLANCA AMENAGEMENT
CASA TRANSPORTS	SOCIETE CASABLANCA TRANSPORTS SA
IDMAJ SAKAN	IDMAJ SAKAN
MARCHICA MED	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA LAGUNE DE MARCHICA MED
MASEN CAPITAL	MASEN CAPITAL
NWM	SOCIETE NADOR WEST MED
OCP	OCP SA
PORTNET	SOCIETE PORTNET SA
RAM	COMPAGNIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
SAO AGADIR	SOCIETE AL OMRANE AGADIR
SAO AL BOUGHAZ	SOCIETE AL OMRANE AL BOUGHAZ
SAO AL JANOUB	SOCIETE AL OMRANE AL JANOUB
SAO BENI MELLAL	SOCIETE AL OMRANE BENI MELLAL
SAO CASA	SOCIETE AL OMRANE CASABLANCA
SAO CHRAFATE	SOCIETE AL OMRANE CHRAFATE
SAO FES	SOCIETE AL OMRANE FES
SAO LAKHIAYTA	SOCIETE AL OMRANE SAHEL LAKHIAYTA
SAO MARRAKECH	SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH
SAO MEKNES	SOCIETE AL OMRANE MEKNES
SAO OUJDA	SOCIETE AL OMRANE OUJDA
SAO RABAT	SOCIETE AL OMRANE RABAT
SAO TAMANSOURT	SOCIETE AL OMRANE TAMANSOURT
SAO TAMESNA	SOCIETE AL OMRANE TAMESNA
SGPTV	SOCIETE DE GESTION DU PORT DE TANGER VILLE
SODEP	SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS
SOREAD	SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES "SOREAD" SA
SOREC	SOCIETE ROYALE D'ENCOURAGEMENT DU CHEVAL
SOSIPO	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES
STAREO	SOCIETE DELEGATAIRE DE TRANSPORT URBAIN
STAVOM	SOCIETE D' AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE OUED MARTIL
STRS	SOCIETE DU TRAMWAY DE RABAT- SALE
TC 3 PC	SOCIETE DU TERMINAL A CONTENEUR 3 PORT DE CASABLANCA

(*) Hors EEP en cours de liquidation

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS ET AUTRES ORGANISMES SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE SPECIFIQUE - 22 -**

I- Etablissements Publics

Sigle	Raison sociale
ADD	AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ALEM	AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES
AMCAM	AGENCE MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
AMDIE	AGENCE MAROCAINE DE DEVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS
ANPME	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD
APDS	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU SUD
FDSHII	FONDS HASSAN II POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

II- Autres Organismes Publics

Sigle	Raison sociale
ACAPS	AUTORITE DE CONTROLE DES ASSURANCES ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE
AMMC	AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS
AMSUP	AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITES MAROCAINES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE RECHERCHE ET DE SUPPORT A L'ENSEIGNEMENT
CRP II	CENTRE DE RESSOURCES DU PILIER II DU PLAN MAROC VERT
FMHC	FONDATION DE LA MOSQUE HASSAN II A CASABLANCA
FMOSJ	FONDATION MOHAMMEDIA DES OEUVRES SOCIALES DES MAGISTRATS ET FONCTIONNAIRES DE LA JUSTICE
FMVI ESC	FONDATION MOHAMMED VI POUR L'EDITION DU SAINT CORAN
FMVI OSEF	FONDATION MOHAMMED VI POUR LA PROMOTION DES OEUVRES SOCIALES DE L'EDUCATION-FORMATION
FMVI PR	FONDATION MOHAMMED VI DES PREPOSES RELIGIEUX
IRCAM	INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE
INCVT	INSTITUT NATIONAL DES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

(*) Hors EEP en cours de liquidation

**LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS SOUMIS
AU CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT CLASSES PAR TYPE DE CONTRÔLE (*)
CONTROLE CONTRACTUEL - 3 -**

Sigle	Raison sociale
SAC	SOCIETE ASSIAQA CARD
SAS	SOCIETE AAMENSOUSS
SEOM	SOCIETE DES EAUX D'OUM ERRBIA

